



Université de Constantine 3
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Département d'Architecture

**LE PATRIMOINE COMME LEVIER DE DEVELOPPMENT TERRITORIAL
DURABLE. CAS DE LA VIEILLE DE MILA, ALGERIE**

THESE

Présentée pour l'Obtention du
Diplôme de Doctorat en Sciences
En Architecture

Par
Nawal BENMICIA

Année Universitaire
2021-2022



Université de Constantine 3
Faculté d'Architecture et d'Urbanisme
Département d'Architecture

N° de Série :

N° d'Ordre :

**LE PATRIMOINE COMME LEVIER DE DEVELOPPMENT TERRITORIAL
DURABLE. CAS DE LA VIEILLE DE MILA, ALGERIE**

THESE

Présentée pour l'Obtention du
Diplôme de Doctorat en Sciences
En Architecture

Par

Nawal BENMICIA

Devant le Jury Composé de :

AICHE Messaoud	Président	Professeur	Université Constantine 3
SAHNOUNE Tayeb	Rapporteur	Professeur	Université Constantine 3
BOUADAM Rokia	Examinatrice	MCA	Université Constantine 3
BOUSMAHA Ahmed	Examineur	Professeur	Université Oum El Bouaghi
MILI Mohamed	Examineur	Professeur	Université M'sila
SID Ahmed Sofiane	Examineur	MCA	Université Annaba

Année Universitaire
2021-2022

REMERCIEMENTS

Je remercie avant tout dieu le tout puissant pour m'avoir guidé durant toutes mes années d'études et de m'avoir donné la volonté et le courage pour terminer ce travail.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au professeur SAHNOUNE Tayeb, mon directeur de thèse, qui m'a accompagné tout au long de mon cheminement doctoral. Ses conseils, observations, et remarques, ont nourri ma réflexion, orienté mes travaux, et très largement contribué à l'achèvement de cette thèse.

Ce travail est le fruit également aux échanges avec **Antonio Ricardo Costa** enseignant chercheur à l'institut supérieur technico de l'université de Lisbonne (Portugal), avec qui j'ai eu de nombreuses discussions qui ont beaucoup enrichi ma réflexion autour de ce travail.

Je voudrais aussi remercier tous les membres du Jury d'avoir accepté d'évaluer la pertinence de mon travail. J'espère que celui-ci sera propice et donnera lieu à des échanges stimulants et constructifs.

Si cette thèse a été d'abord un projet solitaire, elle s'est avérée être également une aventure collective par l'implication personnelle de nombreux collègues enseignants, qui m'ont aidé dans le cadre de ce travail qui, de près ou de loin, m'ont permis d'aboutir à ce résultat par une relecture active, par des conseils pertinents et des remarques enrichissantes.

La réalisation de cette thèse a bénéficié du soutien de plusieurs institutions que je tiens à remercier pour m'avoir donné de bonnes conditions de travail et une opportunité unique de faire aboutir un tel projet. Leur assistance particulièrement efficiente nous a permis d'accéder à une documentation abondante et à l'information nécessaire en pareil cas. Je remercie particulièrement : la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction wilaya de Mila (DUAC), la direction de l'environnement, la direction de la culture de Wilaya de Mila, l'association les amis du vieux Mila, la direction du tourisme et d'artisanat, la maison de culture, l'agence nationale des secteurs sauvegardés de la vieille ville de Mila, l'office de gestion et des exploitations des biens culturels de la Wilaya de Mila (OGEBBC).

Enfin, je remercie vivement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

BENMICIAL.N

Mars 2022

Dédicaces

À mes chers Parents, Frères, Sœurs

BENMICIA.N

Mars 2022

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	iii
LISTES DES FIGURES.....	vii
LISTES DES TABLEAUX.....	x
LISTES DES ACRONYMES	xii
RESUME.....	xiv
ABSTRACT	xv
ملخص.....	xvi
CHAPITRE I INTRODUCTION GENERALE.....	1
INTRODUCTION.....	1
1.1 Problématique	3
1.2 Hypothèse	4
1.3 Objectifs de la recherche.....	5
1.4 Motivation et intérêt du choix du sujet de recherche.....	5
1.5 Motivations du choix de la vieille ville de Mila comme terrain d’investigation....	6
1.6 État de la connaissance sur le sujet de recherche.....	6
1.7 Méthodologie adoptée et outils de recherche.....	10
1.7.1 Approche d’ordre conceptuelle	10
1.7.2 Approche d’ordre empirique - analytique	12
1.8 Plan de la thèse	13
CHAPITRE II PATRIMOINE, TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	16
INTRODUCTION.....	16
2.1 Qu’est-ce qu’un patrimoine ?	16
2.1.1 Le patrimoine « Origines, définitions, dimensions ».....	16
2.1.2 Le patrimoine « formes de production »	18
2.1.3 Le patrimoine « naturel et culturel »	19
2.1.4 Les valeurs associés au patrimoine.....	20
2.2 Du bien au statut patrimonial « Le patrimoine comme construit social »	28
2.2.1 La patrimonialisation « de la sélection à la valorisation »	28
2.2.2 De la patrimonialisation au développement touristique quelle logique ?.....	32
2.3 Du patrimoine au territoire « le patrimoine comme ressource »	33
2.3.1 La notion de territoire	33
2.3.2 Patrimoine et territoire « une parenté conceptuelle »	34
2.3.3 La dynamique territoriale « du territoire au développement »	34
2.4 Du territoire au développement territorial	37
2.4.1 Les dimensions du de développement territorial.....	38
2.4.2 Le patrimoine comme levier du développement territorial	38
2.4.3 La mise en œuvre du développement territorial	38
CONCLUSION.....	41
CHAPITRE III PATRIMOINE, ECONOMIE ET METHODES D’EVALUATION.....	42
INTRODUCTION	42
3.1 Patrimoine et économie « un rapprochement progressif »	42
3.1.1 L’assimilation du patrimoine au capital multidimensionnel	43
3.1.2 Les caractéristiques économiques spécifiques du patrimoine	44
3.1.3 L’apport économique du patrimoine	44
3.2 L’apport économique du patrimoine à travers les dimensions marchandes	44
3.2.1 Les retombées économiques et sociales dérivées du patrimoine.....	45
3.2.2 Quels outils pour les évaluer ?.....	47

3.2.3	L'apport économique du patrimoine en France « Une étude qui a valeur d'exemple ».....	50
3.3	L'apport économique du patrimoine à travers ses dimensions non marchandes..	53
3.3.1	La valeur économique totale du patrimoine VET	54
3.3.2	Quels outils pour les évaluer ?.....	55
3.3.3	Le patrimoine « coexistence d'une logique marchande et culturelle »	65
	CONCLUSION.....	67
	CHAPITRE IV PATRIMOINE, ET PROJETS DE TERRITOIRE DURABLE A TRAVERS L'EXPERIENCE FRANÇAISE ET MAROCAINE.....	68
	INTRODUCTION	68
4.1	Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) « Un dispositif innovant pour l'aménagement du territoire ».....	68
4.1.1	Cadre général de la politique des PER	69
4.1.2	Les Pôles d'excellence Rurales en quatre thèmes	70
4.1.3	Les Pôles d'excellence Rurale en trois objectifs	70
4.1.4	Démarche globale des Pôles d'excellence Rurale (PER)	71
4.1.5	Les actions envisagées lors des PER	72
4.1.6	« La destinée patrimoniale » comme nouvelle forme de développement	72
-	Quelle place du patrimoine dans projets PER proposés	74
-	La mobilisation du patrimoine « formes et les logiques retenues »	76
4.2	Les Pôles d'économie du patrimoine (PEP) « une démarche de développement fondée sur la valorisation des ressources territoriales ».....	78
4.2.1	Cadre générale de la démarche des PEP « Politique d'inspiration de PEP d'inspiration française ».....	79
4.2.2	Les PEP entre deux démarches « expérimentation - méthodologique »	82
-	L'articulation entre « Ressource / patrimoine /Acteur »	84
4.2.3	Démarche des PEP engagée sur la région de Tadmouct - Azilal	84
4.2.4	Les pôles d'économies du patrimoine « critères / thématiques).....	87
4.2.5	Définition des composantes patrimoniales des deux PEP	88
	CONCLUSION.....	91
	CHAPITRE V PATRIMOINE, ET PROJETS DE TERRITOIRE DURABLE EN ALGERIE.....	92
	INTRODUCTION.....	92
5.1	Le patrimoine algérien au sein de la politique patrimoniale Algérienne	92
5.1.1	Définition et type du patrimoine.....	92
5.1.2	Le patrimoine Algérien est-il réellement protégé.....	93
5.1.3	Cadre législatif régissant la protection patrimoine Algérien	93
5.1.4	Par quelles mesures peut-on protéger le patrimoine algérien.....	96
5.2	Le couple patrimoine - développement durable en Algérie.....	100
5.2.1	La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001	100
5.2.2	La loi n° 02-02 du 05 février 2002	100
5.2.3	Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003.....	101
5.2.4	Loi n° 11-02 du 17 février 2011	101
5.3	Politique du développement territorial autour du patrimoine en Algérie au sein de la loi n°01-20	101
5.3.1	Le SDAT est une composante du SNAT.....	103
5.3.2	Le SRAT comme instrument d'aménagement et de développement durable du territoire.....	106
5.3.3	Le PAW comme instrument d'aménagement et de développement durable du territoire	108

5.4	Patrimoine et projets de développement territorial au sein de la loi n°10-02 du 29 juin 2010 portant l'approbation du SNAT	108
5.4.1	Stratégie de protection et de valorisation du patrimoine culturel	109
5.4.2	Le SNAT 2025 en quatre lignes directrices	111
5.4.3	Pôles d'économie du territoire (PEP)	112
	CONCLUSION	114
CHAPITRE VI LA VIEILLE VILLE DE MILA, UN TERRITOIRE RICHE AVEC SON POTENTIEL PATRIMONIAL		115
INTRODUCTION		115
6.1	La contextualisation du cas d'étude	115
6.1.1	Sur plan géographique	115
6.1.2	Sur le plan historique et urbanistique	118
6.2	Analyse du site de la vieille ville de Mila « la décomposition en indicateurs visible »	123
6.2.1	Sur le morphologique	123
-	Le tissu urbain	123
-	La trame d'ilot et de parcellaire	124
-	Réseau voirie	126
-	Le bâti et non bâti	127
6.2.2	Sur le plan typologie architecturale	128
6.2.3	Sur le plan fonctionnel du cadre bâti	131
6.2.4	Sur le plan socio-économique	131
6.3	Diagnostic de la situation patrimoniale de la vieille ville de Mila	133
6.3.1	Patrimoine historique « sites et monuments » de la vieille ville	133
6.3.2	Etat de conservation de la vieille ville de Mila	150
-	Etat de conservation du bâti	150
-	Etat de conservation des voies et des réseaux divers	151
6.3.3	Les mesures d'urgences	154
6.4	Mila au sein de la politique de développement territorial	155
6.4.1	Le «PDAU»	155
6.4.2	Le «POS»	156
6.4.3	Le SNAT à l'horizon 2030	156
6.4.4	Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) à l'horizon 2025	157
6.4.5	Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) à l'horizon de 2030	157
-	Propositions d'aménagement en trois scénarios	157
-	Stratégie retenue et plan d'action	158
-	La mise en œuvre du SDAT relatifs à la durabilité des ressources du territoire « culturelles »	159
6.5	L'apport économique et social du patrimoine	160
	CONCLUSION	162
CHAPITRE VII L'ESTIMATION DE LA VALEUR ECONOMIQUE PAR L'APPLICATION DE LA METHODE D'EVALUATION CONTINGENTE (CVM).....		163
INTRODUCTION		163
7.1	A la recherche d'une définition de la valeur économique totale de la vieille ville de Mila (VET)	163
7.1.1	Justification du choix de la méthode	167
7.1.2	Présentation de la MEC	167
7.1.3	Champ d'application de la MEC	168

7.1.4	La mise en œuvre de l'évaluation contingente.....	168
7.2	Méthode de l'étude empirique « estimation du consentement à payer (CAP) »	170
7.2.1	Revue de la littérature.....	170
7.2.2	Territoire de l'étude.....	172
7.2.3	Réalisation et administration de l'enquête.....	172
7.2.4	Présentation du modèle utilisé.....	173
7.2.5	Présentation de l'échantillon.....	174
7.3	Résultats.....	177
7.3.1	Résultats descriptifs.....	177
7.3.2	Résultats économétriques.....	180
7.3.3	L'estimation du CAP moyen.....	185
	CONCLUSION.....	187
	CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES.....	189
	BILIOGRAPHIE.....	194
	BIBLIOGRAPHIE.....	195
	LISTES DES ANNEXES.....	202
	Annexe A : Les dix critères de de sélection pour être inscrit sur la liste du patrimoine mondial (Unesco).....	203
	Annexe B : Exemples de pôles PER rattachés aux quatre thèmes.....	204
	Annexe C : Exemples des PER par logique de projet.....	206
	Annexe D : Les mesures d'urgences.....	207
	Annexe E : Stratégie retenue et plan d'action (les cinq dynamiques du SDAT).....	209
	Annexe F : La mise en œuvre du SDAT relatifs à la durabilité des ressources du territoire « culturelles » - la vieille ville.....	212
	Annexe G : Enquête sur l'apport économique et social du patrimoine.....	214
	Annexe H : Enquête sur la disposition des citoyens d'inciter un consentement à payer (CAP) pour la valorisation de la vieille ville.....	217
	Annexe I : Les résultats des différents modèles économétriques/ modèles avec constante.....	222
	Annexe J : L'article.....	228

LISTES DES FIGURES

Figure 2.1.Trois dimensions du patrimoine.....	18
Figure 2.2.Les trois critères de la VUE du patrimoine définie par l’Unesco	28
Figure 2.3.Les différentes étapes du processus de patrimonialisation	32
Figure 2.4.Approche territoriale de la ressource	37
Figure 2.5.Les étapes du diagnostic du territoire.....	39
Figure 2.6.La démarche du projet de territoire.....	40
Figure 3.1.Le circuit économique de l’étude d’impact.....	48
Figure 3.2.Le processus du multiplicateur de l’analyse d’impact	49
Figure 3.3.Les composantes de la valeur économique totale (VET).....	55
Figure 3.4.Les composantes de la valeur économique totale (VET) et les techniques d’évaluations.....	65
Figure 3.5.L’articulation entre la dimension marchande et culturelle du patrimoine	66
Figure 4.1.Procédure d’appel aux PER (Première vague).....	71
Figure 4.2. Répartition des projets PER intégrant le patrimoine.....	74
Figure 4.3.Pourcentage de projets PER déposés	75
Figure 4.4.Nombres de dossiers de projets PER déposés par département.....	76
Figure 4.5.Les actions marginales des PEP en France en 2000	82
Figure 4.6.Représentation cartographique du potentiel patrimonial de la région Tadmoul Azilal.....	86
Figure 4.7.Situation du PEP de la Haute montagne.....	89
Figure 4.8.Les unités qui structurent le PEP du Dir et Montagnes bordières.....	90
Figure 5.1.Les plans directeurs des composantes du SNAT 2030	102
Figure 5.2.Phasage d’élaboration du SDAT 2025	104
Figure 5.3.Processus de protection et de valorisation du patrimoine culturel	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6.1.La situation géographique de la ville de Mila par rapport aux autres Wilaya et sa commune par rapport à sa propre Wilaya	116
Figure 6.2.Les limites du secteur sauvegarde de la vieille ville de Mila.....	117
Figure 6.3. Les limites de la vieille ville de Mila	117
Figure 6.4. L’accessibilité au site	118
Figure 6.5.Silex trouvés aux environ de Mila	119
Figure 6.6. Localisations de la zone des découvertes préhistoriques par rapport à la vieille ville	119
Figure 6.7.Période antique.....	121
Figure 6.8.Période précoloniale.....	122
Figure 6.9.Période coloniale.....	123
Figure 6.10.Types de tissus urbains.....	124
Figure 6.11.Représente les ilots.....	125
Figure 6.12.Représente le parcellaire	126
Figure 6.13.Représente la trame viaire	127
Figure 6.14.Représente le bâti et non bâti	128
Figure 6.15.Représente la typologie des constructions	129
Figure 6.16.Vue sur le patio	130
Figure 6.17.Vue sur la Skifa.....	130
Figure 6.18.Vue sur une chambre (Bit)	130

Figure 6.19.Vue sur une chambre (Bit)	130
Figure 6.20.Vue sur la galerie	131
Figure 6.21.Vue sur les escaliers	131
Figure 6.22.Nombre de la population du vieux Mila	132
Figure 6.23.L'entrée de la vieille ville de Mila à partir Bab Elbled.....	133
Figure 6.24.Une route commerçante (1837) qui débute de la porte Bab El Bled et qui se prolonge sur une partie de la route menant à la caserne.	133
Figure 6.25.La route commerçante à l'état actuel	134
Figure 6.26.Situation du patrimoine culturel et historique de la vieille ville	134
Figure 6.27.Vue sur le rempart byzantin et un de ses tours.....	137
Figure 6.28.Bab el bled	138
Figure 6.29.Bab errous	138
Figure 6.30.Bab el djamaa.....	138
Figure 6.31.Bab el hedid	138
Figure 6.32.Le rempart et les quatre portes	139
Figure 6.33.Photo de la période romaine-un lieu de rencontre par excellence	140
Figure 6.34.Photo actuelle de fontaine roumaine	140
Figure 6.35.Rampe, mur, marches de la fontaine	140
Figure 6.36. Vue sur la fontaine romaine	140
Figure 6.37.D'autres vues sur la fontaine romaine	140
Figure 6.38.Présence de végétations sauvages au niveau des murs	141
Figure 6.39. Croquis et dimensions de la statue	141
Figure 6.40.Photo récente de la statue	141
Figure 6.41.Vue sur des vestiges exposés dans la caserne	142
Figure 6.42.La mosquée durant la période arabe (1793-1861).....	143
Figure 6.43.La caserne de Mila à l'époque française	143
Figure 6.44.Plan de la casbah de Mila avec la mosquée pendant l'époque française	143
Figure 6.45.La façade principale de la mosquée	143
Figure 6.46.La façade postérieure (modifiée)	143
Figure 6.47. La façade postérieure de la mosquée	144
Figure 6.48.Le jardin de la caserne.....	144
Figure 6.49.Vue sur l'intérieur La mosquée Sidi Ghanem.....	144
Figure 6.50.Vue sur Structure d'étage (hôpital)	144
Figure 6.51. Mqam Sidi Saadoune	144
Figure 6.52. La Zaouïa Sidi Azouz	144
Figure 6.53. La mosquée Rahmania	145
Figure 6.54. La mosquée Hansala	145
Figure 6.55.Vue sur le premier Sabat	145
Figure 6.56.Vue sur le deuxième Sabat.....	145
Figure 6.57.Plan de la localisation des sabbats	146
Figure 6.58.Vue sur un encorbellement (Type1).....	146
Figure 6.59.Vue su un encorbellement (Type2)	146
Figure 6.60.Vue sur un encorbellement (Type1).....	147
Figure 6.61.Vue su un encorbellement (Type1)	147
Figure 6.62.Vue sur un encorbellement (Type1).....	147
Figure 6.63.Vue su un encorbellement (Type2)	147
Figure 6.64.Vue su une génoise et sa composition.....	148

Figure 6.65.Vue sur une porte en bois massive avec arc.....	148
Figure 6.66.Vue sur une porte en bois massive sans arc	148
Figure 6.67.Vue sur une porte en bois massive sans arc	148
Figure 6.68.Vue sur une porte en bois massive sans arc	148
Figure 6.69.Vue sur une porte en bois massive sans arc	149
Figure 6.70.Vue sur une porte en bois massive sans arc	149
Figure 6.71.La place du Markez.....	149
Figure 6.72.Etat de conservation du cadre bâti	151
Figure 6.73.Vue sur une rue en moyen état.....	152
Figure 6.74.Vue sur une rue en état dégradé	152
Figure 6.75.Vue sur une rue en bon état.....	152
Figure 6.76.Vue sur une rue en moyen état.....	152
Figure 6.77.Plan d'urgence.....	155
Figure 6.78.Le circuit culturel proposé à l'intérieur pour la vieille ville de Mila.....	159
Figure 7.1.La valeur totale économique (VET).....	165
Figure 7.2.La valeur économique totale de la vieille ville de Mila.....	166

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 2.1. Formes de production du patrimoine	19
Tableau 2.2. Types du patrimoine	20
Tableau 2.3. Typologies des valeurs selon Aloïs Riegl.....	21
Tableau 2.4. Typologies des valeurs proposées selon Xavier Greffe.....	22
Tableau 2.5. Typologies des valeurs selon Xavier Greffe.....	23
Tableau 2.6. Typologies des valeurs selon Randall Mason.....	25
Tableau 2.7. Typologies de valeurs développés par différents professionnels et organismes	26
Tableau 2.8. Typologies des valeurs selon Vecco Marilena and Xavier Greffe	26
Tableau 2.9. Définition de la VUE	27
Tableau 2.10. Les critères d'identification du patrimoine.....	29
Tableau 2.11. Les critères d'identification du patrimoine.....	29
Tableau 2.12. Le processus de patrimonialisation selon André Micoud.....	30
Tableau 3.1. Les quatre dimensions du patrimoine	44
Tableau 3.2. Les retombées sociales	51
Tableau 3.3. Les retombées économiques	52
Tableau 3.4. Les retombées sociales	52
Tableau 3.5. Les retombées économiques	53
Tableau 3.6. Récapitulation des retombées sociales.....	53
Tableau 3.7. Récapitulation des retombées économiques	53
Tableau 4.1. La contextualisation de Pôles de compétitivité et de Pôles d'Excellence Rurale	69
Tableau 4.2. Type d'action proposée.....	72
Tableau 4.3. Types des structures porteuses des dossiers PER.....	73
Tableau 4.4. Répartition des PER mobilisant ou non le patrimoine par type de structure...	73
Tableau 4.5. Types de projet mobilisant la notion patrimoine	78
Tableau 4.6. Les éléments principaux des PEP	80
Tableau 4.7. Types des territoires de projet.....	80
Tableau 4.8. Types des structures porteuses des PEP	81
Tableau 4.9. Thèmes choisis par les PEP	81
Tableau 4.10. Types d'inventaire et de classement des ressources patrimoniales	83
Tableau 4.11. Les trois temps repérant les objets patrimoniaux	84
Tableau 4.12. Les étapes de la construction d'un projet de territoire PEP.....	85
Tableau 4.13. Ressources patrimoniales de la région Tadla-Azilal	86
Tableau 4.14. Les acteurs des PEP	87
Tableau 4.15. Les critères et le choix thématiques des PEP	88
Tableau 4.16. Définition des sites des PEP	89
Tableau 5.1. Les secteurs sauvegardés en Algérie	99
Tableau 5.2. Les mesures de valorisation du patrimoine énoncées dans le cadre du PAT 5	110
Tableau 5.3. Les lignes directrices du SNAT 2030.....	111
Tableau 5.4. Les cinq programmes d'action énoncés dans le cadre de la ligne directrice n°01.....	111
Tableau 5.5. La démarche de valorisation du patrimoine dans le cadre du PAT n°5	112
Tableau 5.6. La répartition Dix-huit (18) Pôles d'Economie du Patrimoine	112

Tableau 6.1. Les fonctions des constructions	131
Tableau 6.2. Les différents sites classés dans la Wilaya de Mila.....	135
Tableau 6.3. Les quatre portes de la vieille ville	138
Tableau 6.4. L'état de conservation du bâti du secteur sauvegardé	150
Tableau 6.5. L'état de conservation du bâti de la vieille ville.....	150
Tableau 6.6. Etat de conservation des réseaux divers	153
Tableau 6.7. Etat de conservation du patrimoine historique de la vieille ville.....	153
Tableau 6.8. Les démarches de l'étude du SDAT de la Wilaya de Mila	157
Tableau 7.1. Les différents facteurs pris lors d'une évaluation contingente	169
Tableau 7.2. Les principales ressources patrimoniales de la vieille ville de Mila	172
Tableau 7.3. Répartition des interviewés selon le profil socioéconomique	176
Tableau 7.4. Répartition des interviewés selon la connaissance du site.....	177
Tableau 7.5. Répartition des interviewés selon le degré de visite.....	177
Tableau 7.6. Répartition des interviewés selon les raisons du non visite.....	177
Tableau 7.7. Répartition des interviewés selon le degré de sensibilité	178
Tableau 7.8. Relation et préférences des individus vis-à-vis de la vieille ville.....	178
Tableau 7.9. Répartition des interviewés selon les montants proposés.....	179
Tableau 7.10. Fréquence de la contribution	179
Tableau 7.11. Les raisons d'accepter le paiement	179
Tableau 7.12. Raison de refus de payer le montant proposé	180
Tableau 7.13. Raison de refus de contribuer aux travaux volontaires.....	180
Tableau 7.14. Définition des variables explicatives	181
Tableau 7.15. Nombre d'heure de travaux volontaire et leurs équivalences en monnaies.	182
Tableau 7.16. Distribution des fréquences du CAP dans le cas de contribution financière	183
Tableau 7.17. Les résultats des différents modèles économétriques (4 modèles).....	184
Tableau 7.18. CAP moyen.....	186
Tableau 7.19. Comparaison des régressions uniquement avec la constante (4 modèles) .	186

LISTES DES ACRONYMES

- MEGC** : Le modèle d'équilibre générale calculable
- DAPA** : la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication
- ADVP** : l'Agence pour le Développement et la Valorisation du Patrimoine (ADVP) de réaliser une étude sur les retombées économiques et sociales du patrimoine.
- ARP PACA** : Agence Régionale du Patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur
- MH** : Monument historique
- MDF** : Musées de France
- CAP**: Consentement à payer
- WTP**: Willingness to pay
- CAR** : Consentement à recevoir
- ABM** : Les méthodes multi-attributs
- MPH** : Les méthodes des prix hédoniques
- NOAA** : Orientations de la National Oceanic and Atmospheric Administration
- PER** : Pôles D'excellence Rurale
- PEP** : Pôles d'Economie du Patrimoine
- MEC** : Méthode d'évaluation contingente
- MV** : Maximum de vraisemblance
- MCO** : La méthode des moindres carrés ordinaires
- MAUT** : Multi Attribute Utility Theory
- DIACT** : La Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires
- CIAT** : Comité interministériel à l'Aménagement du Territoire
- CIADT** : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
- ZRR** : Zone de revitalisation rurale
- EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- GAL** : Groupes d'action locaux
- CG** : Conseil général
- PNR** : Parc Naturel Régional
- DAT** : Direction de l'Aménagement du Territoire du Royaume du Maroc
- FNADT** : Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

CERMOSEM : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes

SDZAH : Schéma directeur des zones archéologiques et historiques

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

POS : Plan d'occupation des sols

PATW : Plan d'aménagement du territoire de la Wilaya

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SRAT : Schéma régional d'aménagement du territoire

SDAT : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique

SEPT : Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale

MATET : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

PDT : le plan destination touristique

POT : pôles d'excellence touristiques

VET : Villages d'excellence touristique

PQT : Plan de qualité tourisme

PPP : Plan partenariat public-privé

PF : Plan de financement

PAT : les programmes d'action touristique

SPOET : le Système Permanent d'observation et d'évaluation du tourisme

ZET : zones d'expansion touristique

PME : les petites et moyennes entreprises

PAT : Programmes d'Action Territoriale

PPSMVSS : Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés

PPMVSA : plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection

DUAC : Direction d'urbanisme d'architecture et de construction

OGEBC : Office de de gestion et d'exploitation des biens culturels

RESUME

Dans cette recherche le patrimoine est appréhendé comme étant une ressource pouvant servir de levier au développement territorial et économique du territoire, à condition qu'elle fasse l'objet d'une valorisation économique par sa mobilisation au sein des projets de territoire et qu'elle doit prendre en compte le contexte géographique, socio-économique et culturel du territoire étudié.

Cette approche de valorisation, est utilisée ces dernières années par beaucoup de territoires qui veulent valoriser son patrimoine, elle peut se traduire par la mobilisation du patrimoine dans le cadre d'un projet surnommé «projet de territoire».

La vieille ville de Mila, située à l'Est de l'Algérie, représente échantillon représentatif riche dans sa totalité en ressources patrimoniales, mais souffrant de méconnaissance et de non valorisation. Cette richesse peut donner naissance à un processus de valorisation économique dans une logique de projet de territoire. Dans ce sens, le patrimoine est appréhendé sous l'angle économique dans une optique de développement territorial. Cette nouvelle approche de penser au patrimoine a donné lieu à de nombreuses études sur sa valeur économique totale dont l'objectif étant d'évaluer son poids économique sur le territoire. Plusieurs méthodes de révélation directe issues du domaine de l'économie environnementale ont été développées et transposées au domaine du patrimoine permettant la monétisation de sa valeur économique totale à savoir la méthode d'évaluation contingente (MEC) qui nous est permet la détermination du consentement à payer (CAP) des individus pour la valorisation du patrimoine culturel de la vieille ville de Mila pour arriver enfin à déterminer le montant du bénéfice total de cette valorisation en faisant une enquête économique basée fondamentalement sur la méthode d'évaluation contingente.

Les résultats obtenus lors de l'évaluation économétrique, démontrent l'importance de la valeur du bien patrimonial choisi, l'attachement individuel à ce bien patrimonial qui s'est exprimé par l'acceptation d'une contribution au projet de valorisation de ce bien sous différentes formes, soit sous la forme d'une contribution monétaire, ou un travail de volontariat.

Elles montrent aussi, que non seulement il faut valoriser ce potentiel patrimonial pour leur valeur culturelle et patrimoniale remarquable, mais aussi pour leur valeur économique et l'atout exceptionnel qu'il représente pour le territoire dans lequel il s'inscrit.

Mots clés : La vieille ville de Mila ; patrimoine ; développement territorial ; méthode d'évaluation contingente (MEC) ; consentement à payer (CAP).

ABSTRACT

In this study, heritage is regarded as a territorial development resource, if it is subjected to economic enhancement through territorial plans and urban and architectural projects. These must take into account the geographical, socioeconomic, and cultural context of the studied areas.

This approach has been used in recent years by many territories seeking to enhance their heritage in the context of a regional project.

The old town of Mila, located in eastern Algeria, rich in patrimonial assets, but it suffers from failure knowledge and undervaluation. This resource has the potential to fuel economic growth in the context of a regional planning. In this sense, heritage is seen from an economic standpoint as part of a regional planning strategy. This new approach to heritage has given rise to its assessment. Several direct methods from the field of environmental economics were applied, allowing the quantification of its total economic value, namely Contingent Valuation Method (CVM). This method allows us to estimate the Willingness to Pay (WTP) of individuals for the enhancement of its region cultural heritage. It was used in the old town of Mila in order to finally determine the total profit of this enhancement taking an economic survey based fundamentally on Contingent Valuation Method.

The results of this assessment prove the high value of Mila's heritage, as well as the individual's attachment to their regional assets. This is expressed by the acceptance of a contribution to the project of heritage conservation and enhancement in various forms, such as monetary or volunteer work.

The results also prove that it is essential to value this site not only for its cultural and patrimonial value, but also for its economic value. It is a unique asset that is able to fuel regional and local economic development.

Key words: The old town of Mila; patrimony; territorial development; contingent valuation method (CVM); willingness to pay (WTP).

ملخص

في هذا البحث تمت دراسة التراث على أنه مورد للتنمية الإقليمية، شريطة أن يكون موضوع التنمية الاقتصادية مقترنا باستخدامه في إطار المشاريع الإقليمية، ومراعياً للسياق الجغرافي والجوانب الاجتماعية، والاقتصادية والثقافية للمنطقة المدروسة.

هذا النهج المعدل للثمنين، تم استخدامه في السنوات الأخيرة من قبل العديد من الأقاليم التي تريد تثمين تراثها، ويمكن ترجمته من خلال استغلال التراث وإدراجه في إطار مشروع أطلق عليه اسم «المشروع الإقليمي» تمثل المدينة القديمة لميلة الواقعة في شرق الجزائر، نموذج الدراسة الميدانية عينة تمثيلية غنية بالعديد من الموارد التراثية، ومع ذلك فإنها مازالت تفتقر إلى الاهتمام والتثمين، وعلى إثر ما تزخر به المدينة القديمة لميلة من مواقع أثرية ثمينة، فإنه يمكن إخضاع هذه الثروة إلى عملية تقييم اقتصادي في إطار المشروع الإقليمي.

في هذا الصدد، ينظر إلى التراث من وجهة نظر اقتصادية بهدف التنمية الإقليمية، وقد أدى هذا النهج الجديد للتفكير في التراث إلى إنجاز دراسات عديدة حول قيمته الاقتصادية الإجمالية، هدفها تقييم وزنه الاقتصادي في الإقليم، حيث تم تطوير العديد من تقنيات التقييم التي تم نقلها من مجال الاقتصاد البيئي إلى ميدان التراث والتي تسمح بحساب القيمة الاقتصادية الإجمالية نقداً، من بينها طريقة التقييم الافتراضي الطارئ التي تسمح بدورها بتقدير قيمة القابلية للدفع، وذلك من أجل تثمين تراث المدينة القديمة لميلة للوصول أخيراً إلى تحديد مبلغ الربح الإجمالي لهذا التقييم من خلال إجراء استبيان ذي طابع اقتصادي يستند أساساً إلى طريقة التقييم الافتراضي.

وقد أظهرت نتائج البحث التي تم التوصل إليها خلال التقييم القياسي أهمية قيمة تراث المدينة القديمة لميلة، حيث مدى التعلق الفردي بهذه الممتلكات التراثية الذي أعرب عنه بقبول المساهمة في مشروع تثمين هذه الممتلكات بأشكال مختلفة، إما في شكل مساهمة نقدية أو مساهمة غير نقدية تقابل العمل التطوعي.

كما أظهرت النتائج أيضاً أن هذا الموقع يجب ألا يتم تثمينه فقط لقيمته الثقافية والتراثية الرائعة، ولكن ينبغي تثمينه أيضاً لقيمته الاقتصادية ولأصوله الاستثنائية التي يمثلها بالنسبة للإقليم الذي يقع فيه.

الكلمات المفتاحية: المدينة القديمة لميلة؛ التراث؛ المشروع الإقليمي؛ التنمية الإقليمية؛ طريقة التقييم الافتراضي؛ القابلية للدفع.

CHAPITRE I INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION

Dans cette recherche, le patrimoine est appréhendé dans une approche territoriale par son rôle de propulseur de développement territorial et de valorisation du patrimoine.

Longtemps envisagé sous le seul angle de sa valeur culturelle, le patrimoine apparaît actuellement comme une ressource. Nous sommes, donc, passé de l'objectif de protection pour accéder à celui de valorisation dans une perspective de développement du territoire qui en dispose.

Di Méo (2008), a présenté cette spécificité de l'intégration de la notion du patrimoine dans le processus de valorisation territoriale, par la relation qui relie patrimoine au territoire au développement territorial, qu'est devenu possible par le passage de la notion du patrimoine ponctuel au patrimoine territoire.

Aujourd'hui, le lien entre patrimoine et économie est analysé en particulier dans le cadre de réflexion sur le développement territorial. Son rôle sur le développement économique porte sur son rôle comme source d'activité économique pour le pays qui peut générer de nouvelles dépenses, de services, de visites et de retombées en emplois et en revenus. Cette connaissance de l'ensemble des services rendus par le patrimoine aux plans économique, social et culturel ainsi que la reconnaissance de sa rentabilité économique modifiera l'attitude de la population et des pouvoirs publics à son égard et contribuera à situer les dépenses qu'il convient de dépenser pour sa valorisation.

Dans ce sens la relation entre les concepts : patrimoine, économie et territoire dans une perspective de développement territorial a été débattu par plusieurs chercheurs, Throsby (2001), Greffe (1990,2003, 2006), Vecco et al (2007), Benhamou et al (2011), Senil (2011), Vernières (2015), Barbas (2018) ont bien identifiés les relations dans le contexte du patrimoine mondial en s'appuyant sur l'importance d'introduire le patrimoine comme ressource dans les projets de développement économique et territorial.

Ainsi, plusieurs organisation et acteurs du développement économique du patrimoine que sont la Banque Mondiale (1999), ICOMOS (1999), Programme Europe de l'Union Européenne (2009,2010), l'UNESCO, considèrent le patrimoine comme une source de développement économique. Ils ont essayé d'introduire le patrimoine dans leur stratégie globale pour lutter contre la pauvreté et les problèmes sociaux pour promouvoir le développement des territoires.

En premier lieu , la Banque Mondiale a essayé de favoriser la préservation des ressources culturelles tangibles et impose aux chefs de projets des études d'évaluation des incidences de leurs actions sur l'environnement culturel, social et économique du pays d'intervention. Dans ce contexte, elle a mené différentes actions à savoir la restauration des bâtiments dont les impacts économiques sont significatifs en termes de création d'emplois et de renforcement des compétences dans le secteur de l'artisanat traditionnel, l'encouragement du tourisme culturel qui est un facteur de pérennité des projets et une source de devises qui induit des effets positifs sur l'économie locale (La Banque mondiale, 1999).

En deuxième lieu, les travaux du symposium de l'assemblée générale ICOMOS, sont tenus sous le thème « du bon usage du patrimoine : le patrimoine est considéré comme une ressource », ont souligné l'importance de la qualité de vie et la sauvegarde d'éléments patrimoniaux dans l'activité économique (ICOMOS, 1999).

En troisième lieu, différents travaux du programme Europe de l'Union Européenne sont tenus sous forme des ateliers à Rabat en décembre 2009 sur la réhabilitation des villes et quartiers historiques ont eux aussi eu comme objectif la conciliation de la conservation du bâti ancien et ses impératifs, avec la revitalisation de la vie économique et sociale, et à Damas en juin 2010 autour de l'économie du patrimoine et financement de la conservation (Euromed, 2010).

Aujourd'hui, une prise de conscience a commencé à se faire sentir que le patrimoine est devenu une ressource du développement du territoire autour de lui. Certains territoires en déclin ont élargi la reconnaissance de ses apports en termes d'attractivité touristique, du développement économique, ou encore d'amélioration de l'image d'un territoire. De ce fait le patrimoine étant mobilisé dans les démarches de développement des territoires en tant que ressource doit donc s'inscrire dans la dynamique territoriale en tant qu'élément fondateur garant de sa cohésion et de sa continuité (El ansari, 2013).

Dans le contexte algérien, l'importance de la contribution du patrimoine au développement territorial en Algérie a été mesurée par Chemrouk et al (2020) à l'aide d'une grille multi critère, d'où ils ont montré que le patrimoine est un potentiel de création de richesse mais certaines lacunes et faiblesses dues à la mauvaise gestion à l'aménagement au rôle des acteurs entravent le processus de développement et de mise en valeur.

Cette introduction du patrimoine dans les stratégies de développement territorial et économique n'est pas encore intégrée dans les politiques de valorisation du patrimoine Algérien. Beaucoup d'efforts sont encore consentis pour la sensibilisation sur la valeur patrimoniale et sur la nécessité de développer des actions pérennes de valorisation du

patrimoine. Seules des études prospectives à moyen ou long terme qui sont assez rares et il s'agit plus d'opérations de secours ponctuelles que de stratégies de valorisation économiques. Le SNAT à l'horizon 2030 laisse apparaître de nouvelles visions plus en adéquation avec les nouvelles tendances de valorisation du patrimoine dans une optique de développement territorial.

Le diagnostic effectué lors de l'étude du SNAT a considéré le patrimoine comme système. De ce fait une stratégie de protection et de valorisation du patrimoine culturel a été mise en place, des pôles patrimoniaux significatifs ayant une grande valeur matérielle et immatérielle ont été identifiés et traduits sous la forme de parcs culturels, de secteurs sauvegardés et de sites historiques et archéologiques. Dix-huit (18) PEP ont été proposés dans sa première ligne directrice « vers un territoire durable », autour des vieilles villes à potentiel patrimonial pour les protéger et les valoriser dont la vieille ville de Mila fait partie de ces pôles.

Cette nouvelle approche de penser au patrimoine a donné lieu à de nombreuses études sur sa valeur économique dont l'objectif étant d'évaluer son poids économique sur le territoire. Dans l'économie de l'environnement, il existe essentiellement deux types de valeur : la valeur d'usage et la valeur de non usage. Cependant l'évaluation de la valeur économique d'un bien patrimonial signifie la prise en compte à la fois de ces deux valeurs économiques ce qu'on les appelle la valeur économique totale dont l'objectif étant d'aboutir à une démarche d'analyse de cette valeur économique totale, qu'est met en lumière les méthodes les plus adaptées à sa révélation.

Plusieurs méthodes de révélation directe issues du domaine de l'économie environnementale ont été développées et transposées au domaine du patrimoine permettant la monétisation de sa valeur économique totale.

Le patrimoine guide le choix vers la MEC, car celle-ci associe en une même situation la valeur d'usage et la valeur de non usage. Cette méthode consiste à interroger directement une population déterminée pour connaître son consentement à payer pour participer dans le cadre d'un marché contingent, afin de bénéficier de la valorisation du patrimoine.

1.1 Problématique

Partant de l'idée que, la meilleure façon de conserver le patrimoine, c'est de le valoriser, de lui trouver des usages (Breton, 2009).

Comme instrument stratégique, la valorisation du patrimoine est utilisée ces dernières années par beaucoup de territoires, peut se concevoir dans le cadre d'un projet dit « projet de territoire ».

Ce projet de territoire ne dépend pas seulement de la présence d'un potentiel patrimonial sur un territoire, mais du regard accordé à celui-ci par les différents acteurs et de leur capacité à le valoriser pour extraire les différents usages touristiques et territoriales par le recours aux différents outils et méthodes à savoir la politique nationale, le développement territorial, planification et aménagement du territoire.

Si dans certains pays on parle de la mobilisation des ressources patrimoniales dans le cadre des projets de territoire, en Algérie qui est dotée, d'un patrimoine historique exceptionnel, on peut dire qu'il s'agit d'une sous-exploitation des ressources, et que des opérations d'interventions ponctuelles et conjoncturelles, sans aucune vision prospective.

Mila est l'une des régions du pays qui recèle des potentialités touristiques patrimoniales indéniables représentées essentiellement par des sites historiques, des vestiges archéologiques, des sites naturels remarquables et surtout de plusieurs sources thermales.

C'est à partir de ces constats que la vieille ville de Mila a été choisie comme échantillon représentatif riche en ressources patrimoniales, mais souffrant de méconnaissance et de valorisation.

Dans ce sens, le patrimoine est appréhendé comme ressource pouvant servir de levier au développement territorial et économique du territoire , et afin de mieux étayer la problématique de cette recherche, il est important de poser cette question principale : Dans quelle condition le patrimoine peut-il contribuer au développement territorial de Mila ?

Pour mieux cerner la réponse à la question clé plusieurs questionnements apparaissent :

- Quelle est la nature de la relation entre patrimoine, économie, territoire et développement territorial ?
- Comment le patrimoine est abordé par l'économie ? Quelles et retombées génère-t-il sur le territoire ? Comment peut-on alors mesurer ces retombées économique et sociales sur le territoire ?
- Quels est le rôle joué par les acteurs locaux dans le processus de valorisation économique du patrimoine ?

Notre recherche se focalisera sur ces réflexions, pour cela nous allons émettre quelques hypothèses.

1.2 Hypothèse

L'hypothèse est une réponse supposée aux questions soulevées par notre problématique dans le but d'orienter notre recherche. Vu l'importance et la nécessité du problème posé, nous avons émis une hypothèse principale tout en l'espérant pertinente :

Le patrimoine pourrait constituer une ressource de développement territorial, à condition qu'elle fasse l'objet d'une valorisation économique traduite par sa mobilisation dans les projets de développement du territoire, et qu'elle doit prendre en compte le contexte géographique, socio-économique et culturel du territoire étudié.

Pour répondre au questionnement posé par la problématique de la recherche, nous avons retenu deux hypothèses complémentaires :

Hypothèse 1 : Sa valeur, longtemps envisagée sous son seul angle culturel, le patrimoine peut attribuer une valeur économique créée par sa valorisation. La définition de cette valeur s'est basée sur la disposition des utilisateurs (citoyens, visiteurs) d'inciter un consentement à payer afin de bénéficier de sa mise en valeur, et de sa valorisation.

Hypothèse 2 : La valorisation du patrimoine constitue, désormais, le fruit d'une mobilisation collective et effective de tous les acteurs qui en bénéficient. Ce rôle peut être renforcé par la maîtrise des activités de patrimonialisation de ce patrimoine.

1.3 Objectifs de la recherche

L'objectif principal de notre recherche, consiste à comprendre les conditions dans lesquelles le patrimoine devient une ressource mobilisable dans le cadre des projets de développement territorial.

Des objectifs secondaires ont donc la volonté de ;

- expliquer les rapports complexes qui existent entre patrimoine, territoire, économie et le développement territorial.
- estimer de la valeur économique du patrimoine par les méthodes d'évaluation économiques.
- comprendre dans quelle mesure l'implication de tous les acteurs locaux doit s'engager autour de la valorisation du patrimoine dans de véritables projets patrimoniaux territorialisés.
- dégager de nouvelles pistes de réflexion, en particulier au sujet de stratégies de valorisation économique des ressources patrimoniales locales dans le cadre des projets de territoire durable.

1.4 Motivation et intérêt du choix du sujet de recherche

La raison du choix d'un tel sujet trouve sa justification dans l'ampleur de la problématique où la vieille ville de Mila riche en ressources patrimoniales avec l'absence de mobilisation de ses ressources dans le cadre des projets de développement du territoire. D'emblée, est considéré comme un outil ayant une mission de conserver et de transmettre, le patrimoine

que ce soit naturel et culturel a acquis le statut de ressource pour devenir un élément essentiel pour le développement territorial.

Il considère comme un privilège et un atout important synonyme de développement territorial intégrant les compétences humaines, de sorte que la promotion du patrimoine aurait des effets favorables sur la population locale et l'amélioration de ses conditions de vie.

1.5 Motivations du choix de la vieille ville de Mila comme terrain d'investigation

Le choix de la Wilaya de Mila comme terrain d'investigation et d'application de notre approche est justifié par sa richesse patrimoniale dont la prise en charge de ce potentiel peut induire plusieurs effets positifs sur le territoire et contribuer ainsi à son développement économique et touristique hypothèse vérifiée lors de ma première recherche menée dans le cadre du Magister qu'elle s'agissait l'inventaire de tous les sites patrimoniaux culturels et naturels, ainsi de l'analyse des éléments structurels de la Wilaya. Sa vieille ville dans sa dimension historique a été classée au rang de patrimoine national où elle a bénéficié d'un programme de mise en valeur de son patrimoine à l'occasion de sa création en secteur sauvegardé depuis 2009. Un PPSMVSS a été élaboré par la direction de la culture. Nous avons donc saisi cette opportunité pour étudier le processus de valorisation de son patrimoine et expliquer comment cette ressource peut devenir un vecteur de développement territorial.

Cette étude n'est pas la première en son genre, elle est en complément aux précédentes recherches, qui se sont prononcées sur les différents aspects de ce domaine. De surcroît, elle serait à même d'ouvrir d'autres horizons et d'autres pistes de recherches.

1.6 État de la connaissance sur le sujet de recherche

Cette partie est consacrée aux travaux de recherches de grande importance effectués sur le patrimoine en tant que ressource de développement territorial et sur les différentes stratégies envisagées afin de valoriser économiquement le patrimoine au sein des projets de territoires. Parmi les auteurs et les chercheurs qui se sont penchés sur cette thématique, on peut citer :

- **Bernard Pecqueur (2000)**, dans son livre «Le développement local», le développement des activités locales s'appuie sur la valorisation des ressources culturelles ou patrimoniales.
- **Guillaume Marceau et al (2005)**, Dans son article « Gestion territoriale et valorisation du patrimoine : Vers un développement régional durable», ils traitent la valorisation du patrimoine des communes de France dans une perspective de gestion territoriale et de rééquilibrage des économies régionales. Ils ont notamment montré dans quelle mesure une

allocation même modérée de moyens à la mise en valeur de différentes formes du patrimoine occasionne des retombées économiques.

Marilena Vecco et Xavier Greffe (2007), dans le livre « Économie du patrimoine monumental », ils ont montré dans une logique que la conservation, longtemps dominée par des débats sur la qualité historique ou artistique des monuments à conserver, ou par des débats sur les stratégies alternatives de conservation restauration donne aujourd'hui lieu à des débats économiques. Mieux encore, c'est peut être en soulignant quels peuvent être les apports du patrimoine pour le développement et l'emploi que l'on pourra déboucher sur des arbitrages financiers favorables à la conservation.

- **Laudy Doumit (2008)** : Dans sa thèse : «La valorisation du patrimoine endokarstique libanais », elle présente la proposition proposer un modèle de valorisation qui tienne compte de deux aspects fondamentaux le développement touristique, le respect du milieu en tant qu'entité scientifique et naturelle.

- **Pierre-Antoine Landel et Nicolas Senil (2009)**, à travers l'article qui s'intitule « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », ils ont opté pour une démarche autour de la notion de ressource territoriale. Elle propose une relecture des différents travaux engagés sur cette notion, tente d'y apporter quelques éléments complémentaires et confronte à travers l'analyse des projets de développement à travers le projet Pôles d'excellence rurale lancé par la DIACT en décembre 2005 à fin de proposer au final une notion autonome, intermédiaire entre un mode de développement productiviste et un mode de développement patrimonial.

- **Hanane Abichou (2009)**, Dans son travail de doctorat intitulé « La valorisation du patrimoine vecteur de développement local durable : quelles retombées économiques et quel dispositif institutionnel ? Cas du sud-est tunisien », elle vise à identifier au travers des critères économiques, sociaux et culturels et d'indicateurs associés, les types d'effets induits par le développement d'une activité touristique patrimoniale dans le territoire du sud-est tunisien. Les avantages économiques que créent les Ksour sont fonction de la capacité de ce patrimoine à attirer des visiteurs ainsi que de sa capacité à inciter les investisseurs locaux à contribuer au financement d'opérations de sauvegarde de ce patrimoine.

- **Marie-Andrée Thiffault (2011)** : A travers son travail de fin d'étude intitulé « Vers une nouvelle définition du patrimoine : l'intégration du développement durable dans l'évaluation patrimoniale», il a tenté de proposer d'élaborer un modèle d'évaluation patrimoniale basé sur une approche par les valeurs qui prend en compte l'ensemble des

valeurs inhérentes au patrimoine bâti, c'est-à-dire les aspects culturels, sociaux, économiques et environnementaux.

- **Nicolas Senil (2011)**, dans sa thèse « la reproduction de l'espace-temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et aux Maroc », sa thématique porte sur les formes et les logiques des processus de patrimonialisation engagés dans les territoires ruraux. Il passe par l'hypothèse que les acteurs engagent simultanément des processus de patrimonialisation et de territorialisation pour reconstruire une durabilité territoriale donnant à l'espace une référence temporelle et au temps une emprise spatiale.

- **Rachid el Ansari (2013)**, à travers son article qui s'intitule « Patrimoine et développement régional au Maroc », l'auteur a évoqué les démarches sur lesquelles le patrimoine est intégré le patrimoine dans la construction des projets de territoire en cohérence avec l'identité locale et les exigences de la population, dont l'objectif étant de créer un environnement patrimonial actif rendant les territoires plus attractifs pour les entreprises et les porteurs de projets.

- **Idir Sofiane (2014)** : Dans sa thèse de doctorat « Valorisation du patrimoine, tourisme et développement territorial en Algérie : cas des régions de Bejaïa en Kabylie et Djanet dans le Tassili n'Ajjer », il aborde une thématique importante qu'est celle de la détermination des conditions dans lesquelles le tourisme peut être un vecteur de développement territorial dans deux régions retenues. Il a étudié la question de savoir comment la valorisation touristique des ressources patrimoniales des régions de Béjaïa et Djanet a été conçue et mise en œuvre et quelle dynamique territoriale en a découlé sur chacun de ces deux territoires.

- **Wafaa Nasser (2014)** : Dans sa thèse « Construction territoriale, développement local et tourisme : le cas du Liban Wafaa », son analyse nous amène à comprendre comment elle est conçue, dessinée, faite et utilisée et nous permet de comprendre sa aborde le développement touristique territorial et sa relation avec le capital social dans le contexte Libanais.

- **Pierre Campagne et Bernard Pecqueur (2014)** : Dans son livre sur « Le Développement territorial : Une réponse émergente à la mondialisation », ou il démontre comment fonctionne le développement territorial dans un certain nombre de territoires et de proposer une analyse plus systématique dans une région particulière comme l'ensemble méditerranéen.

- **Michel Vernières (2015)**, dans son article intitulé « Le patrimoine : une ressource pour le développement », l'auteur montre que pour être un facteur de développement, le patrimoine doit être pleinement reconnu ainsi par sa population et non seulement identifié comme tel de l'extérieur, ainsi dans un contexte de ressources rares, son apport attendu de sa valorisation soit jugé égal ou supérieur à celui d'autres projets économiques et sociaux.
- **Salma Trabelsi (2016)** : Dans sa thèse de doctorat « Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des ONG : cas du Sud-tunisien », Trabelsi vise à souligner l'importance des O. N. G. dans la valorisation du patrimoine culturel pour qu'il soit une ressource territoriale une source de richesses et de financements permettant le développement des espaces ruraux et la préservation de leur identité.
- **Mathieu Lemaître (2016)** : Dans sa thèse de doctorat « Ressources patrimoniales culturelles et développement touristique », Lemaître aborde le patrimoine comme un outil de différenciation des territoires, et comme une offre de produits différenciés permettant la mise en place de stratégies de développement endogène, centrées sur des ressources localisées et non reproductibles.
- **Lahsen Jennan (2017)**, dans son article intitulé « Quelle mobilisation du patrimoine dans le développement des territoires ? Cas l'espace oasien », Jenan a essayé d'appliquer la démarche PEP à l'espace oasien en raison du grand potentiel patrimonial que cette aire recèle à l'échelle de la région Draa-Tafilalet (Maroc).
- **Chemrouk et al (2020)**, dans son article intitulé « Le patrimoine comme levier de développement territorial. Cas des ressources patrimoniales du parc national de Tlemcen (Algérie) », ils ont mesuré la contribution du patrimoine au développement territorial en Algérie à l'aide d'une grille multi critère, d'où ils ont démontré que le patrimoine est un potentiel de création de richesse mais certaines lacunes et faiblesses dues à la mauvaise gestion à l'aménagement du territoire, et au rôle des acteurs entravent le processus de développement et de valorisation.
- **Magali Talandier et al (2020)**, dans l'article « Les sites patrimoniaux exceptionnels, une ressource pour les territoires », ils ont montré d'une part que les sites exceptionnels peuvent être soit une ressource ordinaire, qui accentue les dynamiques ou les conflits selon les cas, soit une ressource latente, en manque d'activation, soit enfin un puissant levier de transformation locale, et d'une part à quel point la coordination entre les acteurs publics et privés est essentielle pour faire du patrimoine une véritable ressource pour les territoires.

1.7 Méthodologie adoptée et outils de recherche

Pour vérifier les différentes hypothèses émises, et répondre aux objectifs visés au départ, un cadre référentiel a été élaboré sur deux approches :

1.7.1 Approche d'ordre conceptuelle

Une revue de littérature variée entre livres, revues, articles, rapports, et thèse de doctorat a été faite afin de comprendre les relations complexes entre les concepts utilisés dans la thèse.

Afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises, il faut d'abord rechercher la relation entre les concepts utilisés, à savoir le patrimoine, le territoire, économie et développement territorial (projet de territoire). Pour ce faire, nous devons définir les concepts, de diviser chaque concept en dimensions, puis de diviser les dimensions en variables et les variables en indicateurs observables et mesurables vérifiables sur le terrain. Dans cette recherche, le patrimoine est abordé comme étant une ressource pour le développement territorial. Il structure autour de quatre dimensions identitaires, politique économique, sociale, et touristique.

Cependant, le développement est un terme souvent lié à l'économie, et la valorisation du patrimoine peut être considérée comme un vecteur de développement économique, à travers les retombées qu'elle peut générer, ce qui impose aux usagers la responsabilité de sa protection et de sa valorisation. Ce développement s'articule autour de trois dimensions :

- économique, via la mise en valeur des atouts spécifiques du territoire et la création de richesses pour lesquelles on cherche aussi une répartition équitable.
- environnementale, via la mise en valeur d'un environnement considéré comme spécifique tout en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et patrimoniales.
- sociale, via une meilleure réponse aux besoins fondamentaux des populations.

Si le patrimoine et territoire s'associent pour assurer le développement territorial d'une région, ils doivent répondre à plusieurs enjeux qui peuvent être regroupés comme suit :

- enjeux environnementaux : l'environnement naturel et bâti est la matière première du développement et constitue sa richesse.
- enjeux socioculturels : la société est le premier acteur et le pivot de tout processus de développement.
- enjeux économiques : la rentabilité du patrimoine par le tourisme afin d'assurer le développement territorial.

- enjeux territoriaux : conditionnés par les enjeux politiques, la planification territoriale, le rôle et les relations entre les acteurs qui agissent sur le processus de développement.

Après avoir analysé la relation qui associe entre les deux notions une question à poser comment utilisé le patrimoine comme levier de développement territorial ?

Aujourd'hui, le patrimoine est devenu un concept central dans les débats autour du développement des territoires. Il est mobilisé dans la construction des politiques territoriales dans le cadre des pôles généreraient des retombées considérables sociales, économiques, environnementales , et financières au niveau, local, régional, et national dont l'objectif de ces pôles vise à construire des projets territoriaux utilisant le patrimoine comme une ressource pour le développement , et non plus comme un simple objet culturel ou touristique.

Selon (Virassamy, 2002) , ces projets de territoire doivent rassembler les acteurs de la vie économique locale autour de plusieurs enjeux d'ordre culturel ,via la participation participer au rééquilibrage de l'activité culturelle en développant des services culturels ou des filières ou des pôles de compétences, dans un objectif d'attractivité des territoires et locale, d'ordre touristique , via la production d'un tourisme qui s'intègre à l'ensemble de l'activité économique, associe tous les acteurs locaux et se structure à partir d'une identité locale tout au long de l'année, d'ordre économique , via la participation à la création d'un environnement attractif pour les entreprises, les résidents potentiels, les porteurs de projets, ce qui génère des emplois durables et maintient le développement des activités industrielles ou artisanales, d'ordre social , où ces projets participent à un processus de reconnaissance sociale au sein d'un territoire, d'ordre pédagogique , il s'agit de développer l'accueil et la formation des jeunes ainsi que l'intégration et la dotation en infrastructures d'accueil dans le cas d'une politique visant à accueillir des groupes extérieurs (Virassamy, 2002).

Les quatre concepts « patrimoine, territoire, économie et développement territorial » appliqués au territoire de Mila, mettent en évidence la politique et la stratégie adoptées pour valoriser le patrimoine ainsi que le rôle de la population comme acteur significatif qui participe à la mise en œuvre du processus de développement territorial. Une fois les concepts utilisés décomposés en dimensions, puis en variables, nous avons tenté de les synthétiser afin de les analyser dans deux outils de diagnostic territorial et d'évaluation économique qu'ils peuvent considéré comme d'outils d'aide à la décision des acteurs en charge du patrimoine et sa valorisation .

1.7.2 Approche d'ordre empirique - analytique

- Le diagnostic du territoire

Comprend un diagnostic de territoire comme outil d'aide à la décision des acteurs en charge du patrimoine et aménagement du territoire. Il doit se faire en quatre temps (Lardon *et al.*, 2005) :

- Dresser, à partir de l'inventaire, un état des lieux de la manière dont les ressources du territoire sont valorisées. Il est réalisé à partir des différentes sources d'informations : des documents cartographiques et statistiques, d'observations...etc.
- Détermination des enjeux sur la base des trois piliers du développement territorial à savoir les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.
- Définition des grandes lignes d'une stratégie de valorisation des ressources.
- Proposition d'actions représente la phase finale qui relie le diagnostic à l'action qui a été interprétée dans cette recherche comme des recommandations et des perspectives de recherche.

- L'évaluation économique

Cette évaluation propose aussi des moyens tels que l'enquête qui peut être définie comme activité organisée et méthodique de collecte de données sur des caractéristiques d'intérêt d'une partie ou de la totalité des unités d'une population à l'aide de concepts, de méthodes et de procédures bien définis. Elle est suivie d'un exercice de compilation permettant de présenter les données recueillies sous une forme récapitulative utile (statistique Canada, 2010). La recherche s'est basée sur deux techniques d'enquêtes :

- Des entretiens menés auprès de huit des acteurs et gestionnaires de sites patrimoniaux culturels visait à renseigner les retombés économiques et sociales (directes, indirectes, induis), les financements publics ou privés liés au patrimoine de la vieille ville, l'emploi (salariés, volontariat saisonniers), billetterie, les audio-guidées, visites guidées, événements...etc.
- D'une enquête par questionnaire menée auprès des citoyens sur l'estimation économique du patrimoine en se basant sur la méthode d'évaluation contingente. Avait pour objectif d'apprécier le montant que chaque individu serait prêt à payer autrement dit le consentement à payer (CAP), pour la valorisation de la vieille ville de Mila dont le but est l'estimation de la valeur économique totale de la vieille ville.

Afin de tester l'implication de la population dans le processus valorisation du patrimoine culturel de Mila, l'enquête comme objectif de tester leur participation au processus de valorisation de son patrimoine, et de connaître leur opinion sur le développement territorial

autour du patrimoine dans la région de Mila et les perspectives de ce développement. La population étant le premier acteur du patrimoine et de développement territorial, le meilleur moyen d'obtenir des informations auprès des habitants était l'enquête. On utilise un échantillonnage composé de 423 enquêtés.

Avant de commencer à distribuer notre questionnaire, nous avons établi un pré-questionnaire, testé auprès d'une vingtaine de population. Durant cette opération nous avons trouvé quelques difficultés pour accéder à l'information ainsi que dans la compréhension de certaines questions par les enquêtés. Cela est dû dans la majeure partie au niveau socio professionnel du chef de ménage. Pour ce faire, nous avons été obligés de revoir certaines questions et de traduire le questionnaire en arabe pour qu'il soit plus clair pour les enquêtés.

Cependant, notre questionnaire a pris la forme auto-administrée. Il a été distribué par nous-mêmes auprès des enquêtés, ce qui nous a pris beaucoup de temps (environ 30 minutes par enquêtée) pour le remplir, vu à la particularité du sujet d'étude. Le temps moyen d'un questionnaire a été de 20 minutes.

Les résultats économétriques des enquêtes ont été traités par le logiciel STATA avec des graphes dessinés à l'aide de Microsoft Excel.

Ceci nous a permis de nous familiariser avec notre sujet de recherche et d'avoir des réponses à notre problématique à travers la rédaction d'une série de questionnaires (voir annexe G et H).

Pour conclure, notre travail repose sur deux méthodes de recherche scientifique. La première s'appuie un diagnostic du territoire permet de visualiser les potentialités patrimoniales du site d'investigation choisi qu'est la vieille ville de Mila.

Dans la deuxième, nous avons eu recours à la méthode d'évaluation contingente dont l'objectif est l'estimation économique et financière du patrimoine de la vieille ville de Mila qui s'est appuyé sur une enquête socioéconomique, Enfin définitive, nous voulions estimer la valeur économique du patrimoine créée par sa valorisation économique.

1.8 Plan de la thèse

Pour mener à bien notre recherche et répondre à nos objectifs de recherche, il nous a semblé judicieux de structurer notre thèse de doctorat en sept (7) chapitres, conclusion générale, une bibliographie et des annexes.

- Premier chapitre introductif, expose la problématique de recherche suivie de questions, les réponses hypothétiques aux questions posées suivies par les objectifs de la recherche, l'état de l'art, puis la structure de la thèse.

- Le deuxième chapitre, présente une approche théorique contenant des définitions scientifiques qui a été développée pour identifier et expliquer les différents concepts concernés par cette recherche à savoir : le patrimoine, le territoire, et le développement territorial, ainsi que les relations simples et complexes qui existent entre eux. L'objectif étant de préciser le contenu de la notion de patrimoine et de délimiter ses contours, puis de montrer qu'en quelques années le patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel, est devenu un enjeu économique majeur mobilisable dans le des processus de développement local des territoires.

- Le troisième chapitre, consacre à appréhender le patrimoine sous l'angle économique le patrimoine possède aussi une valeur économique. Cette valeur est étudiée plus précisément à travers les concepts récemment développés par les différentes méthodes d'évaluation économiques du patrimoine dont l'objectif étant de montrer que le patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel, est devenu un enjeu économique majeur mobilisable dans des processus de valorisation.

- Le quatrième chapitre, consiste à présenter les différents cas étrangers ayant entrepris la démarche de valorisation économique du patrimoine dans une optique de développement territorial. Cette valorisation peut se concevoir dans le cadre d'un projet de territoire dit : PER en France, et PEP au Maroc.

- Le cinquième chapitre, évoque la situation des ressources patrimoniales, du développement territorial dans le contexte Algérien, en s'appuyant sur la lecture des différents instruments d'aménagement et de développement du territoire dont le questionnement porte ici sur la manière dont le patrimoine est mobilisé dans la dynamique de développement territorial en Algérie.

- Le sixième chapitre, constitue l'étape du diagnostic territorial, avec la présentation de l'état des lieux du patrimoine au site en question.

- Le septième chapitre, consiste à présenter les résultats des investigations sur terrain à travers l'estimation de la valeur économique du patrimoine par la méthode d'évaluation contingente.

La superposition des éléments mis en évidence par ces analyses va orienter l'aménagement du territoire et définir ainsi une approche qui définit les options de développement territorial autour du patrimoine.

- La conclusion générale, met en perspective une réponse générale à la problématique de recherche traduit les différents résultats obtenus puis les contributions, les limites et les perspectives de recherche et quelques recommandations et propositions.

- Les annexes, sont composés des entretus et les questionnaires supports de nos enquêtes, les tableaux des résultats fournis par le logiciel par STATA traduit dans la thèse par des graphes, et des tableaux.

CHAPITRE II PATRIMOINE, TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

INTRODUCTION

Dans ce deuxième chapitre, nous tenterons de définir les concepts liés à cette recherche à savoir : le patrimoine, territoire et le développement territorial, nous présenterons, ensuite, les relations simples et complexes entre les différents concepts qui seront décrites. L'objectif étant de comprendre les relations inextricables entre les trois notions qui tendent à évoluer dans le contexte actuel.

Durant notre recherche, le patrimoine est abordé comme étant un support primordial pour la promotion touristique durable et le développement territorial. Par conséquent, l'utilisation du patrimoine comme facteur de développement nécessite l'étude de différentes valeurs associées à ce concept. Ces valeurs occupent une place prépondérante dans la discipline de sa valorisation.

2.1 Qu'est-ce qu'un patrimoine ?

Di Méo (2008) a souligné que si le patrimoine fait l'objet de recherches scientifiques, sa définition est un exercice périlleux (Di Méo, 2008b, p. 1). De nos jours sa définition devient complexe et pluridisciplinaire, ce qui nécessite des recherches plus poussées et l'établissement de lignes directrices précises afin de mieux comprendre ce que le patrimoine implique dans les projets de territoire et si tout patrimoine a la vocation à devenir un support au développement territorial .

Par ailleurs Senil (2011), a souligné que le mot patrimoine cache quatre logiques :

- D'ordre identitaire, dont le patrimoine vise à cristalliser l'identité du groupe social.
- D'ordre politique, dont le patrimoine sert à un projet politique.
- D'ordre économique, dont le patrimoine est utilisé comme ressource du développement.
- D'ordre social, dont le patrimoine sert comme de stratégies alternatives.
- D'ordre touristique , dont le patrimoine est utilisé comme source du tourisme (Senil, 2011, p. 17).

Dans cette recherche nous intéressons à la logique économique où le patrimoine abordé comme une ressource de développement territorial.

2.1.1 Le patrimoine « Origines, définitions, dimensions »

Commençons par la définition générique de Choay (1992) le patrimoine est « composé de l'ensemble des biens hérités des ancêtres » (Choay, 1992).

Si l'on remonte vers le XII^e siècle, le patrimoine désignerait le legs paternel transmis aux générations futures. Vers le XVIII^e siècle, la notion a évolué pour désigner un bien collectif. Puis, « il ne s'agit plus seulement de biens matériels et de domaines, même à forte teneur symbolique, mais aussi de valeurs purement idéelles, d'idées, de connaissances et de croyances, et de pratiques, de savoir-faire et de techniques, etc. ». (Di Méo, 2008b). Par la suite, la notion a été étendue au-delà du patrimoine culturel pour inclure des valeurs « immatérielles » purement idéales telles que les connaissances, les croyances, les pratiques et les savoir-faire, etc.

Barrère (2007), quant à lui, a défini l'objet patrimoine par rapport au temps et à l'espace. Il y apparaît comme « un ensemble d'avoirs transmis par le passé ». « Un ensemble hétérogène, des espèces différentes, mais structuré, des mâles et des femelles, et cela pour chaque espèce, et d'autant plus structuré qu'il résulte d'une construction, celle de l'espèce, celle de l'histoire des hommes en général ». « Un ensemble rapporté à un titulaire, groupe ou individu, et exprimant une identité ». Tous ces trois éléments de définition de l'objet patrimoine doivent intégrer lors son analyse économique (Barrère, 2007, p. 2).

Héritier (2013), souligne que le patrimoine est doté de trois dimensions : rétrospective, introspective, prospective. La première, permet à une société de s'appuyer sur des éléments hérités du passé, de regarder vers les temps passés pour saisir certaines formes, lieux ou objets ayant acquis un statut symbolique.

La deuxième, est lorsqu'une construction patrimoniale interroge un présent en fonction de son rapport au passé.

La troisième, qui suggère qu'à travers les modalités de la composition patrimoniale, le patrimoine porte un projet de société ou une finalité qui peut être de nature esthétique, politique ou sociale (Héritier, 2013).

Partant de l'affirmation suivante de Méo (2008), le terme « patrimoine » fait référence à un principe narratif qui raconte les histoires d'origine et les événements historiques majeurs, d'un groupe ou d'un territoire. Il donne une consistance temporelle et spatiale à toute réalité sociale, permettant à se projeter vers l'avenir, et proposer un projet à caractère collectif » (Di Méo, 2008).

On peut conclure que ces trois dimensions semblent essentielles pour saisir le sens profond du patrimoine.

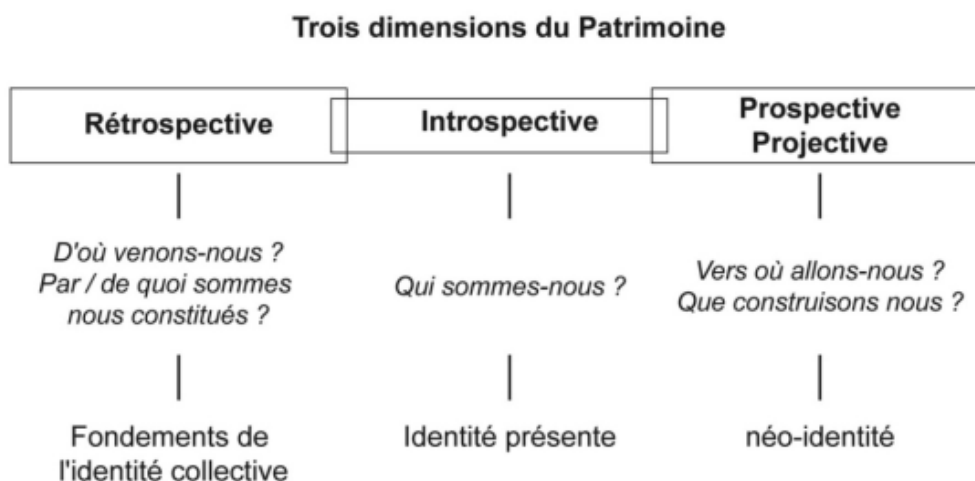


Figure 2.1. Trois dimensions du patrimoine

Source : Héritier, 2013, p. 6

De nos jours, le patrimoine est devenu un objet qui intéresse les économistes tels que Greffe (1990), et les géographes tels que Hertzog (2011), Senil (2011), Di Méo (1995), Gravari-Barbas (1996), afin d’y intégrer la dimension territoriale, économique, sociale et politique et de devenir un élément important intégrant dans toute démarche de développement et de construction des territoires. Greffe (2000) souligne , que le patrimoine est tout ce que la population décide de préserver, de réutiliser ou de transmettre (Greffe, 2000).

2.1.2 Le patrimoine « formes de production »

Depuis son apparition, la définition du concept du patrimoine n’a cessé de progresser et de s’étaler, ce qui se traduit par sa transition de la propriété privée à la propriété publique (Greffe, 2000), et des monuments ponctuels au patrimoine territorial (Di Méo, 2008). Cette évolution remarquable dans le domaine de la définition du patrimoine l’a rendu polysémique et constitue un dénominateur commun à plusieurs domaines, tels que l’histoire, l’anthropologie, la géographie, l’économie et l’urbanisme. Di Méo (2008) a exploré les formes contemporaines de la vision patrimoniale. Il a expliqué le passage de la notion de patrimoine du « sens univoque » au « phénomène polysémique » avec la tendance récente du « tout patrimonial » en tant que processus global ce qui explique l’élargissement de la notion de patrimoine qui a émergé à travers plusieurs glissements :

Tableau 2.1.Formes de production du patrimoine

Type de glissement	Définition
Du privé au public	Il concerne la valeur économique du patrimoine. Il remonte au Moyen Âge et il concerne les œuvres, les bâtiments, les sites et les lieux monumentaux. Ce passage comme son nom l'indique, c'est l'appartenance du bien familial à la sphère publique collective.
Du sacré au profane	C'est conséquence de l'évolution de la valeur symbolique du patrimoine dont le patrimoine concernait les objets religieux ou aristocratiques, aujourd'hui c'est la valeur symbolique identitaire ayant une importance dans les représentations sociales qui surgit.
Du matériel à l'idéal	Il implique le patrimoine culturel immatériel, ce qui veut dire le passage du patrimoine objet au patrimoine événementiel, traditions, chansons, événements sociaux, etc. Cette dématérialisation partielle du patrimoine élargit la notion aux événements et aux produits de consommation tels que les traditions culinaires, les chansons, etc.
De l'objet au territoire	Selon Gravari-Barbas (2002), il s'agit d'une mutation spatiale des valeurs du patrimoine (Di Méo, 1995) qui concernait l'objet pour concerner un territoire. C'est une « territorialisation du patrimoine » ou d'une « patrimonialisation du territoire » ce nouveau glissement intègre les espaces environnementaux à protéger et à conserver (Gravari-Barbas, 2002).
De la culture à l'environnement	C'est le patrimoine naturel, le plus récent, et il trouve sa valeur grâce au succès du développement durable et à la valeur accordée au secteur de l'environnement, les écologistes et les architectes paysagistes ont inclus le patrimoine dans leur champ de recherche. Tous ces changements dans la définition du patrimoine ont procédé à une typologie.

Source : Di Méo, 2008 (Traitement Auteur 2020)

2.1.3 Le patrimoine « naturel et culturel »

Lorsque nous parlons de patrimoine dans une perspective de mobilisation, de développement et de valorisation, deux éléments essentiels apparaissent : « le naturel » et « le culturel ». Ces éléments ont été définis distinctement par l'Unesco (1972) dans son 1 er article.

Tableau 2.2.Types du patrimoine

Type	Définition
Le patrimoine naturel	Comprend : a) les monuments naturels englobent les formations physiques et biologiques de valeur particulière sur le plan esthétique ou scientifique. b) les formations géologiques qui sont des zones strictement délimitées qui servent l'habitat à des espèces animales et végétales précieuses ou menacées, qui ont une valeur particulière en termes de science ou de conservation. c) les sites naturels qui sont des sites strictement délimités de valeur particulière sur le plan scientifique ou esthétique.
Le patrimoine culturel	Comprend : a) les monuments que sont les œuvres architecturales, de sculpture ou de peintures monumentales, éléments ou structures de valeur exceptionnelle sur le plan historique, artistique scientifique et archéologique. b) ensembles, groupes de constructions, ont une valeur spéciale en termes de l'histoire, de l'art, ou de la science. c) les sites, sont les régions topographiques, œuvres combinées entre l'homme et la nature mais qui possèdent une valeur particulière justifiant leur beauté sur les plans archéologique, historique, ethnologique ou anthropologique.

Source : Unesco, 1972

Cette typologie établie par l'Unesco peut nous servir de base à la classification du patrimoine dans cette recherche.

2.1.4 Les valeurs associés au patrimoine

Selon Pendlebury (2008), «La valeur du patrimoine constitue une question centrale dans la définition de tout acte de conservation, où les sociétés ne conservent que ce qu'elles valorisent » (Pendlebury, 2008, p. 7). Selon cette affirmation les valeurs des biens patrimoniaux guident tous les processus associés à la conservation du patrimoine culturel. (Thiffault, 2011).

Plusieurs déclinaisons de valeurs ont été développées pour comprendre et guider la conservation du patrimoine culturel et naturel.

- **Les valeurs du patrimoine selon Aloïs Riegl (1903)**

Cette typologie est appuyée sur le constat qu'un monument peut être conservé ou érigé en fonction de la valeur perçue par la société. Il énonce deux catégories :

Cette typologie est basée sur un constat social et s'articule autour de la mémoire et du présent. Riegl est l'un des premiers à interpréter la conservation des monuments historiques à l'aide d'une grille de valeurs et de sous valeurs ; il distingue deux catégories. Les unes, dites de remémoration, sont liées au passé et font intervenir la mémoire soit les valeurs d'ancienneté, d'histoire et d'intention de commémoration.

La valeur d'ancienneté est attribuée lorsque des traces du passé, laissées par le passage du temps, sont clairement visibles sur le monument. Quant à la valeur d'histoire, elle fait référence à la capacité d'un monument à témoigner des événements passés. Enfin, la valeur de la commémoration fait référence à l'intention originelle du créateur de commémorer un moment ou un événement spécifique afin qu'il soit présent dans la conscience des générations futures (Riegl, 1984).

Les autres, dites de contemporanéité, appartiennent au présent. Il s'agit des valeurs d'usage et d'art (Riegl, 1984). La valeur d'usage est celle qui distingue le monument historique des ruines archéologiques qui n'ont pas de fonction et sont donc essentiellement historiques (Choay, 1992). La valeur d'art, pour sa part, dépend de l'esthétique et concerne autant les œuvres artistiques anciennes que la conservation intacte de leur apparence. La valeur d'art se subdivise elle-même en valeur de nouveauté et valeur d'art relative (Riegl, 1984).

La valeur de nouveauté est liée à l'aspect achevé du monument : plus le monument est intact, plus il est précieux. Quant à la valeur d'art relatif, elle reflète l'appréciation des œuvres passées et est le résultat de la contemplation. Selon le conservateur autrichien, un monument peut se voir attribuer toutes ces valeurs dans des proportions différentes et l'intervention en conservation vise à les rétablir ou les maintenir.

Tableau 2.3. Typologies des valeurs selon Aloïs Riegl

Valeurs de remémoration	Valeurs de contemporanéité
Ancienneté Historique Intention commémoration	Usage D'art : de nouveauté, d'art relatif

Source : Riegl, 1984, pp.63-119 (Traitement : Auteur 2020)

A partir de cette opposition, Riegl a permis pour la première fois, de désigner clairement des valeurs associées aux monuments historiques selon deux catégories distinctes. L'importance du discours de Riegl tient aussi dans l'établissement d'une distinction entre

l'intentionnalité et la non-intentionnalité du monument : un est créé dans le but de commémorer un évènement passé, alors que l'autre acquiert son statut de témoignage du passé au fil du temps.

- **Les valeurs du patrimoine selon Greffe Xavier (1990)**

Selon Riondet et al (2008) , cette typologie s'inscrit dans une optique de valorisation économique du patrimoine culturel (Jean-Yves Duyck. Jean-Dominique Riondet, 2008). Pour Greffe, la valeur du patrimoine est vue dans une perspective économique vis à vis de territoires en mal de ressources et en recherche de développement touristique. La valeur est cernée grâce à une liste de six valeurs : Esthétique, artistique, sociale, historique, cognitive, économique. (Greffe, 1990).

Tableau 2.4.Typologies des valeurs proposées selon Xavier Greffe

Les valeurs du patrimoine selon Greffe	Définition
La valeur esthétique	Il s'agit de l'émotion qu'une personne éprouve à la vue d'un monument, elle ne tiens pas seulement à son existence mais au contexte variable de son environnement.
La valeur artistique	Elle prend d'une certaine manière la forme d'une « tentative de rationalisation » de la valeur esthétique qui, du fait de son caractère hautement subjectif, ne permet pas la mise en place de critères sur lesquels fonder le choix des éléments à préserver. C'est donc le rôle que va jouer une œuvre dans l'histoire de l'art qui justifie sa conservation et légitime les moyens déployés à cette fin.
La valeur sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine apparaît comme « la présence physique de la temporalité » (Lemaire P 31, dans Greffe, 1990). - C'est la conscience du passé, dont le patrimoine est l'outil comme le symbole, qui permet la création d'une identité commune
La valeur historique	<ul style="list-style-type: none"> - C'est une révélation d'une époque, de ses modes de vie, du temps écoulé depuis son édification - Elle dépend moins en effet de l'état dans lequel il nous a été à transmis que de sa capacité à témoigner de manière cohérente du passé.
La valeur cognitive	- Elle fonde une demande de patrimoine au titre de la formation qui concerne : l'histoire, la littérature, et l'ethnographie et qui se matérialise à travers : circuits de tourisme culturel, classes de patrimoine...etc.
La valeur économique	<p>La valeur économique renvoie « à son rendement actuel, ainsi qu'aux conditions et au potentiel économique des différentes décisions éventuelles ». Autrement dit, la valeur économique fait référence aux retombées économiques du patrimoine.</p> <p>Elle est basée sur deux fondements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fort ancien : les retombés économiques des travaux entrepris pour conserver ou rénover un patrimoine : achats de matériaux, paiement de salaire ...etc. - Moins ancien : l'utilisation du cadre bâti puisque il peut être utile parcequ'utilisable pour abriter des activités domestiques, administratives, d'affaires ou culturelles, et des manifestations épisodiques ou des usages pérennants .etc.

Source : Greffe, 1990, pp. 24-38 (Traitement : Auteur 2020)

Ces valeurs économiques vont aujourd'hui au-delà des effets des travaux entrepris ou du cadre bâti pour nous conduire à ce qui est devenu un des enjeux centraux de l'analyse économique du patrimoine à travers deux types de bénéfices indirects liés à son utilisation et directs liés à la consommation de ce dernier (Grefte, 1990). En 2000, Grefte parle d'autres significatives de la valeur telles que :

Tableau 2.5. Typologies des valeurs selon Xavier Grefte

Les valeurs	Définition
La valeur de l'activité	Ou le patrimoine générateur d'emplois et des biens économiques.
La valeur de l'intégration sociale	Lorsque le patrimoine renforce l'identité et contribue à l'intégration des jeunes par la découverte de son patrimoine.
La valeur de cadre de vie	L'opération de rénovation du patrimoine devient impérativement un facteur de da changement du cadre de vie et de consolidation de l'image de la ville.

Source : Grefte ,2000 (Traitement : Auteur 2020)

- **Les valeurs du patrimoine selon Randall Mason (2002)**

Le Getty Conservation Institute de Los Angeles (GCI) à travers son rapport : « *Assessing the values of the cultural Heritage, 2002* » a développé une approche dite de gestion par les valeurs. La typologie proposée inclut les catégories de valeurs les plus souvent associées aux sites patrimoniaux dans les problématiques courantes de la conservation. Il introduit sept dimensions par le biais de deux catégories de valeurs : les valeurs socioculturelles et les valeurs économiques. Ces dernières peuvent légitimement être représentées en termes de prix sont généralement mesurables à travers les diverses méthodes d'analyse économique.

La première catégorie subdivise en cinq valeurs, soit les valeurs historiques, culturelle/symbolique, sociales, spirituelle/religieuse et esthétiques. (Assessing the Values of Cultural Heritage - The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002)

Selon Masson (2002) :

- La valeur historique est « *la capacité d'un site à transmettre, à exprimer ou stimuler une relation ou une réaction au passé [...]* ». Ces valeurs peuvent dériver de divers facteurs : l'ancienneté, l'illustration d'un événement ou de la vie d'un personnage célèbre, la rareté, l'unicité, la qualité technique ou le potentiel archivistique ou documentaire. De leur part, la valeur historique se subdivise en deux sous types :

- La valeur académique ou éducationnelle qui représente le potentiel de gagner en connaissances à propos du passé.

- La valeur artistique qui s'établit à partir du caractère unique ou représentatif d'une réalisation d'un individu ou d'un groupe d'individus.

- La valeur culturelle ou symbolique « *désigne les significations communes associées au patrimoine et qui ne sont pas, à proprement parler, reliées aux aspects et significations chronologiques d'un site* ». La valeur politique représente un type particulier de la valeur culturelle/symbolique où le patrimoine est utilisé pour construire ou maintenir les relations civiles, la légitimité gouvernementale, la protestation, ou idéologique. Ces valeurs découlent du lien entre la vie civile/sociale et l'environnement physique et de la capacité des sites patrimoniaux en particulier à stimuler le type de réflexion positive et de comportement qui construit la société civile. En outre, cette catégorie comprend également les valeurs patrimoniales utilisées pour stimuler l'identité des groupes ethniques dans les cas où le groupe n'a pas un aspect religieux fort.

- La valeur sociale « *comprend également l'attachement à un lieu* ». Cet attachement se réfère à la cohésion sociale, l'identité communautaire ou d'autres sentiments d'affiliation que les groupes sociaux (qu'ils soient très petits et local, ou national) découlent du patrimoine spécifique et les caractéristiques environnementales de leur territoire d'origine.

- La valeur spirituelle ou religieuse « *peut émaner des croyances et des enseignements des religions* », mais il peut aussi englober des expériences laïques d'émerveillement, de crainte, etc... Qui peuvent provoquer l'émotion chez les visiteurs des sites patrimoniaux.

- La valeur esthétique, en général, l'esthétique « *se réfère aux qualités visuelles du patrimoine* ». Les nombreuses interprétations de la beauté, du sublime, de ruines, et de la qualité des relations formelles sont considérées parmi les critères les plus importants pour hisser les choses et les lieux comme patrimoine. Il est également admis que la valeur de l'esthétique peut être interprétée plus largement pour englober tous les sens : l'odorat, le son et la sensation, ainsi que la vue. Ainsi, un site patrimonial pourrait être considéré comme précieux pour l'expérience sensorielle qu'il offre.

Outre les aspects culturels, le patrimoine possède aussi une valeur économique. Cette seconde catégorie subdivise en deux grands types : la valeur d'usage (ou valeur marchande) et la valeur de non usage (ou valeur non marchande) (Assessing the Values of Cultural Heritage - The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002).

Selon Mason (2002) :

- La valeur d'usage (Use Value / Market Value) « *est la valeur du marché qu'on peut aisément exprimer en valeur monétaire* ». Elle se réfère aux biens et services qui en découlent et qui sont commercialisables et à des prix abordables sur les marchés existants.

Par exemple, les droits d'entrée aux sites patrimoniaux, le prix du foncier, les salaires des employeurs. Parce qu'elle est échangée sur les marchés, cette valeur peut être facilement exprimée en termes de prix et est susceptible de faire l'objet de nombreuses analyses économiques.

- La valeur de non usage (Nonuse Value /Nonmarket Value) « est la valeur économique qui n'est pas commercialisée dans le marché et difficilement mesurable en terme monétaire ». Elles peuvent être classées comme des valeurs économiques parce que les individus seraient disposés à consentir des ressources financières pour les acquérir et/ou les protéger. Cette valeur est divisé en trois sous types suivants : la valeur « d'existence », « d'option » et de « legs ».

- Valeur d'existence : Les individus valorisent un objet patrimonial de son existence, même s'ils n'ont pas de relation directe avec ce bien.
- Valeur d'option : Elle se réfère à la volonté de quelqu'un de préserver cette possibilité (d'option) qu'elle pourrait consommer les services du patrimoine à un certain temps dans le futur.
- Valeur de legs (Bequest Value) : Proviens de la volonté de léguer un bien patrimonial aux générations futures.

Tableau 2.6. Typologies des valeurs selon Randall Mason

Les valeurs socioculturelles	Les valeurs économiques
Historique : - Académique/ éducationnelle - La valeur artistique	Usage
Culturelle/symbolique	Non-usage :
Sociale	- Existence
Spirituelle/religieuse	- Option
Esthétique	- Legs

Source : Assessing the Values of Cultural Heritage - The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002, P.11-13 (Traitement : Auteur 2020)

Randall Mason synthétise ainsi dans un tableau comparatif les principales typologies de valeurs reconnues au patrimoine et développées à ce jour.

Tableau 2.7. Typologies de valeurs développés par différents professionnels et organismes

Riegl (1903)	Lipe 1984	Burra Charter (1998)	Frey (1997)	English Heritage (1997)
Ancienneté Historicité Commémoration Usage Nouveauté	Economique Esthétique Associative/symbolique Informatrice	Esthétique Historique Scientifique Sociale (incluant les valeurs spirituelle, politique, nationale, etc., culturelle)	Economie Option Existence Legs Prestige Education	Culturelle Educatrice/académique Economique Fonctionnelle Récréative Esthétique

Source : Assessing the Values of Cultural Heritage - The Getty Conservation Institute, Los Angeles, 2002, p.9.

- Les valeurs du patrimoine selon Marilena Vecco (2007)

Outre les valeurs socioculturelles et économiques, d'autres auteurs ont examiné la valeur du patrimoine sous un angle différent, proposant une classification des valeurs qui inclut deux nouvelles catégories de valeurs: les valeurs de communication et les valeurs environnementales (Vecco and Greffe, 2007).

Tableau 2.8. Typologies des valeurs selon Vecco Marilena and Xavier Greffe

Les valeurs culturelles	Les valeurs économiques	Les valeurs de la communication	Les valeurs écologiques
Historique	Usage : Direct – Indirect	Symbolique	De diversité
Culturelle	Option	D'information	D'écosystème
Sociale	Non usage : D'existence - De legs	De récréation	De durabilité
Esthétique		D'identité de communauté / nationale	D'intégrité
Artistique		Utile	De naturalité
Spirituelle			
Religieuse	Intrinsèque		

Source: Vecco and Greffe, 2007, p.245

Par la suite Benhamou et al (2011) parlent de la valeur scientifique, de la valeur marchande (économique), et de la valeur symbolique liée au patrimoine, celle qui en fait un condensé d'histoire, de références communes, ils pensent qu'une valeur marchande nulle peut être associée à une valeur symbolique ou scientifique élevée (Benhamou and Thesmar, 2011).

La valeur économique du patrimoine semble être constante, ce qui confirme l'importance du tourisme des ressources patrimoniales : « Les arènes de Nîmes et le pont du Gard ont peut-être plus rapporté à la France plus qu'ils n'avaient coûté aux Romains » Grégoire (Choay, 1992).

- **La valeur universelle exceptionnelle «un concept mondial pour la patrimonialisation »**

Qu'est-ce que la Valeur Universelle Exceptionnelle ?

Tableau 2.9.Définition de la VUE

Valeur	Universelle	Exceptionnelle
cela signifie qu'il faut définir en quoi le bien est précieux. Il s'agit d'établir l'importance du bien tout en basant sur des critères clairs et cohérents, y compris son intégrité.	la portée de la Convention est mondiale de par l'importance des biens à protéger mais aussi de son importance pour les peuples du monde entier. De ce fait les sites ne sauraient être considérés comme étant de valeur universelle exceptionnelle du seul point de vue national ou régional.	le site doit être exceptionnel. La Convention du patrimoine mondial définit la géographie de ce superlatif comme « un bien naturel ou culturel, le plus exceptionnel de la terre ».

Source : Borst, 2007 (Traitement : Auteur 2021)

La VUE est introduite par la Convention de l'Unesco en 1972 portant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Aux termes de son 1er article, la définition de la notion de la VUE est faite à travers les valeurs culturelles des monuments et les sites qui devraient être protégés à savoir :

- la valeur d'histoire, il s'agit de la valeur historique, valeur d'ancienneté, et valeur commémorative.
- la valeur artistique et esthétique.
- la valeur scientifique.
- les valeurs ethnologiques et anthropologiques.

Pour être doté d'une VUE, un bien patrimonial doit répondre à l'un des trois critères de la convention, aux conditions d'intégrité et doit bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde (Unesco, 1972). Par ailleurs, doit répondre au moins l'un des dix critères de sélection adoptés par l'Unesco pour être inscrit sur la liste du patrimoine mondial (Unesco, 2021, p. 26)¹ (Borst, 2007).

¹ Les dix critères de de sélection ont été présentés en annexe (A)

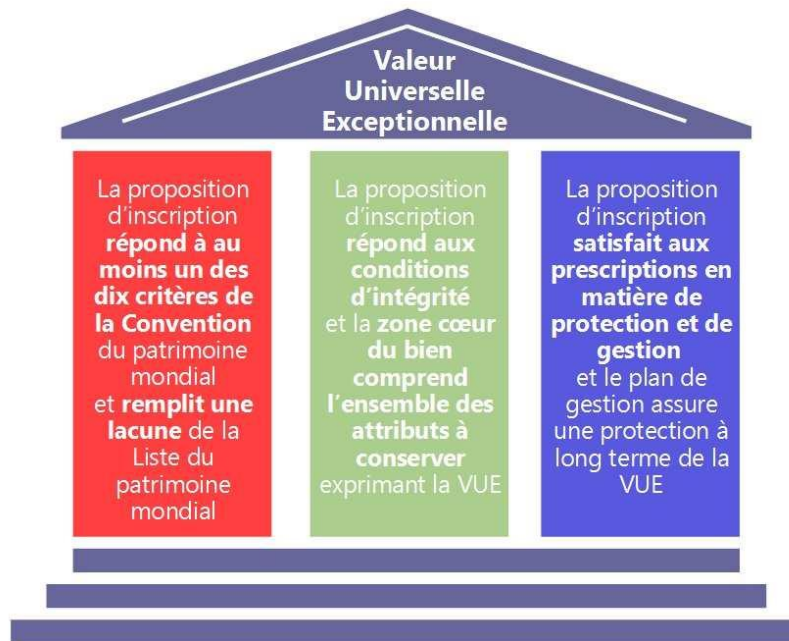


Figure 2.2. Les trois critères de la VUE du patrimoine définie par l'Unesco

Source : Borst, 2007

Après avoir défini le patrimoine et établi une typologie, une deuxième question se pose systématiquement : quelles sont les modalités qui commandent un bien à acquérir un statut patrimonial ?

2.2 Du bien au statut patrimonial « Le patrimoine comme construit social »

Greffe (1999) a souligné que, « un bien n'est pas patrimonial par nature, mais par convention » (Greffe, 1999).

Plus qu'un ensemble d'objets, le patrimoine peut être défini comme rapport social, dont l'analyse de ses modalités d'émergence, permet de mettre l'accent sur le processus par lequel on reconnaît au bien une valeur culturelle.

2.2.1 La patrimonialisation « de la sélection à la valorisation »

Attribuer un statut patrimonial à un objet passe par un processus de construction dans lequel une relation entre cet objet et une communauté est établie. Leniaud (1992) apporte une réponse à la question comment l'homme ou le groupe social décident-ils que tel bien entre dans le patrimoine ? Un objet qui a perdu sa valeur d'usage peut acquérir par une procédure d'appropriation une valeur patrimoniale, autrement dit une reconnaissance de son caractère patrimonial, selon un certain nombre de critères appliqués par ceux qu'il appelle des médiateurs. Il propose de désigner cette procédure d'appropriation sous le nom de patrimonialisation. (Leniaud, 1992).

Dans la même ligne Greffe (1999), souligne que le statut de patrimoine « est le résultat de plusieurs processus, répétés ou brisés, d'appropriation et de réappropriation dans lesquels une communauté reconnaîtra un héritage dans un objet encore actif » (Greffe, 1999).

- Définition de patrimonialisation

Le fait d'accorder un caractère patrimonial à un objet c'est la patrimonialisation, c'est un processus qui serve une communauté à reconnaître en tant que patrimoine son héritage culturel qu'elle juge dignes d'être transmises aux générations futures, et pour que tout objet de patrimoine devient un sujet de patrimonialisation il doit répondre aux critères du statut de patrimonialisation afin d'être reconnu et valorisé.

Selon Micoud (2004) cité in Barrère et al (2004), la patrimonialisation « est l'activité sociale qui consiste à faire être quelque chose qui prend nom et valeur du patrimoine ». Cette activité est de nature symbolique au sens où elle opère sur des signes et produit des sens (Barrère *et al.*, 2004, p. 81).

- Critère de patrimonialisation

Greffe (2000) a défini 3 critères par lesquels on peut d'abord identifier un patrimoine :

Tableau 2.10. Les critères d'identification du patrimoine

Critère	Définition
Communication	Un objet patrimonial est un moyen de symboliser l'histoire et de partager des valeurs.
Scientificité	Un objet patrimonial contient des valeurs : historiques, artistiques, esthétiques, etc. qui le distinguent des autres objets.
Économique	Un objet patrimonial a une valeur économique qui doit prendre avec précaution, car elle devient vite réversible.

Source : Greffe, 2000, p.30

Selon le service pédagogique du Château Guillaume (2019), si un objet se rapporte à l'un des critères énumérés, il sera considéré comme patrimoine.

Tableau 2.11. Les critères d'identification du patrimoine

Critère	Définition
Conservation	nous devons étudier comment l'objet en question a été restauré, conservé, transmis sans que l'État intervienne.
Motivation	Problème de l'acceptation ou du rejet par le public ou les usages de ce patrimoine : le public a systématiquement fait une sélection en fonction des générations en oubliant volontairement ou non un objet, un monument ou un bâtiment...
Reconnaissance	Le monument a une valeur esthétique, scientifique, historique, économique ou sociale et qu'il fera l'objet d'une conservation.
Touristique	Nous devons démontrer que l'objet présente un intérêt particulier pour le tourisme.

Source : Service pédagogique du Château Guillaume, 2019, p.6

- Le processus de la patrimonialisation

Di Meo (2008) considère ce concept comme « le témoignage tacite d'une indéniable identité partagée » (Di Méo, 2008). Olivier (1990) lie cette question de l'identité avec la question temporelle « dès lors que l'on s'inscrit dans une perspective temporelle associant l'incertitude et l'irréversibilité, l'identité de l'agent pose problème, l'attention doit alors porter sur les moyens particuliers que peut mobiliser le sujet pour tout à la fois assurer son identité dans le temps et assumer son devenir : ces moyens forment son patrimoine » (Olivier, 1990).

Plusieurs modèles ont été proposés par différents auteurs afin d'appréhender ce processus. Du point de vue sociologique, Micoud (2004) cité in Barrère et al (2004) présente un modèle méthodologique pertinent pour appréhender le processus de patrimonialisation. Il distingue trois moments du processus de patrimonialisation (Barrère *et al.*, 2004, p. 87).

Tableau 2.12.Le processus de patrimonialisation selon André Micoud

Des collections d'objets	Figuration	Problématisation	Authentification	Les entités collectives	Le vivant et le temps
	Les emblèmes	Les disciplines	Les moyens juridiques		
<i>1^{er} «moment»</i>					
Monuments Historiques	Vestiges	L'Histoire (des hommes et des œuvres illustres)	Le classement	L'Histoire de France	Le vivant a eu lieu...
Sites géologiques-géographiques	Le chaos pétrifié	La Géographie (des sites remarquables)	Le périmètre	Le Territoire national	Il faut en conserver les traces
<i>2^{ème} «moment»</i>					
Les arts et les traditions populaires	L'outil rural	L'Ethnologie (des modes de vie des gens ordinaires)	Les Ecomusées, les Parcs Naturels Régionaux	Les «aires» culturelles	Le vivant est en passe de disparaître. ..
Les milieux naturels	La tourbière ou les zones humides	L'Ecologie (des écosystèmes)	Les réserves, les arrêtés de «biotope»	Ou naturelles	Il faut en <i>sauvegarder</i> les restes
<i>3^{ème} «moment»</i>					
Les biens culturels	La parabole	Les Sciences des TIC	Les banques d'images et de son, la propriété intellectuelle	La <i>world culture</i>	Le vivant est plein de potentialités
Les espèces et les gènes	Le génome	La Biologie et le génie génétique	Les banques de gènes, les brevets sur le vivant	Le vivant sans frontière	... Il faut en gérer la diversité

Source : Barrère *et al.*, 2004, p. 87

D'après ce modèle méthodologique proposé, on peut tirer plusieurs enseignements sur l'histoire de la patrimonialisation :

- Dans le premier moment, la patrimonialisation concerne la conservation des objets patrimoniaux.
- Dans le deuxième moment, la patrimonialisation est portée sur la sauvegarde des identités locales dans des périmètres bien déterminés.
- Dans le troisième moment, lié à l'heure actuelle où la patrimonialisation porte sur la gestion des ressources patrimoniales devenues facteur essentiel de développement du territoire.

Dans le deuxième modèle qui a été proposé par Hugues François et al (2006), le processus de patrimonialisation est décomposé en cinq étapes (Senil, 2011). Par conséquent chaque étape est menée par un ensemble d'acteurs différents et génère une variété d'activités.

Chaque étape est menée par un ensemble différent d'acteurs et génère une variété d'activités.

- 1) **La sélection**, consiste à sélectionner un objet qui présente un potentiel patrimonial, s'effectue par les acteurs qui y jouent un rôle primordial, à deux niveaux : les grands choix thématiques et celui des objets (Landel, 2007; Senil, 2011).
- 2) **La justification**, consiste à repositionner l'objet dans son contexte historique, cette démarche permet de construire, d'évoluer l'objet puisqu'il est entré dans un rapport de communication sociale, ce qui peut modifier ainsi son statut (Faure, 2000).
- 3) **La conservation**, consiste la mise en œuvre d'une stratégie de conservation de l'objet patrimonial sélectionné, qui peut prendre la forme d'opérations de préservation, de réhabilitation, ou de restauration, et qui peut être ainsi l'occasion d'une modification son état (Bourdin, 1991).
- 4) **L'exposition**, consiste l'étape où l'objet patrimonial peut alors être exposé et reconnu par le public. C'est ici que se forme le lien entre patrimoine et tourisme. L'objet patrimonial change alors d'usage en raison de sa dimension culturelle, sociale, et identitaire, il devient donc une attraction.
- 5) **La valorisation**, consiste enfin l'étape où l'objet patrimonial peut faire l'objet d'une valorisation qui ne découle pas automatiquement de sa mise en exposition, elle peut prendre plusieurs formes selon le type de l'objet, par exemple un monument peut utiliser comme support par la création de service qui contribue à sa mise en scène. En fin cette valorisation peut être l'opportunité d'une forme de développement économique (François, Hirczak and Senil, 2006; Senil, 2011).

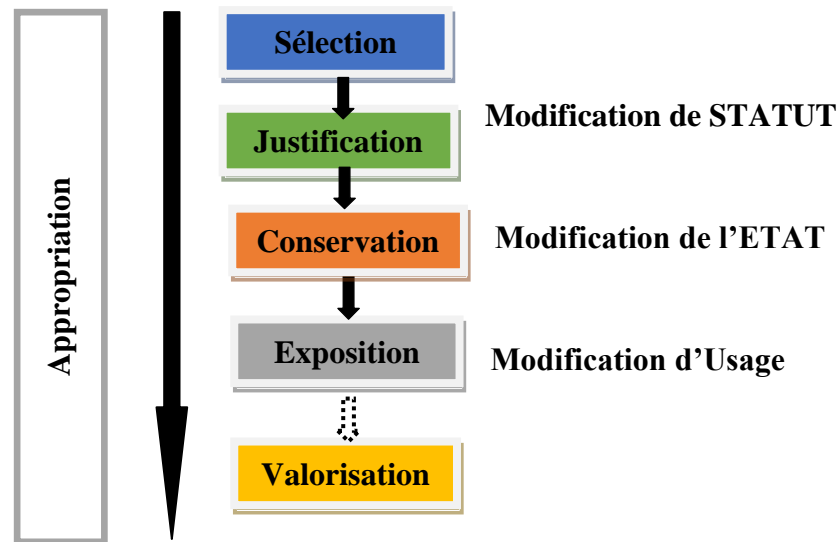


Figure 2.3. Les différentes étapes du processus de patrimonialisation

Source : François et al, 2006 (Traitement : Auteur 2021)

D'après ce processus, nous avons constaté que chaque étape phase est essentielle dans sa dimension qu'elle procure, et elle joue un rôle particulier pour arriver à la fin à un patrimoine valorisé apte à atteindre un développement territorial.

2.2.2 De la patrimonialisation au développement touristique quelle logique ?

Duval (2007), souligne que « le processus de patrimonialisation contribue à la définition des lieux touristiques en permettant l'identification de ses spécificités, il permet d'assurer leur lisibilité » (Duval, 2007).

Un objet patrimonial est un objet que l'on peut attribuer une valeur. Il porte l'identité d'une communauté, il doit être d'une part conservé et transmit aux générations futures, et d'autre part être mis en scène.

Par sa présence physique, le patrimoine marque le territoire, de sa dimension patrimoniale qui lui est associé alimente l'attractivité touristique des territoires (Di Méo, 1995).

Mettre en tourisme un territoire suit le même processus, il s'agit de porter à l'attention des autres ce qui rend un lieu exceptionnel, d'exposer, mettre en scène ses particularités patrimoniales pour satisfaire des touristes. Ce processus peut s'exprimer en fonction du changement du statut du bien patrimonial culturel qui a été identifié, valorisé et protégé, qui a le potentiel d'améliorer l'image touristique du territoire.

Il en résulte un changement dans le statut des ressources culturelles. Identifié, valorisé et sauvegardé.

2.3 Du patrimoine au territoire « le patrimoine comme ressource »

Colletis and Pecqueur, 1993; Bessière, 2001; Pecqueur, 2002, 2006, 2007; François, Hirczak and Senil, 2006; Landel, 2007, interrogent la notion de patrimoine dans le cadre du développement territorial. Il y est défini comme « une ressource potentiellement activable par un processus de valorisation ». Il est alors appréhendé comme une ressource qui présente ayant l'intérêt d'être propre à un territoire, spécifique à la destination qui cherche à l'exploiter.

2.3.1 La notion de territoire

Appréhender un territoire signifie mettre en lumière les interactions entre un groupe social, c'est aussi situer ce dernier et ses interactions en ensembles plus vastes et d'autres plus petits, car un territoire n'est jamais isolé c'est un système ouvert qui s'engage des échanges avec d'autres ensembles territoriaux dans lesquels il s'insère ou qui le constituent, en tout ou en partie sur une longue ou courte période de temps. Il est nécessaire donc de tenir en compte de cette complexité dans toute démarche d'intervention d'aménagement et développement du territoire.

- Comment peut-on alors définir le territoire ?

Les définitions actuelles du concept de territoire indiquent bien qu'il est un concept vaste et ambigu, il renvoie à plusieurs significations selon l'angle d'approche, la discipline et le moment.

Tout d'abord, la racine « terra » signifiant la terre, le territoire désigne un espace géographique circonscrit dans l'espace par des limites. Complété du suffixe « orium », ce mot a donné « territorium », dans un premier temps utilisé pour définir un espace sur lequel s'exerçait une autorité ou une juridiction (Campagne and Pecqueur, 2014, p. 46)

Guy et al (2011), ont mis l'accent sur le couple espace / groupe social, il peut désigner donc « une simple aire d'extension d'ue d'un phénomène, un espace d'enjeux sociaux, une portion de la surface terrestre délimitée que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins ou le lieu de vie d'un groupe social » (Guy, Catherine and Mérenne-Schoumaker, 2011, p. 18)

Pour les géographes comme Di Méo (1996), Brunet (1992), Levy (2003), Ginet (2012), ont rapproché la notion d'espace de celle de territoire en introduisant trois définitions :

- Un territoire perçu : celui révélé par les enquêtes sur terrain
- Un territoire vécu : celui d'un bassin de vie
- L'espace voulu : celui des plans d'aménagement et d'urbanisme (Ginet, 2012, p. 3)

Le territoire aussi est souvent pris « comme synonyme d'un espace appartenant à un groupe humain, d'un espace socioculturel, d'un espace de vie et d'aménagement, d'une zone d'influence économique ou politique, ou de projet de développement » (Beriane, 2016).

Selon Corboz (2019), « le territoire des urbanistes est une sorte de mille-feuilles, dont chacun contient l'empreinte d'une histoire mouvementée du couple homme et nature», ainsi «c'est une superposition de valeurs socioculturelles en vue d'une valorisation lors d'un projet » (Corboz, 2019, pp. 4–5).

2.3.2 Patrimoine et territoire « une parenté conceptuelle »

Di Méo (1995) a souligné la gémellité des deux notions patrimoine et territoire. Tout d'abord, il y a une familiarité qui réunit les deux concepts. En effet, via un rapport social l'espace devient territoire et objet patrimoine (Di Méo, 1995). Les deux notions offrent d'étonnantes correspondances.

Les deux concepts partagent une double nature matérielle et idéale , dont la matérialité s'observe dans la diversité des espaces et des formes, quant à la dimension idéale est propre à la fois au territoire et au patrimoine, ferment aussi de leur parenté, elle prend la forme sociale, celle-ci exprimée par les rapports sociaux d'une population à l'espace ou aux objets revêtent des formes culturelles spécifiques , culturelle celles-ci se manifeste à travers l'identification de l'espace représenté (territoire ou patrimoine) à l'ensemble des signes culturels propres à cette population, identitaire celle-ci que partagent le patrimoine et le territoire ne se limite pas à un constat d'existence immuable mais elle évolue et demeure ouverte.

Les deux concepts se réfèrent au temps et à l'histoire, ils sont porteurs donc de mémoires, qu'elles demeurent vivantes en faisant l'objet de tri et de réinterprétation pour le présent et l'avenir.

A l'issue de ce rapprochement des deux notions, on peut conclure que le territoire et le patrimoine comprennent des objets matériels ou immatériels dont les rapports sociaux sont similaires, perpétuels, ouverts, et déroulant à long terme sur lesquels un espace géographique devient signifiant à la fois pour l'individu et la société (Di Méo, 1995).

2.3.3 La dynamique territoriale « du territoire au développement »

Pour bien comprendre la dynamiques du territoire, on doit se baser sur le courant porté par Colletis et Pecqueur (1993) où ils proposent en effet une analyse dans laquelle la ressource n'est pas un donné mais un construit collectif. La grille d'analyse a été basé sur un facteur principal sur lequel la différenciation des espaces peut être résulté non par le prix relatif

des facteurs , ni par les coûts de transport, mais par l'offre potentielle d'actifs ou de ressources sur le contexte géographique dans lequel ils s'inscrivent (Colletis and Pecqueur, 1993).

Il permet d'abord d'opérer « la distinction entre une ressource qui existe à l'état latent ou virtuel et sa valorisation ou révélation sous forme d'actif ».(Colletis and Pecqueur, 2005, p. 52). A ce titre, Mathieu (2006) émet l'idée selon laquelle « le patrimoine n'est d'abord qu'un gisement, une réserve, un facteur à exploiter qui ne vaut que par son potentiel. C'est au terme d'un processus d'activation qu'il va pouvoir occuper une fonction productive » (Mathieu, 2016, p. 22).

Par actifs, on entendra des facteurs en activité bien que les ressources soient des facteurs latents, elles constituent un potentiel qui, sous certaines conditions, peut être transformé en actif.

En se référant à ces auteurs, ils interprètent le développement territorial en termes de ressource qui sont marquées par la différenciation des ressources générique et spécifique, l'une est indépendante de leur participation à un quelconque processus de production, elles sont complètement transférables sur un marché, ce qui implique une valeur d'échange, cependant la deuxième sont entièrement dépendante du processus de production, et ne peuvent pas être transférées , leur transformation en actifs spécifiques entraîne un coût de transfert irrécouvrable plus au moins élevé. L'étude du concept du patrimoine nous renseigne donc sur le caractère spécifique des ressources (Colletis and Pecqueur, 1993, 2005).

La distinction entre les deux concepts donne lieu à une stratégie de développement qui peut être décomposé en deux temps « l'activation et la spécification». Le premier correspond au passage de la ressource à l'actif dont il existe deux types d'activation, le premier correspond à la ressource générique et préexistante dans laquelle l'activation se produit à travers le marché par le système du prix, quant au second correspond à la ressource spécifique virtuelle sur laquelle l'activation se produit suite à une procédure particulière d'engagement (Colletis and Pecqueur, 1993).

C'est un méta-système dans le sens où il relie deux systèmes existants, celui de l'objet en question et celui du système de production. (Pecqueur, 2002b).

Le deuxième temps qu'est la spécification correspond au passage de la ressource ou de l'actif du générique au spécifique. Ils s'agit d'une procédure consiste à combiner des stratégies de nombreux acteurs afin de résoudre un problème inédit dans une logique de construction territoriale, celle-ci est le résultat d'un processus d'apprentissage collectif qui

conduit à la définition de règles au sein d'un espace géographique dont le mode d'échange est la réciprocité (Colletis and Pecqueur, 1993).

Complétant la grille de lecture proposée par Colletis et Pecqueur (1993) et partant de l'hypothèse sur laquelle la ressource ne peut pas être toujours mobilisée selon une logique marchande (Colletis and Pecqueur, 1993). Hirczak et al (2006) de leur part proposent une approche qui consiste à définir la ressource territoriale comme un état intermédiaire dans le chemin vers l'actif « une ressource spécifique révélée selon un processus intentionnel, engageant une dynamique collective d'appropriation, différente selon qu'elle emprunte ou non le chemin de la valorisation marchande ». Cette approche permet d'aborder la dimension patrimoniale d'une ressource, de faire la distinction entre une ressource et un actif et de montrer comment une ressource comme forme de patrimoine se transforme en actif et participe ainsi à la production. Nous distinguons, en effet deux circuits efficaces un circuit long qui compte une étape de valorisation marchande et un circuit court qui n'entre pas dans cette logique mais plutôt dans une logique de construction sociale et culturelle, tous les deux participent au développement local. Ces deux circuits sont raisonnés en plusieurs temps celui de la révélation, valorisation, puis croissance et construction, où la révélation correspond à un processus d'identification de la ressource (de la ressource spécifique à la ressource territoriale). Dans chaque temps, la ressource participe de la dynamique territoriale dans la mesure où révélée, elle constitue un référent identitaire. Pour éclaircir ce processus, il convient dorénavant de se pencher sur les conditions d'émergence de la ressource territoriale ; démarche au terme de laquelle, nous pourrions interroger le renouvellement des ressources dans le temps long de la construction territoriale (Senil, Hirczak and François, 2006).

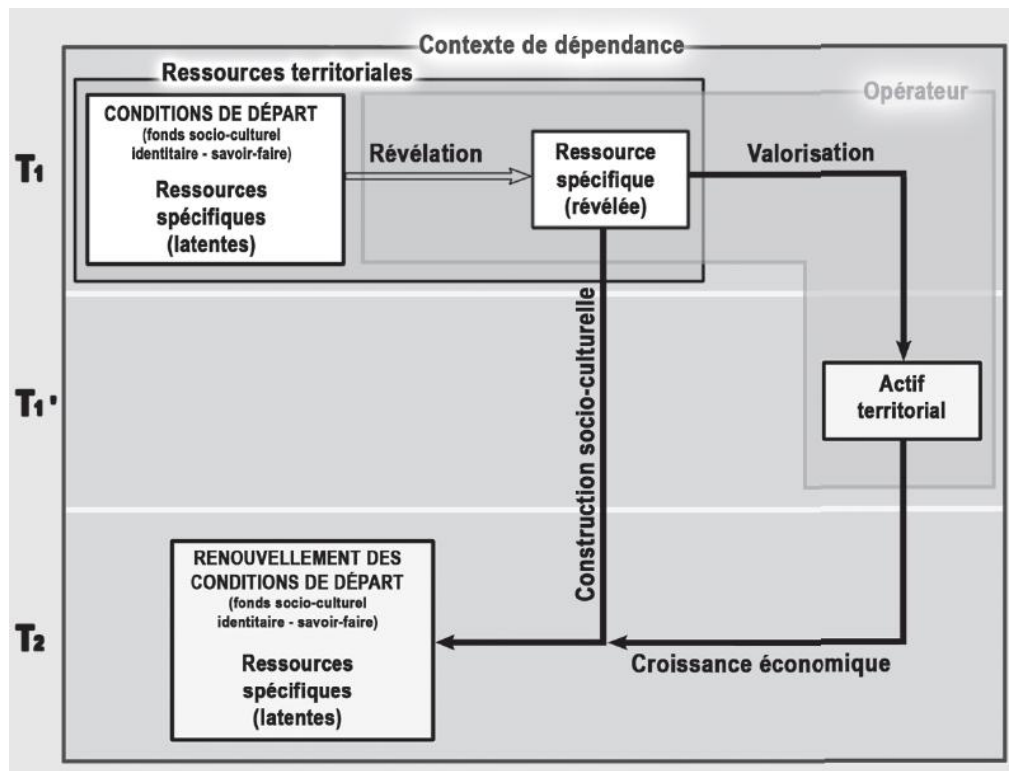


Figure 2.4. Approche territoriale de la ressource

Source : François, Hirczak and Senil, 2006

Pour conclure, sur la base de ces réflexions, nous pouvons tirer que le patrimoine appréhendé va donc assurer différentes fonctions dans la construction des particularités du territoire sous plusieurs aspects :

- La révélation de ressources dotées de qualités spécifiques aux territoires, justifiant leur protection, et donc leur insertion dans des processus de durabilité.
- L'articulation de ces ressources avec d'autres, qui permettant de constituer des ensembles porteurs de signes au sein desquels chaque objet va être doté d'une qualité complémentaire du fait de son association avec d'autres objets.
- L'intégration de ces ressources dans la construction d'une prospective territoriale, au travers des valeurs qui leur sont associées.

Ainsi, les deux notions ressource - patrimoine nous semblent relativement proches dans la mesure où elles sont toutes deux des construits socioculturels issues de l'histoire.

2.4 Du territoire au développement territorial

L'émergence de l'idée de développement territorial renvoie aux multiples significations du développement et aux différentes définitions du territoire. Il est maintenant admis qu'il élargit, diversifie et approfondit.

Guy et al (2011), ont souligné que «le développement territorial est un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs

dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale » (Guy, Catherine and Mérenne-Schoumaker, 2011, p. 22).

2.4.1 Les dimensions du de développement territorial

Tachfine (2020), souligne que le développement territorial s'articule autour de trois dimensions :

- économique, via la mise en valeur des atouts spécifiques du territoire et la création de richesses pour lesquelles on cherche aussi une répartition équitable.
- environnementale, via la mise en valeur d'un environnement considéré comme spécifique tout en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et patrimoniales.
- sociale, via une meilleure réponse aux besoins fondamentaux des populations (logement, santé, services....) et le développement de la cohésion sociale (Tachfine, 2020).

2.4.2 Le patrimoine comme levier du développement territorial

D'après Al Ansari (2013), le concept du patrimoine est au cœur du débat autour d'une nouvelle approche d'intervention dans l'aménagement et de développement du territoire , qui se traduit amplement par son intégration dans les projets de développement du territoire (El ansari, 2013).

Ces projets de développement qui se basent sur le patrimoine permettent souvent de soulever des enjeux lors de sa valorisation qui peut être considérée comme une stratégie alternative à la promotion touristique durable et au processus de développement territorial. L'ultime objectif du développement territorial est de rendre les territoires attractifs et compétitifs, de leur donner une chance dans la compétition internationale, par l'exploitation des ressources territoriales culturelles et naturelles, ainsi grâce au rôle majeur des acteurs de ces territoires, en combinant les enjeux économiques, sociales et environnementales.

2.4.3 La mise en œuvre du développement territorial

Selon lardon et al (2005) la réussite d'un projet territorial réside dans les liens qu'il va tisser avec son contexte. Pour cela, un diagnostic territorial est requis pour les identifier.

Le diagnostic est un état des lieux établi à un moment donné. Il vise à rechercher des écarts entre les représentations des différents acteurs, mettre en évidence des forces et faiblesses, menaces et opportunités, mettre au jour les points de convergence et de divergences afin d'en faire advenir des axes de progrès. Il a pour but d'éclairer la réalité locale afin de

mieux positionner le projet en regard des spécificités territoriales (Lardon *et al.*, 2005). Il doit mettre en avant des ressources du type patrimoine naturelles et culturelles.

Le diagnostic d'un territoire est composé de plusieurs phases successives et liées, les étapes sont définies en fonction de l'objectif fixé au départ. Ils sont de l'ordre de 4 phases (Figure 2.5).

- État des lieux, il s'agit de l'analyse des faits et des actions d'un territoire et des relations entre eux. Il consiste souvent à considérer le territoire comme un système organisé et hiérarchisé, dont on analyse à la fois les éléments structurants et les relations entre eux.
- Détermination des enjeux, il s'agit de déterminer les défis à relever dans les quatre dimensions : l'économie, territoire, et la société.
- Choix d'une stratégie, il s'agit de la hiérarchisation des enjeux en fonction dynamiques territoriales observées et des objectifs visés.
- Propositions d'actions, présentent les solutions proposées pour relever les défis dans les différents domaines : économique et budgétaire, fiscal, social, environnemental, etc.

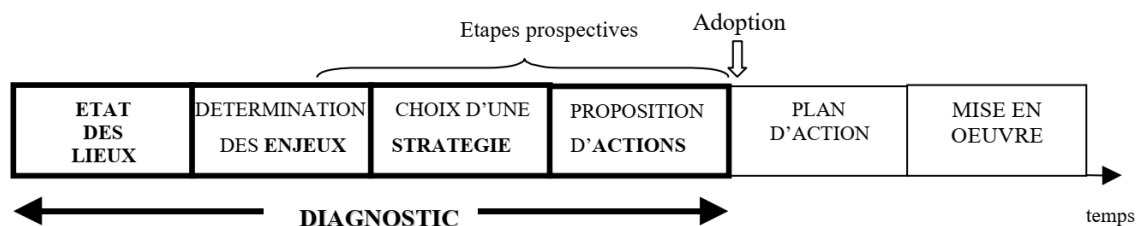


Figure 2.5. Les étapes du diagnostic du territoire

Source : Lardon *et al.*, 2005.

En général, le diagnostic territorial se double en général d'une analyse prospective et de l'établissement de scénarios (Tachfine, 2020).

Gouttebel (2003), propose une la démarche du projet de territoire, elle consiste en une décomposition et une recomposition des principales structures et dynamiques du territoire dont l'objectif est de déterminer les choix stratégiques de développement d'un territoire (Gouttebel, 2003).

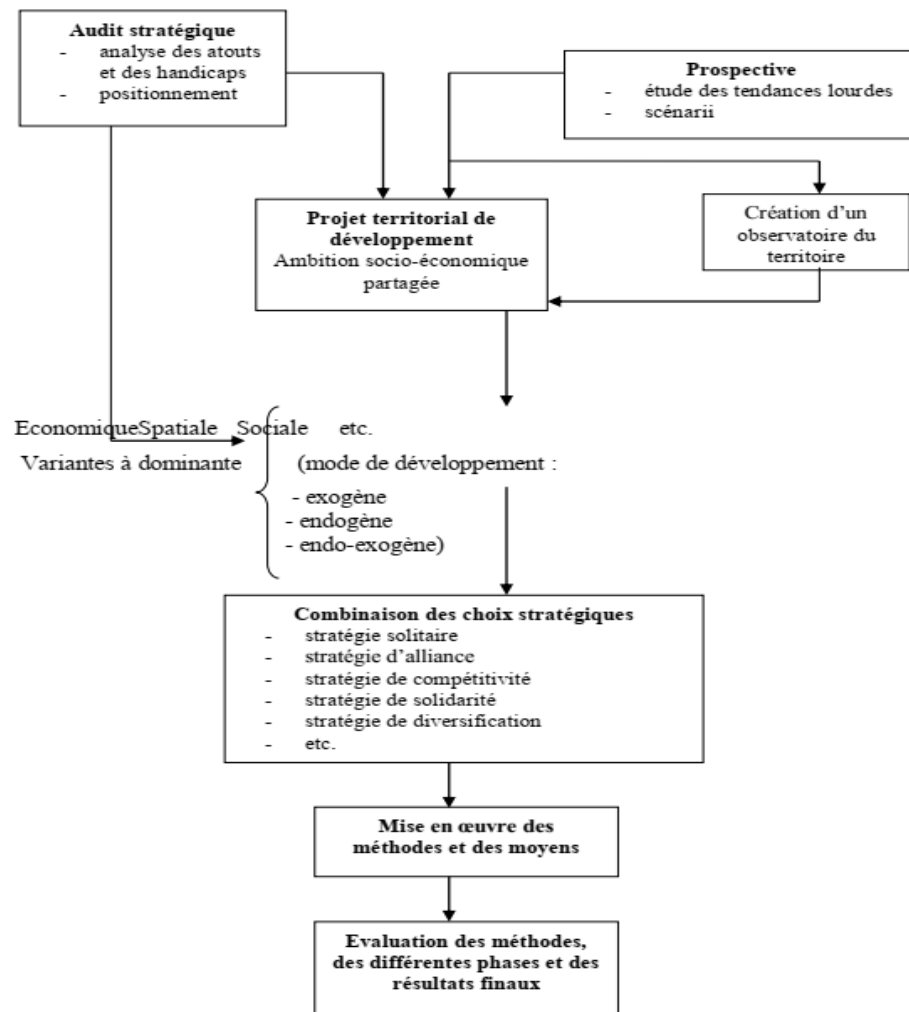


Figure 2.6.La démarche du projet de territoire

Source : Gouttebel, 2003, p. 206

Enfin, comme nous avons vu précédemment que le territoire est considéré comme un ensemble de processus en interaction. De ce fait la mise en œuvre du projet de territoire passe par la mobilisation de tous les acteurs.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, on a pu réaffirmer la relation qui existe entre le patrimoine et le territoire ainsi que les conditions sur lesquelles le patrimoine devient une ressource qui favorise le développement du territoire.

Dans ce cas, le processus de développement correspond à la recherche de spécificités, où le patrimoine joue un rôle important. Par conséquent, un diagnostic territorial représente une étape clé dans le développement d'un territoire.

Dans son sens moderne, le patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, est lié à l'économie, il peut devenir un vrai facteur de développement économique, capable d'apporter des avantages économiques directs et indirects, ce qui impose aux usagers la responsabilité de se mobiliser dans valorisation.

Pour certains auteurs, comme Greffe (1990 - 2003), Vecco et al (2007), Benhamou et al (2011), ce rapport entre l'économie et le patrimoine devient de plus en plus importants dans le contexte actuel, car il illustre les diverses influences du patrimoine sur la vie contemporaine, ainsi que sur le marché économique en matière de création d'emplois, développement immobilier, retombées économiques.

En outre, l'identification des valeurs économiques est particulièrement cruciale lorsqu'elles seront soumises à l'utilisation d'une ressource patrimoniale. C'est pourquoi ces auteurs soulignent l'importance de prendre en compte les valeurs économiques et socioculturelles dans l'évaluation du patrimoine, ainsi que de les quantifier lorsque cela est possible, afin d'évaluer leur impact économique, par le recours aux méthodes d'analyse et d'évaluation économiques. C'est ce à quoi va se focaliser le prochain chapitre.

CHAPITRE III PATRIMOINE, ECONOMIE ET METHODES D'EVALUATION

INTRODUCTION

Au cours de ce chapitre, sera abordé le patrimoine comme étant un processus vu de son poids économique.

Le discours autour du patrimoine et de son potentiel économique évolue. Il est mobilisé de manière croissante au sein des stratégies de promotion de l'activité touristique et de développement territorial. Il se distingue encore d'objets économiques traditionnels par un ensemble de propriétés uniques.

L'approche économique traditionnelle passe par la notion d'impact pour évaluer ses retombées sur l'activité économique, mais elle ne permet cependant pas d'apprécier l'importance de bénéfices qui ne font pas l'objet d'échange marchand. Si ces éléments hors marchés n'ont pas de prix, ils n'en ont pas moins une valeur importante pour la société où leur prise en compte est difficile.

L'objectif de ce chapitre est de savoir comment évaluer la valeur attribuée à la valorisation d'un actif patrimonial dont l'intérêt suppose qu'il est possible d'attribuer au patrimoine une valeur qui n'est pas nécessairement de nature monétaire.

En premier lieu on présentera l'ensemble des propriétés économiques du patrimoine qui le distingue des objets économiques traditionnels, et en second lieu on présentera son apport à travers ses dimensions non marchandes, par la suite on cherchera son apport à travers ses dimensions non marchandes, on montera enfin les différents outils d'analyse économique permettant leur évaluation.

3.1 Patrimoine et économie « un rapprochement progressif »

Actuellement, le patrimoine fait l'objet d'approches dans lesquelles la dimension économique est mise en avant de façon prépondérante, sinon exclusive.

Greffe (1990), présente dans son ouvrage intitulé « La valeur économique du patrimoine : la demande et l'offre de monuments », une synthèse des différentes façons d'aborder l'économie du patrimoine et propose d'en passer d'une situation de développement potentielle à une situation de mise en valeur réelle du patrimoine (Greffe, 1990).

Greffe (2011), ainsi a souligné que « le patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel est une richesse dont la conservation est apparu comme un investissement économique, social et culturel , et non plus comme une dépense »(Greffe, 2011). Cependant, la valorisation du patrimoine impose de l'utiliser pour qu'il soit un facteur déterminant de développement économique, il doit être donc envisagé comme l'un des aspects fondamentaux de

l'aménagement du territoire et de la planification à tous les niveaux national, régional ou local. Toutes ces mesures doivent être complétées par d'autres, tendant à leur donner une fonction qui l'insère dans la vie sociale, économique, scientifique et culturelle.

3.1.1 L'assimilation du patrimoine au capital multidimensionnel

L'Unesco (1972), propose une définition du patrimoine qui renvoie à deux dimensions centrales de l'analyse économique, la première, on y retrouve « l'idée de la valeur d'usage dont nous profitons, ainsi que sources irremplaçables de vie et d'inspiration », quant au deuxième base sur la notion de soutenabilité « que nous transmettons aux générations futures » (Unesco, 1972).

Partant de ces deux notions, du point de vue économique, le patrimoine qui se soit culturel ou naturel pourrait être assimilé à un ensemble d'actifs de nature diverse, assimilable à un « capital ».

Fisher (1990), a défini le capital comme « un stock de richesse qui existe en tout moment et donne lieu à un flux de services au fil du temps, générant un revenu » (Fisher, 1906).

Pour Barrère et al (2004), « le patrimoine est représenté comme un ensemble de stocks à valeur économique, d'éléments conçus comme ressources économiques » (Barrère *et al.*, 2004, p. 111).

Plusieurs types de capitaux sont distingués selon l'approche économique, composés de stocks d'actifs immatériels matériels, regroupés par catégorie en parallèle avec ses catégories initiales de capital physique, technique, financier que sont le capital humain, capital naturel, capital social, et capital culturel.

Dalmas et al (2013), ont souligné que, le patrimoine peut en effet être assimilé à un capital multidimensionnel qui recouvre, à des degrés divers, les quatre dimensions sur le même territoire (Dalmas *et al.*, 2013).

Le patrimoine peut, en effet, être assimilé à un capital multidimensionnel, recouvrant, à des degrés divers, dans ses quatre dimensions sur un seul territoire, ou en adoptant une approche économique.

Tableau 3.1.Les quatre dimensions du patrimoine

La dimension	Définition
économique	Comprend les actifs physiques tels les infrastructures économiques, les bâtiments historiques, les réseaux, les équipements collectifs, et les dépenses commerciales.
sociale	Comprend les caractéristiques de la population résidente, telles que le niveau d'éducation, ainsi que le mode de la vie sociale.
naturelle	Comprend les éléments constitutifs du patrimoine urbain tels que les parcs, paysages, l'eau...etc.
culturelle	Comprend le patrimoine matériel et immatériel du territoire choisi.

Source : Dalmas *et al.*, 2012, p. 2 (Traitement : Auteur 2021)

La combinaison de ces quatre éléments scelle le caractère du patrimoine d'un territoire de l'un à l'autre, qu'il doit être pris en compte en premier lieu dans l'évaluation économique de tout projet territorial qui l'inclut.

3.1.2 Les caractéristiques économiques spécifiques du patrimoine

Selon Vecco et al (2007), le patrimoine est composé de biens aux caractéristiques économiques particulières, ils sont considérés comme uniques, non homogènes, immobilisables, non-reproductibles et non-substituables. Ils disposent aussi de certaines caractéristiques des biens publics et collectifs, enfin, si leur durée de vie est extrêmement longue, une modification de leur état a souvent un caractère irréversible (Vecco and Greffe, 2007). Ces caractéristiques le rendent difficile à saisir à l'aide des outils d'évaluation économique traditionnelle.

3.1.3 L'apport économique du patrimoine

La présence d'un patrimoine historique significatif est susceptible d'engendrer des retombées économiques sociales et financières à la société qui se traduisent par les différentes dépenses effectuées par les touristes qui sont issus de l'activité hôtelière, de la restauration, du commerce de souvenirs, etc., ainsi les dépenses consacrées à l'entretien et à la conservation du patrimoine contribuent par le jeu du multiplicateur à créer des emplois. Ces flux garantissent d'une part la conservation et la valorisation du patrimoine, et d'autre part jouant le rôle d'un indicateur clé de l'impact du patrimoine sur le développement économique territorial.

3.2 L'apport économique du patrimoine à travers les dimensions marchandes

Les effets qu'ils peuvent être liés à la présence d'un bien patrimonial sont généralement liés à l'attractivité du territoire ou à la valorisation de son image, qu'il soit de nature économique ou sociale, ou sous la forme de rentrées fiscales et d'investissements publics.

Sa contribution au développement économique pourrait prendre la forme d'effets directs, indirects ou induits. Avec l'essor de politiques centrées sur la valorisation du patrimoine culturel, un champ d'études a été développé pour mesurer ces effets de la culture et du patrimoine sur le développement d'un territoire, sont les notions d'impact et multiplicateur sont fréquemment utilisés.

3.2.1 Les retombées économiques et sociales dérivées du patrimoine

Greffe (2003) estime que, dans la filière patrimoniale, trois canaux de diffusion des retombées économiques, de ce fait son évaluation ne devrait pas se limiter aux effets directement associés à un monument ou à un site spécifique, mais devrait également inclure les effets générés indirectement lors de la restauration ou de l'activité touristique, ainsi que les effets induits générés par le patrimoine en termes d'industries, en particulier les industries culturelles (Greffe, 2003; ARPPACA and Guérini, 2007; ARPPACA and Passamar, 2008). Ils représentent trois canaux de diffusion des retombées économiques du patrimoine dans l'économie des territoires. La diversité des effets et les difficultés inhérentes à leur mesure rendent complexe l'estimation d'ensemble des retombées.

- Les effets directs

Les effets directs correspondent principalement l'appréciation de la valeur d'un bien patrimonial dans le cadre de son utilisation lui-même. Dans le contexte de l'exploitation d'un bien, les effets en termes de revenus et d'emplois sont pris en compte. Ainsi, les retombées sociales directes du bien se mesurent en fonction d'emplois dans les sites, les musées, les monuments ainsi que dans les administrations qui sont en charge de la valorisation du patrimoine, et enfin les emplois liés au guides du patrimoine. Les bénéfices directs générés par la vente de billets et, en général, les dépenses des visiteurs sur le site visité, y compris les revenus des visites guidées, des visites audio, de l'organisation d'événements pour lesquels le bien patrimonial est un support, ou de l'exploitation de magasins, de bibliothèques ou de restaurants (ARPPACA and Guérini, 2007; ARPPACA and Passamar, 2008).

- Les effets indirects

Les effets indirects s'attachent à mesurer le surplus d'activité généré sur le territoire suite à la présence d'un bien patrimonial. Ils correspondent aux revenus et aux emplois liés au secteur comprenant la restauration du patrimoine, ainsi que la filière touristique et les industries culturelles et artistiques (ARPPACA and Guérini, 2007; ARPPACA and Passamar, 2008).

Les emplois liés à la filière touristique sont liés à la présence d'un bien patrimonial sur un territoire qui génère des retombées sur l'activité touristique. Celles-ci proviennent notamment des dépenses nécessaires pour accéder au site patrimonial considéré, et celles effectuées à l'occasion du séjour, en hébergement, en restauration, en souvenirs, etc.

Un défi convient de surmonter lorsqu'on estime de tels effets, est qu'une partie des touristes n'exerce ces activités patrimoniales que de manière incidente, en dehors d'une réelle motivation. D'autres facteurs contribuent à leur présence sur le territoire. Il est important ainsi de déterminer la part des touristes effectuant un voyage et engageant des dépenses qui sont strictement patrimoniales. Pour eux seulement on considérera le patrimoine comme un élément clé de leur dépense. Ainsi, les dépenses attribuées à la présence d'un bien dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des transports, du commerce, etc...sont mesurées. Des dépenses qui se traduisent par une augmentation du chiffre d'affaire et de création d'emplois (ARPPACA and Guérini, 2007).

Ces effets indirects du patrimoine sur l'économie ne se limitent pas aux monuments les plus prestigieux et à leur attrait touristique. L'activité suscitée par la conservation du patrimoine bâti est également une source d'effets substantiels et permanents. Si des monuments importants servent d'attraction touristique (Saidi, 2010), ils sont souvent l'élément le plus visible dans un ensemble plus vaste : un centre historique, un quartier, une ville avec une dimension patrimoniale définie, et dont les édifices publics et privés font l'objet d'une conservation, d'une rénovation et d'un aménagement. L'impact économique de ces effets sur l'économie locale peut être mesuré à l'aide des retombées économiques des travaux réalisés dans le cadre de la construction, de la conservation ou de restauration. Les emplois liés à ces travaux peuvent être mobilisés par les entreprises de travaux publics, les artisans, les bureaux d'études des architectes et les restaurateurs effectuant ces travaux (Xavier, 2003; ARPPACA and Guérini, 2007).

D'autres emplois comptés d'être classés comme emplois indirects, sont proches de la sphère patrimoniale qui peuvent être déterminés, prises en compte. Il s'agit des emplois dans les monuments et les musées liés à la préservation du patrimoine, tels que l'enseignement et la recherche, la conception graphique et multimédia, la communication, l'édition, l'expertise et la planification d'événements (ARPPACA and Guérini, 2007).

- **Les effets induits**

Ce type d'effets induits correspond des bénéfices générés directement ou indirectement par la réintroduction dans l'économie locale au profit d'autres secteurs d'activités. Leur

évaluation se fait sur la base de l'estimation d'un multiplicateur² de dépense. Au niveau local, l'impact des effets induits est largement déterminé par la capacité de l'économie locale à recycler les dépenses patrimoniales. En conséquence, le multiplicateur des dépenses patrimoniales sera encore plus élevé car les acteurs du secteur du patrimoine se tourneront vers les entreprises locales pour l'achat de leurs « consommations intermédiaires » et de leurs équipements (achats de biens et services). L'existence ou la création de ces activités fondamentales de la filière patrimoine est cruciale pour la dynamique du développement territorial.

En résumé, une analyse, aussi poussée soit-elle, des effets économiques directs, indirects et induits du patrimoine ne peut venir au bout de l'évaluation de son impact global net sur le développement d'un territoire. Pour aller encore plus loin et continuer à suivre la valeur collective et l'utilité générées par une politique de préservation du patrimoine, il est nécessaire d'utiliser des méthodes d'évaluation supplémentaires, telles que la méthode de l'utilité sociale. Il faudra alors évaluer ou mesurer l'utilité sociale créée par les entreprises et autres acteurs du secteur patrimonial, ainsi que la valeur du patrimoine lui-même, en tant que un bien collectif (ARPPACA and Maréchal, 2009).

3.2.2 Quels outils pour les évaluer ?

Nicols (2007) a souligné que, «l'analyse d'impact économique», représente la méthode utilisée dans toute étude d'impact économique dont l'objectif étant de mesurer l'impact d'un événement, d'un équipement, ou un secteur culturel dans son ensemble, sur une zone prédéfinie : une ville, une région, un pays. On cherche donc, à estimer, pour cette zone, le nombre d'emplois et de revenus locaux supplémentaires. On se place néanmoins dans une logique d'évaluation locale (Nicolas, 2007, p. 1).

L'analyse des effets économiques est la méthode utilisée dans toutes les études d'impact économique.

La figure ci-dessous représente le circuit économique fondamental de toute étude d'impact.

² La notion de multiplicateur est un indicateur utilisé ici pour estimer le nombre d'emplois induits générés dans un environnement.

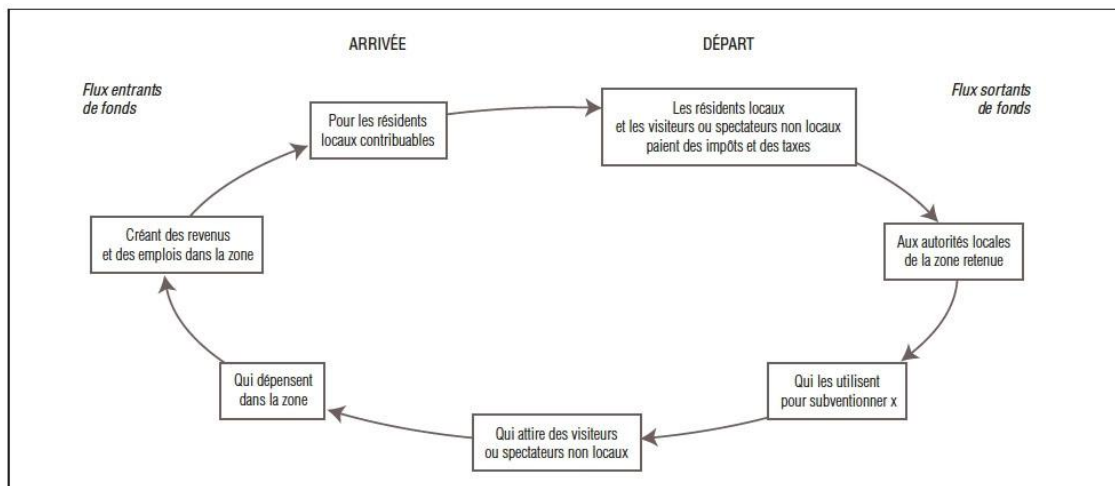


Figure 3.1.Le circuit économique de l'étude d'impact

Source : Nicolas, 2007, pp. 1–8

D'après la figure, les résidents locaux ainsi que les visiteurs ou spectateurs extérieurs paient des taxes et des redevances initiales aux autorités publiques de la zone, qui sont de leur part utilisent une partie des recettes fiscales comme subvention pour X³ en question sur des fonds publics , qui attire des visiteurs ou des spectateurs non locaux qui dépensent de l'argent, et ces nouvelles dépenses extérieures génèrent de nouveaux revenus et de nouveaux emplois pour les résidents locaux. Cela complète le cycle du développement économique local (Nicolas, 2007, p. 2) .

Pour conclure, l'étude d'impact tente donc à répondre à la question dans quelle mesure l'activité économique diminuerait de court terme dans une zone si X n'existait plus dans cette zone. Elle est basée sur l'augmentation nette de l'activité économique qui résulte de l'injection externes ou de nouvelles dépenses dans zone résultant directement de l'existence de X qu'ils peuvent inclure, des visiteurs privés ou des spectateurs, des artistes, des techniciens artistiques, des journalistes, des vendeurs, des bénévoles, des commanditaires, et des investisseurs , etc, qui peuvent être présents en dehors de la zone (Nicolas, 2007, p. 2).

³ Equipement culturel, un secteur culturel, monument. etc, d'une zone prédéfinie

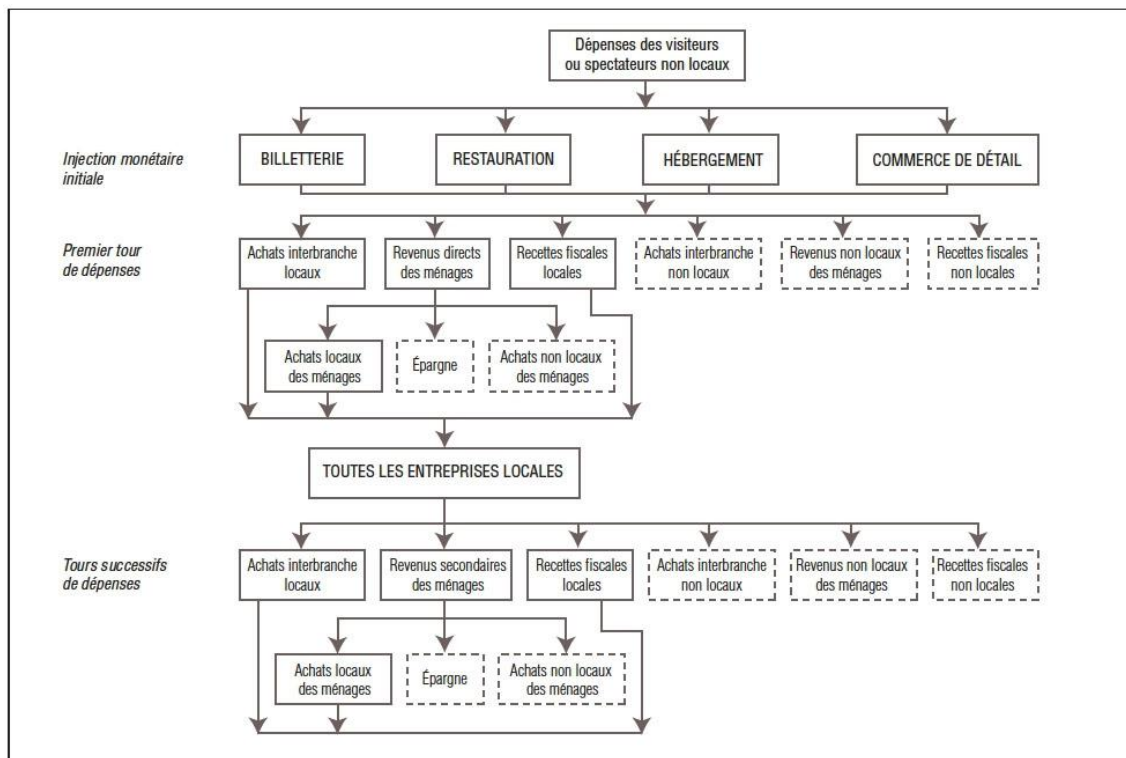


Figure 3.2.Le processus du multiplicateur de l'analyse d'impact

Source : Nicolas, 2007, pp. 1–8

La figure ci-dessus illustre le processus du multiplicateur en mettant en évidence ces répercussions et fuites. On suppose que les visiteurs ou les spectateurs non locaux dépensent de l'argent dans quatre types d'établissements dans la zone d'étude. Cette première injection de dépenses a une conséquence économique directe.

Les effets directs, indirects et induits peuvent être estimés à l'aide de plusieurs règles de calcul économique, en excluant une catégorie de dépenses et en essayant de prendre compte des coûts qui peuvent être directement liés à l'objet de l'étude (Nicolas, 2007, p. 4).

- Le modèle entrées/sorties

Benhamou et al (2011), ont souligné que, ce modèle permet d'obtenir estimation raisonnable des trois types d'effets décrits ci-dessus sur une base empirique réelle.

Ils tendent généralement à sous-estimer les coûts, notamment ceux associés au développement de l'activité touristique (Benhamou and Thesmar, 2011, p. 63)

Selon Nicolas (2007), ce modèle permet de calculer les coefficients de totalité associés aux ventes, au revenu et à l'emploi locaux à l'aide d'une estimation de l'injection initiale des dépenses (Nicolas, 2007).

Cette estimation est basée sur des données recueillies à partir d'enquêtes menées auprès des visiteurs ou des établissements locaux de billetterie, de restauration, d'hébergement et de vente au détail. Les deux sources d'information peuvent être utilement combinées (Nicolas, 2007).

- **Le modèle d'équilibre générale calculable (MEGC)**

Larry et al (2006), ont souligné que ce modèle peut utiliser pour évaluer l'impact économique de biens ou d'événements culturels. Il s'appuie sur une matrice de comptabilité sociale (MCS) pour quantifier les répercussions d'une politique sur une économie particulière (Larry, Peter and Ray, 2006, pp. 59–66).

Nicolas(2007) a supposé que, il est possible de capturer et de modéliser l'ensemble du flux de transactions entre les différents secteurs de l'économie, contrairement aux modèles d'entrée/sorties, qui peuvent surestimer les effets positifs, le modèle d'équilibre général calculable, permet de prendre en compte les impacts négatifs, en particulier sur les régions voisines (Larry, Peter and Ray, 2006; Nicolas, 2007).

- **L'étude de branche**

Mathieu (2016), a tiré l'attention sur un autre outil qui peut être utilisé pour évaluer ou expliquer la bonne utilisation des fonds publics alloués à la culture c'est l'étude de branche. Elle permet de mettre en évidence la contribution d'un certain secteur à la création d'emplois dans l'ensemble de l'économie. L'analyse n'est plus axée sur les dépenses des visiteurs, mais sur le secteur culturel lui-même, dans le but de rattacher toutes les activités qui contribuent à sa mise en œuvre (Mathieu, 2016, p. 80).

- **Chiffre d'affaire**

A l'aide des bilans financiers, on peut se concentrer sur les chiffres d'affaires afin d'identifier les rentrées fiscales et d'exportation (Mathieu, 2016, p. 81) .

En résumé, toutes ces approches tiennent compte principalement des impacts économiques positifs associés à la valorisation du patrimoine, et ne permettent pas d'évaluer les effets intangibles, tels que ceux qui émergent de la sphère du marché. Dans la section suivante (3.3), nous parlerons des outils d'évaluation qui peuvent prendre en compte ces valeurs hors marchés et leurs limites.

3.2.3 L'apport économique du patrimoine en France « Une étude qui a valeur d'exemple »

En 2009, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (Dapa) du Ministère de la Culture et de la Communication a chargé l'Agence pour le Développement et la Valorisation du Patrimoine (ADVP) de réaliser une étude sur les retombées économiques et sociales du

patrimoine. L'étude est basée sur une approche qui s'inspire de la méthodologie utilisée dans les guides de l'ARP Paca (mars 2007 et décembre 2008), ainsi que des travaux de Xavier Greffe (2003). Elle permet d'évaluer de façon précise les impacts directs, et d'estimer les retombées indirectes et induites du patrimoine en France.

- Les retombées directs

L'étude a pour objectif d'analyser les données sociales et économiques recueillies auprès des gestionnaires de sites, MH et de MF, qui sont ouverts plus de 40 jours par an, et qui disposent d'une billetterie ou de visite guidée payante.

En termes des retombées sociales directes, l'étude a estimé que les sites, monuments historiques et musées de France totalisent **33.390** emplois. Ils sont répartis comme suit : 10.662 personnes sont employées par les monuments ; 21.334 personnes sont des agents des collectivités et fonctionnaires d'Etat en charge du patrimoine, et 1.394 sont des guides du patrimoine.

Tableau 3.2.Les retombées sociales

Types d'emploi	Nombre d'emploi
Employés au sein des sites, MH et MDF	10.662
Agents des collectivités et fonctionnaires d'État en charge du patrimoine	21.334
Guides du patrimoine	1.394
Total	33.390

Source : ARPPACA and Maréchal, 2009 (Traitement d'Auteur 2021)

Quant aux retombées économiques directes, l'étude a estimé une recette totalisée de 521 millions d'euros. Ces recettes sont réparties comme suit : sont estimées 257,6 millions d'euros liées aux billetteries, 92,1 millions d'euros sont liées à l'exploitation d'une boutique ou d'une librairie, 16 millions d'euros liées aux visites guidées des gestionnaires, 2 millions d'euros sont ainsi estimées liées aux recettes des audioguides, 12,5 millions d'euros liées à l'organisation des événements par les gestionnaires, d'autres types de recettes sont assez diversifiées sont estimées à 138,9 millions d'euros , correspondant à la redevance des concessions (boutiques, librairie ou restaurant), aux locations de salles réservant aux tournages, aux droits photos, aux espaces publicitaires, aux produits financiers, à la location de vélos, et au petit train...etc.

Tableau 3.3.Les retombées économiques

Type des recettes	Le montant estimé (Euro)
Les recettes des audioguides	2
Les recettes liées à l'organisation d'évènements	12,5
Les recettes liées aux visites guidées	16
Les recettes liées de l'exploitation d'une boutique-librairie	92,1
Les recettes liées à la billetterie	257,6
Autres recettes	138,9
Total	521

Source : ARPPACA and Maréchal, 2009 (Traitement d'Auteur 2021)

- Les retombées indirectes

En termes des retombées sociales indirectes, l'étude a estimé **279 780** comme nombre total d'emplois dans les secteurs qui fournissent des biens et des services liés au secteur du patrimoine. Ces emplois sont répartis comme suit : 611872 personnes sont employées par entreprises de travaux de restauration du patrimoine bâti, les autres emplois qui sont liés à la restauration représentent 1923, les emplois touristiques liés au patrimoine représentent 162274, les autres emplois indirects qui sont liés au patrimoine représentent 53711, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3.4.Les retombées sociales

Type d'emploi	Nombre d'emploi
Emplois liés à la restauration du patrimoine bâti	611872
Les emplois qui sont mobilisés par les entreprises de travaux de restauration	8898
Les emplois qui sont mobilisés par les entreprises artisanales du bâtiment	52219
Les architectes du patrimoine	755
Les autres emplois liés aux opérations de restauration	1923
Les employés restaurateurs	1377
Les emplois mobilisés par les laboratoires et instituts de recherche en restauration de biens culturels	546
Emplois liés à la filière touristique	162274
Emplois liés aux industries culturelles et artistiques	53711
Les emplois liés aux formations dans le domaine du patrimoine	3797
Les emplois liés à la recherche dans le domaine du patrimoine mais hors la restauration du patrimoine	4254
Les emplois liés aux métiers d'art dans le domaine du patrimoine	45292
Les experts (en œuvres d'art)	368
Total	279 780

Source : ARPPACA and Maréchal, 2009 (Traitement d'Auteur 2021)

Quant aux retombées économiques indirectes, l'étude a estimé une recette totalisée de **20 610** millions d'euros. Ces recettes sont réparties comme suit : sont estimées 5100 millions d'euros liées à la restauration du bâti, 15507 millions d'euros liées au tourisme patrimonial, 3,641 millions d'euros liées aux métiers d'art.

Tableau 3.5. Les retombées économiques

Types de recettes	Le montant estimé (Euro)
L'impact indirect lié à la restauration du patrimoine bâti	5100
Les entreprises désignant aux travaux de restauration	1204
Les entreprises artisanales désignant aux bâtiments	3896
L'impact économique lié au tourisme patrimonial	15507
L'impact économique lié aux métiers d'art	3,641
Total	20 610

Source : Auteur 2021

- Les retombées induits

Xavier Greffe estime lors de l'étude, un multiplicateur de 1,6 qui peut signifier qu'un emploi créé dans le tourisme patrimonial entraînerait la création de 1,6 emploi dans l'économie.

En résumé, nous présentons ci-dessus les deux tableaux récapitulatifs des nombres d'emploi de la filière patrimoniale en général :

Tableau 3.6. Récapitulation des retombées sociales

Nature d'emplois	Nombre d'emplois
Emplois directs	33000
Emplois directes	280000
Emplois induits	187 800
Total	500000⁴

Source : Auteur 2021

Tableau 3.7. Récapitulation des retombées économiques

Nature des retombées	Retombées économiques
Retombées directes	521
Retombées indirectes	20 610
Total	21 129⁵

Source : Auteur 2021

Les résultats de cette étude montrent l'impact significatif de la variété des formes d'effets issus du patrimoine en termes de revenus, de diversité des activités induites, ainsi que d'emplois directs et indirects. Ils permettent également de voir comment le patrimoine irrigue un large éventail d'activités non spécifiques.

3.3 L'apport économique du patrimoine à travers ses dimensions non marchandes

Le patrimoine naturel et culturel sont situés, pour la plupart, en dehors du contexte du marché, ils génèrent des valeurs qui dépassent de loin les valeurs d'usage, que les méthodes standard d'estimation de l'impact ne saisissent pas, ils échappent aussi parfois à toute évaluation monétaire possible, du moins celle-ci, peut être dénuée de pertinence. A

⁴ Les chiffres sont arrondis à la décimale inférieure ou supérieure

⁵ En millions d'euros

cet égard, l'évaluation économique du patrimoine est confrontée aux mêmes défis que l'évaluation environnementale. En conséquence, les outils d'analyse utilisés dans l'économie environnementale peuvent être utilisés pour analyser le patrimoine.

3.3.1 La valeur économique totale du patrimoine VET

Les outils d'évaluation économique traditionnelle consistent à évaluer l'activité économique générée par la présence et l'exploitation d'un bien patrimonial sur un territoire, en utilisant généralement la notion d'impact comme qu'on l'a vu précédemment. Cependant, les enjeux engendrés par la conservation et à la valorisation du bien patrimonial vont au-delà sa dimension marchande.

Throsby (2003), s'est plus particulièrement penché sur la question du patrimoine et sur celle de ses potentielles valeurs d'un point de vue économique, a proposé de mobiliser les concepts utilisés en économie de l'environnement, et aborder le patrimoine à travers le concept du capital culturel. Il l'a défini, comme « un stock, un ensemble d'actifs culturels qui apportent de la valeur » (Throsby, 2003).

Il dispose d'une valeur économique d'usage qu'elle s'agit de la consommation directe et effective d'un bien patrimonial. D'une valeur d'option qu'elle peut résulter des dispositions à payer afin de maintenir une utilisation future potentielle. Toutefois, cette valeur d'option n'est pas toujours considérée comme un type de valeur d'usage, elle peut être considérée comme une de non-usage au côté de la valeur d'existence d'une part, qui découle de la simple connaissance de l'existence du bien, et de la satisfaction qu'on peut avoir du fait qu'il existe, et d'autre part de la valeur de legs, qui se réfère à la volonté de le rendre disponible aux générations futures (Throsby, 2003; Vecco and Greffe, 2007; Vernieres *et al.*, 2012).

Dans l'économie de l'environnement, la notion de la VET regroupe à la fois les valeurs d'usage, et de non-usage (Pearce, Turner and Wheatsheaf, 1990).

Cependant, la dimension culturelle du patrimoine recouvre, en partie, des valeurs de non-usage peuvent ne pas être entièrement comprises dans la VET, qui est économiquement difficiles à évaluer.

Vecco (2007), a rappelé clairement que cette dimension culturelle se superpose en partie à la valeur économique totale puisque de sa nature le patrimoine a une valeur intrinsèque (Vecco and Greffe, 2007). Pour Pearce *al* (2006), Vernieres *et al* (2012), cette valeur provient des dimensions culturelles, historiques, identitaires, artistiques, et sociales, est indépendante des préférences individuelles capturées par la notion de VET, elle n'est pas

donc comprise dans sa VET, elle s’y superpose (Pearce, Atkinson and Mourato, 2006; Vernieres *et al.*, 2012).

Quant aux fonctions assurées et aux services rendus par les différents biens patrimoniaux, ils sont très diversifiés, allant de l’usage direct à la valeur d’existence, et correspondent à toutes les composantes de la VET.

La figure suivante illustre l’ensemble des différentes composantes de la VET.

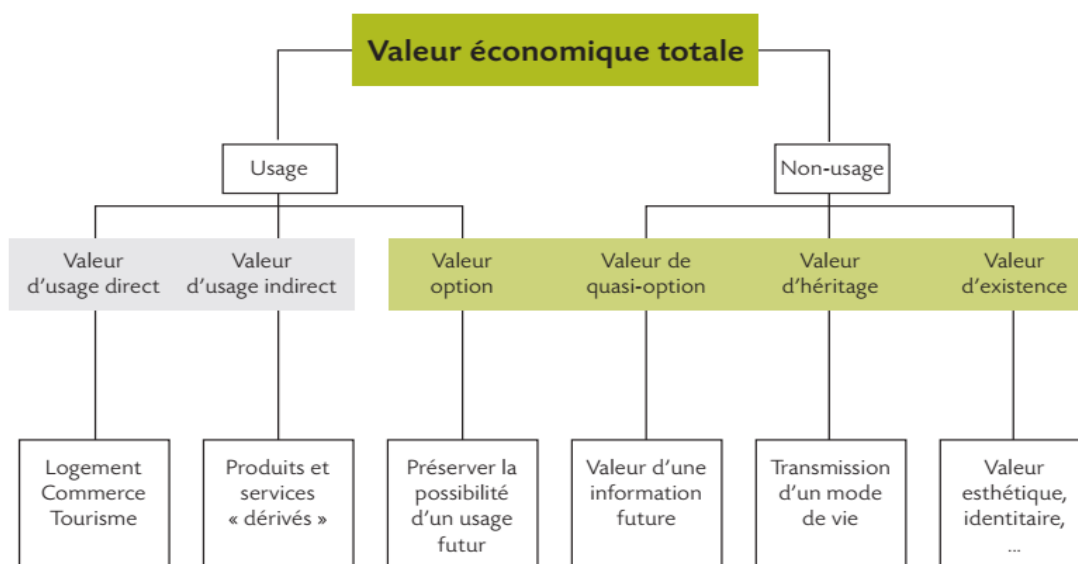


Figure 3.3. Les composantes de la valeur économique totale (VET)

Source : Vernieres *et al.*, 2012, p. 85

3.3.2 Quels outils pour les évaluer ?

Plusieurs méthodes et outils d’évaluations utilisés dans le domaine de l’environnement sont transposés au domaine du patrimoine. De ce fait, il faut tout d’abord passer en revue les méthodes d’évaluation utilisées dans l’évaluation environnementale. On peut distinguer quatre approches permettant l’attribution d’un prix aux éléments non marchands : directes et indirectes qui sont centrées sur les préférences révélées, ou déclarés des individus, l’analyses multicritère qui permet de prendre en compte des éléments non monétaires, et en fin une évaluation centrée sur la soutenabilité des ressources patrimoniales qu’a été développée par Vernières et al (2012) (Stéphane *et al.*, 2013) .

- Méthode directes « par préférences déclarées »

Ces méthodes d’évaluation utilisent des enquêtes auprès des individus pour déterminer ce que les individus sont prêts à payer (CAP) pour continuer à bénéficier de la valeur d’un actif patrimonial que ce soit naturel ou culturel, ou ce qu’ils sont prêts à recevoir (CAR) en compensation d’une opération de réhabilitation ou de valorisation. Les individus sont

invités à répondre à des questions sur leurs choix hypothétiques en utilisant de paiement ou des expressions directes de leurs préférences. Elles peuvent être divisées en deux grandes catégories.

▪ **Méthode d'évaluation contingente (MEC)**

Selon Vernieres et al (2012), la méthode d'évaluation contingente est la plus connue et la plus largement utilisée des méthodes de préférences déclarées. Elle est souvent considérée comme la seule méthode qui permettent d'estimer les valeurs de non-usages d'un bien patrimonial et ainsi de l'intégrer à l'analyse économique (Vernieres *et al.*, 2012).

Les enquêtes menées à l'aide d'un échantillon représentatif de la population concernée permettent de mesurer le consentement à payer pour bénéficier d'un projet de conservation, de restauration ou de réaménagement. On peut obtenir la valeur totale d'un bien pour la société en agréant les valeurs individuelles. A l'inverse, on peut mesurer le consentement à recevoir d'un bien pour renoncer à un bénéfice existant. De ce fait cette méthode permet d'évaluer un projet ainsi les différentes options relatives à sa mise en œuvre avant sa mise en œuvre effective.

Il existe différentes modalités pour le recueil du CAP ou le CAR :

- Système d'enchères successives croissantes ou décroissantes : on propose un montant à l'individu et, en fonction de sa réponse (acceptation ou refus), un deuxième montant (supérieure ou inférieure), puis un troisième, et ainsi de suite. Cependant, comme pour tout processus d'enchères, le niveau final atteint dépend fortement de l'offre initiale (Mitchell and Carson, 1989).

- Question ouverte : nous demandons aux individus quel est le montant maximal qu'ils sont prêts à payer. Ce type de demande, bien sûr, peut les placer dans une position où il leur est difficile de formuler une valeur sans aide, et le taux de non-réponse ou de refus peut être important (Mitchell and Carson, 1989).

- La carte de paiement : cette carte consiste à présenter un ensemble de montants prédéterminés parmi lesquels l'individu doit sélectionner celui qui correspond à son consentement à payer. Cependant, comme pour le système d'enchères, cette technique peut donner lieu à des réponses qui dépendent des montants proposés. Une question fermée peut également être utilisée, l'individu répondant par oui ou par non au montant proposé.

Cette technique peut toutefois conduire, comme dans le cas du système d'enchères, à des réponses dépendantes des montants proposés. Une question fermée peut aussi être utilisée, l'individu répondant par oui ou non au montant proposé (Mitchell and Carson, 1989).

La méthode de l'évaluation contingente (MEC) présente de nombreux problèmes et de limites importantes qui ont été étudiés par le panel d'économistes pour la NOAA (Arrow *et al.*, 1993). Ce dernier a émis un certain nombre de recommandations pour rendre la pratique de ce type d'évaluation plus crédible. Parmi les plus importants figurent le choix exclusif du consentement à payer, au détriment du consentement à recevoir, ainsi que le choix de questions fermées du type référendaire (réponses par oui ou par non). Bishop et Heberlein (1979) croient que ce type de question simplifie la tâche de l'individu, qui n'a qu'à accepter ou à rejeter un prix qui lui est proposé (Bishop and Heberlein, 1979).

Les résultats d'une évaluation contingente peuvent révéler de nombreux biais, c'est-à-dire des différences systématiques entre la distribution des paiements hypothétiques résultant de l'enquête et celle qui aurait résulté du fonctionnement réel d'un marché. Les trois principaux facteurs sont les suivants :

- Le biais hypothétique, qui résulte du caractère fictif de l'évaluation contingente. Des travaux d'économie expérimentale ont montré que, lorsque les agents économiques disposent réellement d'une somme à consacrer à l'achat d'un actif naturel, le consentement à payer est différent de celui révélé par enquête. Ce biais résulte de la difficulté, pour le répondant, à attribuer un prix à un bien qui n'en a pas. Le choix adéquat et la précision du scénario peuvent faire diminuer ce biais.
- Le biais d'ancrage, il se caractérise par une forte dépendance au résultat au niveau initialement proposé, comme dans le cas d'un processus d'enchères ou d'un processus de carte de paiement.
- Le biais d'inclusion, il se manifeste par le fait que les répondants à l'enquête déclarent le même consentement à payer pour une action générale et une action spécifique.

La validité du consentement à payer, comme le consentement à recevoir, peut être contestée sur la base d'une critique du modèle de choix du consommateur fondé sur la maximisation de l'utilité, qui est liée à l'évaluation contingente mentionnée dans les travaux de Simon entre 1947 et 1997 (Vernieres *et al.*, 2012).

Le nombre d'évaluations contingentes relatives au patrimoine est relativement limité :

- Une trentaine concernant le patrimoine culturel, dont sept concernent le patrimoine urbain. Pour les pays en développement, la liste est menée par un seul projet de réhabilitation de la Médina de Fès, qui révèle des dispositions de paiement non seulement pour les visiteurs de la médina, mais aussi pour les touristes qui visitent le Maroc mais ne visitent pas Fès. Les premiers semblent prêts à payer une somme de 70 US dollars pour la réhabilitation. Les seconds sont prêts à payer 30 US dollars en moyenne, même s'ils ne

visitent pas le site du patrimoine mondial. Les touristes accordent valeur d'existence très importante, générant 11 millions de dollars pour ceux qui visitent la médina et 47 millions de dollars pour le reste (Bank and Royaume du Maroc, 1998, p. 17).

- Une deuxième évaluation est l'étude menée par (Kim, Wong and Cho, 2007), qui ont tenté de mesurer par la MEC la valeur du palais Changdeok en Corée, qui figure sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ils sont arrivés à un CAP compris entre 5,70 et 6,00 dollars, ce qui donne une valeur du site 2,5 fois supérieure au prix d'un billet d'entrée sur le site.

- En Inde, une étude similaire sur le site de Prinsep Ghat à Calcutta. Une enquête menée auprès de 181 résidents de Calcutta a abouti à la détermination de leur CAP pour la rénovation du site et son développement en tant qu'attraction touristique. Ils ont démontré que le coût effectif de la rénovation était nettement inférieur à celui du CAP. Ils ont conclu que l'utilisation des valeurs marchandes sous-estime considérablement la valeur économique totale de ces sites (Dutta, Banerjee and Husain, 2007).

▪ **Les méthodes multi-attributs (ABM)**

Les méthodes multi-attributs sont des alternatives aux analyses contingentes. Elles comprennent trois principales méthodes ; la méthode des choix expérimentaux (choice experiments), l'analyse conjointe (conjoint analysis), et enfin de l'analyse de pondération (contingent rating) (Pearce and Ece, 2002; Vernieres *et al.*, 2012).

Les répondants doivent envisager divers scénarios concernant ce qui doit être évalué pour ces trois méthodes. Par conséquent, elles sont aussi bien adaptées à l'évaluation des valeurs d'usage passif qu'à l'évaluation des valeurs d'usage actif tout en tenant compte des changements futurs anticipés ou hypothétiques. Les préférences liées à l'usage actif actuel sont révélées sur les marchés, tandis que les préférences liées à l'usage actif avec des changements anticipés ou hypothétiques dans les attributs sont déclarées par une enquête. Il s'agit donc de méthodes qui utilisent à la fois des préférences révélées et déclarées.

De ce fait, il est nécessaire de recueillir des données auprès des individus qui ont été interviewés, qui varient selon le type d'étude choisi. Dans une étude choix expérimentaux, les individus sont présentés avec divers scénarios basés sur des attributs, parmi lesquels ils doivent sélectionner leur favorable scénario. Pour une analyse conjointe, différents scénarios sont présentés aux individus, mais elles doivent les classer selon un ordre de préférence. L'analyse de pondération est similaire à l'analyse conjointe, mais elle ne se contente pas d'un simple classement car des valeurs sont attribuées à chaque scénario.

En économie de l'environnement, la méthode d'expérimentation des choix est en général préférée aux deux autres options (Holmes and Adamowicz, 2003).

Les principaux avantages des choix expérimentaux proviennent de l'expérience des individus interrogés, qui ont l'habitude de faire des choix entre différentes alternatives, que ce soit sur le marché ou dans leur vie quotidienne. Les avantages de l'analyse précédente ne sont pas présents dans l'analyse conjointe et l'analyse de pondération, ce qui les rend moins attrayantes pour les études d'évaluation des biens non marchands. L'analyse conjointe permet d'obtenir des informations plus complètes, mais l'effort cognitif requis des individus interrogés peut sembler trop grand. Pour cette raison, on tend à rejeter l'analyse conjointe dans une évaluation non marchande. Quant à l'analyse de pondération, elle permet d'obtenir encore plus d'informations, mais avec les mêmes limites liées à l'effort cognitif requis des interrogés.

Bateman et al (2002) ajoutent la comparaison par paire (paired comparison) à la liste des méthodes multi-attributs. Ce type d'étude est une méthode des choix expérimentaux, mais elle est limitée à deux scénarios et complétée par une évaluation cardinale de la préférence du scénario choisi. Il s'agit donc d'un mélange de choix expérimentaux et d'analyse de pondération. La comparaison par paires est utilisée en marketing, mais ses avantages économiques sont limités en raison des difficultés rencontrées pour passer d'une note pondérée à des mesures de bien-être. La méthode des choix expérimentaux est donc préférable aux comparaisons par paires (Pearce and Ece, 2002, p. 54), elle est la meilleure option pour une étude ABM. La réalisation d'une telle expérience et de l'enquête correspondante nécessite un haut niveau d'expertise pour assurer la collecte des informations nécessaires à une étude d'évaluation non marchande.

Cependant, les méthodes multi-attributs permettent d'estimer directement le consentement à payer en fonction de la classification (analyse conjointe) ou de la notation (analyse de pondération) donnée aux scénarios, en élucidant les préférences individuelles en fonction des avantages associés aux alternatives générées de divers attributs. En d'autres termes, le changement marginal du bien-être individuel peut être estimé en fonction des changements générés par chacun des attributs qui composent le bien considéré.

L'analyse conjointe est reconnue par le panel d'économistes pour la NOAA (1993) comme une technique d'évaluation valable comme l'évaluation contingente. Elle est utilisée pour estimer le consentement à payer des agents économiques face aux changements de la qualité des biens et des services environnementaux. Toutefois, ce panel reconnaît que la compensation estimée par la méthode d'analyse conjointe peut être inférieure à celle d'une

évaluation contingente. En outre, l'analyse conjointe ne résout pas complètement les difficultés liées à l'évaluation contingente, car elle partage certaines d'entre elles avec cette dernière.

Pour les deux techniques d'évaluation, le recueil de données mené par enquête introduit plusieurs biais importants. En outre, l'analyse conjointe présente une certaine complexité dans les domaines de l'enquête, de la sélection des attributs et de la procédure d'estimation.

Même si elle se limite à quelques études, l'analyse conjointe reste la méthode la plus couramment utilisée pour une évaluation multi-attributs du patrimoine.

- Mazzanti (2002, 2003) semble être un pionnier dans l'application de méthodes multi-attributs au patrimoine culturel (Mazzanti, 2002, 2003a, 2003b). Ainsi, Shoji al (2004) ont étudié en utilisant des méthodes déclarées les perceptions des visiteurs de l'inscription d'un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en utilisant des méthodes déclarées (Shoji and Yamaki, 2004).

- Kling et al (2004), dans une étude réalisée aux Etats-Unis cherchant à évaluer un projet de préservation et de restauration d'un monument historique, ont utilisé conjointement le consentement à payer et les comparaisons par paires. On interroge d'abord les citoyens quant à leurs dispositions relatives à un nouvel impôt visant à financer le projet de restauration. On leur propose ensuite une combinaison mettant en regard la valeur accordée au projet et la réduction d'impôt correspondante. Les résultats obtenus permettent de mieux capter les dispositions réelles des personnes interrogées avec la comparaison par paire (Kling, Revier and Sable, 2004).

- De leur côté, Apostolakis et al (2005) ont tenté de mesurer l'attractivité du patrimoine par l'évaluation préférences des touristes pour deux attractions du patrimoine grec, à savoir, le palais de Knossos et le musée archéologique d'Héraklion. Cette méthodologie fournit des informations utiles sur les préférences des touristes appartenant à différents segments de la demande tout en fournissant une orientation pour l'élaboration de politiques dans ce domaine (Apostolakis and Jaffry, 2005).

- Massiani et al (2008) pour leur part, sont attachés à établir les préférences des habitants de Trieste en matière de changement des usages du vieux port de Trieste (Massiani *et al.*, 2008).

- Enfin Tuan et al (2007) , ont à la fois comparé et combiné l'évaluation contingente (MEC) et modélisation par les choix (CM) pour estimer les avantages sociaux des programmes de préservation et de restauration du site patrimonial historique de My Son au

Viet Nam tant aux visiteurs étrangers qu'aux résidents locaux. Ces auteurs ont comparé les estimations des méthodes MEC et CM, et ont mis en commun les résultats des deux méthodes. Ils concluent que les deux méthodes MEC et CM sont tous deux adaptés à l'estimation des avantages économiques de la préservation du patrimoine culturel de My Son (Tuan and Narvud, 2006).

- **Méthode indirectes « par préférences révélées »**

Vernieres et al (2012), ont souligné que ces méthodes reposent sur le comportement réel des agents économiques sur les marchés de biens ou de services qui sont complémentaires à ceux que l'on veut évaluer et pour lesquels il n'y a pas de marché direct et, donc pas de prix. (Vernieres *et al.*, 2012).

On retiendra la méthode des prix hédoniques (hedonic pricing methods) et la méthode des coûts de déplacement (travel-cost method) (Vernieres *et al.*, 2012).

▪ **Les méthodes des prix hédoniques (MPH)**

Rosen (1974), a souligné que cette méthode a principalement été utilisée pour évaluer les avantages d'une amélioration de la qualité environnementale ou à la valeur attribuable à sa dégradation, elle se base sur l'idée que le prix d'un bien immobilier est influencé par un certain nombre de facteurs, dû aux variations de la qualité environnementale (Rosen, 1974).

Cette méthode suppose que les agents économiques disposent d'informations complètes et sont capables d'acheter précisément sur le marché l'ensemble des caractéristiques souhaitées. Cependant, elle peut également être utilisée pour monétiser la valeur récréative d'un site, le prix des logements à proximité étant influencé par sa présence (Scherrer, 2001). Il est donc vrai qu'une évaluation indirecte des biens et services environnementaux est établie sur la base des préférences des agents et de du consentement à payer qui les représente sur un marché existant, plutôt que sur des marchés fictifs. Toutefois, ce consentement à payer présuppose l'exclusion de toute valeur dérivée du non - usage. Une analyse statistique permettra d'isoler chacun des attributs qui déterminent le prix et, par conséquent, le montant que les habitants sont prêts à payer pour profiter d'une meilleure vue du monument (Terra, 2005b).

Cette méthode doit être basée sur trois hypothèses :

a) Information parfaite des agents : les interviewers doivent avoir une connaissance approfondie de toutes les caractéristiques qui définissent le bien immobilier, sinon l'évaluation sera biaisée.

b) Valorisation parfaite : Les interviewers doivent également être en mesure d'évaluer avec précision la valeur qu'ils attribuent à chaque caractéristique du bien immobilier.

Une fois ces deux conditions préalables remplies, interviewers sont en mesure d'acheter l'ensemble des caractéristiques souhaitées, ce qui donne un niveau d'achat « parfait ».

c) Marché de l'immobilier à l'équilibre : L'équilibre du marché immobilier signifie simplement que pour chaque demande de bien immobilier, il correspond une offre, et inversement (Aurélien, 2004).

Elle comporte aussi deux étapes afin de donner une valeur aux actifs environnementaux :

a) Estimation d'un prix implicite (hédoniste) : Il s'agit d'estimer un prix implicite pour chaque caractéristique qui distingue les biens similaires.

b) Détermination du consentement à payer (CAP) des interviewers : Il s'agit de l'estimation ce que représenterait le coût d'une dégradation de l'environnement ou l'avantage résultant de son amélioration, sous la forme du CAP effectif des interviewers pour les caractéristiques ou les attributs environnementaux jouant un rôle sur le marché de l'immobilier (Aurélien, 2004)

▪ La méthode des coûts de déplacement (MCD)

La méthode des couts de transport a été proposée par Hotelling (1947), utilisée pour la première fois par Wood et Trice (1958), et popularisée par Clawson et Knetsch (1966), deux économistes de Resources For the Future. Depuis lors, la méthode a été largement utilisée, en particulier aux États-Unis et en Angleterre, pour évaluer les parcs nationaux les aires protégées (Vernieres *et al.*, 2012).

La MCD, comme celle des hédonistes des prix, est basée sur l'observation du comportement des consommateurs pour estimer la valeur d'un actif pour lequel il n'existe pas de marché. Elle peut également être utilisée pour évaluer la valeur d'usage totale des sites patrimoniaux étudiés, ou simplement sa valeur d'accès. Elle s'est basée sur deux hypothèses ; la première est formulée sur les déterminants de la demande d'usage récréatif. Cela est déterminé par quatre facteurs : le coût d'accès au site, le temps dont l'individu dispose, la facilité d'accès au site, le revenu de l'individu, la seconde hypothèse tient de la théorie du consommateur. (Aurélien, 2004; Terra, 2005b).

En effet, le principe retenu est que la demande du consommateur pour un site est inversement proportionnelle à son prix. Cela signifie que le nombre de visiteurs d'un site devrait diminuer à mesure que les coûts de déplacement augmentent, et lorsque le site dispose de nombreuses attractions qui contribuent au choix de l'endroit où séjourner à des degrés divers pour chaque visiteur, l'analyse devient plus compliqué.

Pakdeeburee et al(2011) ont mené une étude sur le site historique d'Ayutthay en Thaïlande, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Ce site est menacé catastrophes naturelles, en particulier des inondations. L'étude se concentre donc sur le reflet de la valeur réelle de la ville historique d'Ayutthaya en utilisant à la fois la MEC et la MCD pour l'estimation les différentes valeurs du site. La valeur d'usage a été estimée à l'aide d'échantillons d'habitants locaux, de touristes thaïlandais et étrangers, ainsi que d'un échantillon de personnes qui se trouvent à l'extérieur du site pour l'estimation de la valeur du non -usage. Enfin, la valeur d'option a été estimée à l'aide d'échantillons d'habitants, de touristes thaïlandais et de touristes étrangers, ainsi que de personnes extérieures du site (Pakdeeburee, Denpaiboon and Kanegae, 2011).

Le consentement à payer annuel par individu varie de 2,02 à 4,35 euros selon la catégorie enquêtée, 2,65 euros pour la valeur du non-usage et 1,12 à 1,69 euros pour la valeur d'option. La MCD attribue une valeur de 22,27 euros aux touristes thaïlandais et une valeur de 16,64 euros aux touristes étrangers. Ces valeurs sont ensuite additionnées et multipliées par les populations correspondantes pour obtenir une valeur économique totale pour le site de 20 837 308,65 euros (Pakdeeburee, Denpaiboon and Kanegae, 2011).

Une autre étude a été réalisée par Poor et al. (2004) afin d'évaluer, via la MCD, la ville historique de Saint Mary dans le Maryland. Cette étude est l'une des premières à utiliser une méthodologie de préférence révélée, le modèle zonal des frais de déplacement, pour estimer les mesures de bien-être excédentaire des consommateurs d'un site du patrimoine culturel. Ils ont analysées trois années de données d'échantillons de visiteurs pour comparer trois formes fonctionnelles de demande de visiteurs. La moyenne des mesures annuelles de l'excédent individuel des consommateurs variait d'environ 8,00 à 19,26 euros, selon les formes fonctionnelles utilisées (Poor and Smith, 2004).

Pour résumer, la MCD cherche, à mesurer seulement les avantages liés à l'usage et non pas liés au non-usage.

La valeur économique totale (VET) ne pourra être estimée qu'en combinant de nombreuses méthodes d'évaluation en même temps, telles que la MCD pour estimer de la valeur d'usage et la MEC pour estimer la valeur de non-usage.

- **L'analyse multicritères**

Vernieres et al (2012), ont souligné que l'analyse multicritère est la seule qui ne repose pas sur l'étalon monétaire. Cependant, il existe des méthodes qui prennent en compte de nombreux critères d'évaluation en même temps, ce qui permet d'inclure des aspects a

priori non monétisables. Il semble que l'utilisation de cette méthode pourrait apporter de plusieurs avantages dans l'étude du patrimoine (Vernieres *et al.*, 2012).

Basée sur l'idée que, prendre des décisions en matière d'environnement ou d'aménagement, de conservation, les gestionnaires doivent se tourner vers d'autres méthodes qui conviennent à un contexte multi-objectifs et multi-acteurs, permettant également la concertation et l'exécution d'un processus décisionnels

Utilisée, comme outil d'aide à la décision qui permet de simuler leur application afin d'évaluer les conséquences sur les multiples objectifs poursuivis. Cette évaluation, pratiquée à l'aide de critères et d'indicateurs, sert de point de départ à des comparaisons multicritères (Vernieres *et al.*, 2012).

- **L'évaluation basée sur la soutenabilité**

En 2003, Throsby propose de mobiliser le concept de soutenabilité afin de tenir en compte la valeur économique d'un actif, et aussi la soutenabilité de sa valeur culturelle à travers le temps.

Vernières et al (2012), de leurs parts dans défendent la même idée et ont mis en œuvre une approche de nature multidimensionnelle et dynamique, qui réunisse des nombreuses méthodes d'évaluation du patrimoine, et s'appuie sur une même grille d'analyse centré sur le concept de soutenabilité.

Le concept de soutenabilité établit les conditions de la préservation de la valeur patrimoniale à travers le temps et de sa transmission aux générations futures. Les auteurs distinguent deux approches ; la soutenabilité faible des différents types de valeurs patrimoniales. Une perte de valeur due à la dimension culturelle du patrimoine pourrait ainsi être compensée par une augmentation de sa valeur économique, la soutenabilité forte propose, en revanche, une complémentarité entre différentes valeurs patrimoniales et présuppose l'établissement de seuils. En raison du caractère irréversible des actions liées à son exploitation ou à sa conservation, cette dernière approche est utilisée dans le cas de l'évaluation du patrimoine.

La grille d'analyse propose une évaluation du patrimoine basée sur sa valeur économique, en partie, à l'aide des outils mentionnés dans les sections précédentes, et en partie, sur sa soutenabilité, à l'aide de seuils et de critères de transmission. Il s'agit d'abord d'inventorier le stock de patrimoine, puis d'estimer les flux économiques auxquels ils sont rattachés. Ensuite, on évalue le flux d'investissements et les dépréciations qui auront un impact sur le stock. Enfin, il est évalué au regard des seuils ou des risques qu'il comporte (Vernieres *et al.*, 2012).

De ce qui précède, la valeur économique totale se compose à la fois de la valeur d'usage et de non-usage. Les valeurs d'usage peuvent être estimées à la fois par préférences révélées et déclarées, mais seules les techniques par préférences déclarées peuvent être utilisées pour estimer les valeurs de non-usage.

La figure 3.4 montre la relation entre la valeur économique totale et les deux principales catégories de technique d'évaluation

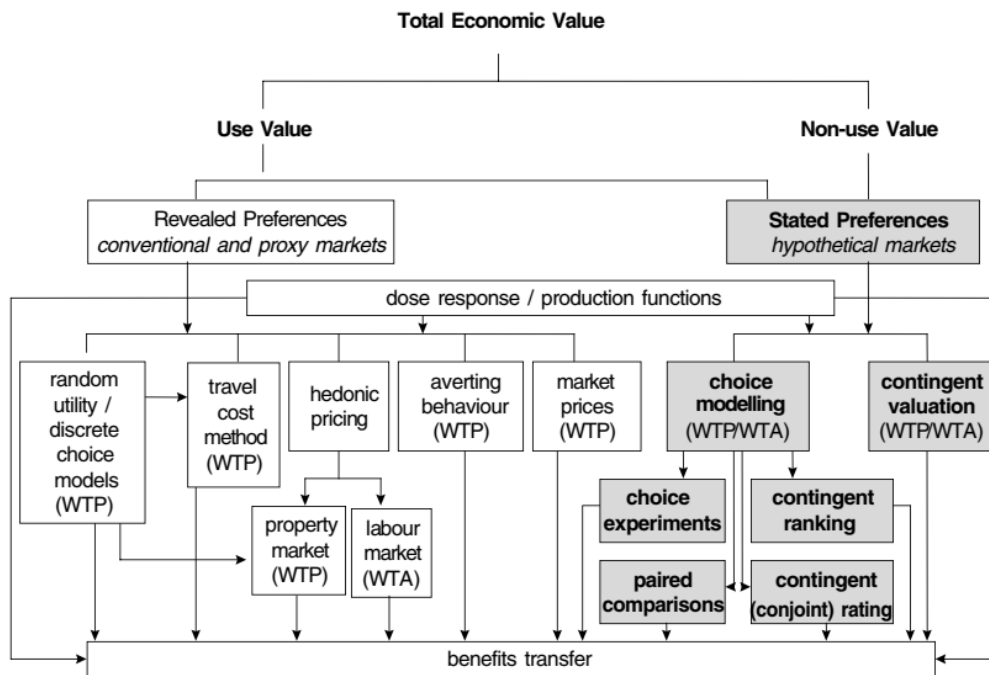


Figure 3.4. Les composantes de la valeur économique totale (VET) et les techniques d'évaluations

Source : Pearce and Ece, 2002, p. 30

À l'issue de toutes ces réflexions sur les deux notions patrimoine et économie on peut poser la question sur quelle condition l'analyse économique peut appréhender la notion de patrimoine ?

3.3.3 Le patrimoine « coexistence d'une logique marchande et culturelle »

Mathieu (2016), a considéré, l'analyse économique ne peut appréhender la notion de patrimoine qu'à la condition d'intégrer la pluralité des logiques qui l'anime, puisque la notion coexiste deux logiques l'une marchande et l'autre culturelle, dont la relation étant réciproque. On considère en effet que c'est de la dimension culturelle que dérive la valeur économique du patrimoine, ainsi de l'ancrage identitaire, et des valeurs culturelles qui nourrissent leur capacité d'attraction et de différenciation. À leur tour, les droits d'entrées et les richesses générées, notamment par l'intermédiaire du tourisme, participent au

financement et à l'entretien du patrimoine (Mathieu, 2016). La figure ci-dessous interprète ces deux logiques.

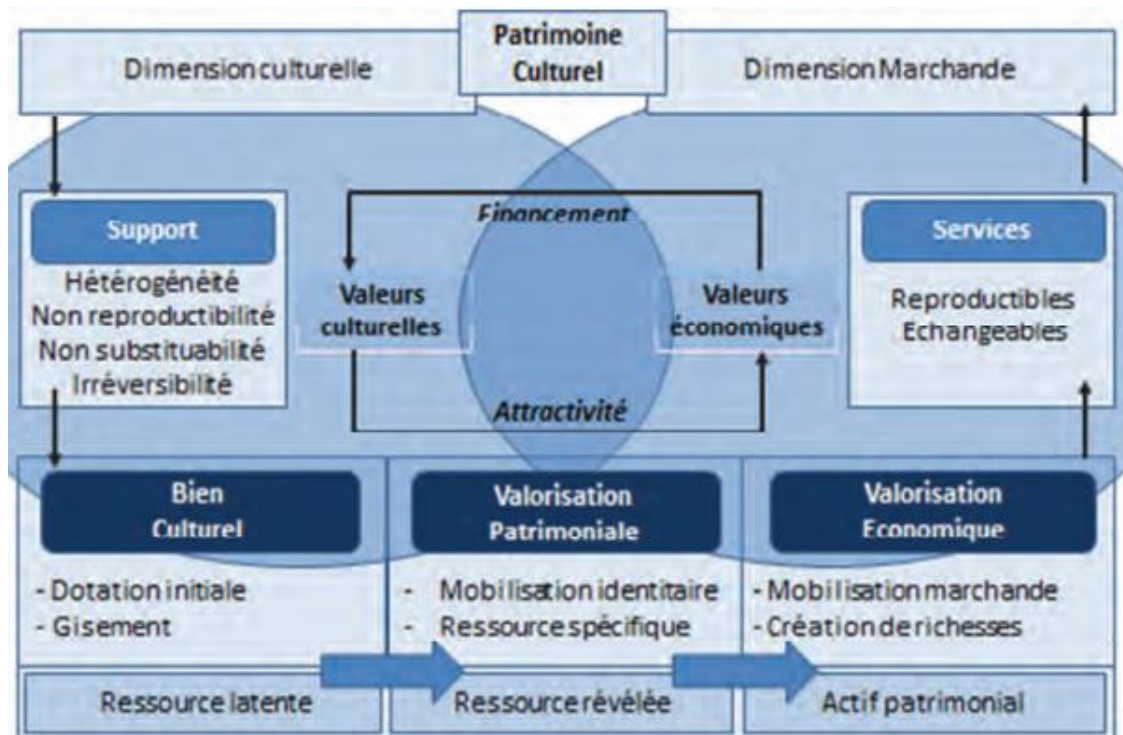


Figure 3.5.L'articulation entre la dimension marchande et culturelle du patrimoine

Source : Mathieu, 2016

CONCLUSION

Nous pouvons conclure, au terme de ce chapitre, qu'au cours des dernières décennies, le rôle du patrimoine dans la société a radicalement changé, et sa dimension culturelle n'est plus un défi unique. Il devient progressivement un outil, un instrument d'auto-préservation, et un moyen privilégié de différenciation et de développement économique des territoires. Il est nécessaire donc prendre en compte ses dimensions économiques.

Le patrimoine distingué d'objets traditionnels par des caractéristiques rendent le difficile à saisir à l'aide d'outils d'analyse économique traditionnels à travers son impact sur le territoire.

Plusieurs outils économiques issus de l'économie environnementale permettent de quantifier les effets non marchands résultant des différentes opérations liées à la conservation, à l'aménagement, ou à la valorisation d'un bien patrimonial.

L'analyse de ces outils appliqués au patrimoine tire plusieurs conclusions, dont la première étant que le patrimoine a de multiples dimensions : culturelle, sociale environnementale, et économique qui doivent être prises en compte lors de l'évaluation, quant à la deuxième est la dimension culturelle du patrimoine qui renvoie en outre à des valeurs de non-usage, la troisième affirme que la valeur économique du patrimoine englobe l'ensemble de la VET, allant des valeurs d'usages aux valeurs de non-usage, ces dernières sont difficiles à évaluer puisqu'elles sont susceptibles de ne pas faire l'objet d'une évaluation monétaire.

Nous avons conclu que, le choix des outils d'évaluation du patrimoine dépend forcément du contexte spécifique du cas étudié. Néanmoins, malgré leurs multiples limites, le recours à ces outils semble particulièrement nécessaire pour s'assurer que les valeurs économiques ne soient pas les seuls prise en compte lors d'une décision de valorisation du patrimoine.

Enfin, cette nouvelle vision d'évaluation de la valeur économique du patrimoine a donné lieu à de nombreuses études visant à montrer comment cette valeur pourrait contribuer à définir des stratégies de développement du territoire. C'est ce à quoi va s'attacher le prochain chapitre.

CHAPITRE IV PATRIMOINE, ET PROJETS DE TERRITOIRE DURABLE A TRAVERS L'EXPERIENCE FRANÇAISE ET MAROCAINE

INTRODUCTION

Au cours de ce chapitre, seront abordées les deux notions de « PEP » et « PER » ainsi que les outils et les mécanismes qui permettent de créer des projets de territoires appuyés sur la valorisation du patrimoine.

Nous avons vu précédemment comment le patrimoine participerait à créer du territoire mais aussi comment il le valoriserait. On a pu ainsi constater que le rapprochement entre les deux dynamiques patrimoniales et territoriales favoriserait le développement, le patrimoine étant alors mobilisé comme ressource territoriale.

Deux études emblématiques engageant le couple patrimoine et territoire seront présentés, la première est lancé en France celui-ci a pris la forme des pôles d'excellence rurale (PER), la seconde est lancé au Maroc celle-ci a pris une autre forme d'une expérience pilote des pôles d'économie du patrimoine (PEP).

Ce choix est justifié par le fait que les démarches engagées créent un développement autour du patrimoine traduisent finalement par la construction des projets territoriaux.

Ces projets de territoire s'intéressent au patrimoine dans ce qu'ils apportent aux territoires comme levier de développement territorial. Ils doivent passer d'une logique de conservation, vers une logique de développement durable.

Dans ce chapitre on se basera sur le diagnostic qu'a été réalisé par une équipe d'universitaires français et marocains (2007, 2011, 2013) sur les deux cas retenus.

4.1 Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) « Un dispositif innovant pour l'aménagement du territoire »

La politique d'aménagement du territoire apparaît dès les années 1980, avec les programmes européens, où l'Etat l'utilise depuis au travers de multiples procédures telles que les VPAH (1985), les PEP (1994), les Pays, (1997 puis 2000), les Pôles d'excellence Rurale représente une spécificité par l'instauration d'une nouvelle démarche de la politique d'aménagement du territoire.

Lancé par la DIACT en 2005, le concept des PER s'appuie sur la reconnaissance du rôle critique de la proximité entre les différents acteurs du développement dans les processus d'innovation, dont la finalité de cette nouvelle forme du développement étant est de favoriser le dynamise des activités économiques en monde rural en termes de création d'emploi et de développement durable. (Pecqueur *et al.*, 2013).

Ce dispositif innovant des pôles d'excellence rurale apporte une nouvelle vision de l'intervention publique en faveur des espaces ruraux alliant d'une part la valorisation des potentialités et des domaines d'excellence des territoires ruraux et d'autre part un impératif d'équité territoriale en ciblant les espaces ruraux en difficulté.

4.1.1 Cadre général de la politique des PER

La politique des PER, s'inscrit dans une logique d'intervention aménagiste des pouvoirs publics dans les territoires ruraux. Le lancement de l'appel à projets, représente une réinvention de la politique allocutive et son adaptation aux territoires ruraux ainsi elle s'est engagée en parallèle des pôles de compétitivité, elle en est la traduction rurale.

Tableau 4.1.La contextualisation de Pôles de compétitivité et de Pôles d'Excellence Rurale

Caractéristiques	Pôles de compétitivité	Pôles d'Excellence Rurale
Nombre	71	379
Montant du financement par l'Etat	946 millions d'Euros	210 millions d'Euros
Organismes porteurs	Entreprises, centres de recherches, organisme de formation	«Territoire de projet » EPCI, Pays, Gal, PNR, CG
Réponses aux enjeux récents	- Compétitivité industrielle - Visibilité, rayonnement international	- Territoire plus attractif - Concerne les territoires isolés
Type d'espace	Métropole	Territoires ruraux (- de 30.000 habitants
Ressources mobilisées	Nanotechnologies, microélectronique, aéronautique, biotechnologie...etc.	Richesses naturelles, culturelles, et touristiques, services, énergies renouvelables, industrie.

Source : Senil, 2011

En ce sens, la politique de Pôle d'excellence Rurale s'affirme dans la mise en œuvre de deux grands principes du développement territorial déjà abordés :

- le premier est fondé sur les pôles de croissance.
- Le deuxième est considéré comme des réservoirs de croissance et d'excellence au niveau national, contribuant à l'attractivité et au développement de la France.

Selon Dominique de Villepin (2005) cité in Pointereau (2009), les PER ont pour objectif, de « soutenir les initiatives locales qui s'expriment autour de projets créateurs d'emplois, innovants, ambitieux, bâtis autour de partenariats public-privé » (Pointereau, 2009).

Selon Pointereau (2009), l'appel à ce type de projet fait poussé les acteurs essentiels à savoir les acteurs locaux à s'associer pour monter de nouveaux projets et les soumettre à labellisation, et l'Etat, pour à choisir des thématiques et fixer des règles relatives à la

conduite du projet. L'Etat a marqué également une nouvelle modalité d'action par la participation par une aide au financement et à la contribution de donner une visibilité aux projets grâce à la labellisation (Pointereau, 2009).

4.1.2 Les Pôles d'excellence Rurales en quatre thèmes

Landel et al (2008), ont souligné que la politique mise en place doit se baser sur l'excellence rurale et se rattacher à quatre thèmes⁶ privilégiés dont l'objectif souhaité est le développement des territoires ruraux :

Thème n° 01 : la promotion des ressources spécifiques naturelles, culturelles et touristiques ayant une place importante dans développement local. Il représente 42% des projets soumis.

Thème n° 02 : la valorisation et la gestion des bio-ressources ayant le potentiel de devenir compétitif dans le cadre d'un contexte de renchérissement de l'énergie, dans lequel les territoires ruraux sont des espaces stratégiques en matière de développement durable. Ce thème représente 21% des dossiers.

Thème n° 03 : l'offre de différents services et l'accueil de nouvelles populations qui peuvent contribuer au développement de l'économie locale dans laquelle les territoires ruraux sont devenus attractifs et qui concerne 15% des projets.

Thème n° 04 : l'instauration des pôles d'excellence technologique, pour améliorer la production artisanales, industrielles et les services localisés. Il représente 14% des projets (Landel and Senil, 2008).

Ces thèmes contribuent de manière significative à l'expression des besoins locaux, sans se limiter à certains secteurs, ils s'intéressent aux projets qui doivent contribuer à l'activité économique locale tout en encourageant conduite partenariale du projet.

4.1.3 Les Pôles d'excellence Rurale en trois objectifs

Selon Senil (2011), plusieurs objectifs sont explicitement déclarés lors de l'appel à projet. Ils constituent à la fois le cap à atteindre et les critères de sélection des projets. Cependant les projets seront évalués en termes :

- des retombées économiques générées sur le territoire, en particulier en matière d'emploi
- de l'impact des projets de développement sur l'environnement ou de leur contribution à la cohésion sociale et territoriale.

⁶ Quelques exemples de pôles PER fournis par la DIACT rattachés aux quatre thèmes ont été présentés en annexe B

- de conduite de projets multi-partenariale où la gouvernance des projets devaient impérativement impliquer tous acteurs publics à savoir collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics et privés représentés par les entreprises, et les associations .
- de l'innovation du projet lui-même qu'elle peut être partenariale, thématique, organisationnelle, ou technologique (Senil, 2011). Ces projets donc devaient également présenter un caractère d'ancrage rural fort.

4.1.4 Démarche globale des Pôles d'excellence Rurale (PER)

Le lancement de la démarche PER s'est effectué en deux vagues. En effet, les acteurs territoriaux ont eu la possibilité de déposer leur projet soit au 1^{er} mars soit au 30 septembre 2006 (Senil, 2011).

Selon Pointereau (2009), la procédure d'appel à projets doit passer par plusieurs étapes :

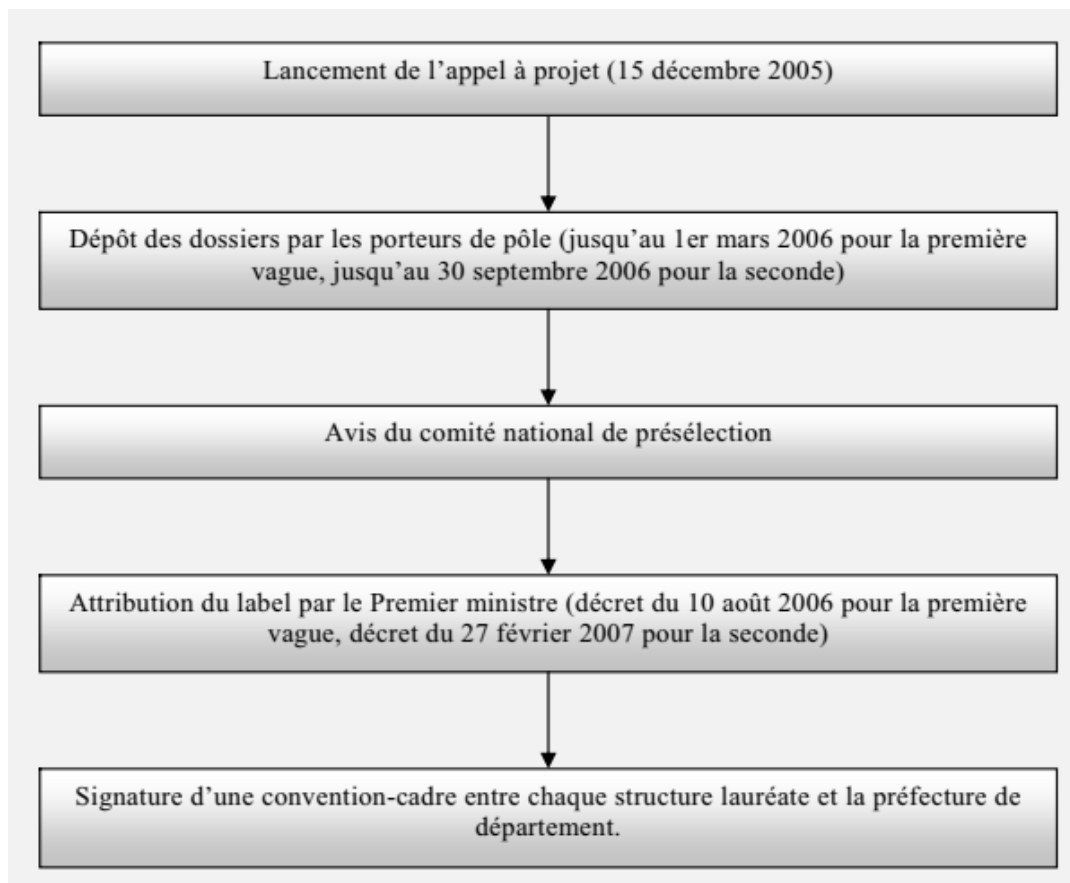


Figure 4.1. Procédure d'appel aux PER (Première vague)

Source : Pointereau, 2009, p. 9

La sélection finale et la labellisation furent faites par le Premier Ministre sur proposition des différents Ministres.

Le premier appel à projet PER lancé en 2005 a permis au final de labelliser 379 projets dont 373 sont finalement actifs retenus parmi plus de 745 projets déposées si en cumulant les deux vagues. Cette démarche est donc quantitativement un véritable succès.

La labellisation s'accompagne d'une aide au financement où le montant de l'aide d'État représente au maximum 33 % du montant éligible du projet pour les opérations avec maîtrise d'ouvrage publique. Le montant des aides accordé durant la période 2006-2009 se chiffre à environ 1,2 milliard d'euros, dont 233 millions d'euros pour l'État. Un fonds ministériel mutualisé a été créé et administré par un organisme unique, le Centre National pour l'aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (Pointereau, 2009; Senil, 2011).

4.1.5 Les actions envisagées lors des PER

Selon Pecqueur et al (2013), l'analyse des dossiers met en évidence des termes qui peuvent être utilisés pour caractériser les projets.

Le tableau ci-dessous nous montre que on peut faire la distinction entre une forme d'action qui visera de construire de nouveau, et une autre forme qui permettra de réaménager l'existant (Pecqueur *et al.*, 2013).

Tableau 4.2.Type d'action proposée

Faire du nouveau	Réaménager de l'ancien
Développer (33)	Renforcer (4)
Innover (11)	Restructurer (3)
Construire (6)	Renouveler (5)

Source : Senil, 2011(traitement Auteur 2021)

4.1.6 « La destinée patrimoniale » comme nouvelle forme de développement

L'objectif étant ici d'interroger sur le rôle du patrimoine qu'il peut jouer dans les paradigmes du développement actuels. Toutefois, avant cela, la présentation de l'approche est précédée par étude détaillée du corpus de dossiers, et d'une définition des fonciers et des décisions logiques.

Senil (2011) a signalé, que cette approche s'appuie sur deux démarches, la première relève d'une étude sémantique des noms des projets et des structures porteuses, et la seconde s'est attachée à réaliser une analyse du discours écrit dans les dossiers eux-mêmes. L'analyse des dossiers a été réalisée à partir des dossiers bruts dont le nombre total étant de 342 dossiers. Pour cela, un codage a dû être réalisé en deux temps (Senil, 2011).

- **Premier temps « une analyse générale des dossiers »**

Ce premier temps consiste à effectuer une analyse générale des dossiers permettant de prendre la mesure de l'échantillon dont différentes informations essentielles sont recueillies de chaque dossier à savoir : le numéro de dossier attribué par la DATAR, le numéro du département, le type de structure porteuse, son nom, l'axe dans lequel le dossier a été déposé. L'analyse de la présentation faite par les différents acteurs a permis de réaliser un codage sur le type du secteur économique principal concerné à savoir : tourisme, artisanat, agriculture, industrie, sport, la mobilisation d'objets patrimoniaux, le mode d'articulation du projet et son budget total, celui-ci dont l'objectif étant de construire une approche statistique et cartographique.

- **Deuxième temps « l'analyse typologique »**

Consiste à une analyse typologique engagée en quatre thèmes :

- une typologie sémantique des noms de projet et des noms des territoires porteurs.
- une typologie thématique des différents patrimoines mobilisés.
- l'opérateur engagé autour des ressources.
- le type d'actions engagées sur des objets patrimoniaux.

Ces projets sont supportés par des structures porteuses qui sont en plupart des structures nouvelles qui se répartissent comme le montre le tableau suivant :

Tableau 4.3. Types des structures porteuses des dossiers PER

Type de structure	Fréquence (PER)
EPCI, Communauté de communes	53%
Pays	24%
Associations, convention, autre	11%
GAL Leader	5%
Parc Naturel Régional	4%
CG	3%

Source : Senil, 2011 (Traitement : Auteur 2021)

Quant aux types des structures portant des PER qui mobilisent ou pas la destinée patrimoine, sont dressées selon la classification suivante.

Tableau 4.4. Répartition des PER mobilisant ou non le patrimoine par type de structure

Type de structure	PER qui ne mobilisent pas le patrimoine %		PER mobilisant le patrimoine %	
CG	7	3%	2	2%
EPCI	116	52%	63	57%
GAL	9	4%	7	6%
Pays	58	26%	24	22%
PNR	6	3%	6	5%
Autre	26	12%	8	7%
Total	222	100%	110	100%

Source : Senil, 2011(Traitement : Auteur 2021)

D'après ce tableau, on peut dégager deux groupes de structure :

- Celles qui mobilisent plus fortement le patrimoine que sont : EPCI, PNR, GAL
- Celles qui le mobilisent moins que sont : Pays, CG, associations qui représentent très majoritairement la classe Autre.

- **Quelle place du patrimoine dans projets PER proposés**

Selon Landel et al (2008), lors du dépouillement des dossiers, cent dix projets ont été identifiés sur trois cent quarante-deux qui mobilisaient le concept du patrimoine. Ils sont pour la plupart inscrits dans le thème n°01 de l'appel à projet mentionné ci-dessus.

Les projets qui sont choisis lors de la première vague, représente fortement 50% pour les projets qui intégraient le patrimoine, et que 35% que pour ceux qui ne l'ont pas fait. Il apparaît ainsi que le patrimoine est tout autant sollicité par les territoires que reconnu par les promoteurs et financeurs de la politique engagée (Landel and Senil, 2008).

De leur côté Pecqueur et al (2007), ont signalé que l'étude de la répartition par thème des dossiers intégrant le patrimoine s'attache alors à évaluer le type d'association privilégiée. Cependant il apparaît que le tourisme est très majoritairement privilégié (Pecqueur *et al.*, 2013, p. 17).

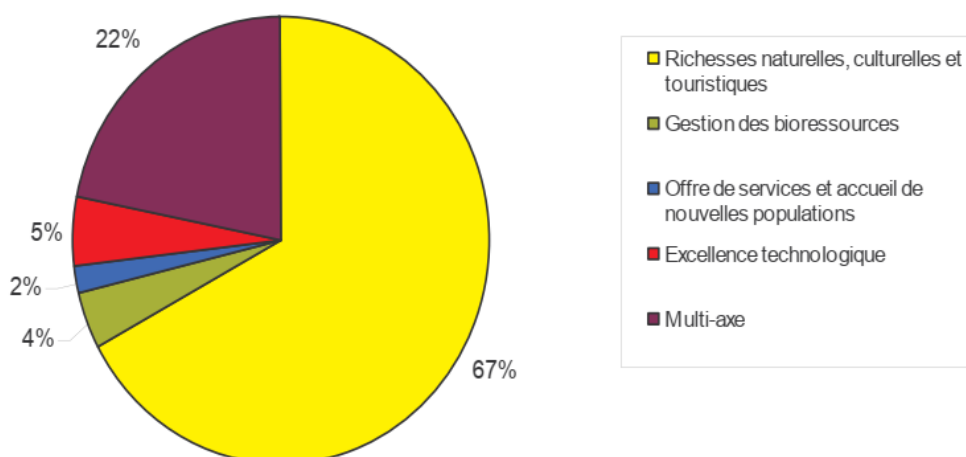


Figure 4.2. Répartition des projets PER intégrant le patrimoine

Source : Pecqueur *et al.*, 2013, p. 17

Cette constatation est renforcée par le fait que 96 % des projets mobilisent le patrimoine dans le contexte d'une inscription aux multiples axes, y compris ceux intitulés « ressources naturelles, culturelles et touristiques », ce qui fait que 88 % des projets patrimoniaux sont inscrits exclusivement ou partiellement dans ce thème.

En termes de différenciation géographique, la cartographie régionale de la répartition relative des dossiers mobilisant le patrimoine, cinq Régions se démarquent avec une

majorité de projets patrimoniaux : la Corse, PACA, Midi-Pyrénées et le Nord Pas de Calais, tandis que onze d'entre elles se situent sous la moyenne nationale calculée à 33.1% (Senil, 2011).

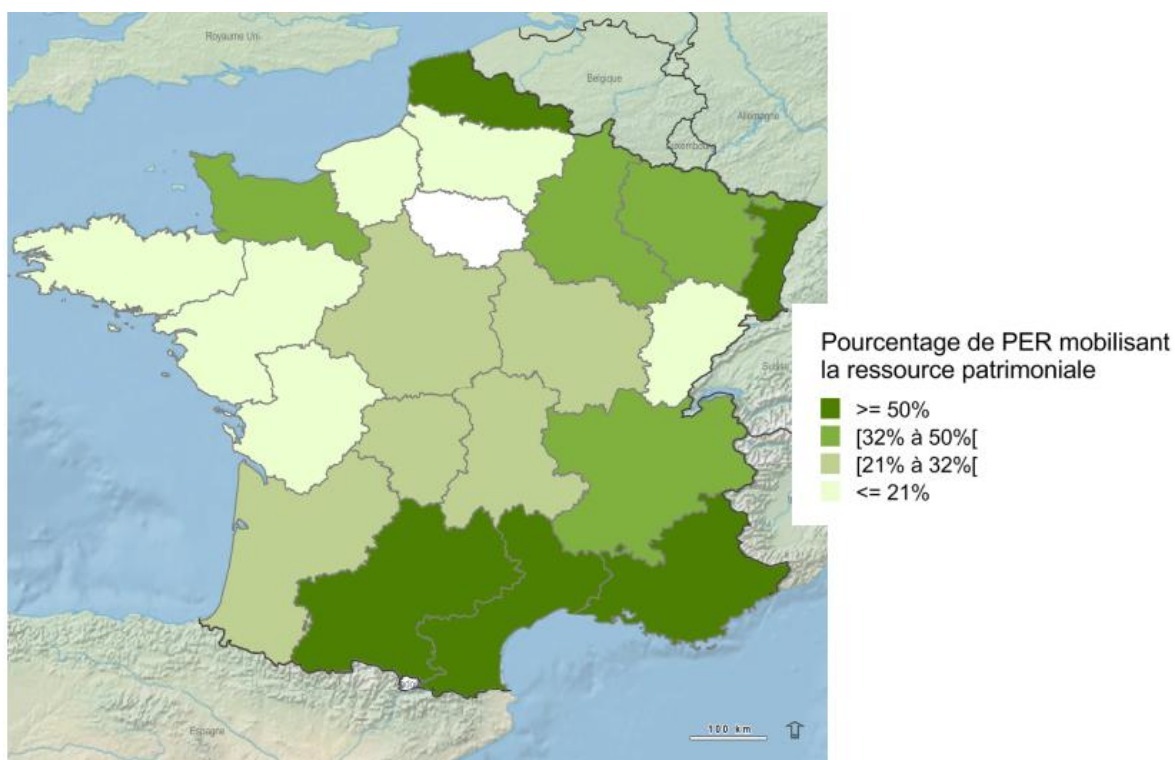


Figure 4.3. Pourcentage de projets PER déposés

Source : Senil, 2011

Par contre, la cartographie départementale de la répartition relative des dossiers intégrant le patrimoine montre que la grande majorité des projets patrimoniaux sont concentrés dans le sud et le nord-est de la France. Comparée à la carte des objets patrimoniaux classés comme monuments historiques, la carte présentée est une véritable complémentarité géographique. En conséquence, il apparaît que les départements les plus impliqués dans les projets mobilisant d'objets patrimoniaux ont un petit nombre de monuments classés, ce qui paraît justifier par d'une part, par la situation des objets classés du fait que, la majorité de ces objets sont situés dans des zones urbaines, en dehors des projets PER, et d'autre part par la labellisation des PER qui représentent un outil potentiellement précieux pour la reconnaissance du patrimoine rural (Senil, 2011).

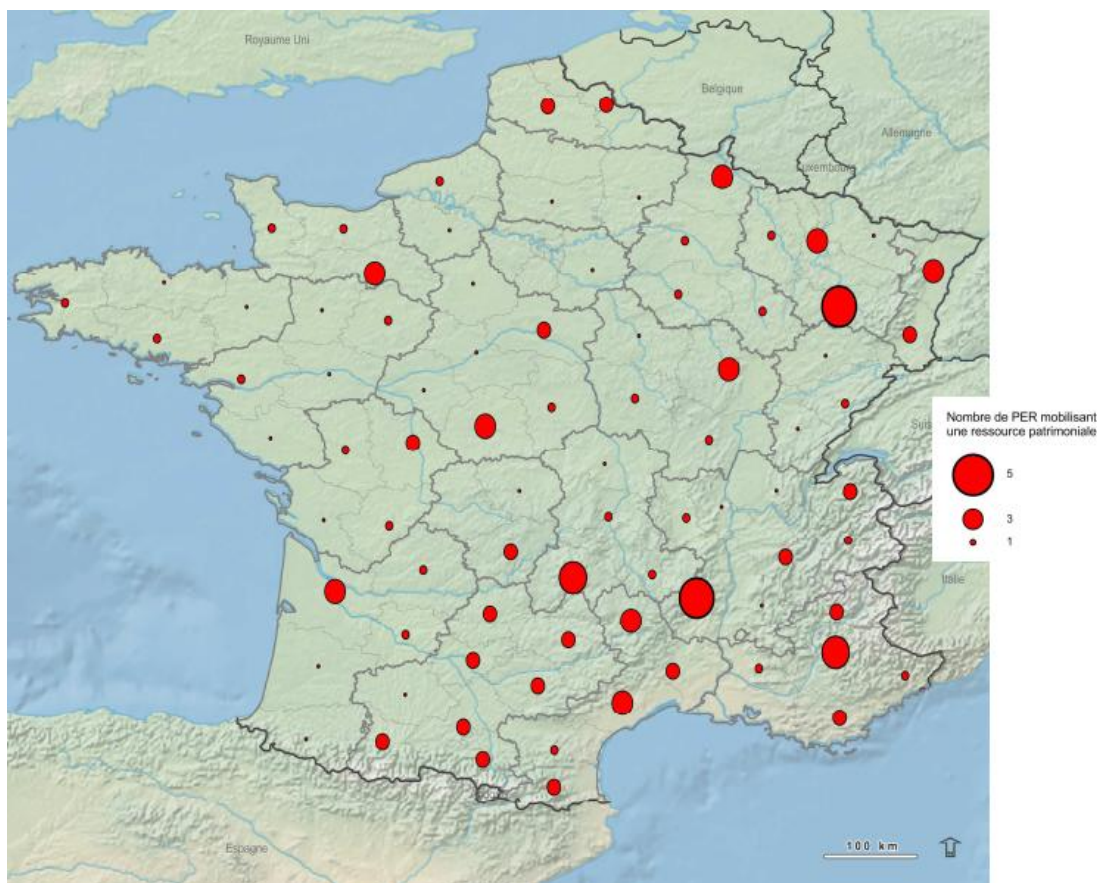


Figure 4.4. Nombres de dossiers de projets PER déposés par département

Source : Senil, 2011

On peut ressortir lors de la première analyse des projets PER que le patrimoine accorde une forte mobilisation des objets patrimoniaux, étant donné qu'un tiers des projets sont concernés. De nouveaux acteurs s'impliquent dans cette démarche et contribuant au renouvellement des stratégies patrimoniales précédemment mises en œuvre par un petit nombre d'organisations, ce qui montre que la valeur accordée au patrimoine est importante.

- La mobilisation du patrimoine « formes et les logiques retenues »

Pour aborder ce questionnement sur les formes et les logiques retenues par les dossiers mobilisant le patrimoine comme ressource, Senil (2011) a eu recours à l'analyse qu'a été faite sur quatre Régions du quart Sud-Est que sont « Languedoc-Roussillon », « Provence-Alpes-Côte-D'azur », « Rhône-Alpes » et « Auvergne ». Trente-cinq dossiers ont été entièrement analysés selon une grille de quatre entrées pour caractériser les projets patrimoniaux :

- Le contexte d'émergence du projet, consiste à présenter le contexte territorial d'émergence du projet par les acteurs à savoir démographiques, économique, environnemental, politiques, et social.

- les objets patrimoniaux mobilisés, consiste à identifier le type du patrimoine investi (naturel, culturel).
- les opérateurs engagés, consiste à identifier le secteur économique sollicité pour valoriser les ressources patrimoniales.
- les logiques poursuivies, consiste à fixer objectifs attendus à la valorisation de ces objets (Senil, 2011).

Cette analyse des objets patrimoniaux a montré que :

- La définition des opérateurs de valorisation des objets patrimoniaux permettent d'identifier les types de structures impliquées dans les démarches de valorisation et de développement auteur de ces objets.
- Présenter la difficulté d'identifier le type d'objet patrimonial mobilisé :
 - Dans cas, les acteurs associent autour d'un même objet des valeurs naturelles et culturelles représentent 45%.
 - Le patrimoine culturel est mobilisé seulement dans 35% des dossiers. Pour exemple, le projet « tourisme et patrimoine industriel en Sud-Isère » porté par la Communauté de communes de la Matheysine , et opéré sur le train touristique de la Mure et propose d'intervenir sur la mémoire industrielle de la région avec l'espace muséal Mine Image.
 - Le patrimoine naturel représente seulement 20% des dossiers.
 - Une prépondérance au patrimoine matériel qui est mobilisé dans des actions de valorisation avec 60% contre 5% des actions mobilisant le patrimoine immatériel. Cependant 35% des dossiers s'appuient simultanément sur les deux.

Cette répartition s'explique en partie par l'appel à projet qui fixe les aides publiques uniquement sur de l'investissement (Senil, 2011).

Pecqueur et al (2007) , ont souligné que l'étude des corps de projets intégrant la notion de patrimoine a permis d'identifier trois catégories de projet (Pecqueur *et al.*, 2013, p. 19).

Tableau 4.5.Types de projet mobilisant la notion patrimoine

Type et logique de projet	L'objectif mobilisé
Projets de développement patrimonial	L'activité principale envisagée dans cette logique est souvent de nature pédagogique, dans le but d'accroître une meilleure connaissance et sauvegarde du patrimoine. - La présence du caractère non marchand du projet. - Le respect des caractéristiques identitaire du territoire.
Projets de développement patrimonial à forte visée économique	Ces types de projets insistent beaucoup sur les aspects économiques. - Les retombées non marchandes ne sont présentes qu'en arrière-plan. - Augmenter et assurer les retombées sur le territoire - Ils se basent sur une démarche patrimoniale non marchande, tout en gardant la spécificité des villes par la sa restauration et sa mise en valeur des monuments pour attirer plus de visiteurs.
Projets de développement productiviste	Dans ce type de projet, il n'y a de véritable préoccupation patrimoniale. - La révélation de la ressource n'est pas faite par les investisseurs privés pour des retombées et des activités économiques.

Source : Pecqueur *et al.*, 2013, p. 19 (Traitement : Auteur 2021)

A partir de cette première typologie construite sur l'analyse des projets mobilisant le patrimoine comme ressource, trois logiques⁷ peuvent donc être proposées la première est d'ordre productiviste où le patrimoine sert le projet économique, la deuxième est patrimoniale où l'économique sert le projet patrimonial, enfin, une troisième, qualifiée d'hybride car mobilisant tant le patrimoine que l'économique au service du projet, demandera à être précisée.

4.2 Les Pôles d'économie du patrimoine (PEP) « une démarche de développement fondée sur la valorisation des ressources territoriales »

À l'inverse des pôles d'excellence PER, les Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP) marocains ont pour postulat de partir du patrimoine pour créer du développement. D'autre part, ceux-ci ont été mis en place dans un contexte géographique qui s'inscrit clairement dans une pré-modernité, contrairement aux PER français qui s'ancrent dans un contexte sociétal ouvert à la postmodernité.

⁷ Quelques exemples des PER fournis par la DIACT par logique de projet ont été présentés en annexe C

La DAT a proposé une stratégie de développement basée sur le patrimoine à travers les Pôles d'économie du Patrimoine, tout en soutenant une politique initialement mise en place en France.

Pour ce faire, la DAT a lancé une étude relative aux PEP dans deux régions surnommées : Doukkala-Abda et Tadla-Azilal. Il vise à travers une série de projets à intégrer le patrimoine dans la construction des projets territoriaux, tout en respectant l'identité locale et les besoins de la population.

4.2.1 Cadre générale de la démarche des PEP « Politique d'inspiration de PEP d'inspiration française »

Selon Métivier (2000), le concept initial qui acte la démarche de projet de territoire, la nécessité d'impliquer les acteurs locaux et la volonté de travailler à l'émergence d'un développement fondé sur la révélation des ressources spécifiques du territoire. Appliqué au patrimoine, il s'appuie sur le concept français de PEP. (Métivier, 2000).

Pourtant, si le concept est relativement posé les spécificités du contexte marocain exacerbent, les difficultés liées à la mise en œuvre d'une démarche de développement fondée sur la valorisation des ressources territoriales, telle que le patrimoine. Aussi, la méthode proposée se doit intégrer, outre les spécificités du concept, celles du contexte de mise en œuvre (Senil, 2011).

Virassamy (2002), a souligné que les PEP sont nés de la volonté de valorisation du patrimoine et d'en faire une véritable ressource de développement dont l'objectif affiché était « de s'intéresser aux projets, de les repérer, les analyser, mettre en synergie les acteurs, et définir une stratégie commune » (Virassamy, 2002).

Ils sont définis comme « projets d'aménagement du territoire qui reposent sur trois données fondamentales. Ils s'enracinent , tout d'abord, dans un territoire cohérent et clairement défini qui peut être appréhendé sous divers angles, historique, géographique ,culturel, économique, et social » (El ansari, 2013).

Selon Senil (2011), l'objectif de cette politique qui est impulsée et soutenue par la DATAR, gérée et mise en œuvre localement, est d'aller au-delà la seule valorisation touristique afin d'aboutir à de véritables projets territoire basés sur trois piliers principaux :

Tableau 4.6. Les éléments principaux des PEP

Principes	Définitions
Thématique patrimoniale fédératrice	Les initiatives et les projets intégrant patrimoine peuvent concerner des objets divers : monumental classique, rural vernaculaire, industriel, paysager, ethnographique, savoir-faire, traditions, produits.
Territoire cohérent	Il peut être une entité historique ou géographique, zone d'activité ou économique, ainsi un territoire structuré par un organisme intercommunal.
Développement durable	Le projet de développement partagé doit intégrer les enjeux touristiques, économiques, sociaux et pédagogiques

Source : Senil, 2011 (Traitement : Auteur 2021)

Les pôles retenus n'ont cherché ni la création d'une structure nouvelle, ni la ligne budgétaire particulière, ni du label spécifique. Ils jouent un rôle local dans la mise en réseau des activités locales autour d'un projet de développement autour du patrimoine.

Pour cela, ils ont reçu une aide financière du FNADT pour mener les études nécessaires au lancement de la démarche sous la responsabilité d'un comité de pilotage rassemblant tous les partenaires concernés. Ces études ont eu pour objectif de définir une stratégie de valorisation du patrimoine par les acteurs publics et privés.

Les projets ainsi élaborés sont réalisés par les différents partenaires qui construisent des plans de financement au cas par cas en faisant appel au soutien de l'Etat mais aussi régional, départemental et européen.

- Les pôles d'économie du patrimoine « types des territoires engagés »

Le territoire représente l'élément essentiel du projet de PEP, porteur de la démarche. Il se doit de justifier de sa pertinence et utilise pour cela différents critères. Le tableau ci-dessus représente le type de territoires engagés dans la démarche.

Tableau 4.7. Types des territoires de projet

Géologiques	Environnementaux	Architecturaux	Historiques
3	3	7	8
Eléments structurants	Administratif	Maillage	Economiques
2	8	3	2

Source : Senil, 2011(Traitement : Auteur 2021)

Les entités porteuses des démarches des PEP sont en plupart des intercommunalités, comme pour les projets de PER, et des associations créées antérieurement qui ont profité de l'appel à projet pour renforcer leur investissement du champ patrimonial.

Tableau 4.8.Types des structures porteuses des PEP

Etat	Département	Ville	Inter-communauté	PNR	CCI	Association	P.A.T
6	5	2	9	1	1	7	2

Source : Senil, 2011(Traitement : Auteur 2021)

Selon Métivier (2000), ces structures ont engagé localement des partenariats très divers, cependant « on peut noter que dans la majeure partie des cas, les partenaires restent institutionnels », ainsi au regard des objectifs initiaux des PEP, « on peut regretter une trop faible implication du secteur privé et des associations » (Métivier, 2000). Ce constat traduit une faible intégration locale et peu de partenariats réellement engagés.

- Les thématiques mobilisées par les PEP

Les thématiques sont l'élément fédérateur des projets PEP, elles créent la cohésion entre les différents partenaires et constitue l'identité portée par la démarche.

Tableau 4.9.Thèmes choisis par les PEP

Architectural	Fait historique	Site	Industriel
3	1	2	6
Savoir - Faire	Territoire	Intellectuel	Naturel et vernaculaire
3	9	1	9

Source : Senil, 2011(Traitement : Auteur 2021)

En dehors de la thématique «Territoire » qui met en avant la spécificité globale de l'espace du projet, les thématiques « Industriel » et « Naturel et vernaculaire » apparaissent très fortement sollicités. Ce constat se démarque relativement de celui fait à partir des éléments fédérateurs utilisés pour légitimer le territoire. Le patrimoine culturel et historique a ainsi laissé la place à des thématiques pensés comme plus en lien avec les projets de développement engagés et les attentes du public. L'identité n'est donc considérée comme étant toujours bonne à valoriser telle quelle.

- Les projets portés

Dernier élément constitutif du concept de PEP, le projet développé engage l'action. L'analyse des projets proposés dans le cadre des PER montre leur grande diversité

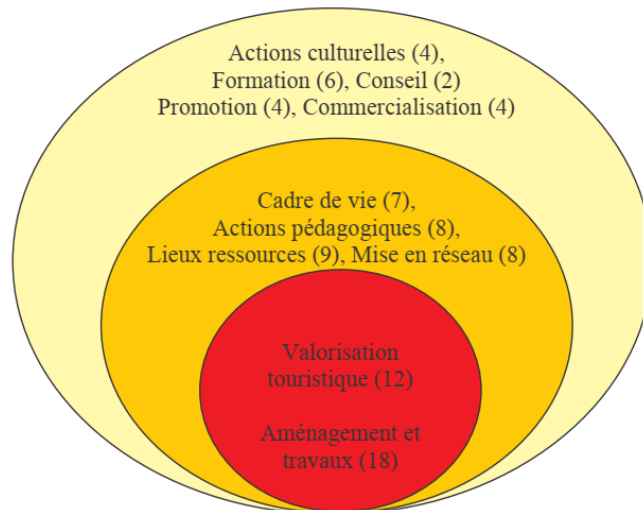


Figure 4.5. Les actions marginales des PEP en France en 2000

Source : Senil, 2011

Les travaux de conservation, d'aménagement et de mise en valeur touristique représentent la grande majorité des actions engagées, révélant ainsi que les territoires ne sont qu'au début de leur démarche de développement. Dans un deuxième temps, se mettent alors en place des actions orientées sur la transmission et l'animation. Enfin, des activités aux logiques diverses peuvent être entreprises. S'engagent alors des actions culturelles ou de formations et une commercialisation du projet.

4.2.2 Les PEP entre deux démarches « expérimentation - méthodologique »

Le projet PEP initié par la DAT et porté par l'Université de Fès, fut attribué par un appel d'offres international. La volonté du Ministère de voir se développer une expertise et une capacité d'étude dans l'Université marocaine joua largement en faveur de l'équipe constituée. Le travail fut engagé conjointement avec le CERMOSEM qui avait été mobilisé dès la rédaction de la réponse à l'appel d'offre.

L'étude a été lancée en 2005, le diagnostic a été commencé réellement en mars et juillet 2006 (Landel, Senil and Mao, 2007).

La démarche d'expérimentation a été menée sur deux régions spécifiques du système territorial marocain : Doukkala-Abda et Tadla-Azilal. Le choix de ces deux régions fut dicté par la nécessité de diversifier les terrains d'étude au plan physique mais aussi humain, historique, culturel et économique. Dans le cadre de cette thèse, seule la seconde Région sera plus longuement présentée. Ce choix se justifie par son contexte de ruralité, ainsi la Région de Doukkala-Abda est polarisée par deux villes Safi et El Jedida .

La démarche méthodologique mise en place a eu pour premier objectif d'identifier les ressources sur lesquelles pouvait être engagé un projet de développement, où l'approche

engagée doit dépasser les techniques classiques d'inventaires pour aboutir à un véritable diagnostic des ressources.

- L'inventaire

L'objectif de l'inventaire est de connaître le patrimoine, différentes méthodes sont possibles pour procéder à son inventaire.

Tableau 4.10.Types d'inventaire et de classement des ressources patrimoniales

Type	Objectif /Principe
Inventaire scientifique par classement chronologique	<ul style="list-style-type: none"> - Son but est d'aboutir à une connaissance exhaustive du patrimoine ainsi les différentes époques sont abordés successivement et les objets patrimoniaux sont resitués et hiérarchisés en fonction de leur intérêt historique. Il demande beaucoup de temps pour le réaliser - Ce type de classement considère l'objet pour lui-même. - Il possède l'avantage de proposer une photographie la plus exhaustive possible du patrimoine mais n'accorde pas de place au regard actuel et aux potentiels de valorisation.
Inventaire utilitariste par classement typologique	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'inscrit dans une démarche utilitariste où les différents objets patrimoniaux recensés sont organisés en fonction de différentes catégories censées qui permettent de faire un état des lieux rapides du fonds patrimonial existant. - basé sur les l'expertise, dont l'objectif est souvent de dégager des pistes de valorisation possible. - Il dresse un portrait synthétique et rapide du patrimoine territorial et ne prend pas en compte les avis de la population.
L'inventaire administratif par mesure de conservation (classement réglementaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Il permet une meilleure visibilité du patrimoine par son classement international (UNESCO), national. - Il vise un avantage en doubles sens à savoir la rapidité de l'inventaire lié au fait que ces objets possèdent un affichage et la présence de mesures ou d'actions de conservation qui devront nécessairement être intégrées dans toute réflexion stratégique.
Classement thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Il fait référence à des thèmes fédérateurs auxquels sont associés les différents objets. - Il contribue à l'inscription d'une spécification liée à un projet de territoire.
Classement au regard du stade de patrimonialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Ce type de classement reconnaît l'appropriation comme un enjeu fondamental du processus d'où la patrimonialisation est faite au profit des héritiers à savoir la population locale par exemple et non des personnes extérieures comme les touristes.

Source : Senil, 2011 (Traitement : Auteur 2021)

- Le diagnostic des ressources patrimoniales

Si l'inventaire permet d'avoir une connaissance les objets patrimoniaux, le diagnostic, est permet d'identifier les objets patrimoniaux ayant un potentiel de développement du territoire choisi. Ce qui permet de détecter les objets patrimoniaux , les acteurs et leurs

projets (Landel, Senil and Mao, 2007). Ces objets patrimoniaux ne peuvent être repérés que par une connaissance fine de trois temps.

Tableau 4.11. Les trois temps repérant les objets patrimoniaux

Trois temps	Objectif
1 ^{er} temps	- Consiste l'inventaire des objets patrimoniaux. - Après avoir identifié les objets ainsi leur localisation géographique, les acteurs investis seront identifiés.
2 ^{ème} temps	- Consiste à l'analyse des liens qui tissent les objets et les acteurs.
3 ^{ème} temps	- Consiste à cristalliser les lignes directives de projet de développement.

Source : Senil, 2011 (Traitement : Auteur 2021)

Cette démarche doit s'accompagner d'un inventaire des acteurs qui interviennent sur ces objets patrimoniaux qui peuvent être des acteurs administratifs, des entreprises, des associations, et des collectivités locales....etc.

- **L'articulation entre « Ressource / patrimoine / Acteur »**

Selon Senil, (2011), les projets d'économie du patrimoine structurent leurs projets autour des différentes composantes patrimoniales qui sont basés sur une démarche prospective qui permet d'identifier les facteurs, les acteurs et les outils qui mobilisent la ressource patrimoniale sur les territoires choisis. Pour comprendre cette articulation une grille d'analyse est alors dressée en quatre éléments :

- Le lien entre l'acteur et l'objet que soit, direct - indirect.
- Le type d'usage du patrimoine par l'acteur que soit, marchand - non marchand, exploité-non exploité.
- L'impact de l'usage actuel sur l'objet que soit, risque de destruction-maintien, conservation-rénovation.
- Le degré de partage possible de l'objet que soit, exclusif- partagé (Senil, 2011).

4.2.3 Démarche des PEP engagée sur la région de Tadmouy - Azilal

Selon Virassamy (2002), « l'ambition de la démarche d'économie du patrimoine consiste à identifier les modalités et conditions de construction des projets qui utilisent le patrimoine comme un support important du développement dans sa globalité, innovant en phase, et non plus comme simple objet culturel et touristique, tout en conciliant les exigences contemporaines, aussi consiste à réaliser un diagnostic ayant pour objectif de proposer des PEP et leurs actions » (Virassamy, 2002).

Jennan (2018), a résumé la démarche de construction du projet de territoire, qui consiste en une décomposition des principales étapes des PEP (Jennan, 2018).

Tableau 4.12. Les étapes de la construction d'un projet de territoire PEP

I - Réalisation d'un diagnostic stratégique	Méthode et outils
1- Inventaire des objets patrimoniaux et leur répartition géographique (cartographie)	- Collecte de données stratégiques auprès des services concernés
2 – analyse et classification en catégories selon leur nature, leur potentiel patrimonialisateur	- Entretiens semi-directifs auprès des institutions (administration de tutelle, province, collectivité locale, association professionnelle, centres de formation, leaders d'opinions locaux,...)
3 – Identification des espaces à fort et moyen potentiel patrimonial	- Analyse cartographique
4 – Identification et sélection des produits leaders en fonction de : intérêt économique, symbole identitaire, degré d'exploitation actuel, intégration dans le processus de développement local, valeur d'utilité collective ou sociale	- Définition des critères de choix
	- Démarche participative

II - Formulation d'un projet PEP	Méthode et outils
1- identification du territoire à ériger en PEP	- Entretien auprès des acteurs économiques, culturels, institutionnels, sociaux...
2- étude approfondie des ressources spécifiques : sélection du « panier de biens et services»	- Démarche participative
3- analyse des modalités techniques et institutionnelles de sa promotion en PEP	- Cartographie analytique, thématique et synthétique
	- Délimitation définitive des lieux de patrimoine spécifique avec leur mise en réseau.

III - Elaboration d'un plan d'action	Méthode et outils
1 – Préciser les possibilités de mobilisation et de croisement des acteurs	- Démarche participative et de partenariat : Concertation avec les acteurs économiques, sociaux, culturels, politiques...
2 – Proposer des axes de développement d'une économie de patrimoine	- contractualisation et mise en œuvre
3 – examiner les conditions de réalisation de projets articulés	
4 – préciser les modalités de préservation des milieux et des patrimoines	

Source : Jennan, 2018, p. 58

- Un diagnostic des ressources patrimoniales en trois défis

Le choix cette région s'est basé sur la nécessité de diversifier le territoire d'étude sur le plan physique historique, culturel et économique.

Le diagnostic de ses ressources patrimoniales mis en œuvre a donc dû faire face à un triple défi :

- le premier déjà évoqué est d'identifier des objets selon des critères définis dans un contexte socioculturel différent.
- le deuxième touche au mythe de l'exhaustivité qui est toujours poursuivi sans jamais être atteint.
- le troisième renvoie à la méthode d'identification qui a nécessairement croisé différentes approches capables de rendre compte des représentations patrimoniales multiples (Senil, 2011).

Tableau 4.13.Ressources patrimoniales de la région Tadla-Azilal

Type	Nature
Un patrimoine naturel classé	Les cascades d'Ouzoud Le Pont naturel d'Imi-n-ifi La kasbah Tadla, le Pont sur l'Oum Er-Rebia, la Zone de protection autour de la Kasbah Tadla, la Rive gauche de l'Oum Er rebia à Kasba- Tadla et le site des Olivettes de Beni -Mellal.
Patrimoine naturel	Les cascades d'Ouzoud Le Pont naturel d'Imi-n-ifi
Patrimoine vernaculaire	Les greniers collectifs (Tihouna N'Aoujgal) Villages fortifiées : La Kasbah Zidania, La Kasbah des Aït Ribâa
Savoir faire	L'artisanat, poterie, tissage, vannerie, tannerie, la fabrication d'armes traditionnelles
Produits agricoles, mémoire collective organisée autour d'un fait historique	Caroubier, l'olivier, festival de béni Mellal, moussems, foires agricoles

Source : Landel, Senil and Mao, 2007 (Traitement : Auteur 2021)

La présentation de ressources patrimoniales a montré une importante diversité de la région qui peut dicter trois thèmes des projets des PEP à savoir le tourisme culturel, les savoirs faire, la valorisation des paysages et du patrimoine.

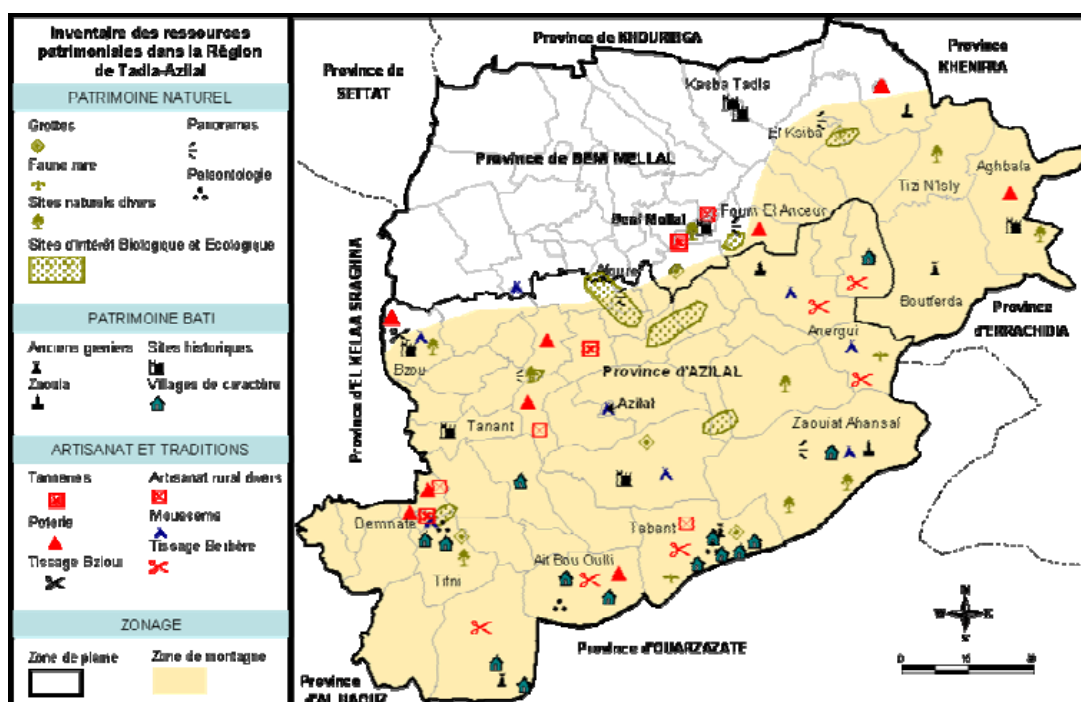


Figure 4.6.Représentation cartographique du potentiel patrimonial de la région Tadla Azilal

Source : Senil, 2011

Le diagnostic a fait ressortir les principales ressources patrimoniales de la région telle que les paysages et ressources environnementales, le patrimoine bâti, le savoir-faire, les traditions et les identités. Il représente un potentiel très important pour le développement qui n'est pas intégré dans la dynamique territoriale.

- Comment peut-on formuler le projet PEP

Selon Jennan (2018), la formulation du projet PEP, est basée sur une approche prospective qui permet permettant d'identifier les facteurs, les acteurs et les différents outils méthodologiques, ainsi que la définition de la stratégie qui permet de mobiliser toutes les ressources patrimoniales locales sur un territoire choisi dans le cadre d'un projet territorial global (Jennan, 2018).

- Le plan d'action

Après la phase du diagnostic, et la formulation du projet, un travail de proposition de PEP constitué a été mené. Celui-ci consisté à définir des zones présentant un potentiel de développement basé sur le patrimoine ainsi les différents projets représentent les thématiques choisies en fonction des potentialités patrimoniales des sites ,tout en basant sur trois critères à savoir la présence d'objets patrimoniaux, des acteurs intéressés, et une proximité géographique.

La démarche des PEP est basée sur l'appréhension du patrimoine comme une ressource et non comme un simple objet, de ce fait la mobilisation des différents acteurs sur des projets communs à différentes échelles est placée au centre de l'analyse des PEP.

Tableau 4.14.Les acteurs des PEP

Acteurs	Rôle
L'administration de tutelle	Exerce ses prérogatives aux différents échelons du territoire
Le conseil régional	Assurer des Interventions particulières sur des sites phares
Le conseil provincial	Assurer des interventions sur le patrimoine
Les municipalités et les communes rurales	Valoriser le patrimoine
Les associations de sauvegarde du patrimoine locale	Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux enjeux de la mise en valeur du patrimoine
Les particuliers	Améliorer et préserver leur patrimoine
Les organismes scientifiques	Effectuer des recherches sur le patrimoine

Source : Jennan, 2018 (Traitement : Auteur 2020)

4.2.4 Les pôles d'économies du patrimoine « critères / thématiques)

La mise en œuvre de territoires de projets de PEP dépend des spécificités de chaque région (potentialités et atouts de développements futurs, nature des activités des patrimoines et limites administratives). La démarche s'appuie sur les études antérieures déjà menées telles

que l'étude du SRAT et les études relatives au développement des centres ruraux. Des critères spécifiques sont proposés dans cette étude.

Tableau 4.15. Les critères et le choix thématiques des PEP

Critères	Thématiques
Critères géographiques et paysagers	- Situations par rapport aux grandes entités orographiques et par rapport aux grandes métropoles ou foyers économiques. - Caractéristiques topographiques et climatiques contextuelles. - Position par rapport aux infrastructures et équipements structurants, site, spécificité des systèmes paysagers, etc.
Critères de potentialités et ressources	- Ressources naturelles, notamment les richesses forestières, hydriques, halieutiques.
Critères d'activités liées au patrimoine et critères de systèmes de production analogues	- Agro pastoralisme, artisanat, foresterie, animation, etc.
Critères sociaux, historiques et socioéconomiques	Grandes tribus, droit d'usage des ressources, facilités pour assurer l'action commune, meilleure communication
Critères de spécificités architecturales et d'organisation spatiale.	- Patrimoines bâti en milieu rural et urbain - Sites classés
Critères d'équipements, encadrement administratif et infrastructures	Notamment les équipements de base et de première nécessité.

Source : Landel, Senil and Mao, 2007

Le diagnostic mené juillet 2006 et octobre 2007 permet d'identifier deux PEP potentiels : « la Haute montagne » qui se caractérise par ses paysages, ses ressources forestières et culturelles et son énorme potentiel de développement d'activités économiques et produit de terroir, et le deuxième: « Dir et Montagnes bordières » qui se caractérise par ses ressources environnementales, ses paysages et sa grande richesse culturelle architecturale et économique (El ansari, 2013).

4.2.5 Définition des composantes patrimoniales des deux PEP

Deux composantes principales sont à l'origine de ce projet :

- La nature considérée comme principal pilier du pôle de la haute montagne.
- Les traditions et savoir-faire local renforçant la charge patrimoniale du pôle.

La trame de sites naturels et les activités artisanales qui constituent les piliers de ce PEP sont consolidés par divers biens patrimoniaux d'ordre culturels.

Tableau 4.16.Définition des sites des PEP

Identification du projet	Unités et territoires de projets	Communes concernées	Les principales composantes patrimoniales
PEP 1 la Haute montagne	Anergui, azilal et mgoun	D'abachkou, tabante, zawayat ahensal, anergui ait Mhamed, ait Abbas et azila	L'environnement de montagne Traditions et savoirs faire
PEP 2 Le Dir et la Montagne Bordière	Ouaouizaght lac, bzou et demnate oued lakhdar	Demmate, imlil, tifni, foumjema, ouaoula, tanant, bzou, tabia, ait taguella, rfala, tisqi	Sites naturels exceptionnels Artisanat

Source : El ansari, 2013

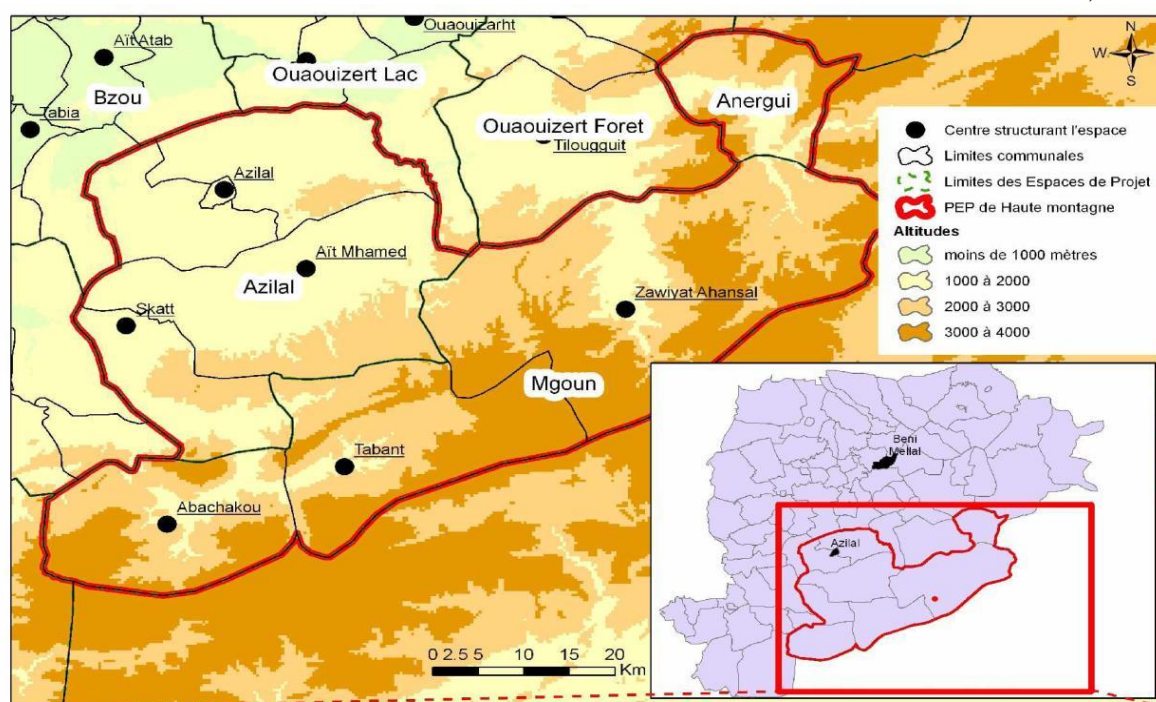


Figure 4.7.Situation du PEP de la Haute montagne

Source : El ansari, 2013

Le premier pôle celui de « Haute montagne », se distingue par la richesse, et la diversité et de ses ressources naturelles, paysagères et culturelles, qui peuvent être un facteur essentiel du développement économique et social de la région de Tadla-Azilal (El ansari, 2013).

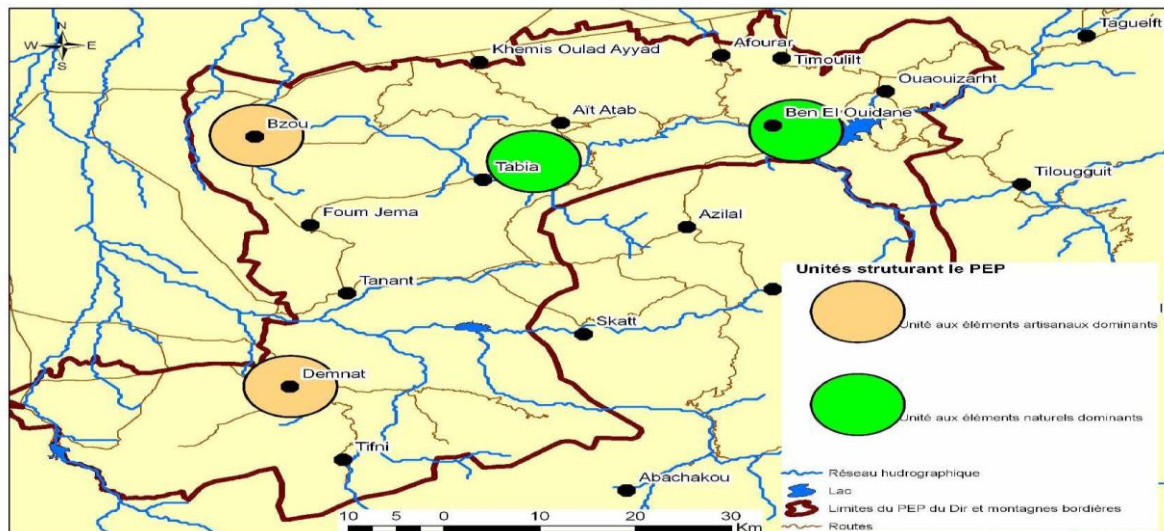


Figure 4.8. Les unités qui structurent le PEP du Dir et Montagnes bordières

Source : El ansari, 2013

Le deuxième pôle « Dir et montagnes bordières » se distingue par la richesse, et la spécificité patrimoniale de ses ressources naturelles, paysagères et artisanales qui peuvent contribuer de manière significative au développement économique et social de la province d'Azilal et de la région de Tadla-Azilal (El ansari, 2013).

CONCLUSION

Ce chapitre aura démontré largement que le patrimoine ne peut en aucun cas dissocier du contexte territorial et les projets autour lui, prennent en compte sa valorisation en termes économiques qui ne peut se faire que si elle s'inscrit dans une dynamique globale de valorisation ainsi son rôle structurant pour l'aménagement du territoire.

L'étude des PEP au Maroc et celle des PER en France montrent comment le patrimoine peut devenir un support de développement pour le territoire. La valorisation des ressources patrimoniales est en effet un facteur direct d'activités et de création d'emploi directs ou induits, non seulement dans le domaine touristique liés à la réhabilitation : réutilisation du bâti ou aménagement, mais aussi celui du développement de toutes les productions liées à l'exploitation des ressources locales spécifiques à forte qualités patrimoniales. Les deux projets confirment le passage du patrimoine de l'état de ressource à celui de l'actif susceptible d'être mobilisé.

Pour cela, l'inscription du patrimoine dans ce type de démarche exige la prise de conscience du rôle joué par le patrimoine, la connaissance approfondie du territoire qui le supporte ainsi que les acteurs qui le valorisent.

Après avoir étudié, l'inscription du patrimoine dans ce type de démarche dans le contexte étranger, et montrer comment le patrimoine mobilisé au sein des projets pour devenir un support de développement du territoire, une lecture de cette démarche dans le contexte algérien est nécessaire. C'est ce à quoi va s'attacher le prochain chapitre.

CHAPITRE V PATRIMOINE, ET PROJETS DE TERRITOIRE DURABLE EN ALGERIE

INTRODUCTION

Ce chapitre sera consacré à l'étude de la place accordée au patrimoine dans les différentes politiques patrimoniales, touristiques, et territoriales, ainsi de leur contribution au développement territorial, à travers les lois et les textes d'aménagement et de développement du territoire dans le contexte algérien.

Actuellement, tout processus de développement doit s'inscrire dans une démarche durable, qui repose sur un développement économiquement viable, socialement équitable et écologiquement viable

L'Algérie s'est engagée dans une nouvelle politique d'aménagement et de reconfiguration de son territoire dans le cadre du SNAT 2030 pour répondre à cette exigence de durabilité. Cette politique s'est focalisée autour de la préservation du capital naturel et culturel afin de le transmettre aux générations futures sans compromettre leurs capacités à en bénéficier, et enfin assurer la valorisation économique et sociale de ce capital, notamment dans logique de développement local et territorial.

5.1 Le patrimoine algérien au sein de la politique patrimoniale Algérienne

5.1.1 Définition et type du patrimoine

Selon l'article 2 de la loi n° 98-04 du 15 Juin 1998, le patrimoine culturel est défini comme suit : « sont considérés comme patrimoine culturel de la nation, tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé. Aussi les biens culturels immatériels produits de manifestation sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours ».

L'article 3 de la même loi précise que les biens culturels désignent les biens culturels immobiliers, les biens culturels mobiliers et les biens culturels immatériels (Art 2et 3 de la loi).

Quant au patrimoine naturel est défini comme « un site ou monument naturel présentant un caractère, historique, artistique ou scientifique qui justifie sa protection et sa conservation» (Art 78 de l'Ordonnance n° 67-281).

En Algérie, la définition du patrimoine est limitée à un seul stade qui limite à son tour le processus de patrimonialisation et de classification.

5.1.2 Le patrimoine Algérien est-il réellement protégé

Ouagueni (2003), a souligné que si nous comparons les deux périodes, les 132 années de colonisation ont enregistré 384 sites et monuments classés comme patrimoine sur la liste du patrimoine mondial, et durant les 40 ans d'Indépendance, 120 sites, soit 3 classements par an. Si nous considérons que l'intérêt pour le patrimoine a fait des progrès considérables au niveau mondial, il est regrettable de conclure que l'Algérie stagne sous l'inertie d'une sensibilité héritée et n'a pas su développer ses propres facultés pour apprécier son patrimoine à sa juste valeur (Ouagueni, 2003, p. 22).

Aujourd'hui, l'Algérie compte seulement sept sites classés au patrimoine de l'Unesco (Casbah d'Alger en 1992, Djemila en 1982, la Kalaa des Beni Hammad en 1980, Timgad en 1982, Tipasa en 1982, la vallée du M'Zab en 1982 et le Tassili n'Ajjer en 1982). Cependant, l'Algérie ne respecte pas ses engagements envers l'UNESCO et les sites classés au patrimoine mondial ne sont pas bien entretenus dont la plupart des sites classés patrimoine national sont abandonnés et complètement ignorés, ce qui a conduit à la dégradation alarmante de certains d'entre eux.

Ouagueni (2003), constate que cet état alarmant du patrimoine national est principalement dû à :

- La violation flagrante du patrimoine par les pouvoirs publics, à travers la réalisation de grands projets sur les décombres des sites historiques.
- La politique adoptée, le cadre législatif instauré combinés à l'indifférence des acteurs concernés par la protection et la sauvegarde du patrimoine hérité.
- Le patrimoine n'a pas pu être reconnu comme une référence pour l'amélioration du cadre social, économique et culturel du citoyen, il a donc souffert d'abandon et de négligence.
- Le manque de ressources humaines ou matérielles, ajouté à la vision exagérément prospective, fait que le patrimoine est ressenti comme un fardeau inutile et encombrant qui entrave la marche vers le « développement ».

Face à cette situation alarmante du patrimoine culturel, sa gestion nécessite la mise en œuvre d'un plan d'action approprié pour assurer et maintenir la pérennité de ce patrimoine fragile (Ouagueni, 2003).

5.1.3 Cadre législatif régissant la protection patrimoine Algérien

Depuis l'indépendance, l'Algérie n'a produit que très peu de lois se rapportant à la sauvegarde du patrimoine, suivant trois cadres législatifs.

- L'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967

Qui n'était en fait qu'une reconduction de textes existants datant de l'époque coloniale, avec toutefois quelques modifications. Cette ordonnance était complétée par d'autres textes réglementaires parmi lesquels :

- Le décret 69-82 du 13 juin 1969 relatif à l'expropriation des objets présentant un intérêt culturel ou historique.
- Le décret n° 72-168 du 27 juillet 1972 portant création du parc national du Tassili et de l'établissement public chargé de sa gestion.
- L'arrêté interministériel du 5 décembre 1979 portant création d'une commission interministérielle d'achat d'objets et d'œuvres d'art qui complète le précédent décret.
- L'arrêté du 17 mai 1980 relatif aux autorisations de recherches archéologiques.
- Le décret relatif à la modification de la commission nationale des monuments et sites du 27 juin 1981.
- Le décret exécutif n° 92-419 du 17 novembre 1992 portant création de l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab (SDZAH, 2007).

Il est clair qu'à travers cette ordonnance que le législateur de l'époque n'a pas procédé à l'actualisation des dernières lois dictées en France, car cette période était marquée par un fait historique d'importance notamment la promulgation de la loi n°62-903 du 4 août 1962, dite Malraux sur la sauvegarde des quartiers anciens, adoptée un mois après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

Deux ans après en 1964 intervenait la charte de Venise qui consacra la notion d'ensembles historiques et sites urbains. Il était donc nécessaire d'intégrer cette dimension dans l'ordonnance n° 67-281.

Cette mesure de protection aurait permis de prendre en charge nos Casbahs, et nos Médinas, nos Ksour et Villages traditionnels que nous voyons dépérir aujourd'hui. Les secteurs sauvegardés alors étaient une occasion perdue que l'Algérie, aurait pu saisir pour prendre en charge à temps les noyaux historiques urbains.

- Le décret législatif n° 94-07 du 18 mai 1994

Il ne faisait référence qu'au patrimoine architectural sans faire de propositions concrètes. Ce décret est venu combler un vide important et actualiser le cadre institué par l'ordonnance n° 66-22 relative à la profession d'architecte. Il introduit certaines modifications dont notamment la protection du patrimoine architectural et l'institution de l'ordre des architectes.

Les dispositions nécessaires qui concernent le patrimoine architectural sont présentées sur deux volets dans l'article 38 et 41 :

Le comité d'architecture et d'urbanisme et d'environnement de la Wilaya poursuit en matière de protection du patrimoine architectural les actions suivantes :

- l'identification et d'intervention du patrimoine architectural par élément et par site.
- La collaboration avec les services extérieurs des ministères chargés de l'architecture, culture et de collectivités locales, à l'établissement de cahiers de prescriptions particuliers pour la protection et la prévention du patrimoine architectural.
- l'assistance aux organismes chargés de la sauvegarde du patrimoine architectural.
- La promotion des caractéristiques architecturales locales.
- L'information et de sensibilisation des promoteurs et concepteurs public.
- L'assistance aux collectivités dans la constitution de dossiers de classement de sites.
- L'assistance et d'information des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Et pour la protection et de la préservation de l'environnement bâti, le comité poursuit les actions visant à :

- Améliorer l'orientation et l'encadrement des opérations de rénovation et de réhabilitations de tissus urbains.
- Sensibiliser et encadrer les opérations d'intégrations urbaines des grands ensembles.
- Encourager les opérations de viabilisation et d'amélioration du cadre bâti des tissus spontanés.
- Conseiller les autorités locales sur la localisation et la délocalisation des activités nuisibles et la restructuration des zones d'activités (Art 38 et 41 du décret législatif n° 94-07 du 18 mai 1994).

- **La loi n° 98-04 du 15 juin 1998**

Relative à la protection du patrimoine culturel, qui se voulait relativement plus complète, mais qui présente également certaines faiblesses. Cette loi, qui date d'une vingtaine d'années, ne répond plus aux nouvelles exigences et ne correspond plus à la définition actuelle du patrimoine, qui évolue chaque année pour inclure d'autres aspects.

Ouagueni (1998), a souligné que la nouveauté de la loi 98-04 réside dans la reconnaissance de la spécificité des centres historiques par l'introduction d'un instrument à caractère urbanistique assimilable au Plan d'occupation des sols mais basé sur la «conservation» à travers la priorité donnée au respect de la continuité typologique du bâti hérité (Ouagueni, 1998, p. 1).

De leur part Dekoumi et al (2009), ont souligné que cette loi porte quelques aspects innovateurs comprennent entre autre : le régime de classification des biens culturels prenant en charge le patrimoine immatériel d'une manière plus approfondie, la définition du patrimoine culturel relativement plus complète que celle de l'ancien texte, la classification des biens culturels immobiliers plus adaptée au contexte national et dans l'esprit du dispositif international, des dispositions d'aides à la conservation envers les personnes privées (aides financières directes et/ou indirectes) (Dekoumi et al 2009).

On ne compte que quatre décrets d'application venus compléter la loi n°98- 04.

- Décret n° 03-322 du 05 Octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

- Décret n° 03-323 du 05 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).

- Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS).

- Décret n° 03-325 du 05 octobre 2003 fixant les modalités de stockage des biens culturels immatériels.

Ces décrets restent la dernière tentative de l'État pour promouvoir le secteur du patrimoine.

5.1.4 Par quelles mesures peut-on protéger le patrimoine algérien

Si on considère, la protection des biens comme une action non urgente et moins prioritaire, cela contribue à la dégradation, voire à la disparition de plusieurs sites naturels et culturels qui devraient être une source importante de rentabilité économique et de développement territorial.

Dans son article 8, la loi n° 98 - 04, stipule que les biens culturels immobiliers, peuvent être soumis un de ces trois régimes de protection : le classement, l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, la création en secteurs sauvegardés.

- **L'inscription sur l'inventaire supplémentaire**

Selon l'article 10, les biens culturels immobiliers qui présentent un intérêt du point de vue historique, archéologique, scientifique, et artistique, peuvent être inscrits à l'inventaire supplémentaire. Cette inscription peut produire les mêmes effets que le classement mais seulement pour une période de dix ans, de ce fait aucune intervention susvisée sur le monument sans autorisation préalable de l'autorité compétente.

Aux termes de l'article 11 de la même loi , l'inscription sur l'inventaire supplémentaire est prononcé par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis de la commission nationale

des biens culturels immobiliers d'intérêt national sur sa propre initiative, ou à l'initiative de toute personne y ayant intérêt.

Elle peut être également prononcée par arrêté du wali, après avis de la Commission des biens culturels de la Wilaya concernée pour les biens culturels immobiliers ayant une valeur significative au niveau local à l'initiative du ministre chargé de la culture, des collectivités locales ou toute personne y ayant intérêt (Art 10 et 11 de la loi n° 98-04 du 15 juin 1998).

- **Le classement**

Aux termes de l'article 16, le classement est défini comme « un régime de protection définitive ». Il concerne les œuvres monumentales et architecturales, les peintures, les sculptures, les ensembles monumentaux à caractère, civil, militaire, religieux, agricole ou industriel, etc.

Les monuments historiques tels que définit l'article 17 de la loi n° 98-04 sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission des biens culturels, sur sa propre initiative ou toute personne y ayant intérêt.

L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ses abords desquels il est inséparable. Et en raison des dépassements nombreux en termes d'urbanisation anarchique autour des monuments, un champ de visibilité est fixée à un minimum de 200 mètres, afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone (Art 16 et 17 de la loi).

- **Les secteurs sauvegardés**

En complément de la procédure de classement, l'État a proposé le PPSMVSS comme outil de protection du patrimoine classé.

Aux termes de l'article 41 de la loi, les secteurs sauvegardés sont « les ensembles urbains ou ruraux, les ksour et les villages traditionnelles qui présentent un intérêt historique, architectural, artistique, ou traditionnel et caractérisés par la leur homogénéité, et leur unité architecturale et esthétique, de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur ». Ils sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture. Ils sont dotés d'un PPSMVSS et est approuvé par décret exécutif pris sur rapport conjoint entre ministres chargés de la culture, de l'intérieur des collectivités locales, de l'environnement, de l'urbanisme, et de l'architecture pour les secteurs de plus de cinquante mille 50.000 habitants, par arrêté des

ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de moins de cinquante mille 50 .000 habitants après avis de la commission nationale des biens culturels (Art 41-44 de la loi).

C'est dans le cadre du PPSMVSS que s'effectue la conciliation entre la préservation du patrimoine culturel et le développement socio-économique afin de maintenir l'intégrité culturelle tout en répondant aux besoins de la population (SDZAH, 2007).

Le décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 relatif aux modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, fixe les instructions d'élaboration et le contenu de ce plan et de ce plan et sa mise en œuvre.

Aux termes de l'article 1 du décret le PPSMVSS «fixe, pour les ensembles immobiliers urbains ou ruraux érigés en secteurs sauvegardés, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, édicte les mesures particulières de protection, notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l'inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé ». L'établissement du PPSMVSS est prescrit par délibération de l'assemblée populaire de la wilaya (APW) concernée à la demande du wali sur saisine du ministre chargé de la culture (Art 1et 3 du décret exécutif n° 03-324).

Comme il indique le tableau présenté ci-dessous, on note vingt secteurs sauvegardés sont créés.

Tableau 5.1. Les secteurs sauvegardés en Algérie

N°	Wilayas	Secteur sauvegardé	décret de création et de délimitation
1	Alger	La Casbah d'Alger	N°05-173 du 9 mai 2005 / JO N°34 du 11/05/2005
2	Constantine	La vieille ville de Constantine	N°05-208 du 4 juin 2005/ JO N°39 du 05/06/2005
3	Ghardaïa	La vallée de l'oued M'Zab	N°05-209 du 4 juin 2005/ JO N°39 du 05/06/2005
4	Boumerdès	La vieille ville de Dellys	N°07-276 du 18 septembre 2007 / JO N°58 du 19/09/2007
5	Chlef	La vieille ville de Ténès	N°07-277 du 18 septembre 2007/ JO N°58 du 19/09/2007
6	Tlemcen	La vieille ville de Tlemcen	N°09-403 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009
7	Tlemcen	La vieille ville de Nedroma	N°09-402 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009
8	Tizi- Ouzou	Le village Ait El Kaid	N°09-405 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009
9	Mila	La vieille ville de Mila	N°09-404 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009
10	El Oued	Le Ksar de Tamerna	N°09-406 du 29 novembre 2009/ JO N°71 du 02/12/2009
11	El Oued	Le quartier d'Echeche et Messaaba	N°11-140 du 28 mars 2011/ JO N°20 du 30/03/2011
12	Laghouat	Le vieux ksar de Laghouat	N°11-141 du 28 mars 2011/ JO N°20 du 30/03/2011
13	Ouargla	Le vieux ksar d'Ouargla	Décret exécutif N°11-142 du 28 mars 2011/ JO N°20 du 30/03/2011
14	Ouargla	Le Ksar de Témacine	N°13-184 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013
15	Bejaïa	La vieille ville de Bejaïa	N°13-187 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013
16	Biskra	Dachra El-Hamra	N°13-185 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013
17	Annaba	La vieille ville d'Annaba	N°13-186 du 06 Mai 2013/ JO N°26 du 15/05/2013
18	Oran	La vieille ville de Sidi El Houari	N° 15-13 du 22 Janvier 2015 / JO N°05 du 08/02/2015
19	Bejaïa	Qalaa des Beni Abbas	N°15-208 du 27 juillet 2015/ JO N°13 du 12/08/2015
20	Mostaghanem	La vieille ville de Mostaghanem	N°15-209 du 27 juillet 2015/ JO N°13 du 12/08/2015

Source : Ministre de la culture (Site : consulté le 04/12/2021)

Le PPSMVSS est composé de plusieurs documents, dont le manuel des typologies architecturales, des techniques constructives et architecturales, qui servira de guide aux différents intervenants dans les opérations de restauration.

Selon l'article 15 du même décret exécutif, le plan est élaboré en trois phases définies comme suit :

- Diagnostic, et l'élaboration de mesures d'urgence si il est nécessaire.

- Analyse historique, hippologique et préliminaire du PPSMVSS.
- Rédaction finale du PPSMVSS

5.2 Le couple patrimoine - développement durable en Algérie

Le patrimoine et le développement durable sont à première vue tout ce que nous décidons de préserver et de transmettre. Si le patrimoine n'est pas pris en charge par une approche durable, les conséquences seront désastreuses à savoir la négligence, la dégradation et la disparition.

L'intégration de la démarche de durabilité dans la politique patrimoniale n'est pas mentionnée nommément dans les rapports et les lois émis par l'Etat algérien. Néanmoins des lois importantes sont instaurées intégrant la démarche de durabilité dans la politique urbaine et entre autre patrimoniale :

5.2.1 La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001

Relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, cette loi définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire susceptibles de garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, titre quelques finalités en termes des ressources patrimoniales à savoir

- La protection, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et leur préservation pour les générations futures.
- La protection et la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensibles.
- La protection des territoires et des populations contre les risques liés aux aléas naturels.
- La création de conditions favorables au développement de la richesse nationale et de l'emploi.
- Le rééquilibrage de l'armature urbaine et la promotion des fonctions régionales, nationales et internationales, des métropoles et des grandes villes (Art 1 et 4 de la loi).

5.2.2 La loi n° 02-02 du 05 février 2002

Relative à la protection et à et à la valorisation du littoral, la présente loi fixe les dispositions particulières relatives à la protection et à la valorisation du littoral, détermine les instruments de gestion, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale spécifique d'aménagement et de protection du littoral (Art 1 de la loi).

5.2.3 Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003

Relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, la présente loi définit règles de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (Art 1 de la loi).

5.2.4 Loi n° 11-02 du 17 février 2011

Relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable du territoire, la présente loi classe les aires protégées et détermine les modalités de leur gestion et de leur protection dans le cadre du développement durable conformément aux principes et aux bases législatives en vigueur en matière de protection de l'environnement (Art 1 de la loi).

5.3 Politique du développement territorial autour du patrimoine en Algérie au sein de la loi n°01-20

En Algérie, la politique d'aménagement du territoire se traduit par l'élaboration d'un ensemble du dispositif législatif qui définit les instruments d'aménagement du territoire, et leurs programmes d'action territoriale et les moyens financiers. L'approche territoriale adoptée dans le cadre de cette loi, vise un développement du territoire compatible avec ses ressources.

Toute approche territoriale nécessite une organisation et une gouvernance, où la gouvernance vise à favoriser une interaction constructive entre les trois principaux acteurs du développement territorial, à savoir l'État, les acteurs économiques et la société civile. Cependant les acteurs économiques sont les entreprises qui prennent en charge la réalisation des projets à caractère patrimonial et touristique qui génèrent des ressources et créent des richesses et des emplois.

De leur part la société civile facilite les différentes interactions politiques et sociales en participant aux activités patrimoniales et au développement d'une culture touristique fondée sur les acquis d'une civilisation authentique, elle participe également à la formalisation finale des projets. Mais, en réalité, la société civile est souvent marginalisée dans les différentes étapes de la stratégie du développement du territoire.

L'article 7 de la loi définit les différents instruments d'aménagement et de développement durable du territoire que sont :

- Le Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) qui énonce les grandes orientations et prescriptions stratégiques de la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire.

- le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL) qui énonce, pour les zones littorales et côtières, les prescriptions spécifiques de conservation et de valorisation, en conformité avec le SNAT.
- le Schéma directeur de protection des terres et de lutte contre la désertification.
- Les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) qui fixent les orientations et prescriptions spécifiques à chaque Région Programme, conformément au SNAT.
- Les Plans d'Aménagement du Territoire de Wilaya (PATW) qui fixent et mettent en œuvre, en conformité avec le SRAT du territoire concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya.
- les schémas directeurs d'aménagement d'aires métropolitaines (SDAAM)

Selon un document synthèse sur la mise la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2025) élaboré par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme en 2008 , il est composé de 17 rapports thématiques, et des documents graphique en plusieurs échelles, et charpenté autour de :

- 20 Programmes d'Action Territoriale (PAT)
- 19 Schémas Directeurs Sectoriels
- 09 Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)
- 04 Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (SDAAM)
- 48 Plans d'Aménagement de Wilaya (PAW) (MATET, 2008, p. 12).



Figure 5.1. Les plans directeurs des composantes du SNAT 2030

Source : SDAT 2025, volume 1, p. 14

5.3.1 Le SDAT est une composante du SNAT

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique à l'horizon 2030 est une composante du SNAT 2030. Il est considéré comme la feuille de route de l'État pour le développement de la politique touristique de l'Algérie. C'est un schéma qui montre comment l'État entend assurer, le triple équilibre entre l'équité sociale, l'efficacité économique et la durabilité environnementale à l'échelle nationale du pays dans un cadre de développement durable.

Le SDAT lancé en 2008, se projetait à l'horizon 2015 dans un premier temps, 2025 puis 2030 pour atteindre les mêmes objectifs et relever les mêmes défis, sachant que les données socio-économiques du pays ont changé depuis, ce qui nous amène à nous interroger sur l'efficacité réelle de cet outil d'aménagement du territoire, comme c'est le cas pour d'autres instruments d'urbanisme dont les délais de mise en œuvre sont souvent dépassés, ce qui remet en cause leur efficacité.

- Les objectifs du SDAT

Depuis l'année 2008, l'Algérie a opté pour une nouvelle politique touristique par l'élaboration du SDAT dont les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir le patrimoine historique, culturel et religieux.
- Assurer une croissance économique basée essentiellement sur le tourisme
- Impulser les autres secteurs économiques tels que : agriculture, BTPH, industrie, artisanat...etc.
- Combiner la promotion du tourisme et l'environnement.
- Améliorer l'image touristique de l'Algérie à long terme (SDAT 2025, volume1, p. 26).

- Phasage d'élaboration du SDAT

L'élaboration du SDAT s'appuie sur cinq phases principales :

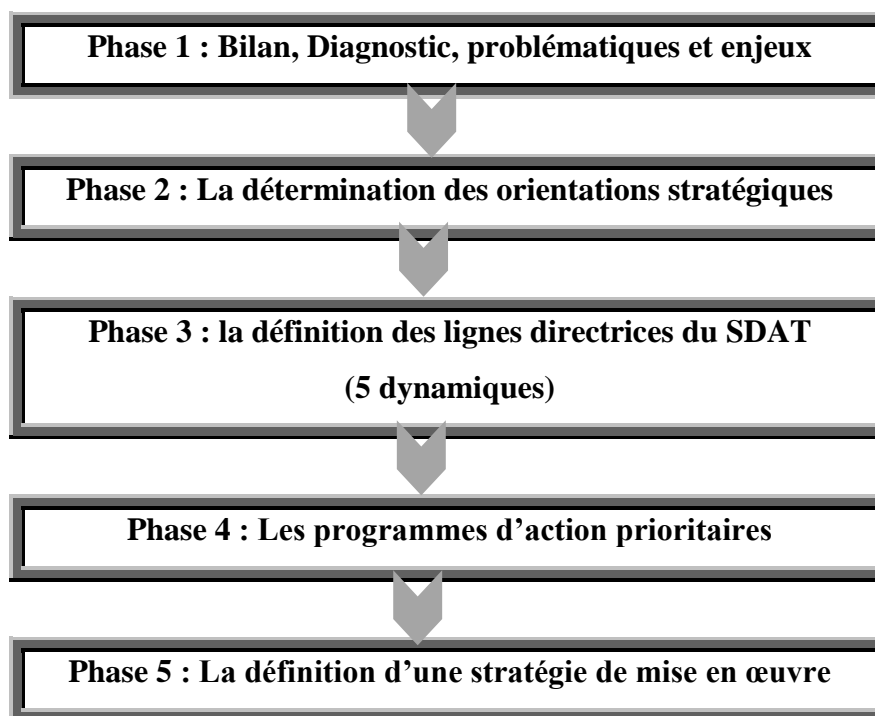


Figure 5.2.Phasage d'élaboration du SDAT 2025

Source : SDAT 2025, volume1, p. 25

- Le SDAT en cinq dynamiques

Les dynamiques du SDAT constituent une feuille de route pour la relance du tourisme et développement territorial, renforcée par la mise en scène de l'Algérie à l'échelle internationale. Nous présenterons les programmes d'action touristique (PAT) amorçant dès l'année 2008 par le plan destination touristique (PDT) et le lancement des premiers pôles d'excellence touristiques (POT), et des premiers villages d'excellence touristique (VTE) intégrés comme projets prioritaires et leviers de démarrage du tourisme à partir de 2008, soutenu par un plan de qualité tourisme (PQT), un plan partenariat public-privé (PPP) et un plan de financement (PF) (SDAT 2025, volume 2, p.4).

Dynamique n°1 « Le plan Destination Algérie »

La construction du Plan Destination Algérie s'organise autour de trois composantes : l'élaboration de la stratégie marketing, la mise en place d'un plan d'actions opérationnel et la mise en œuvre d'un système permanent d'observation et d'évaluation du tourisme (SPOET). Parmi les objectifs du plan Destination Algérie : le développement de la capacité contributive du tourisme à l'économie nationale basée sur la compétitivité, la performance, l'équité sociale, l'identité et la valorisation du patrimoine, Positionner l'Algérie comme

une destination phare dans le Maghreb et le monde méditerranéen : une destination distinguée, unique, axée sur la satisfaction émotionnelle ; tirer profit des attributs compétitifs : Sahara, Patrimoine, sites... ; dynamiser l'attractivité générale du pays, restaurer la confiance, affirmer une image positive et valorisante de l'Algérie pour toutes les clientèles (nationales et étrangères) , enfin positionner sur des filières porteuses et des marchés captifs tout en favorisant l'émergence de pôles touristiques d'excellence. (SDAT 2025, volume 2, p.24- 32).

Dynamique n°2 « les Pôles d'Excellence Touristiques (POT) »

Cette dynamique consiste en la division du territoire algérien en Pôles d'Excellence Touristique. Il est défini « comme une combinaison de villages touristiques d'excellence doté des structures d'hébergement ,de loisirs, d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial». Il est multidimensionnel et intègre des logiques sociales, culturelles, territoriales et commerciales et son périmètre géographique peut inclure une ou plusieurs zones d'expansion touristique. Sept pôles d'excellence touristique (POT) sont répartis sur le territoire algérien :

- 1) Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Est (POT N.E) : Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa.
 - 2) Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C) : Alger, Tipasa, Boumerdès, Blida, Chlef, Ain Defal, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Bejaia
 - 3) Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O) : Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane.
 - 4) Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est (POT S.E) « Oasien » : Ghardaïa, Biskra, El Oued, Menéa.
 - 5) Le Pôle Touristique d'Excellence Sud-Ouest (POT S.O) «Touat Gourara» : les Routes des Ksour : Adrar, Timmimoun et Bechar
 - 6) Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S)-Tassili N'Ajjer : Illizi, Djanet.
 - 7) Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) -Ahaggar : Tamanrasset.
- (SDAT 2025, volume 2, p.44- 38).

Dynamique n°3 « Le Plan Qualité Tourisme (PQT) »

De nos jours, la qualité est devenue une exigence, et c'est dans ce cadre que le SDAT 2030 définit les composantes du plan qualité tourisme (PQT) en s'appuyant sur l'excellence en matière de la formation et l'éducation, et qu'il intègre les TIC en lien avec le développement des produits touristiques dans le monde. Cette troisième dynamique a pour

objectif : d'initier un plan de de qualité, de placer dans une perspective d'amélioration de la qualité et de l'offre touristique, enfin insuffler une dynamique de revalorisation et de promotion de la destination touristique Algérie (SDAT 2025, volume 2, p.47).

Dynamique n°4 « Le Plan Partenariat (public – privé) »

Le tourisme est devenu une industrie à part entière et ses impacts sociaux, économiques, financiers, politiques, culturels et bien sûr écologiques nécessitent une action concertée basée sur une approche interdisciplinaire. Les acteurs privés et publics interviennent ensemble pour répondre à un besoin collectif d'une manière efficace et possible, en partageant les ressources, les risques et les bénéfices (SDAT 2025, volume 2, p.50).

Dynamique n°5 « Le plan de financement tourisme (PFT) »

Le tourisme est un secteur où le retour sur investissement est lent. Aussi, il s'agit d'améliorer la rentabilité interne de l'investissement en tant qu'objectif pour le partenaire, le promoteur et le développeur qui appelle un cadre de soutien et d'accompagnement de l'État à travers les cinq actions suivantes : protéger et soutenir les petites et moyennes entreprises (PME), attirer et encourager les investisseurs, faciliter la mise en œuvre des projets touristiques , et adapter le financement bancaire (SDAT 2025, volume 2, p.57).

5.3.2 Le SRAT comme instrument d'aménagement et de développement durable du territoire

Défini par l'article 3 de la loi 01-20 du 12 décembre 2001, à côté des (19) Schémas Directeurs Sectoriels en voie de finalisation par les départements ministériels concernés, la concrétisation du SNAT sera relayée par la mise en œuvre au niveau spatial, des neuf (09) SRAT à l'horizon 2025, couvrant les régions programme décrites par la loi, et constituant « un cadre de planification stratégique, de programmation et de concertation, d'élaboration de projets pour la mise en œuvre du SNAT » (Art 47 de la loi n°01-20 du 12 décembre 2001).

- Objectifs du SRAT

Il vise à :

- Assurer la valorisation des ressources naturelles.
- Protéger le patrimoine et les espaces écologiques.
- Mettre en valeur les espaces ruraux et les terres agricoles.
- Programmer et localiser les grandes infrastructures.
- Programmer des équipements et des services d'intérêt national
- Développer l'économie, les activités et de l'emploi.
- Distribuer les activités et les ressources à travers la région programme.

- Régler l'armature urbaine régionale.
- Déterminer les atouts, vocations principales et vulnérabilités spécifiques de l'espace considéré.
- Traiter les espaces qui sont écologiquement ou économiquement fragiles.
- Promouvoir de pôles de développement culturel et des activités liés à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles par les actions de préservation et de valorisation des patrimoines culturel, historique et archéologique. (MATE, 2008, p. 16).

- **Les régions programmes du SRAT**

Il couvre neuf régions programmes.

- La Région Programme Nord-Ouest (Oran - Tlemcen - Sidi Bel Abbès - Aïn Temouchent - Mostaganem - Mascara - Relizane).
- La Région Programme Nord Centre (Alger - Tipaza - Boumerdès - Blida - Tizi Ouzou - Bouira - Médéa - Aïn Defla - Bouira - Bejaïa).
- La Région Programme Nord Est (Constantine - Mila - Bejaïa - Jijel - Annaba - Skikda - El Tarf).
- La Région Programme Hauts Plateaux Ouest (Tiaret – Saida - Tissemsilt - Naama).
- La Région Programme Hauts Plateaux Est (Bordj Bou Arréridj – Sétif – Batna - Oum El Bouaghi - Khenchela - Tébessa).
- La Région Programme Hauts Plateaux Centre (M'sila - Djelfa - Laghouat).
- Les trois Régions Programme Sud (Sud Est, Sud-Ouest Et Grand Sud) (MATE, 2008, pp. 18–24).

Chaque région programme doit doter d'un schéma d'aménagement des espaces de programmation territoriale (SEPT).

- **Phasages d'élaboration des Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale (SEPT)**

L'élaboration de ces schémas s'appuie sur les cinq phases suivantes :

- 1 - Le diagnostic, avec les enjeux majeurs pour les 20 ans à venir.
- 2 - La définition des scénarios de développement ainsi le choix d'alternatives pour le futur possible et souhaitable.
- 3 - La définition des axes stratégiques d'aménagement.
- 4 - L'élaboration du plan programme d'aménagement et les priorités de sa mise en œuvre.
- 5- L'élaboration du tableau de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma

En termes d'avancement, les études d'élaboration SEPT sont actuellement à différentes phases de réalisation (SNAT, 2010, p. 103).

5.3.3 Le PAW comme instrument d'aménagement et de développement durable du territoire

Initié par le Wali, le PAW précise en conformité avec le SRAT, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de Wilaya. Quinze (15) études de révision des Plans d'Aménagement du territoire de Wilaya sont lancées dans le cadre du programme complémentaire des Hauts Plateaux (MATE, 2008, p. 26).

Il définit :

- Les atouts, vocations et problématiques spécifiques à chaque territoire de Wilaya.
- La programmation et l'organisation des différents réseaux pour un service de qualité.
- Les dispositions pour la préservation, l'utilisation rationnelle et la valorisation des ressources locales.
- Les seuils d'urbanisation des agglomérations urbaines et rurales (MATET, 2008, p. 26).

Les PAW précisent et valorisent, en conformité avec le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya.

Enfin, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi relative à l'Aménagement et au Développement Durable du Territoire, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) a lancé l'élaboration de Schémas d'Aménagement pour les trois espaces de programmation Territoriale : Hauts Plateaux-Est, Hauts Plateaux-Ouest, Hauts Plateaux-Centre au niveau des 14 wilayas steppiques. Ces plans d'aménagement sont consolidés dans la vision nationale du SNAT. Les schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale et les Plans d'Aménagement des Wilayas (PAW) constituent les instruments de mise en œuvre du SNAT à l'échelle locale (SNAT, 2010, p. 55).

5.4 Patrimoine et projets de développement territorial au sein de la loi n°10-02 du 29 juin 2010 portant l'approbation du SNAT

Le SNAT est un acte par lequel l'État affiche son projet territorial. Il montre comment l'État compte assurer, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans une perspective du développement durable.

Cette approche territoriale du développement durable doit propulser donc , la préservation du capital naturel et culturel, la pérennisation du capital naturel et culturel afin de le transmettre aux générations futures et de ne pas compromettre leurs capacités à en bénéficier , et la valorisation économique et sociale de ce capital, notamment dans le cadre d'une politique de développement local et territorial (SNAT, 2010, p. 40).

5.4.1 Stratégie de protection et de valorisation du patrimoine culturel

Lors de l'étude du SNAT, un diagnostic mené et basé essentiellement sur une approche systémique définit le territoire comme étant l'articulation entre six systèmes dont le troisième est le système patrimonial (SNAT, 2010, p. 14).

Aux termes de ce système patrimonial, une stratégie a été mise en place. Des pôles patrimoniaux significatifs ayant une grande valeur matérielle et immatérielle ont été identifiés et traduits sous la forme de secteurs sauvegardés, de sites historiques et archéologiques, et enfin de parcs culturels, dont l'objectif étant la protection et la valorisation du patrimoine culturel national dans le cadre d'une stratégie générale d'aménagement et de développement durable du territoire. Cette stratégie appelle à être à la mise en place de trois types de plans : le PPSMVSS , le PPMVSA, et les plans d'aménagement des parcs culturels (SNAT, 2010, p. 14).

Cette stratégie met en œuvre un processus total et cohérent en matière de patrimoine culturel passant d'abord par l'inventaire, puis le classement, la restauration et enfin la valorisation.

Tableau 5.2.Processus de protection et de valorisation du patrimoine culturel

Etape n°1	Etape n°2	Etape n°3	Etape n°4
Inventaire	Classement	Restauration	Valorisation

Source : SNAT, 2010, p. 14 (Traitement : Auteur 2021)

Dont les objectifs attendus de cette valorisation étant de :

- Développer le tourisme et le loisir.
- Développer le secteur d'économie culturelle lié directement à la valorisation du patrimoine culturel.
- Renforcer l'attractivité du territoire.

Les programmes d'action de la stratégie, consistent à créer des PEP (5.3.4), les mesures de sa protection et de sa valorisation, et son inscription dans des politiques existantes.

- Les mesures de protection et de valorisation

Parmi les mesures proposées en termes de protections et de valorisation du patrimoine culturel sont les suivants :

Tableau 5.3. Les mesures de valorisation du patrimoine énoncées dans le cadre du PAT 5

La mesure	L'organisme porteur
La protection des biens culturels	la direction de la culture de wilaya est chargée de la protection, du contrôle et de la coordination des actions portées sur le patrimoine culturel.
La protection des biens culturels	la direction de la culture de wilaya est chargée de la protection, du contrôle et de la coordination des actions portées sur le patrimoine culturel.
La connaissance du patrimoine culturel	Centre National de Recherches en Archéologie (CNRA) et Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH).
La restauration des biens culturels	Centre National de la restauration des biens culturels mobiliers et immobiliers.
La conservation des manuscrits	Centre National des Manuscrits à Adrar.
La gestion et de l'exploitation des biens culturels	Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels.
La mise en valeur muséale	Musée National d'Art Moderne et Contemporain, Musée de la Miniature, de l'enluminure et de la Calligraphie et Musée Maritime.
la protection et la sécurisation des Parcs culturels	Par l'élaboration des plans généraux d'aménagement des parcs culturels et renforcement des structures de gestion des parcs

Source : SNAT, 2010, p. 51 (Traitement : Auteur 2021)

- Le lancement des actions prioritaires

Ces actions peuvent résumer comme suit :

- Inventaire et classement des biens culturels mobiliers et immobiliers.
- Restauration et réhabilitation des centres historiques dans le cadre des PPSMVSS.
- Restauration et mise en valeur des sites et monuments archéologiques dans le cadre des PPMVSA.
- Création de banque de données du patrimoine culturel immatériel.

- L'inscription dans les politiques existantes

Pour atteindre les objectifs du programme d'action, il doit s'inscrire dans le cadre des politiques existantes et être intégré dans les stratégies de développement à travers deux schémas stratégiques.

Le Schéma Directeur des biens et des services et des grands équipements culturels, favorisera la création et développera l'accès aux biens, aux services et aux pratiques de la culture sur l'ensemble du territoire dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques, dont l'objectif principal est la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et archéologique, par le biais de la promotion de pôles de développement culturel et des

activités liées à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles (SNAT, 2010, p. 51).

5.4.2 Le SNAT 2025 en quatre lignes directrices

Quatre lignes directrices viennent structurer le SNAT, répondant à l'exigence développement du territoire et de l'économie contemporaine.

Le première ligne vise à assurer un territoire durable, la deuxième vise à créer la dynamique du rééquilibrage territorial, la troisième assure la compétitivité des territoires, enfin la quatrième ligne met en œuvre l'équité territoriale et garantir une bonne gouvernance territoriale (SNAT, 2010, pp. 22–31). Ces lignes s'appuient sur la réalité du territoire national et des politiques sectorielles ou territoriales qui y sont mises en place, et mobilisant un grand nombre de projets territoriaux.

Tableau 5.4. Les lignes directrices du SNAT 2030

Les quatre lignes	Les enjeux attendus
Ligne n°1	Assurer un territoire durable
Ligne n°2	Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial
Ligne n°3	Créer des territoires compétitifs
Ligne n°4	Réaliser l'équité territoriale

Source : SNAT, 2010, p. 39 (Traitement : Auteur 2021)

Ces lignes stratégiques sont concrétisées à travers vingt (20) PAT qui constituent des programmes opérationnels , et font des opérations de longue durée, engageant plusieurs acteurs , tout e assurant un territoire durable (SNAT, 2010, p. 39).

La ligne directrice n°01 se décline en cinq (5) PAT qui sont présentés ci-dessous :

Tableau 5.5. Les cinq programmes d'action énoncés dans le cadre de la ligne directrice n°01

Le programme d'action territoriale	Les objectifs attendus
Le programme n°01	La durabilité de la ressource en eau
Le programme n°02	La conservation des sols et la lutte contre la désertification
Le programme n°03	Les écosystèmes
Le programme n°04	Les risques majeurs
Le programme n°05	Le patrimoine culturel

Source : SNAT, 2010, p. 41 (Traitement : Auteur 2021)

Le PAT 5 est focalisé sur le patrimoine culturel , et vise à préserver et valoriser le patrimoine culturel, sauvegarder les chances de développement des générations futures en assurant la pérennité du capital culturel collectif et assurer un usage économique

rationnel et réfléchi du patrimoine culturel. La démarche de ce programme d'action se décline en objectifs, stratégies et programme d'action.

Tableau 5.6.La démarche de valorisation du patrimoine dans le cadre du PAT n°5

PAT 5 Patrimoine culturel	
Les Objectifs	- Protection et valorisation du patrimoine culturel - Patrimoine culturel est une source de développement durable du territoire.
La stratégie	- Mettre en place des mesures d'inventaire et de protection du patrimoine culturel. - Mettre en place des PEP. - Former et sensibiliser à la valorisation du patrimoine culturel.
Les programmes d'action	- Créer des PEP . - Adopter des mesures de protection et de valorisation du patrimoine culturel, - Lancer des actions prioritaires. - S'inscrire dans les politiques existantes.

Source : SNAT, 2010, p. 50 (Traitement : Auteur 2021)

Nous intéresserons ici au premier programme d'action, qui consiste à créer les PEP.

5.4.3 Pôles d'économie du territoire (PEP)

Les PEP sont définis comme projets de développement durable qui se basent sur le patrimoine culturel. Ils ont pour objectif, la valorisation des potentialités culturelles d'une région, dans le cadre du développement économique territorial et local. Ces PEP doivent permettre d'établir des schémas de mise en valeur touristique dans une offre territoriale globale. Dix-huit (18) Pôles ont été proposés, sont repartis sur le territoire national comme il indique le tableau présenté ci-dessous :

Tableau 5.7.La répartition Dix-huit (18) Pôles d'Economie du Patrimoine

PEP	Contexte d'application
Alger	- Autour du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger (patrimoine mondial)
Constantine	- Autour du secteur sauvegardé du vieux Rocher.
Ghardaïa	- Autour du secteur sauvegardé de la Vallée du M'zab (patrimoine mondial).
Dellys	- Autour du secteur sauvegardé de la casbah de Dellys.
Ténès	- Autour du secteur sauvegardé du Vieux Ténès.
Oum El Bouaghi, Relizane, Touggourt, Ouargla, Bechar, Adrar, Naâma, El Bayadh, Tamanrasset, Illizi	- Autour des casbah et ksour de Sbehi de la kalaa des beni Rached, de Madoussa, de Tamalaht, de Abadla, de Mellouka, Kenadsa, de Beni Abbès, de Taghit, de Beni Ounif, de Kais de Mogheul, de Tabelbala, d'El Ouata, de Kerzaz de l'oued Mya,

	de l'oued Righ, de Djanet, de Tiout, de Moghrar, de Sfissifa, d'Asla, de Bedjouda, de Temacine, d'El Assafia, de Tadjrouna, de Touila, de Timimoun.
Les vieilles villes de Bejaia, de Blida, de Tlemcen, de Nedroma, de Mazouna, de Miliana, de Mila, de Boussaâda.	- Autour des secteurs sauvegardés respectifs
Batna	- Autour des sites romains de Timgad, classé patrimoine mondial, de Lambèse et de Tazoult, du mausolée royal numide d'Imedghassen, ainsi que des villages traditionnels de Bouzina, de Tagous, d'Amentane, de Menaâ, de Tighanimine.
Biskra	- Autour du village rouge et les abords d'El Kantara des villages de Djemina et de Kenech, de Mchouneche à Sidi Okba, de Khenguet Sidi Nadji.
Bouira	- Autour des cantons de Touilt et de Tikdjda, dans la forêt d'Azrou.
Khenchela	- Autour des villages de Djellal, Tabgardga (Cherchar) et de Tizigarin (Bouhmama).
Tipaza	Autour du monument numide (mausolée royal de Maurétanie) et du site romain, classé patrimoine mondial.
Sétif	- Autour du site antique de Djemila, classée patrimoine mondial, ainsi que des villages traditionnels de Tidjet et de Guergour à Guenzet.
Illizi, Tamanrasset, Tindouf, Adrar, El bayadh, Naama, Djelfa,	- Autour des parcs culturels du Tassili N'Ajjer (classé patrimoine mondial), de l'Ahaggar, et des futurs parcs de Tindouf, du Touat-Gourara-Tidikelt et de l'Atlas Saharien.
Tlemcen	- Autour des sites et monuments de la période islamique, ainsi que des villages traditionnels de Tafessara, de Zahra, de Tleta et de Khemis Beni Snouss.
Oran	- Autour des sites de la période punique et de la période d'occupation espagnole.
Jijel	- Autour des sites de la période punique.
Tébessa, Souk Ahras, Annaba, Guelma, El Taref	- Autour des monuments et sites romains.

Source : SNAT 2030, P50 (Traitement : Auteur 2021)

Dans cette recherche notre choix est porté sur le pôle économique du patrimoine de la vieille ville de Mila. Cependant, aucun pôle d'économie du patrimoine n'a été lancé jusqu'à nos jours.

CONCLUSION

Nous pouvons conclure, au terme de ce chapitre, que les investigations menées ici sur la situation du patrimoine, et développement territorial en Algérie soulignent la grande diversité du patrimoine en Algérie. Cette richesse ne participe pas efficacement au développement territorial, malgré les grands efforts déployés pour l'exploiter. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment le cloisonnement flagrant de la gestion de chacun des aspects susmentionnés. Par ailleurs, les instruments juridiques en vigueur sont obsolètes.

Ainsi, il faut noter, à travers la présentation du volet législatif du patrimoine en Algérie, l'initiative qui prouve la bonne volonté de l'État pour le développement territorial autour des ressources du patrimoine naturel et culturel fortement exprimée dans le SNAT. Elle doit se concrétiser par une véritable valorisation. Par conséquent, il est nécessaire de passer d'une politique de prise en charge vers une politique de valorisation et de développement.

Nous avons montré que le patrimoine doit servir de levier actif de développement à condition s'il passe par une valorisation efficace au sein du projet territorial.

Enfin pour arriver à une valorisation efficace de ce patrimoine, un programme d'action est proposé dans le cadre du SNAT, ce dernier consiste à créer des PEP du Patrimoine et ce, dans le cadre des vieilles villes à potentiel patrimonial dont le développement territorial repose donc sur le concept « le projet de territoire ». Il s'agirait d'une démarche nouvelle de développement qui consiste à faire émerger des projets à une échelle territoriale. Cependant le choix de ces différents projets doit poser la question de la capacité du patrimoine à être mobilisé dans ces projets, c'est ce à quoi va s'attacher le prochain chapitre.

CHAPITRE VI LA VIEILLE VILLE DE MILA, UN TERRITOIRE RICHE AVEC SON POTENTIEL PATRIMONIAL

INTRODUCTION

Ce chapitre est consacré au diagnostic par inventaire du patrimoine, consistant à recenser les objets patrimoniaux classés et non classés, de les identifier, de les caractériser, de les localiser, de préciser son état de conservation, qui font de la vieille ville de Mila un véritable musée à ciel ouvert qui peut donner naissance à un processus de valorisation économique et de l'inscrire dans une logique de projet de territoire.

Notre objectif est de connaître les caractéristiques du site et son état en passant par leur histoire pour ressortir la valeur de son patrimoine et sa particularité et faire le point sur les opérations de conservations (réalisées, non réalisées, en cours, non lancées). Peu de livres et recherches ont été menés sur le site de Mila, cependant dans ce chapitre nous baserons sur les trois phases d'élaboration du PPSMVSS de la vieille ville de Mila du fait qu'il englobe les informations et les enquêtes faites sur le site et qu'il est approuvé par l'autorité compétente en juin 2021⁸.

Après avoir une la connaissance du contexte patrimonial, on procèdera à l'étude de l'introduction du patrimoine dans la politique d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle de Mila, par la suite nous chercherons à situer l'apport économique et social du patrimoine.

6.1 La contextualisation du cas d'étude

Lieu ancien de citadinité, Mila, qui a connu la succession de plusieurs civilisations à travers l'histoire, exprimant les valeurs propres aux collectivités urbaines traditionnelles.

6.1.1 Sur plan géographique

La ville de Mila est située dans l'Est Algérien, à quelques trois cent vingt-cinq kilomètres au Nord-Est d'Alger, et à une cinquantaine de kilomètres au Nord-Ouest de Constantine.

Quant à la situation de la commune de Mila dans sa propre Wilaya, elle est limitée :

- Au Nord, par la commune de Grarem et Sidi-Merouane
- Au Sud, par les communes de Sidi-Khelifa.
- A l'Est, par les communes d'Ain-Tinn.
- A l'Ouest, par les communes de Zeghaia, Ahmed Rachedi et Oued Endja.

⁸ Arrêté ministériel du 1 juillet 2021 portant l'approbation du PPSMVSS de la vieille ville de Mila



Figure 6.1. La situation géographique de la ville de Mila par rapport aux autres Wilaya et sa commune par rapport à sa propre Wilaya

Source : PDAU Mila (2014)

Quant au vieux Mila, qui est le centre historique, intégré dans le secteur de sauvegarde, se situe à l'Est de la ville, il est délimité dans son environnement immédiat par des jardins à l'Est, par le centre-ville (nouveau centre) à l'ouest, la cité Sennaoua au Sud et par la cité sidi seghier au nord.

Il se trouve à moins de 700 m du nouveau noyau colonial de la ville de Mila, qui regroupe les fonctions essentielles de la ville, et à partir duquel se faisaient les plus grandes extensions urbaines depuis l'indépendance.

Le site sauvegardé dénommé «vienne ville de Mila »⁹ s'étend sur une superficie de 381.656,75 m² dont 72.703,42 m² constitue le site du vieux Mila.

⁹ JO de la république algérienne n°71,2 décembre 2009

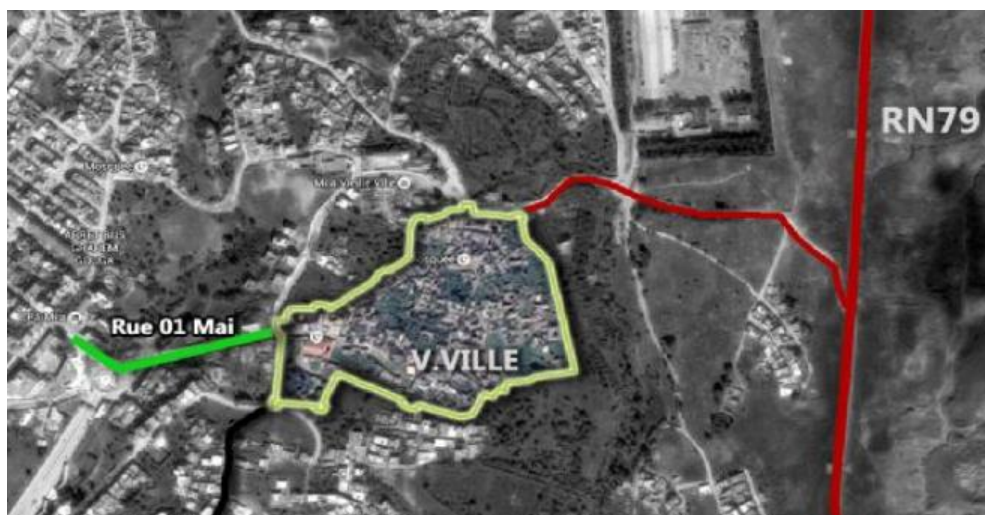


Figure 6.4. L'accessibilité au site

Source : Auteur 2021

6.1.2 Sur le plan historique et urbanistique

La source principale sur laquelle nous nous appuyons pour connaître la ville est le rapport du PPSMVSS de la vieille ville de Mila. Il relate que, généralement dans l'histoire, le peuple conquérant détruit tout ce qui est bâti par le peuple précédent pour supprimer son identité et sa civilisation et les remplacer par les siennes. Quatre civilisations ont marqué son paysage urbain existant, et expriment à travers son vieux centre, les valeurs propres aux collectivités urbaines traditionnelles.

- Période préhistorique :

Du silex a été trouvé à la fois sur le plateau qui s'étend au nord-ouest de la vieille ville : Entre l'Oued-Bou-Khanzir et l'Oued-Mekraoued, à mi-distance des cotes 406 et 341 de la carte au 50/000e de l'Algérie, également, au Nord-Ouest du moulin Veyrenc, appelé moulin Baquet sur la même carte et enfin, à même le sol, à quelques centaines de mètres de la nouvelle ville de Mila, non loin du cimetière, une certaine quantité d'échantillons d'outils lithiques préhistoriques.

Par ailleurs lors des fouilles faites pour la construction du nouveau groupe scolaire de Mila, des silex auxquels personne ne prit garde auraient été trouvés. Il n'a été conservé qu'un très gros bloc de silex brut et un fragment taillé et recouvert d'une patine épaisse, qui doit être un nucleus (PPSMVSS .Phase n° 02, 2013).



Figure 06.5. Silex trouvés aux environs de Mila

Source : OGEBC Mila, 2021

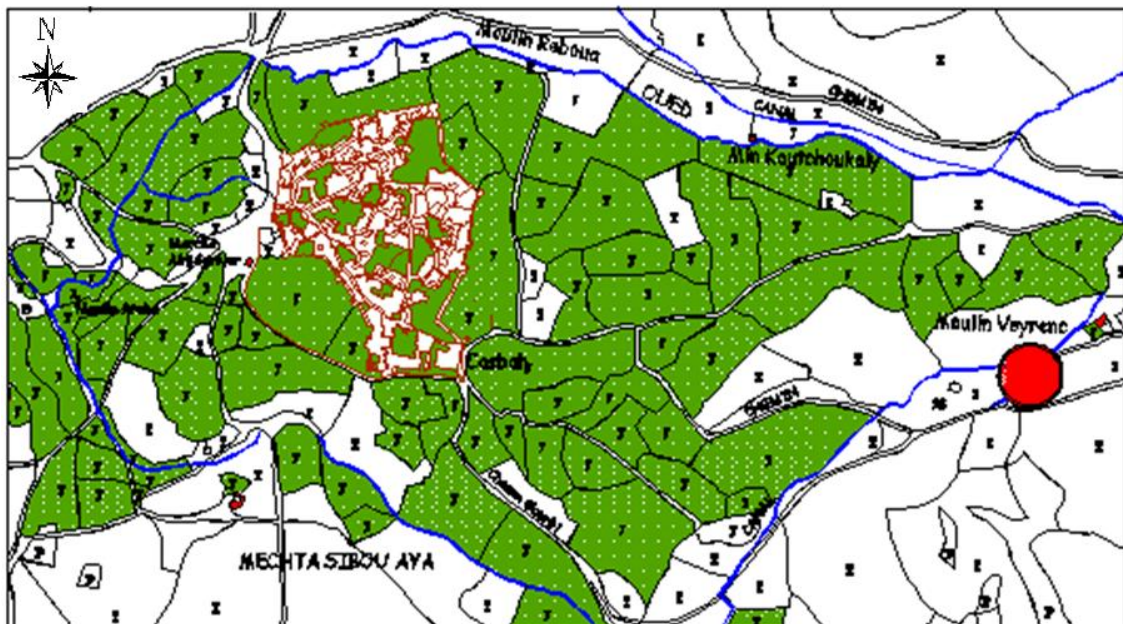


Figure 6.6. Localisations de la zone des découvertes préhistoriques par rapport à la vieille ville

Source : PPSMVSS .Phase n° 02, 2013

- **L'époque antique :**

L'époque romaine :

La ville antique de Mila a été édifée entre deux Oueds la limitant des deux cotés Est - Ouest. Ces deux oueds forment une delta du coté nord de la ville. Ce facteur est considéré comme très important dans l'implantation de la ville romaine.

Pour connaître les limites d'une vieille ville et surtout romaine, et pour déterminer son périmètre, il y a des facteurs très importants à savoir :

- La muraille qui entoure la ville de tous ces cotés.
- Les nécropoles qui se situent à l'extérieur de la muraille.

Par rapport à ces règles d'édification, et vu les découvertes archéologiques citées ci-dessus, il a été supposé que les limites de la ville romaine débutent du coté nord est par le tetrapyle qui a été construit sur une nécropole. La ville s'étendait probablement jusqu'à l'oued qui était considéré comme limite naturelle.

Du coté Nord, la ville devait arriver jusqu'au Delta (Les fours qui sont situés à l'extérieur de l'enceinte de la ville actuelle sont probablement de l'époque romaine, ce qui montre qu'elle s'étendait en dehors de la muraille).

Par rapport à ce qui a été décrit précédemment, on peut considérer qu'une partie de la muraille existante jusqu'à nos jours entre les deux tours limitant le tetrapyle, est la même partie de la muraille de la période romaine malgré les différentes interventions qu'a été subi à travers le temps.

L'époque byzantine :

La ville byzantine a été édifée sur la ville romaine avec un rétrécissement de son périmètre.

Les règles de construction des byzantins s'appuient sur des raisons défensives c'est-à-dire construire une enceinte dans un laps de temps très court et avec la récupération de matériaux déjà existants sur le site.

La muraille byzantine du vieux Mila a la forme d'un polygone irrégulier, d'un périmètre d'environ 1400 m. Elle est composée de 14 tours de taille différente.

Cette muraille est percée par quatre portes : Bab el bled, Bab errious, Bab el heddid et Bab el Djamaa.

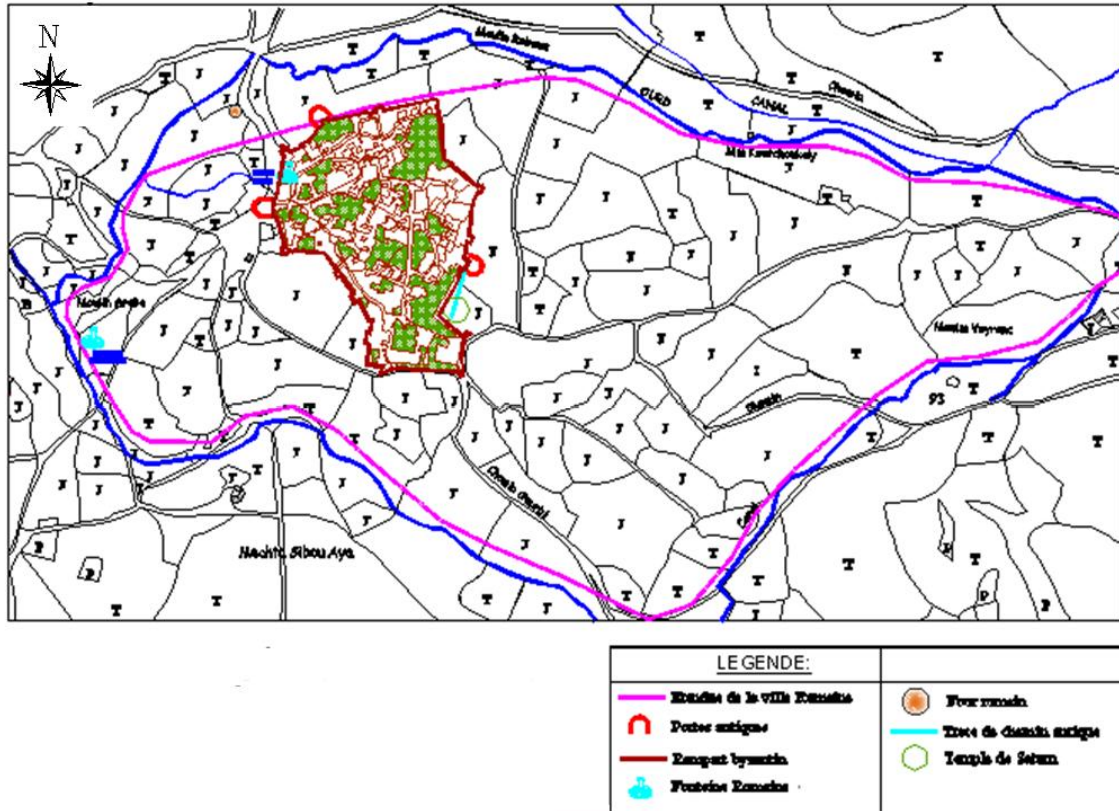


Figure 6.7.Période antique

Source : PPSMVSS .Phase n° 02, 2013

- L'époque médiévale :

Lors des conquêtes musulmanes, la ville a gardé ces limites à savoir la muraille byzantine, entourée de ces jardins.

Cette époque a été caractérisée par la construction de la grande mosquée (Sidi Ghanem), par Abou Mouhadjir dinar.

Les civilisations musulmanes se sont succédées jusqu'à l'arrivée des ottomans mais la ville a toujours gardé ses mêmes limites, avec juste la reconversion de l'espace déjà existant à savoir : Foundouks, maison de gouverneur, bains, places, commerces et marchés.

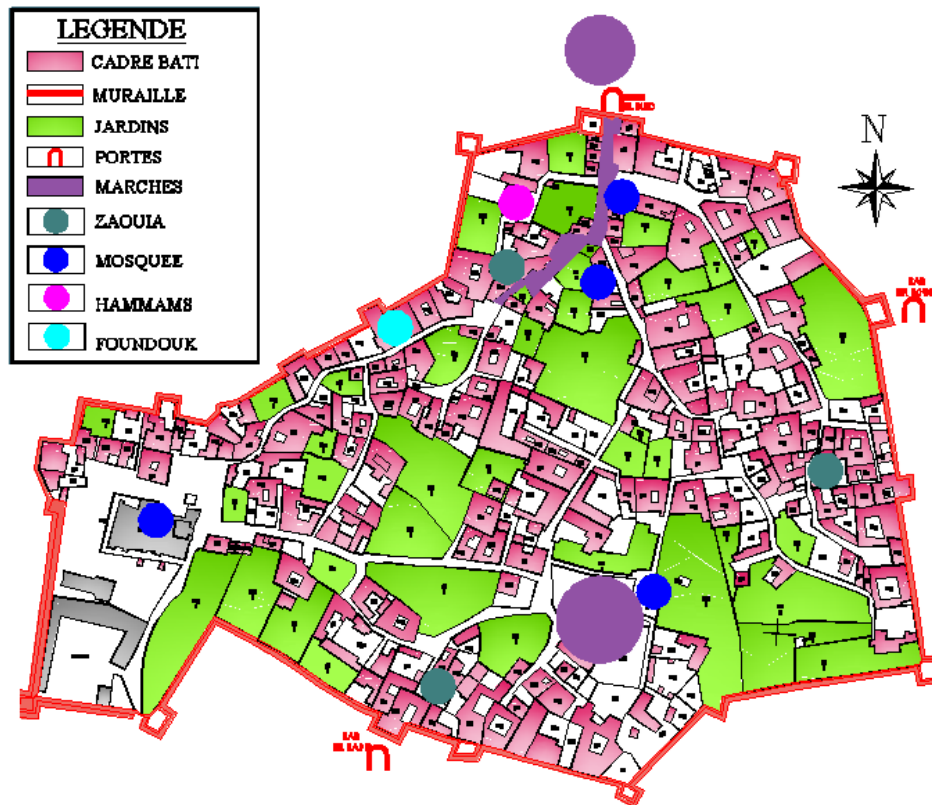


Figure 6.8.Période précoloniale

Source : PPSMVSS .Phase n° 02, 2013

- L'époque coloniale :

Après la prise de Constantine en 1837, les français sont venus s'installer dans la région. Ils ont voulu occuper l'ancienne ville dans un premier temps en effectuant des aménagements au sein de cette dernière à savoir l'aménagement de la casbah en hôpital, caserne, et dortoir.

Cependant, ce projet n'a pas été réalisé. La mosquée a été réaménagée avec l'installation de la caserne sur ces lieux. Des interventions ponctuelles ont été réalisées sur l'ancien tissu et qui concernaient surtout le réaménagement de quelques maisons.

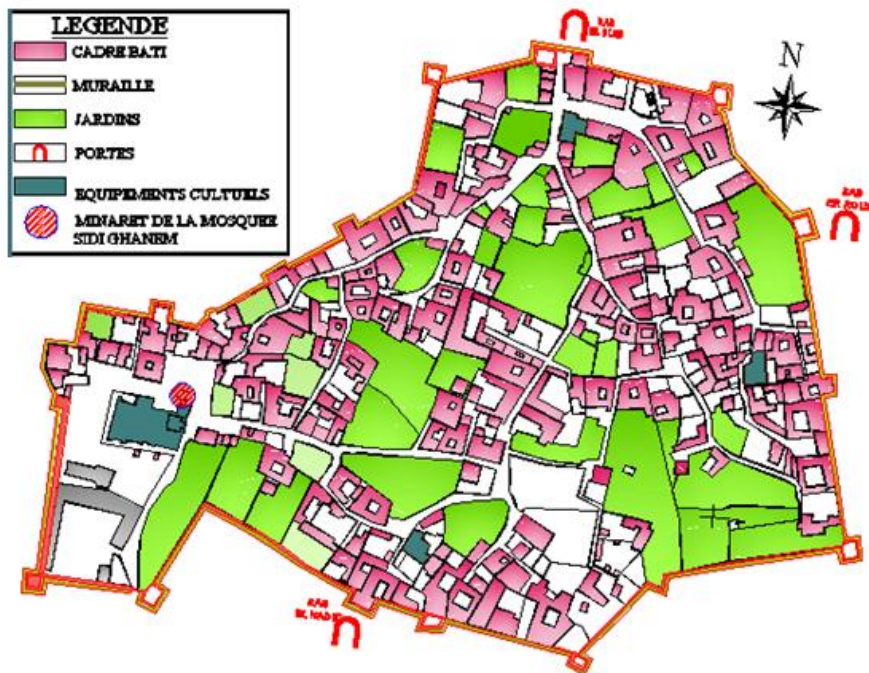


Figure 6.9.Période coloniale

Source : PPSMVSS .Phase n° 02, 2013

6.2 Analyse du site de la vieille ville de Mila « la décomposition en indicateurs visible »

Analyser un site revient à connaître sa structure viaire, son bâti, ses vides, ses fonctions, sa structure paysagère, sa typologie architecturale, sa composante socio-économique... Ces indicateurs mesurables permettent de quantifier et d'évaluer les valeurs intrinsèques du site.

6.2.1 Sur le morphologique

- Le tissu urbain

Le secteur sauvegardé de la vieille ville est composé de deux tissus urbains, le premier est le noyau central intra-muros du vieux Mila qui est composé d'un tissu traditionnel composé en général de maisons à patios malgré l'existence des opérations de rénovation avec démolition de l'existant et reconstruction, le deuxième est le tissu nouveau situé au Sud et Sud Est du noyau central, c'est un nouveau tissu composé de constructions nouvelles en béton armé.

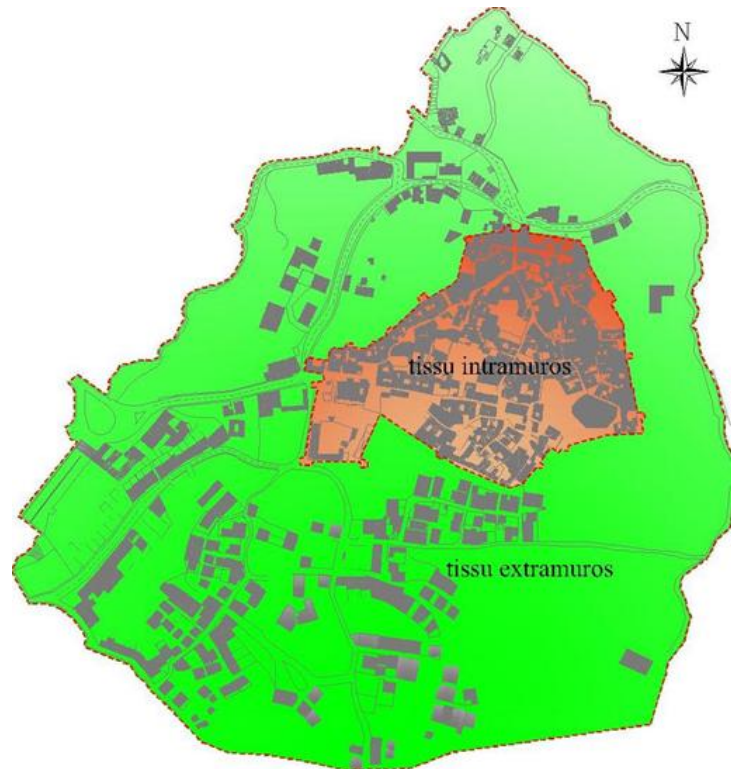


Figure 6.10.Types de tissus urbains

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

- La trame d'ilot et de parcellaire

Le vieux Mila est décomposé en huit (08) ilots de forme irrégulière qui est due à sa délimitation par le rempart et des impasses qui prennent naissance sur des voies étroites à différentes dimensions.

La majorité des ilots sont composés de l'ensemble résidentiel, organisé selon les principes d'organisation de la médina qui s'est basée sur l'intimité familiale.

Ils ne correspondent pas à une logique fonctionnelle cela peut être causé par l'absence les activités à grande échelle.

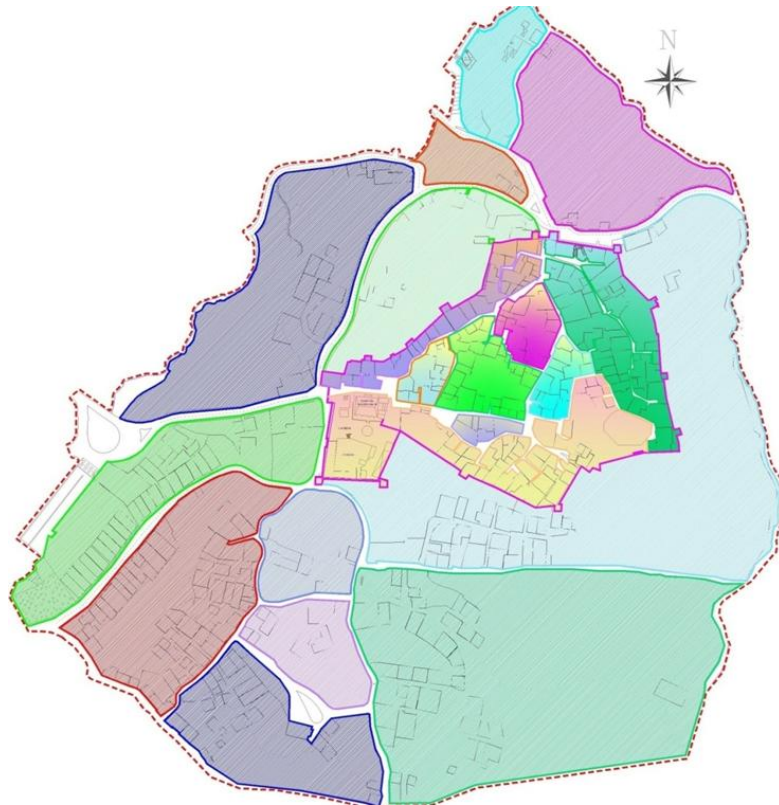


Figure 6.11. Représente les ilots

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

Quant au système parcellaire est découpé selon le mode de découpage de la médina, les parcelles sont grandes et irrégulières, qu'elles forment un ensemble enclavées.

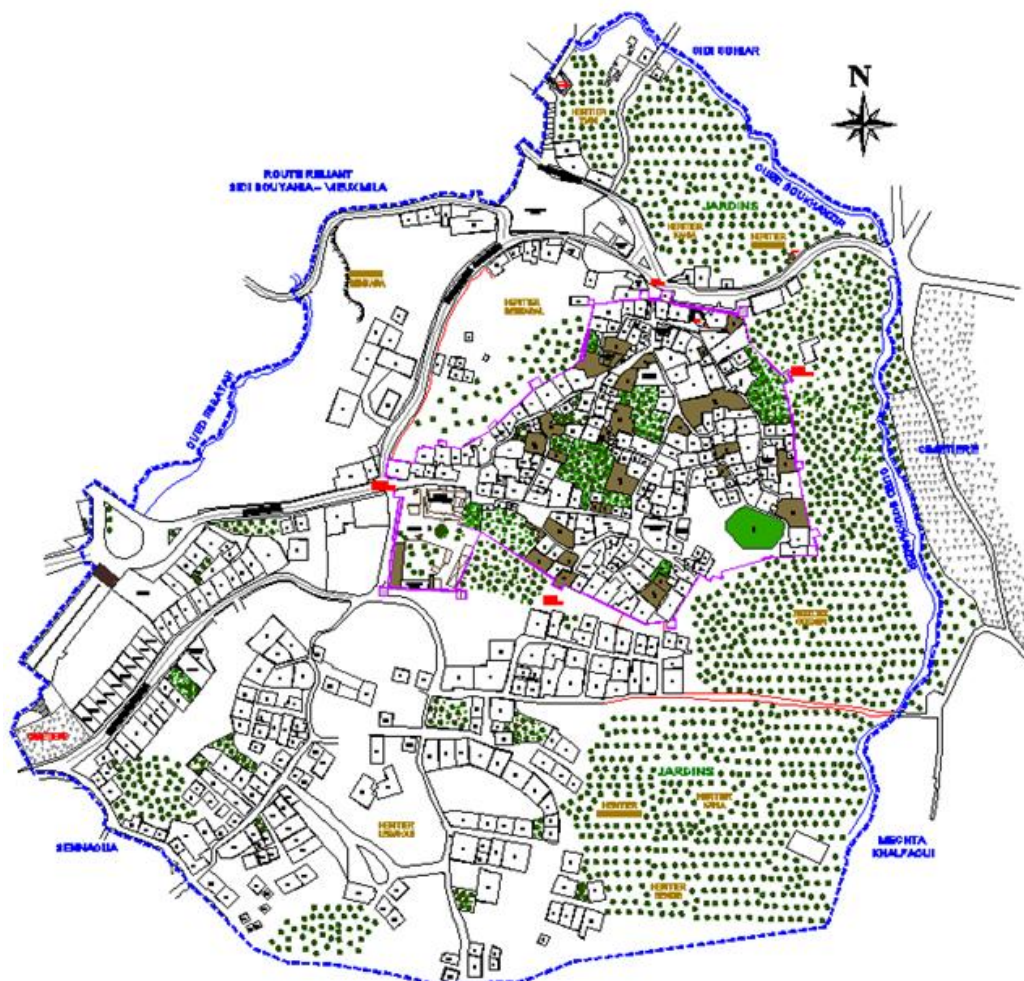


Figure 6.12. Représente le parcellaire

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

- Réseau voirie

La vieille ville contient différents parcours et directions différentes qui nous permettent de passer d'une porte à une autre, qui sont au nombre de quatre mentionnés déjà au-dessus, et contient un réseau routier qui se compose de trois types de rues dont certaines finissent par des impasses, à chaque croisement de deux rues une placette vient s'est formé, qui en est en général attenante à une mosquée comme la place d'El Markez qui est de forme trapézoïdale avec sa mosquée d'époque turque et son marché, sauf que de nos jours, cette place est occupée par une école.

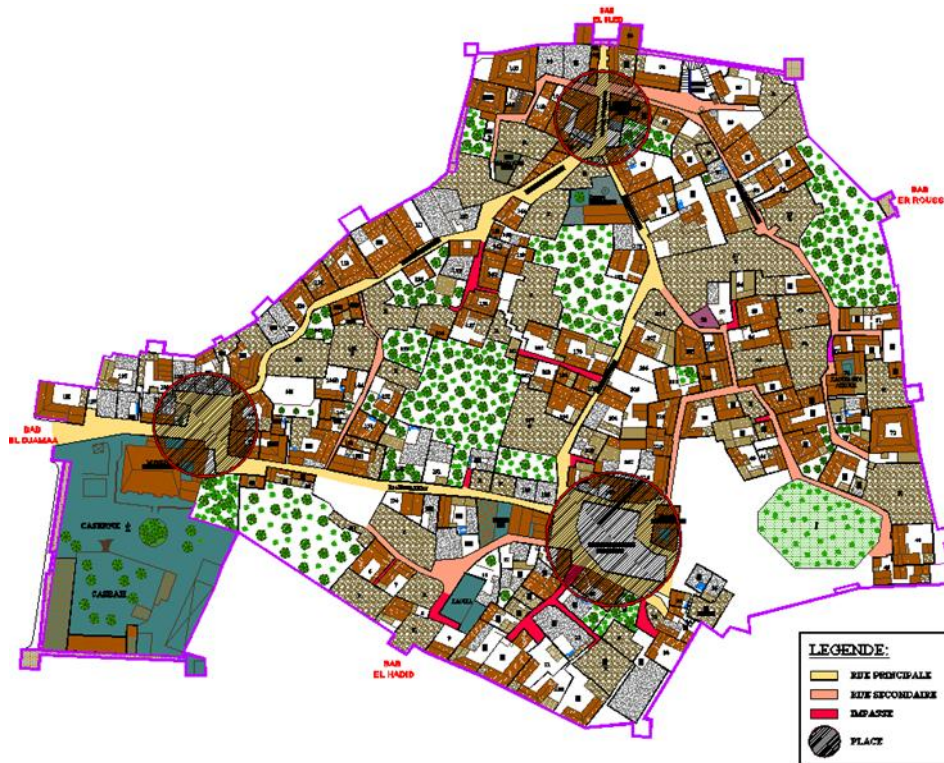


Figure 6.13. Représente la trame viaire

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

- Le bâti et non bâti

Une grande part des constructions au Vieux Mila s'est effondrée durant les dernières décennies, et par conséquent, le taux du bâti qui est équitablement planté sur l'ensemble intramuros a remarquablement diminué au fur et à mesure du temps. Il regroupe l'ensemble des masses construites de la forme urbaine que sont : habitations ou équipements...etc., où la majorité de ces masses sont constituées par la juxtaposition des maisons traditionnelles.

Quant au non bâti est représenté par les voies de circulation, les patios, ou des jardins, ces derniers sont répartis sur l'ensemble du secteur, et engendrent une purification de l'air et un adoucissement du climat.

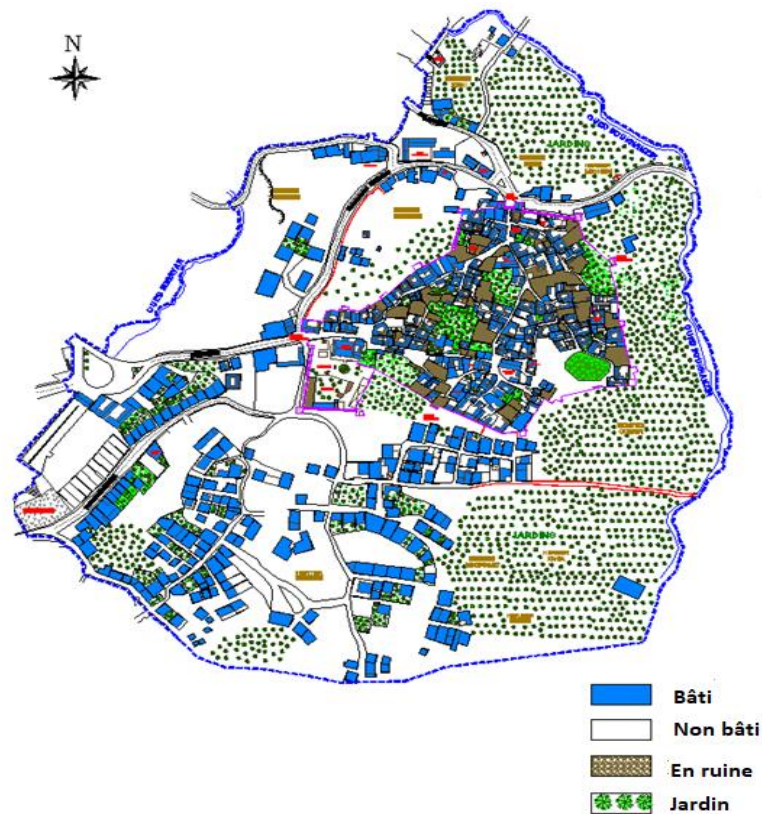


Figure 6.14. Représente le bâti et non bâti

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

6.2.2 Sur le plan typologie architecturale

L'héritage architectural de Mila est distingué par ses trois typologies : traditionnelle, coloniale et hybride comme les précise la carte ci-dessous.

- Tissu traditionnel, présenté essentiellement à l'intérieur de la muraille, composé de maisons de typologie traditionnelle soit avec un patio central ou doté d'un jardin ou cour, elles sont aux nombres 76.
- Tissu mixte (hybride), composé essentiellement de maisons traditionnelles à l'origine mais avec modifications soit en surélévation soit en extension, sont aux nombres 64.
- Le tissu nouveau, c'est le tissu extra-muros composé de maisons nouvelles construites en béton armé, ces constructions sont en général non achevées, sont aux nombres 242.

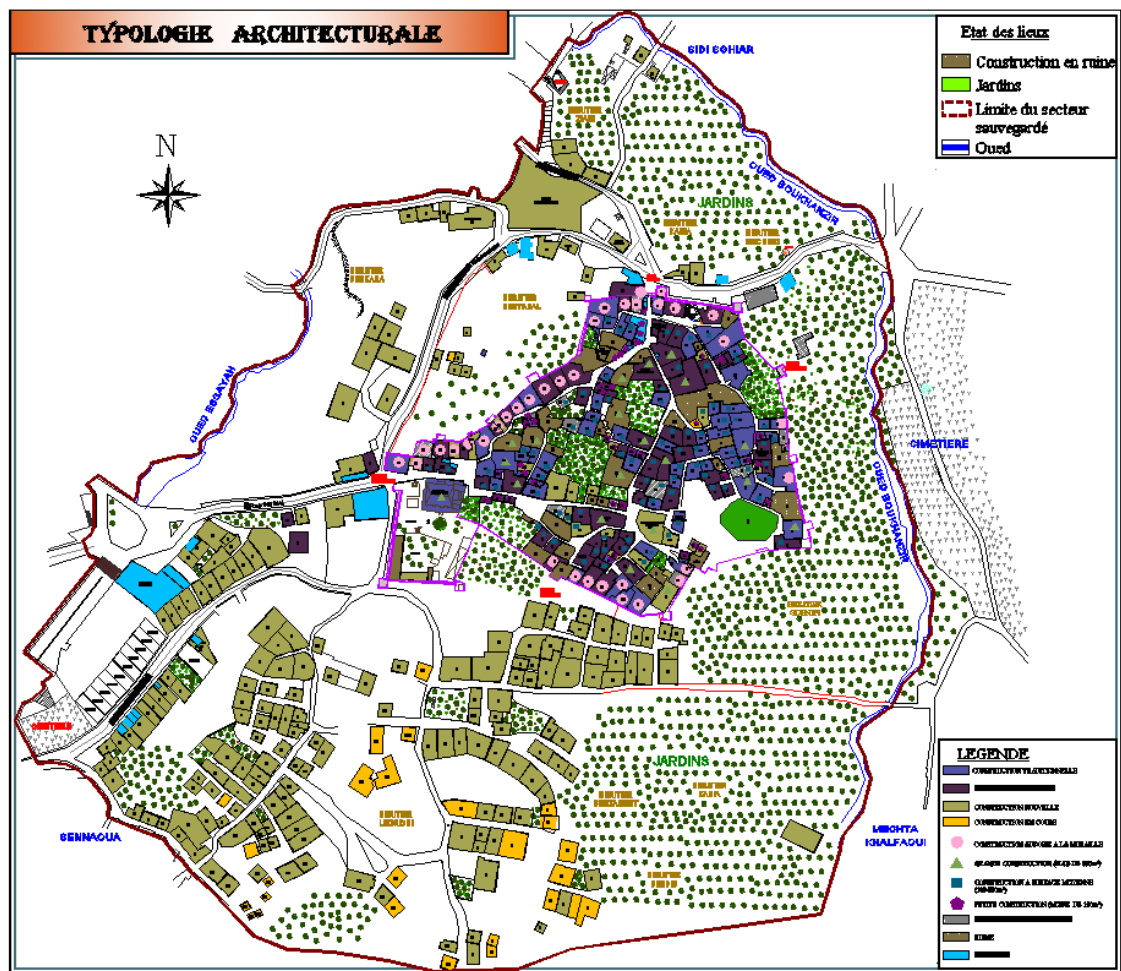


Figure 6.15. Représente la typologie des constructions

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

- **La maison traditionnelle**

La typologie de la maison traditionnelle du vieux Mila est adaptée au climat, à la structure familiale, au mode de vie et aux traditions sociales de la population locale. Cette typologie est sous-tendue par le principe fondamental de l'intimité du logement par rapport à l'espace extérieur.

Les revêtements de sols sont soit traditionnel avec des matériaux d'époque soit en matériaux nouveaux.

Exemple d'une maison traditionnelle

La maison traditionnelle est l'espace intime par excellence de la Médina, elle s'organise autour d'un espace central qui est le patio, c'est en ce centre, que s'organisent toutes les activités collectives, c'est à partir de ce centre aussi que la destination entre les différentes pièce-logement devient perceptible, et en même temps, c'est à partir de lui que l'unité spatiale de la maison est affirmée. Généralement découverte, la cour est aussi le seul endroit de la ville où l'on voit apparaître des façades décorées. Dressées sur le périmètre de la cour, elles sont à la fois ses propres murs et les façades des pièces-habitation. Cette conception est presque la même dans toutes les médinas.

Elle compose :

D'une entrée : donne directement sur la Skifa, pour des raisons de l'intimité.

D'une Skifa : c'est un espace de transition entre deux espaces, la cour (espace privé) et l'entrée extérieure (espace public), elle est parfois aménagée par un ou deux bancs en pierre. C'est là aussi où on met les animaux qui s'appelle **Couri** ce qui constitue une particularité propre à cette ville.

D'un patio : c'est le cœur de la maison, il est considéré comme un organe de distribution du reste des pièces, centre de la maison, un lieu où s'articulent les activités domestiques et utilitaires. Sur cet élément central s'ouvrent les portes et les fenêtres des différentes pièces ou biout.

Les pièces-logements : les chambres, sont nommées selon leurs dimensions et leurs dispositions on trouve : Majles : c'est la pièce où se rassemble la famille, Bit est la pièce la plus intime dans la maison, parfois elle porte une maksoura, Nawala est lieu de préparation et de cuisine.



Figure 6.16. Vue sur le patio



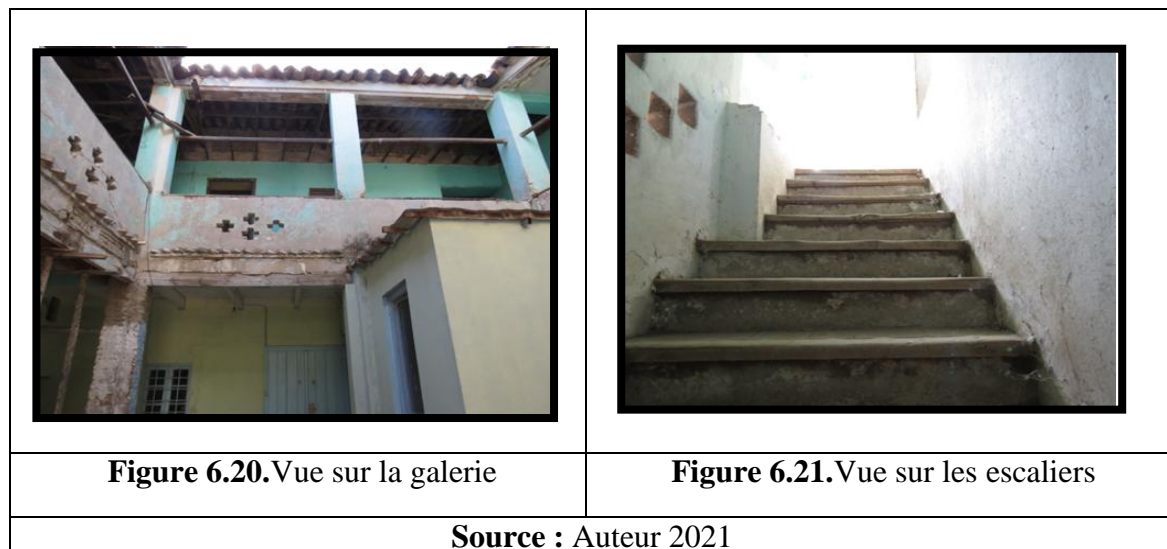
Figure 6.17. Vue sur la Skifa



Figure 6.18. Vue sur une chambre (Bit)



Figure 6.19. Vue sur une chambre (Bit)



6.2.3 Sur le plan fonctionnel du cadre bâti

Le Vieux Mila, est devenu un véritable quartier résidentiel suite à la perte de son rôle de centre historique, ainsi la disparition des activités notamment artisanale et des pratiques culturelles. Quatre types de fonctions sont distingués.

Tableau 6.1.Les fonctions des constructions

La fonction	Caractéristiques
La fonction résidentielle	Représente le parc résidentiel qui s’est évoqué ci-dessus
La fonction commerciale et artisanale	Pour l’activité, il ne reste que neuf (intra-muros), dix-sept commerces (extra-muros) qui sont toujours fonctionnels. Pour l’activité artisanale, elle n’existe plus au sein du secteur sauvegardé, néanmoins il ne subsiste que des traces. Sauf des fours traditionnels surnommés « Myacher » (au bord de la muraille) réservaient à l’époque à la fabrication de tuiles et briques.
La fonction culturelle et religieuse	Marquée par l’existence de quatre mosquées dont trois sont fonctionnelles et trois zaouïas. les mosquées sont situées à proximité des accès de la ville et à côté de places importantes, et représentent le centre spirituel de la cité.
La fonction éducative	Représentée par l’existence des écoles, elle fut pratiquée ainsi au sein des zaouïas à travers l’enseignement coranique.

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013(Traitement : Auteur 2021)

6.2.4 Sur le plan socio-économique

Selon les dires du chef service du patrimoine de la direction de la culture, il semblerait que la vieille ville soit un terrain difficilement identifiable des points de vue sociaux économiques, surtout si on base sur les derniers recensements en Algérie datent de 2008, il paraît le manque de beaucoup de données, de ce fait l’analyse socio-économique s’est basé sur l’enquête qu’a été faite en 2013 lors de l’élaboration du PPSMVSS de la vieille ville de Mila.

- La population

Selon le RGPH 2008, la population totale de la Wilaya est estimée à 766 886 habitants, soit une densité de 218,4 habitants par km². Quant au vieux Mila, la population totale est estimée à 1118 habitants.

En 2013, l'enquête a dévoilé une régression avec 939 habitants. Ce phénomène de dépeuplement du site, est principalement dû à la détérioration et la vétusté du cadre bâti qui n'est pas en mesure d'accueillir les afflux des populations les plus démunies venant des communes limitrophes et ainsi le centre est en train de perdre sa fonction résidentielle.

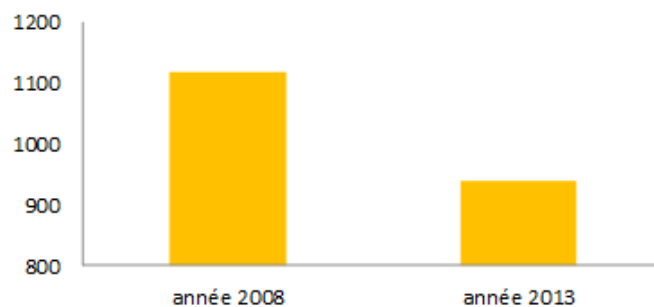


Figure 6.22. Nombre de la population du vieux Mila

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

- Logement

Une grande partie des logements occupés dans le vieux Mila sont dans des constructions en état très dégradé, voire menaçant ruine. Le taux d'occupation quant à lui, s'élève à plus de 7 personnes/logement.

- Commerce et artisanat

L'artisanat joue un rôle essentiel dans l'image d'un pays, ses produits illustrent son savoir-faire, ses métiers et donc sa civilisation et sa culture. De la poterie à la bijouterie, la forge artisanale en passant par le tissage, tapisserie, la dinanderie, et la vannerie en palmiers l'artisanat algérien en général et Milévien en particulier peut être ouvert à l'universalité.

Actuellement l'activité commerciale dans la vieille ville n'est pas fragmentée sur l'ensemble de la cité, elle se trouve sur la voie appelée « Zanket El Houanet ». Cette voie est une route commerçante qui débute de la porte Bab El Bled et qui se prolonge sur une partie de la route menant à la caserne, ils sont souvent indépendants des habitations. Cette activité commerciale reste insuffisante, marginalisée, et méconnue des métiers par rapport à sa valeur préexistée depuis l'époque précoloniale qu'a été marquée une grande dynamique au sein de la vieille ville, et cela peut risquer la disparition de certains savoir-



faire par la disparition d'artisans plus anciens qui n'ont pas trouvé de successeurs comme la couture des Burnous blanc et marron et la dinanderie, etc.

6.3 Diagnostic de la situation patrimoniale de la vieille ville de Mila

Selon Landel et al (2007), il existe plusieurs méthodologies pour effectuer un diagnostic territorial qui sont variées en fonction des outils mobilisés. On peut se baser sur l'analyse spatiale, via la cartographie, approche à dominante qualitative, via les entretiens ou questionnaires avec les acteurs et l'approche quantitative, via une approche économétrique (Landel, Senil and Mao, 2007).

6.3.1 Patrimoine historique « sites et monuments » de la vieille ville

Le Vieux Mila, est un musée à ciel ouvert, possède un héritage de passé qui raconte avec humilité sa gloire, sa pérennité et sa résistance, elle est riche en monuments historiques et vestiges archéologiques. Entouré des jardins et des verdure, ses habitations antiques, ses ruelles marchandes qui font de lui une des plus anciennes cités de l'Est Algérien, il est entouré d'une muraille de quatorze tours avec ses quatre portes, qui sont jusqu'à ce jour encore utilisées. Il renferme des célèbres monuments, comme la statue de Milou, et la mosquée de Sidi Ghanem avec sa valeur historique et culturelle, une fontaine romaine, El Markez, les sabats, les passages anciens...etc. Classée comme patrimoine national, et créé en secteur sauvegardé en 2009.

	
<p>Figure 6.23.L'entrée de la vieille ville de Mila à partir Bab Elbled</p>	<p>Figure 6.24.Une route commerçante (1837) qui débute de la porte Bab El Bled et qui se prolonge sur une partie de la route menant à la caserne.</p>
<p>Source : Auteur 2021</p>	<p>Source : Direction de la culture (2020)</p>

Dans le Chapitre 5, nous avons vu les critères et la procédure de classement des sites les plus représentatifs sont définis, afin d'assurer leur sauvegarde et leur conservation. C'est dans ce contexte qu'un total de 12 sites sont actuellement répertoriés dans l'ensemble de la Wilaya de Mila et seulement quatre au niveau de la vieille ville, dont 2 ont été répertoriés par l'administration française pendant la colonisation, tandis que seulement 10 autres ont été répertoriés après l'indépendance. Ce nombre est encore très insuffisant par rapport aux nombreuses ressources patrimoniales existantes. Cela indique le manque d'intérêt pour le patrimoine de la part des autorités concernées, qui ne le considèrent pas comme une priorité. Cette négligence peut entraîner de graves risques d'abandon, voire de disparition de certains sites importants si leur classement ne garantit pas leur protection et leur mise en valeur.

Tableau 6.2. Les différents sites classés dans la Wilaya de Mila

Site	Localisation	Date de classement	Publication au journal officiel
Classés			
Bains de Pompéianus	Oued Athmania	Classé parmi les sites et monuments historiques en (L.1900), conformément à l'article 62 de l'ordonnance N° 67-281 du 20/12/1967	N° 07 du 23/01/1968
Djenane et Ksar de l'Agha	Ferdjioua	Inscrit sur l'inventaire général des biens culturels immobiliers par arrêté du 14/07/2007, après avis favorable de la commission nationale des biens culturels tenu le 12/10/2006	N° 60 du 26/09/2007
Prison rouge	Ferdjioua	Inscrit sur l'inventaire général des biens culturels immobiliers par arrêté du 14/07/2007, après avis favorable de la commission nationale des biens culturels tenu le 12/10/2006.	N° 60 du 26/09/2007
Ruines de Milev	Mila	Classé parmi les sites et monuments historiques en date du 23/04/1910, Conformément à l'article 62 de l'ordonnance N° 67-281 du 20/12/1967	N° 07 du 23/01/1968
Inscrits sur l'inventaire supplémentaire			
Bains Romains Beni Guecha	Yahia Beni Guecha	Inscrit sur l'inventaire supplémentaire Arrêté signé par le wali N° 800 du 31/03/2013	Arrêté non pub au journal officiel

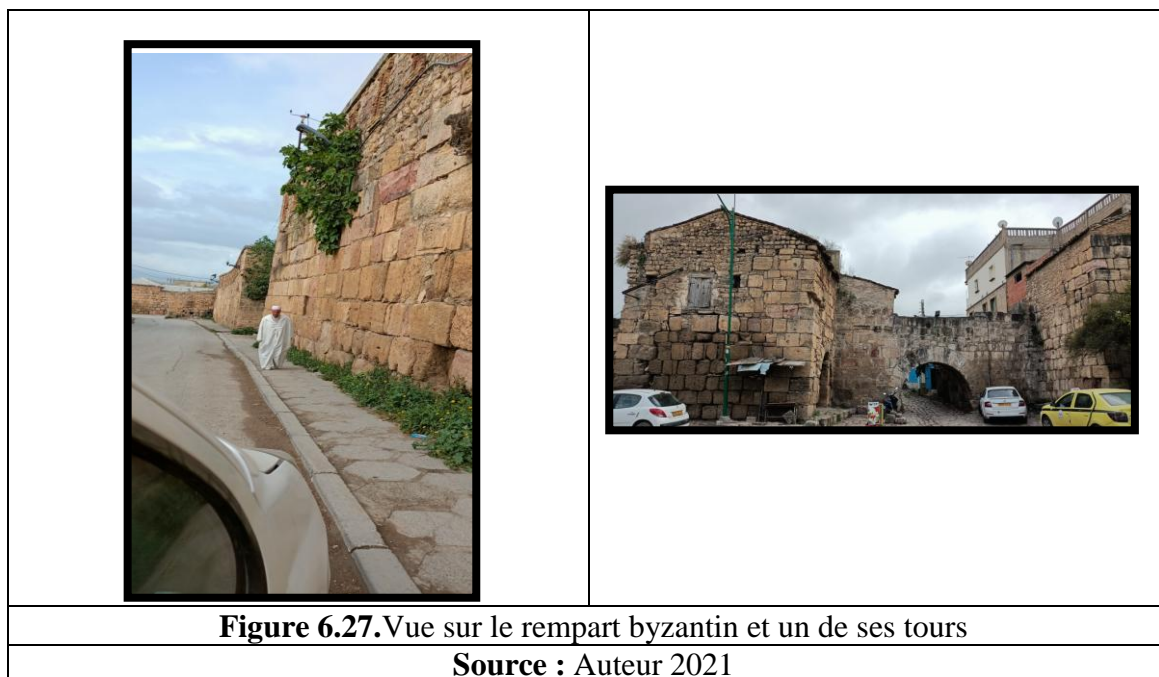
Fontaine Romaine	Mila	Inscrit sur l'inventaire supplémentaire Arrêté signé par le wali N° 596 du 01/04/2012	
Mechta EL Baala	Oued Athmania	Inscrit sur l'inventaire supplémentaire Arrêté signé par le wali N° 597 du 01/04/2012	
Mosaïque Sidi Zerrouk	Rouached	Inscrit sur l'inventaire supplémentaire Arrêté signé par le wali N° 595 du 01/04/2012	
Mur Byzantin	Mila	Inscrit sur l'inventaire supplémentaire Arrêté signé par le wali N° 803 du 31/03/2013	
Site archéologique Ain Kerma	Ouled khalouf	Inscrit sur l'inventaire supplémentaire Arrêté signé par le wali N° 801 du 31/03/2013	
Site archéologique Boutekhmaten	El Mechira	Inscrit sur l'inventaire supplémentaire Arrêté signé par le wali N° 802 du 31/03/2013	
Secteur sauvegardé			
Vieille ville de Mila	Mila	Créé et délimité en secteur sauvegardé par Décret Exécutif n° 09-404 du 29/11/2009, après avis favorable de la commission nationale des biens culturels tenu le 26/12/2007	N° 71 du 02/12/2009

Source : Ministère de la culture, septembre, 2019 (Traitement : Auteur 2021)

- La muraille et ses quatre portes

La vieille ville de Mila est parmi les rares villes algériennes ayant conservé leur enceinte byzantine qui subsiste jusqu'à nos jours. Elle garde toujours ce monument de fortification qui est d'une longueur de 1400 m et d'une hauteur de 9m, renforçant l'ancienne enceinte romaine, il est construit sous l'ère d'un empereur justinien par des matériaux réemployés récupéré in-situ.

Il est réalisé en double parement (par endroits) de pierres sèches. Le tracé de l'enceinte est irrégulier, composé de 14 tours de tailles différentes de forme régulières (carré ou rectangulaire). Il existe actuellement quelques tours qui ont été transformées en habitation .Son un état de conservation est plus au moins acceptable. La muraille est percée par quatre portes qui font partie.







Néanmoins, le manque d'entretien de ces portes et les agressions subies par l'homme ont provoqué des fortes dégradations qui peuvent mener à sa ruine. Ces dégradations se résument comme suit :

- Vieillesse des constituants (pierres et mortiers), effritement, farinage.
- Détachement de pièces (par un agent extérieur, choc,...)
- Déversement et inclinaison des parements, exercice d'une forte sollicitation parasite, perte de matière au niveau des fondations.
- Fissurations multidirectionnelles.
- Bouffonnement des parements.
- Évidement du mortier et tassement des petites pierres.
- Infiltration d'eau
- Présence de végétation sauvage au niveau des parements.
- Défauts d'alignement et de verticalité.
- Disparition du couronnement de la muraille par endroits.
- Disparition du mortier de hourdage.
- Greffe d'éléments parasites, habitations.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que la muraille nécessite une prise en charge particulière et spécifique en vue de sa restauration et de sa valorisation.

Tableau 6.3.Les quatre portes de la vieille ville

Bab el bled	Bab errous
<p>Située au nord du vieux Mila, accès principal de la ville, elle est le point le plus important de la cité traditionnelle, donnant sur "Rahba" qui est la voie commerciale du centre historique. Elle relie Mila à la route de l'antique "Cirta-Milev". Sous forme d'arc, avec une largeur de 3m90, et d'une base profonde de (-5m) son état de conservation est moyen.</p>	<p>située à l'est de la vieille ville, sous forme de « tétrapile » ; elle était un accès exclusif réservé aux gouverneurs ; donnant sur les jardins environnants. Son état de conservation est très mauvais, elle est actuellement complètement abandonnée.</p>
 <p data-bbox="379 887 667 920">Figure 6.28.Bab el bled</p>	 <p data-bbox="954 1010 1230 1043">Figure 6.29.Bab errous</p>
Bab el djamaa	Bab el heddid
<p>Porte située à l'ouest de la ville, relie Mila à la route de l'antique "Sitiffis -Milev", et donne vers la ville coloniale. Elle n'y a pas de porte au sens propre du terme, c'est un accès ouvert au centre historique.</p>	<p>Au Sud du centre historique, surmontée d'une arcade, elle donne sur la nouvelle extension de la ville et l'ancien chemin de Sennaoua, mais son rôle reste méconnu vu le manque d'informations, elle a été découverte après la démolition d'une maison, elle est en état très dégradé.</p>
 <p data-bbox="363 1599 687 1632">Figure 6.30.Bab el djamaa</p>	 <p data-bbox="943 1610 1246 1644">Figure 6.31.Bab el heddid</p>
<p data-bbox="683 1644 943 1677">Source : Auteur 2021</p>	

Source : Direction de la culture (Traitement : Auteur 2021)

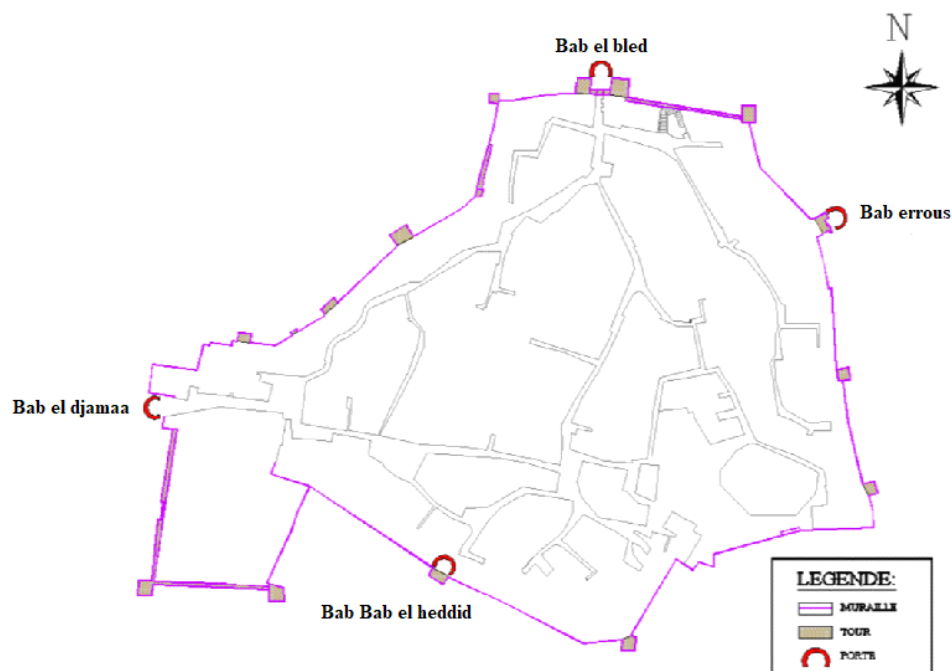


Figure 6.32.Le rempart et les quatre portes

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013 (Traitement : Auteur 2021)

Il ne subsiste de nos jours que Bab El Bled qui est matérialisé par une voute. Cette voute présente une arcature de trois rangées de pierres.

Il faut noter que l'intégrité des arcs d'extrémité est sérieusement corrompue du fait de :

- La disparition de pièces constitutives.
- Déplacement des pièces avec risque de rupture imminente.
- Dégradation du mortier de hourdage.
- Pose de végétation et de gravats au-dessus de la porte.

Toutes ces dégradations peuvent mener à une mauvaise transmission de charges d'où un déséquilibre et par-delà une forte surcharge qui ne peut être reprise par les butons.

- La fontaine romaine

Un lieu de l'histoire par excellence, la fontaine romaine d'Ain El Bled est comptée parmi les rares fontaines à avoir gardé jusqu'à nos jours ses conduites d'origines et dont l'état de conservation est bon dans l'ensemble, elle revient à l'époque romaine, couvrant une surface de 207 M². Inscrite actuellement sur l'inventaire supplémentaire par un arrêté signé par le wali le 1^{er} avril 2012.

Il existe aussi une autre fontaine située aux abords extérieurs de la muraille « Ain Kechkine ». Cette fontaine est considérée aussi parmi les vestiges hydrauliques de la ville et elle est toujours fonctionnelle.



Figure 6.33. Photo de la période romaine-
un lieu de rencontre par excellence
Source : OGEBC , Mila (2021)



Figure 6.34. Photo actuelle de fontaine
roumaine

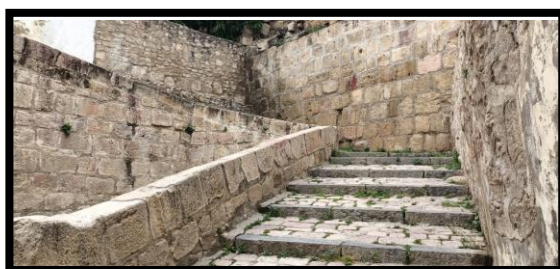


Figure 6.35. Rampe, mur, marches de la
fontaine



Figure 6.36. Vue sur la fontaine romaine



Figure 6.37. D'autres vues sur la fontaine romaine

Source : Auteur 2021

Jusqu'à nos jours l'eau de cette fontaine est toujours au service de sa population. En 2014 des analyses ont été faites par le service des eaux qui confirme que l'eau de la fontaine est toujours potable. Son état de conservation est plutôt moyen, avec la présence de végétations sauvages au niveau des parements qui peuvent nuire à la stabilité des murs.



Figure 6.38.Présence de végétations sauvages au niveau des murs

Source : Auteur 2021

De ce fait, tous les acteurs doivent collaborer pour la préservation de ce patrimoine à savoir OGEBBC, l'Association des amis du Vieux Mila, dans le cadre du PPSMVSS de la vieille ville de Mila.

- Statue Milou

La statue Milou représente la plus grande et la seule statue au monde à être sculptée en un seul bloc en marbre blanc. Elle est une œuvre représentant une femme assise dans une position auguste et dont la forme rappelle quelque fabuleuse sirène mythologique.

Cette statue, qui mesure 2,90 m de hauteur et 1,70 m de large, a été découverte en 1880 par un officier Français suite à une série de fouilles.

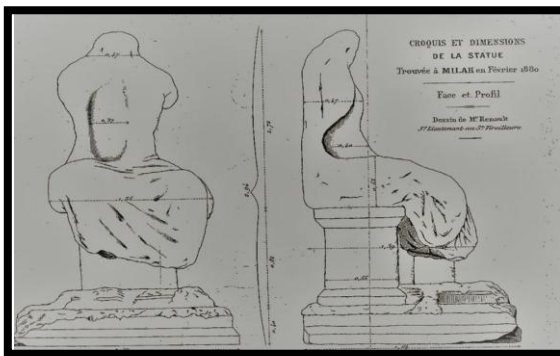


Figure 6.39. Croquis et dimensions de la statue

Source : OGEBBC , Mila (2021)



Figure 6.40.Photo récente de la statue

Source : Auteur 2021

Un inventaire établi récemment par l'Office national de gestion et d'exploitation du patrimoine culturel protégé, du patrimoine culturel matériel de la wilaya de Mila qu'a recensé pas moins de 324 sites archéologiques relevant de l'époque romaine.

Subissant quelques dégâts lorsqu'elle été dans un espace public, son état de conservation est moyen.

- **D'autres vestiges non classés exposés au niveau de la caserne**



- **La mosquée de sidi Ghanem**

Construite sur les restes de la basilique romaine, la mosquée est la plus ancienne mosquée au Maghreb après celle de Kairouan, l'emplacement exact de la mosquée Sidi Ghanem a été révélé par les fouilles archéologiques faites en 1969- 1970 par Rachid Doukali, étant à la quête de la basilique romaine. Sa construction est attribuée par certains historiens au grand conquérant musulman (Abou Mouhadjer Dinar) lors de la conquête musulmane vers 55 de l'hégire (679 ap. JC). La toiture de la mosquée a été refaite en tuile moderne pour

des raisons militaires, mais les atteintes à l'identité du monument se poursuivent après le départ des français ; les opérations de réhabilitation ont été dénuées de toute portée scientifique à l'image de l'opération du crépissage du mur extérieur avec du ciment.

L'état de conservation est moyen ; la nécessité de faire de nouvelles fouilles s'avère indispensable, surtout avec le substrat assez important au-dessous de la mosquée.

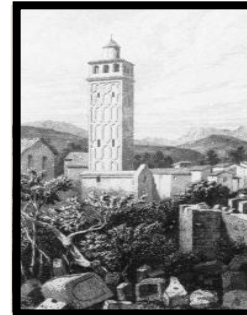


Figure 6.42.La mosquée durant la période arabe (1793-1861)



Figure 6.43.La caserne de Mila à l'époque française

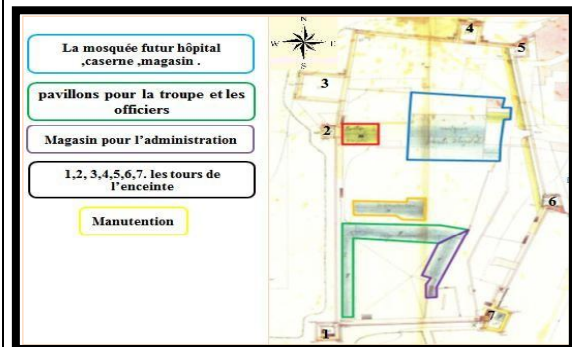


Figure 6.44.Plan de la casbah de Mila avec la mosquée pendant l'époque française

Source : OGEBBC , Mila (2021)



Figure 6.45.La façade principale de la mosquée



Figure 6.46.La façade postérieure (modifiée)



Figure 6.47. La façade postérieure de la mosquée



Figure 6.48. Le jardin de la caserne



Figure 6.49. Vue sur l'intérieur La mosquée Sidi Ghanem





Figure 6.50. Vue sur Structure d'étage (hôpital)

Source : Auteur 2021

- Les mosquées et les Zaouïa datant de l'occupation turque

Depuis la préhistoire, les différentes civilisations qui se sont succédé ont laissé un patrimoine culturel d'une valeur inestimable. Les sites archéologiques constituent la principale ressource culturelle, avec les sites coloniaux, les mosquées et les zaouïas.

Mqam Sidi Saadouna	Zaouïa Sidi Azouz
Pas loin de Beb El-Bled, tout près de la rue marchande, il est entièrement détruit , sans toiture), mais la tombe est toujours là.	Située tout près du Sabat (actuellement en ruine), construite en deux étages, d'une architecture arabe avec les arcs brisés en témoignent), elle est actuellement en ruine.
 <p>Figure 6.51. Mqam Sidi Saadouna</p>	 <p>Figure 6.52. La Zaouïa Sidi Azouz</p>
Mosquée Rahmania	Mosquée Hansala Si Bouyahia
Située au cœur de la cité, à proximité des espaces résidentiels fut construite sur les	Pas loin de Beb El-Bled, et la fontaine

traces d'une zaouïa ancienne. elle est implantée dans la place d'El Marquez, elle se hisse dans la simplicité, et ne se caractérise pas son petit minaret maghrébin de forme carrée.

roumaine. Elle est en bon état.



Figure 6.53. La mosquée Rahmania



Figure 6.54. La mosquée Hansala

Source : Auteur 2021

- Les passages couverts (Sabat)

Le sabat est un passage couvert, il est spécifique à l'urbanisme des villes arabo-musulmanes. Ils sont au nombre de deux.



Figure 6.55. Vue sur le premier Sabat

Source : PPSMSVSS. Phase n° 01, 2013



Figure 6.56. Vue sur le deuxième Sabat

Source : Auteur 2021

Malheureusement, il nous reste aucune trace du premier et le deuxième qui se trouve à proximité de la zaouïa Sidi Azouz et dont il porte le nom, s'est effondré en décembre 2013. Quant au deuxième est en état très dégradé.



Figure 6.60. Vue sur un encorbellement (Type1)



Figure 6.61. Vue su un encorbellement (Type1)



Figure 6.62. Vue sur un encorbellement (Type1)



Figure 6.63. Vue su un encorbellement (Type2)

Source : Auteur 2021

2/ La charpente en génoise

La génoise est une fermeture d'avant toit formée de plusieurs rangs qui forment un encorbellement sur le mur. Son rôle d'une part est d'éloigner les eaux de ruissellement de la façade comme une corniche et d'autre part de supporter et continuer le plan versant du toit.

La spécificité de la génoise des charpentes des maisons de la vieille ville de Mila est sa composition de quatre rangs.

Un deuxième rang vient se poser sur un premier formé de briques pleines. Ce deuxième rang est composé de tuile canal posé sur le côté concave et prise entre deux briques pleines posées à la verticale. Cette composition forme une corniche décorative qui vient embellir le mur.

Une troisième rangée vient se poser sur la précédente et qui est composé de briques pleines posées en 45°. La dernière rangée sur laquelle repose la charpente est formée de briques pleines posées à l'horizontal. Chaque rang dépasse le précédent pour donner la forme à la génoise.



Figure 6.64. Vue sur une génoise et sa composition

Source : Auteur 2021

3/ Les portes d'entrée

Les portes d'entrée des maisons traditionnelles de la vieille ville de Mila sont en bois massif, en général couvertes par une tôle et dotée d'un ou de deux heurtoirs.



Figure 6.65. Vue sur une porte en bois massive avec arc



Figure 6.66. Vue sur une porte en bois massive sans arc



Figure 6.67. Vue sur une porte en bois massive sans arc



Figure 6.68. Vue sur une porte en bois massive sans arc

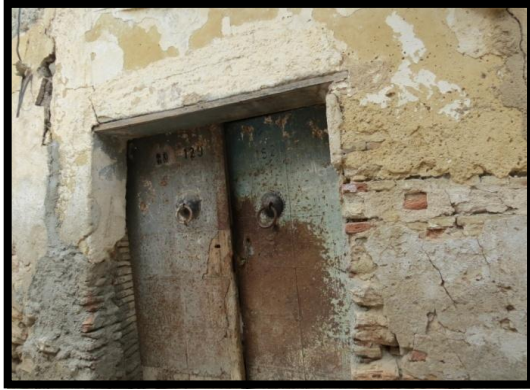


Figure 6.69. Vue sur une porte en bois massive sans arc



Figure 6.70. Vue sur une porte en bois massive sans arc

Source : Auteur 2021

- El Markez

C'est une place de forme trapézoïdale, elle représente le cœur de la cité avec sa mosquée de l'époque turque et son marché. Des fouilles opérées en 1956 sur la place centrale ont montré que le plancher de la ville médiévale était à (-3), et celui de la ville antique romaine à (-9). Ils ont montré aussi que sous cette place ils existaient des édifices publics et il n'était pas un espace libre, donc on peut conclure que ce centre est exactement à sa place pour l'organisation urbaine de Mila, n'ayant pris de la ville antique que sa forme et l'orientation de ses cotés. (Lassus, 1956).

L'orientation de cette place semble évoquer celle du forum romain cardinal (est une place publique entourée de maisons romaines). Elle fait un lieu d'échange culturel et commercial car elle est dans le prolongement de la mosquée et c'est là que se déroulait le souk hebdomadaire. Actuellement est devenu bâti tout en conservant le nom de Markez.



Figure 6.71. La place du Markez

Source : Auteur 2021

D'après le responsable de la direction de culture, plusieurs sites culturels ont été programmés pour être protégés dans le cadre du PPSMVSS, seule la mosquée de Sidi

Ghanem a bénéficié d'un budget, et les travaux sont actuellement en cours, les autres projets ont été complètement gelés à cause de la crise économique.

6.3.2 Etat de conservation de la vieille ville de Mila

Un site de grande valeur historique complètement négligé et abandonné par les élus locaux, son état actuel est indescriptible et décevant, pourtant ce dernier a bénéficié d'un PPSMVSS d'il y a plusieurs années (depuis 2009) et qui n'a pas vu le jour jusqu'à présent. Nous allons résumer son état dans les points suivants :

- Etat de conservation du bâti

En 2013, une enquête a été menée lors de l'élaboration du PPSMVSS sur l'état de conservation du bâti de la vieille ville de Mila a touché un total de 368 constructions du secteur sauvegardé dont 173 seulement au niveau de la vieille ville.

Les constructions ont été classées selon leur état de conservation avec un code de couleur pour une meilleure lecture sur carte. Pour apprécier le degré de dégradation physique ou fonctionnel de chacun des éléments, cinq codes ont été définis que sont : « Vert 0 », « Orange 1 », « Orange 2 », « Rouge 3 » et « Rouge 4 ».

Les résultats de cette enquête (tableau 6.4) montrent que 65 constructions sont dans un état menaçant ruine, 30 sont dans un état avancé, 50 sont dans un état moyennement dégradé, 29 sont dans un état légèrement dégradé et 194 sont dans un bon état.

Tableau 6.4.L'état de conservation du bâti du secteur sauvegardé

Code	Degré de dégradation	Nombre
0	Bon état	194
1	Légère dégradation	29
2	Moyen état	50
3	Etat avancé	30
4	Menaçant ruine	65

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013 (Traitement : Auteur 2021)

Le tableau ci-dessous montre que les constructions de la vieille ville sont en état de dégradation très avancé, avec 62 constructions sont dans un état menaçant ruine, 29 sont dans un état avancé, 49 dans un état moyennement dégradé, 26 dans un état légèrement dégradé et 7 dans un bon état.

Tableau 6.5.L'état de conservation du bâti de la vieille ville

Code	Degré de dégradation	Nombre
0	Bon état	7
1	Légère dégradation	26
2	Moyenne état	49
3	Etat avancé	29
4	Menaçant ruine	62

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013 (Traitement : Auteur 2021)

Ces chiffres montrent aussi que la moitié des constructions (51%) nécessitent des travaux d'urgence pour arrêter son processus de dégradation.

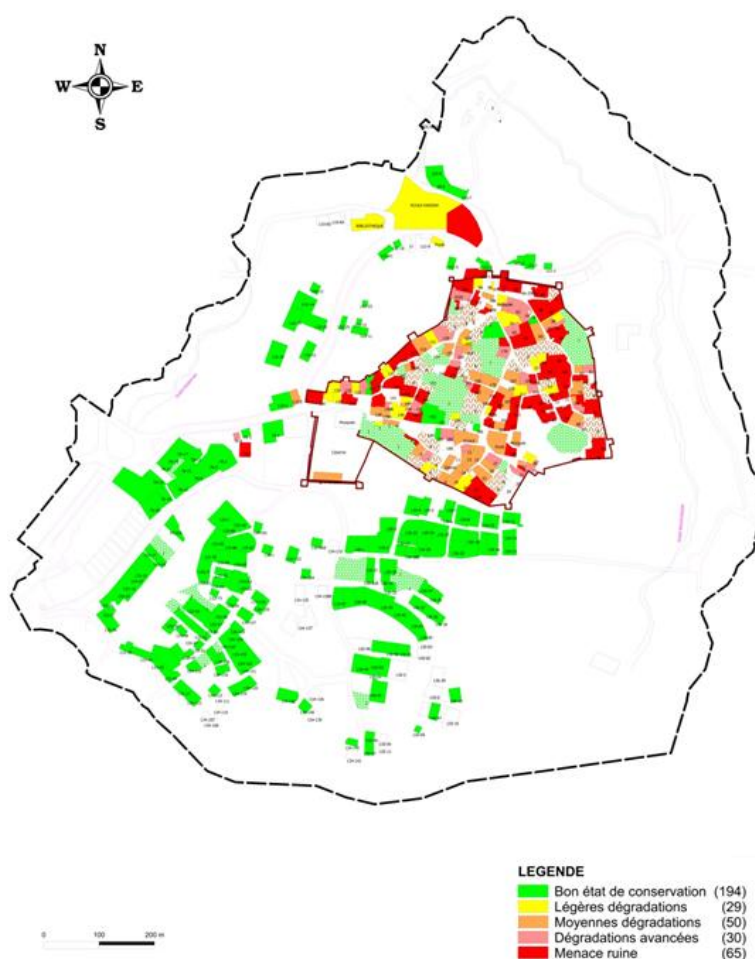


Figure 6.72.Etat de conservation du cadre bâti

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

- **Etat de conservation des voies et des réseaux divers**

Son état de conservation n'est pas différent de celui des constructions.

Réseau voirie

Le secteur sauvegardé de la vieille ville de Mila, dresse niveaux de dégradation :

- Bon état : est représenté par les rues et ruelles qui n'exposent aucun signe de dégradation du fait qu'ils ont subi des opérations de rénovation
- Moyen état : les rues et ruelles qui ont subi quelques dégradations ou des dégradations localisées mais ne créent aucun danger pour la circulation piétonne ou mécanique.
- Etat dégradé : ceux qui ont subi des dégradations avancées et qui sont pratiquement impraticable à cause des désordres dont ils souffrent : pavage détérioré, décapage

du pavage, détérioration des choppes en béton posé à la place du pavé enlevé, détérioration du béton bitumineux ...etc.



Figure 6.73. Vue sur une rue en moyen état



Figure 6.74. Vue sur une rue en état dégradé



Figure 6.75. Vue sur une rue en bon état



Figure 6.76. Vue sur une rue en moyen état

Source : Auteur 2021

Tableau 6.6.Etat de conservation des réseaux divers

Les réseaux divers	
Le réseau	Etat de conservation
Assainissement	Il est ancien et mérite d'être rénové, réseau externe est en majorité bouché, quant au réseau interne est inexistant cela a provoqué la dégradation du pavé ainsi que les constructions. Ce qui nécessite de procéder à la rénovation, au nettoyage et curage des avaloirs et regards.
Alimentation en eau potable	- Anciennement les habitants de la vieille ville venait chercher leur eau de la fontaine « Ain El Bled » qui jusqu'à présent continue de fonctionner et alimente les familles non branché au réseau. - De nos jours, il existe un réseau ancien d'eau potable, il est toujours fonctionnels mais présente à certains endroits des dégradations qui ont conduit à déformation des constructions, la détérioration du pavage, et le tassement des ruelles. Il est donc nécessaire de procéder à la réparation de ces fuites, jusqu'à la rénovation du réseau.
Electrique	Il existe deux types de réseaux d'électricité au niveau du secteur sauvegardé est divisé en deux : un réseau souterrain qui alimente une petite partie à l'extérieur de la muraille, un réseau aérien de basse tension qui alimente la partie intramuros ainsi qu'une partie extramuros. Ces réseaux existent juste au niveau de la vieille ville, à l'extérieur de la muraille, des candélabres ont été placés juste au niveau des deux voies du 1er mai et la rue Idri Abdelhamid, mais les autres voies du secteur sauvegardé ne bénéficient pas du tout du réseau, ou si il existe il n'est pas fonctionnel. Ce réseau reste insuffisant, ainsi crée un environnement d'insécurité pour les habitants au niveau du secteur.
Gaz	Le secteur sauvegardé n'est pas totalement alimenté par le réseau gaz dont la principale cause est surtout le manque de moyens par des habitants.

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013 (Traitement : Auteur 2021).

Enfin, le tableau récapitulatif présenté ci-dessous résume l'état de conservation de la vieille ville.

Tableau 06.7.Etat de conservation du patrimoine historique de la vieille ville

Objet	Localisation	Caractéristiques	Etat de conservation
Beb El-Bled	Au Nord de la ville	Arc en pierre taillée d'une largeur de 3m90, d'une profondeur de 2.50 m et d'une base profonde de -5m.	Moyen
Beb Erouss	A l'Est de la ville	Une tétrapile en pierre taillée d'une hauteur de 4 m.	Mauvais
Beb El Hedid	Au sud de la ville	Un arc en pierre taillé presque enterré.	Mauvais
Beb El Djamaa	A l'ouest de la ville	C'est un accès ouvert, à côté de la caserne, d'une largeur de près de 2m.	Moyen
La fontaine romaine	Au Nord de la ville	Source naturelle, construite en briques pleines adossée à un mur de soutènement en pierre taillée, se trouve à 7m au-dessous du niveau de la ville.	Moyen
La statue	Dans la	Statue monobloc en marbre, d'une	Moyen

Milou	caserne	hauteur de plus de 2m.	
Rempart	Entoure la ville	Construit en grande partie en pierre taillée, comprend 4 portes, 12 tours et s'élève à plus de 10m dans certaines zones, il est d'une longueur de 1400m.	Moyen
Mosquée de Sidi Ghanem	Dans la caserne	Un palimpseste d'architectures et de matériaux.	Mauvais
Mqam Sidi Saadoun	Au nord de la ville	Construction en pierre d'environ 15m ² , désormais sans toiture.	Mauvais
Zaouïa Sidi Azouz	A l'Est de la ville	Une construction de deux étages en pierres, toitures en tuiles.	Mauvais
Zaouïa Sebaa Sioud	Au sud de la ville	Construction en pierre, en rez-de-chaussée, avec toiture partiellement en tuiles contenant une coupole.	Bonne
Mosquée Rahmana	El Markez	Construction de deux étages en pierre, avec toiture en tuile qui a un minaret de type maghrébin.	Bonne
Les sabats	Au Sud Est de la ville	Un passage couvert. Ils sont au nombre de deux.	Disparu /Moyen
El Markez	El Markez	Place de forme trapézoïdale, représente le cœur de la cité avec sa mosquée de l'époque turque et son marché.	Moyen
Cadre bâti	secteur sauvegardé / Vieille ville	Classé selon leur état de conservation avec un code de couleur. Cinq codes ont été définis que sont : « Vert 0 », « Orange 1 », « Orange 2 », « Rouge 3 » et « Rouge 4 ».	Bon état Légère dégradation Moyen état Etat avancé Menaçant ruine
Les voiries et les réseaux divers	Secteur sauvegardé / Vieille ville	Voirie	Bon état Moyen état Etat dégradé
		Réseau AEP Réseau assainissement Réseau électrique Réseau Gaz	Moyen

Source : Auteur 2022

6.3.3 Les mesures d'urgences

Les mesures d'urgences sont destinées à stabiliser le tissu urbain qui connaît des déséquilibres suite aux différentes altérations et destructions.

Ces travaux de protection provisoire permettront de conserver la vieille ville, d'arrêter dégradations en attendant que les opérations d'intervention soient lancées.

Selon directives du PPSMVSS, la priorité d'intervention sur les éléments est appréciée suivant un premier barème, pour les travaux d'urgence qui seront réalisés à court terme, et le barème deux pour les travaux qui seront réalisés à moyen terme, enfin un troisième

barème, pour les travaux d'entretien. Le plan d'urgence sera touché seulement les constructions intramuros (la vieille ville).

Pour ce faire, le plan d'urgence a été partagé en îlots assez réduits allant de sept à dix-huit constructions, pour que l'intervention soit maitrisable surtout en matière de temps. Ce volet des mesures d'urgences a été présenté en annexe (D).



Figure 6.77.Plan d'urgence

Source : PPSMVSS. Phase n° 01, 2013

Toutes ces données tirées du diagnostic constituent une extrême importance pour toute opération de valorisation de la vieille ville.

6.4 Mila au sein de la politique de développement territorial

6.4.1 Le «PDAU»

Mila a été pris en charge et doté d'un PDAU en 1996, qu'il a subi une première révision en 2006, élaborée par le bureau « la Société Civile d'Architecture ». En fait, cette révision a été faite pour répondre à plusieurs objectifs parmi lesquels la prise en charge du patrimoine culturel et archéologique de la médina, qui est en péril, cette prise en charge doit se matérialiser dans le cadre d'un projet global durable qui a pour objectifs la restructuration de la ville, la maîtrise de la croissance urbaine, le renforcement des axes urbains majeurs, tout en s'appuyant sur la diversité de la trame urbaine et sur les centres ruraux et urbains

périphériques, faciliter le déplacement, protéger et réhabiliter le patrimoine architectural et traditionnel.

Selon les prescriptions du PDAU, le projet de la ville de Mila peut s'organiser autour de plusieurs thèmes et de plusieurs sites potentiels qu'ils considèrent comme moteur du développement :

- Aménagement des liaisons et des transports en commun.
- Faciliter l'intégration urbaine des populations et le logement de tous.
- Des mesures seront adoptées pour contrôler l'armature commerciale et les axes de centralité.
- Des mesures sont prises pour le renforcement de l'équipement structurant, les équipements culturels, hospitaliers.
- La rationalisation d'occupation des zones d'activités existantes et la création d'un véritable pôle, d'échange commercial.
- Sauvegarder les espaces verts et de loisir dans le cadre d'une trame ou armature verte dont l'objectif étant la préservation des quartiers et son cadre de vie, le patrimoine vert, et la réhabilitation des jardins du vieux Mila.

6.4.2 Le «POS»

Vu son état alarmant, un POS a été élaboré pour la vieille ville en 2004, établi en trois phases que sont : état de fait, aménagement et règlement.

Dans cette période, la vieille ville ne pouvait être pris en charge dans le cadre des deux instruments d'urbanisme, elle s'est tombé avec la promulgation de la loi n °98-04, en Octobre 2003, ses textes d'application ont vu le jour. Cette loi a défini dans son article 8 la création en « secteurs sauvegardés » comme l'un des régimes de protection des biens culturels immobiliers.

Ce POS a pu marquer sa présence en éveillant la conscience patrimoniale de tous les responsables et les acteurs concernés par la préservation du patrimoine, cet effort a et matérialisé et la vieille ville a été érigée en secteur sauvegardé en 2009.

6.4.3 Le SNAT à l'horizon 2030

Nous avons vu dans le chapitre 5 que, six systèmes de diagnostic ont été définis lors de l'étude du SNAT parmi ces systèmes, le système patrimonial, en réponse à l'objectif cerné par ce système, une stratégie de valorisation et de préservation du patrimoine culturel a été mise en place par l'identification des pôles patrimoniaux significatifs.

Dix-huit pôles patrimoniaux (PEP) sont définis dans le programme d'action territoriale PAT n°05 qui est focalisé sur le patrimoine culturel dont la vieille ville de Mila fait partie de ces dix-huit pôles.

6.4.4 Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) à l'horizon 2025

Nous avons vu dans le chapitre 5, que Mila fait partie du de la Région-Programme Nord Est. Ils sont définis dans « Plan d'action territoriale n°14 ». Chaque Région-Programme doit doter d'un Schéma d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale (SEPT). Le schéma de cette région, est dans sa première phase d'élaboration qu'est le diagnostic et la concertation avec les partenaires d'aménagement du territoire concernés. Il a comme objectif d'assurer un aménagement du territoire et un développement durable de la région qui doit s'articuler autour la protection et la préservation du milieu naturel et des écosystèmes, l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles, l'adéquation entre l'occupation de l'espace et les ressources naturelles disponibles.

6.4.5 Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) à l'horizon de 2030

Dans le chapitre 5, nous avons abordé le Schéma national directeur d'aménagement touristique à l'horizon 2030, qui constitue la feuille de routes pour les schéma d'aménagement touristiques des différentes Wilayas à savoir « Cas de Mila ».

Ce schéma doit participer d'une part à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel existant et d'autre part au développement local et territorial autour de ces ressources. Ce schéma a été lancé en 2014. L'étude a été élaborée par un bureau d'étude Guettiche Ghania de Mila, son l'élaboration est répartie en 05 phases :

Tableau 6.8. Les démarches de l'étude du SDAT de la Wilaya de Mila

01	Rapport d'établissement portant sur la méthodologie d'élaboration de l'étude
02	Le diagnostic de l'état actuel de l'aire de la wilaya
03	Les propositions d'aménagement touristique ou établissement d'une stratégie pour le développement de la wilaya
04	Stratégie retenue et plan d'action
05	la stratégie d'aménagement territorial de la Wilaya et le programme de mise en œuvre

Source : SDAT Mila, 2017, p. 2.

Le délai d'étude du SDAT de la wilaya de Mila était estimé de 14 mois, la 1^{ère} et la 2^{ème} phase étaient élaborées en 2014, la 3^{ème} et 4^{ème} phase en 2015 et finalement la 5^{ème} est finalisée en 2016 et approuvé en 2018.

- Propositions d'aménagement en trois scénarios

Scénario n° 01 « Pour le maintien de la tendance actuelle » : ce scénario propose que le processus du développement de l'activité touristique à Mila poursuit le même parcours

existant. L'étude du SDAT affirme que : suivre la tendance actuelle va mener à un déséquilibre flagrant entre l'offre croissante en matière d'infrastructure d'accueil et la demande en matière de clientèle qui paraît marginalisée dans le processus adopté actuellement.

Scénario n°02 « Vers un pôle touristique d'exception », dans ce scénario la Wilaya de Mila devra opter pour une logique de pôles touristiques structurants à l'échelle de son territoire selon le découpage en zones préconisé par le PATW.

Scénario n°3 « Alternative d'équilibre : la diversification de l'offre touristique », ce scénario met l'accent sur la valorisation du potentiel culturel et naturel dans le cadre d'un développement territorial durable et intégré, en vue d'optimiser toutes les formes de tourisme (SDAT Mila, 2015, p. 30).

- Stratégie retenue et plan d'action

Les cinq dynamiques du SDAT ont été définies : le plan destination touristique (PDT) et les pôles d'excellence touristiques (POT), le plan de qualité tourisme (PQT), un plan partenariat public-privé (PPP) et un plan de financement (PF) (SDAT Mila, 2017a). En matière de valorisation des ressources culturelles, nous présenterons les stratégies retenues par les trois premières dynamiques du développement territorial de Mila et spécialement de la vieille ville de Mila (annexe E).

Aux termes de la composante 3 de la dynamique n°01 « Mise en valeur du potentiel patrimonial culturel et naturel de Mila », deux actions seront envisagées :

- Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, culturel et archéologique, qui se traduit par le soutien des projets de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine de la vieille ville de Mila en s'appuyant sur les prescriptions du PPSMVSS.
- Mettre en tourisme le savoir-faire et l'artisanat de Mila, par le soutien des opérations prescrites dans le PPSMVSS, dont l'objectif étant de réanimer le métier artisanal sur le territoire de la Wilaya en générale et à l'intérieur du secteur sauvegardé.

Aux termes de la dynamique n°02, qui consiste en la division du territoire de Mila en Pôles touristiques d'Excellence. Plusieurs circuits thématiques ont été proposés afin de faire découvrir la richesse de la Wilaya de de Mila, et sa vieille ville.



Figure 6.78. Le circuit culturel proposé à l'intérieur pour la vieille ville de Mila

Source : SDAT Mila, 2017a, p. 52.

Cependant la dynamique n°03, vise à construire des projets des territoires autour du patrimoine, à travers la requalification et amélioration du paysage urbain, dont l'objectif étant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine, renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des habitants à leur territoire, favoriser une représentation positive du territoire et conforter son caractère touristique (SDAT Mila, 2017a, p. 76).

- **La mise en œuvre du SDAT relatifs à la durabilité des ressources du territoire « culturelles »**

Les programmes sont articulés autour des quatre grandes lignes directrices du SNAT 2030, précisent les principales actions à entreprendre à cours, moyen et long termes à l'échelle de la Wilaya et l'échelon de chaque aire d'aménagement. En termes de valorisation du patrimoine de la vieille ville nous allons présenter ici les actions qui sont synthétisés dans la thématique n° 2 « Protection et mise en valeur du patrimoine » à savoir :

- Protection et mise en valeur de la vieille ville de Mila
- Réanimation des métiers d'art et d'artisanat (SDAT Mila, 2017b, pp. 40–43).

Un tableau synthèse a été mis en annexe (F), sur les étapes de la mise en œuvre de cette thématique à savoir : intitulé des projets, lieu d'implantation, enjeux, objectifs, échéancier, maître de l'ouvrage ...etc.

6.5 L'apport économique et social du patrimoine

Pour évaluer l'apport économique et social du patrimoine, en s'inspirant d'une étude réalisée sur les retombées économiques et sociales du patrimoine en France en 2009¹⁰ qui permet d'évaluer les impacts directs, indirects et induits du patrimoine, nous avons effectué une enquête auprès des acteurs et des gestionnaires publics de la vieille ville de Mila dont l'objectif étant de confirmer si les impacts qu'ils peuvent être liés à la présence d'un bien patrimonial sont liés à l'attractivité du territoire ou à la valorisation de son image, qu'il soit de nature économique ou sociale.

Nous avons vu dans le chapitre 3 que, les retombées sociales et sociales directes d'un bien se mesurent en fonction d'emplois dans les sites, les musées, les monuments ainsi que dans les administrations qui sont en charge de valorisation du patrimoine et leur valorisation, et enfin les emplois liées aux guides du patrimoine. Les bénéfices directs générés par la vente de billets et les dépenses des visiteurs sur le site visité, les revenus des visites guidées, des visites audio, de l'organisation d'événements, ou de l'exploitation de magasins, de bibliothèques ou de restaurants.

Les effets indirects correspondent aux revenus et aux emplois liés au secteur comprenant la restauration du patrimoine bâti, ainsi la filière touristique et les industries culturelles et artistiques, et enfin les emplois dans les monuments et les musées liés à la préservation du patrimoine, tels que l'enseignement et la recherche, la conception graphique et multimédia, la communication, l'édition, l'expertise et la planification d'événements.

Quant aux effets induits correspondent aux bénéfices générés directement ou indirectement par la réintroduction dans l'économie locale au profit d'autres secteurs d'activités dont, leur évaluation se fait sur la base de l'estimation d'un multiplicateur de dépense.

Par manque de données de statistiques, de disponibilités de quelques enquêtés (gestionnaires) malheureusement, nous n'avons pas pu exploiter cette enquête.

Nous considérons l'ensemble de dépenses comme indicateur des dépenses effectuées pour la valorisation du patrimoine. Quant aux recettes et montant générés, selon les

¹⁰ En 2009, la DAPA, et ADVP ont réalisé une étude sur les retombées économiques et sociales du patrimoine. L'étude est basée sur une approche qui s'inspire de la méthodologie utilisée dans les guides de l'ARP Paca (mars 2007 et décembre 2008), ainsi que des travaux de Xavier Greffe (2003).

gestionnaires, les données quantitatives ne sont pas disponibles sous une forme monétaire, leur calcul serait donc effectué sur la base de la méthode d'évaluation contingente. C'est ce à quoi va se focaliser le prochain chapitre.

CONCLUSION

Pour conclure ce chapitre, le diagnostic a fait ressortir un potentiel patrimonial assez riche et varié qui peut donner naissance à un processus de valorisation économique.

Si ce potentiel patrimonial mobilisé peut devenir un atout de développement économique et territorial à condition que cette mobilisation implique une stratégie de valorisation, d'action et de l'implication de tous les acteurs de valorisation du patrimoine.

Ce diagnostic a aussi révélé certaines carences que l'état actuel du site est indescriptible et décevant, il révèle une ville importante, à ciel ouvert, abandonnée à son sort avec tous ses vestiges, ses arcs et ses voûtes encore debout. Un site de grande valeur historique complètement négligé et abandonné par les élus locaux, aucun panneau indicateur ou guide, pourtant ce dernier a bénéficié d'un PPSMVSS d'il y a plusieurs années et qui n'a pas vu le jour jusqu'à présent, cette abondance a prouvé qu'il existe un manque de concordance dû à un important décalage d'appréciation de la valeur de ce potentiel patrimonial existant et le développement territorial autour de ce potentiel.

CHAPITRE VII L'ESTIMATION DE LA VALEUR ECONOMIQUE PAR L'APPLICATION DE LA METHODE D'EVALUATION CONTINGENTE (CVM)

INTRODUCTION

Après avoir présenté un large diagnostic des ressources patrimoniales de la vieille ville de Mila ainsi son état afin de prouver qu'elle dispose d'un atout considérable, ce chapitre sera consacré entièrement à l'étude empirique basée fondamentalement sur la MEC.

Deux applications empiriques de la méthode ont été faites, la première est consacrée à la détermination du consentement à payer (CAP) des individus, quant aux deuxième est consacrée à déterminer les facteurs qui sont susceptibles de les influencer, ces deux applications ont servi à déterminer le montant du bénéfice total de cette valorisation.

Nous allons tenter ainsi à travers cette enquête de poursuivre deux objectifs essentiels ; le premier est de déterminer le consentement à payer CAP pour la valorisation du site choisi quant au second, tente de mieux connaître l'attachement individuel au site choisi.

Ce chapitre présentera dans le premier point , une définition de la valeur totale de la vieille ville de Mila, le second point sera focalisé sur méthode de l'étude empirique , ainsi une brève description du territoire d'étude (une présentation du patrimoine de la vieille ville de Mila à travers le diagnostic a été présenté dans le chapitre 6), puis la conception et le déroulement de l'enquête avec l'exposé des caractéristiques de notre échantillon, et le modèle utilisé dans l'estimation économétrique, les différents résultats descriptifs et économétrique obtenus sont présentés dans le troisième point. Cette dernière a été effectuée en utilisant un modèle d'intervalle pour calculer le montant du consentement à payer des individus dans le cas d'une contribution financière ensuite dans le cas d'une contribution par travaux volontaires. Nous procédons à la fin, à une comparaison des régressions des quatre modèles retenus lors de l'évaluation.

7.1 A la recherche d'une définition de la valeur économique totale de la vieille ville de Mila (VET)

Commençons par poser la question : quelle valeur attribuer à la possibilité à la valorisation d'un patrimoine historique de la vieille ville de Mila ? De nombreux débats ont émaillé les progrès de la théorie économique et se poursuivent encore aujourd'hui. Ils portent sur la possibilité de reconnaître à des actifs patrimoniaux une valeur qui ne soit pas exclusivement déterminée par l'usage immédiat tiré du bien ou du service environnemental. De la valeur d'usage, l'analyse dérive peu à peu vers une valeur totale

plus large mais également plus difficile à calculer car elle sort en partie des cadres standards de l'analyse économique (Prigent, 2008).

Carson et al (2005), ont souligné que la VET d'un bien naturel ou culturel englobe deux principales composantes : la valeur d'usage et la valeur de non-usage (Carson and Hanemann, 2005), et peut-être introduite en termes de bénéfices. C'est la somme des bénéfices d'usage effectifs plus des bénéfices d'usage potentiels et des bénéfices de valeur pure de non-usage. Ces valeurs sont d'une part les valeurs d'usage personnel qui regroupent les valeurs d'usage direct et les valeurs d'usage indirect (Kah, 2003). D'autre part, la valeur non liée à un usage personnel (Chiroleu-Assouline, Mireille; Beaumais, 2002). Cette dernière composante est généralement dite valeur de préservation ou valeur d'usage passif que certains économistes regroupent en trois concepts : le prix d'option qu'est souvent appelé à tort valeur d'option, la valeur de legs et la valeur d'existence (Marc, 1996). (Voir Fig. 7.1).

Le prix d'option, cette notion de bénéfice d'usage non personnel a été proposée dans les années 1960 par Weisbrod (Weisbrod, 2011), suppose que les individus peuvent accepter de payer un certain prix (consentement à payer CAP), pour un bien ou actif en vue d'un usage futur possible (Bräuer, 2003).

La valeur de legs, s'appelle aussi la valeur patrimoniale, suppose que certains individus sont prêts à payer un prix (CAP) pour préserver un actif environnemental, afin que les générations futures puissent en bénéficier. Mais les motivations sur lesquelles repose ce genre d'attitude sont divers (altruismes, morale,...). (Marc, 1996).

Enfin, la dernière valeur d'existence qu'a été créé par Krutilla (1967) (Krutilla, 1967), suppose que les individus sont prêt à payer un prix (CAP) pour la préservation d'un actif, même s'ils savaient que ni eux ni leurs enfants ne le visiteraient jamais. Par exemple une personne peut consentir à payer un prix pour la préservation d'un monument historique sans jamais espérer le voir un jour. (Marc, 1996).

En conclusion, la typologie de ces valeurs peut être expliquée en termes de préférences et de ce qui est valorisé par l'individu. De plus, la seule méthode qui existe actuellement pour faire mesurer ces préférences est la méthode d'évaluation contingente (MEC) (Marc, 1996).

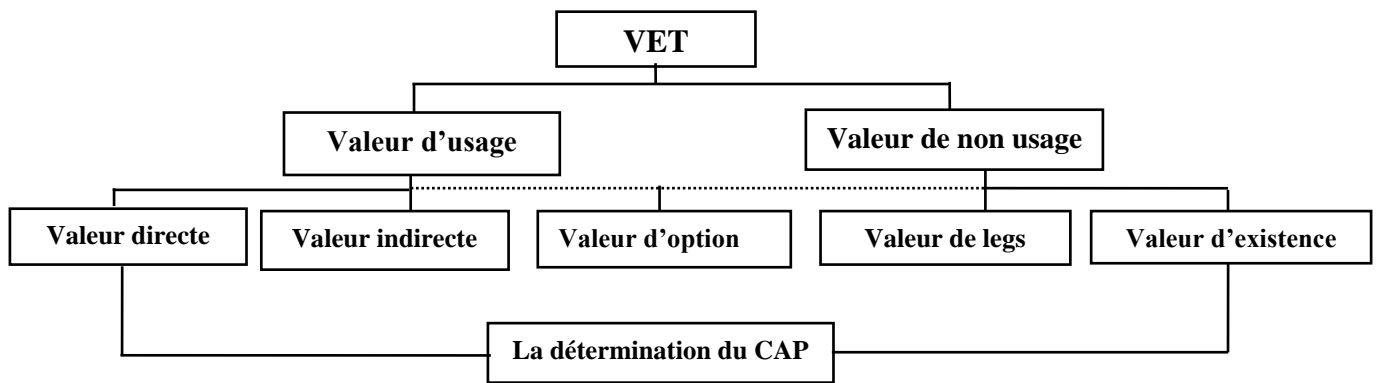


Figure 7.1.La valeur totale économique (VET)

Source : Bräuer, 2003 (Traitement : Auteur 2020)

Dans notre cas d'étude, la valeur économique de la vieille ville de Mila se décompose en valeur d'usage et de non usage (Fig7.2).

La valeur d'usage est composée de la valeur d'usage directe, et de la valeur d'usage indirecte et de la valeur d'option. Ces valeurs dépendent de l'utilisation d'une ressource patrimoniale en fonction de ses valeurs historiques touristiques.

La valeur d'usage directe traduit dans le fait de considérer la ressource patrimoniale un produit touristique de consommation à travers les usages relatifs aux champs de pratique du tourisme patrimonial, aux services marchands (boutique, restauration) et d'une mise en scène associant de nouvelles technologies d'interprétation muséographique et de scénarisation, visites guidées dans un but de sensibilisation et d'éducation. Cela peut donner une plus-value touristique à un site patrimonial.

La valeur d'usage indirecte est liée aux avantages patrimoniaux à savoir la stabilité d'un bien patrimonial qu'a une valeur intrinsèque.

La valeur d'option concerne la valeur d'usage directe ou indirecte future (usage potentiels futurs, conservation pour les générations futures).

La valeur de non usage représente l'intérêt que les individus accordent à la valorisation d'un bien patrimonial. On peut citer la valeur d'existence qui est liée à l'attachement au patrimoine en dehors de tout usage.

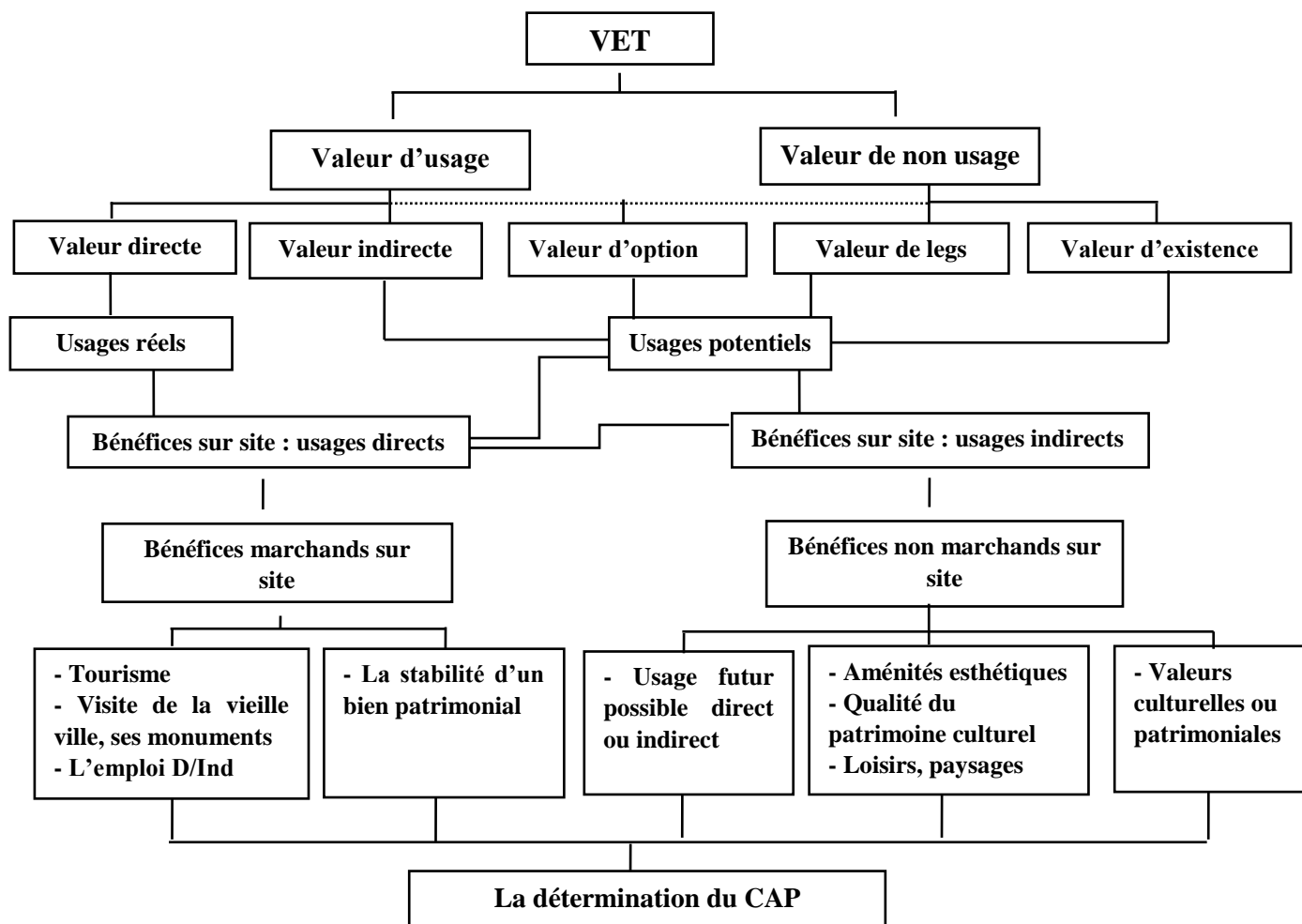


Figure 7.2.La valeur économique totale de la vieille ville de Mila

Source : Auteur 2021

Par la suite, les CAP individuels sont multipliés à l'ensemble de la population concernée pour obtenir le bénéfice social total d'une politique de valorisation de l'actif culturel en question.

La figure ci-dessus révèle la nature diversifiée des bénéfices générés par un actif culturel. Certains de ces bénéfices sont marchands dont leur valeur économique peut donc être approchée par les notions de surplus du producteur et du consommateur. Par contre, d'autres, tels que les loisirs, aménités esthétiques, valeurs patrimoniales...etc., sont non marchands. L'estimation du surplus des producteurs et / ou des consommateurs nécessite alors le recours à des méthodes d'évaluation économique spécifiques. Pour notre cas la méthode d'évaluation contingente (MEC) reste la méthode la plus capable à mesurer la valeur passive (non usage) et active (usage) de cet actif culturel à travers le consentement à payer (CAP) des usagers de cet actif (site patrimonial).

7.1.1 Justification du choix de la méthode

La méthode d'évaluation contingente n'est pas la seule méthode d'évaluation économique qui peut être utilisée pour déterminer la valeur d'un bien ou ressource naturel et culturel hors marché.

Par exemple, dans le chapitre 3 nous avons vu qu'il existe plusieurs méthodes par préférences déclarées, pourquoi alors le choix est porté sur la méthode d'évaluation contingente (MEC) comme méthode d'évaluation de la valeur économique de ces biens ?

La valeur économique du patrimoine englobe l'ensemble des valeurs d'usage et de non-usage de la VET, où le caractère patrimonial s'appuie en partie précisément sur les valeurs de non-usage. Cependant l'évaluation contingente permet d'évaluer ces valeurs de non usage, dont nous savons qu'elles sont importantes au sein du patrimoine.

Il convient de préciser à nouveau l'objet de la présente recherche est de déterminer le CAP des individus pour la valorisation de la vieille ville, l'évaluation dont il est question ici c'est à l'aide d'une carte de paiement ou d'expression directes de leurs préférences déclarées, on nous demande aux individus de répondre à des questions sur leurs choix hypothétiques. Par contre les autres méthodes sont basées sur les préférences révélées et ne sont pas adaptées à la problématique de cette recherche.

C'est dans cette logique d'évaluation que se situe cette recherche, c'est-à-dire la possibilité octroyée aux habitants de contribuer à valorisation du patrimoine sous différentes formes soit sous la forme d'une contribution monétaire, soit sous forme non monétaire correspondant à un travail de volontariat. Les éléments de réponse portant sur le consentement à payer (CAP) indiqueront le degré de la valeur de ce patrimoine.

Après avoir abordé la notion de valeur économique totale, afin d'identifier les bénéfices associés au patrimoine culturel de la vieille ville de Mila, et de présenter les critères ayant conduit à la sélection de la méthode d'évaluation contingente comme méthode de valorisation économique permettant de mesurer ces bénéfices, il convient maintenant de présenter le protocole de mise oeuvre de la méthode selon les recommandations du panel du d'économistes pour la NOAA (orientations de la National Oceanic and Atmospheric Administration 1993) , afin de déterminer l'état des connaissances en matière d'impact des modalités de paiement sur les CAP des individus.

7.1.2 Présentation de la MEC

La MEC est une technique d'évaluation économique basée sur le traitement économétrique de données d'enquête destinées à révéler la valeur attribuée à certains biens ou ressources hors-marché, comme des monuments historiques ou des sites naturels. Cette technique est

devenue une référence dans les domaines de l'économie de l'environnement pour déterminer l'opportunité de certains investissements.

7.1.3 Champ d'application de la MEC

Son champ d'application définit les grandes lignes de son application, elle doit s'appliquer à des projets n'ayant pas de caractères irréversibles indésirables qu'il est possible, au stade des connaissances actuelles, de mettre à jour. Si l'évaluation porte sur des valeurs d'usages ou de non usage usages, la méthode d'évaluation contingente ne doit être utilisée que dans le cas où il n'existe pas de méthode indirecte d'analyse de marché (hédonistique, coût de déplacement, coût de protection) fournissant une meilleure appréciation des préférences des enquêtés.

La méthode d'évaluation contingente ne doit pas être un exercice de justification d'un projet dont l'ensemble des paramètres a été fixé avant l'évaluation, elle doit par les valeurs qu'elle révèle, déterminer les paramètres de mise en œuvre du projet, par exemple le niveau de qualité d'un aménagement au regard de la nature de la demande collective que l'évaluation met à jour.

7.1.4 La mise en œuvre de l'évaluation contingente

Terra (2005), Raboteur et Rodes (2006), ont souligné que le déroulement d'une étude efficiente par la méthode d'évaluation contingente s'effectue en plusieurs étapes tenant compte de différents facteurs (Terra, 2005a; Raboteur and Rodes, 2006b).

Tableau 7.1. Les différents facteurs pris lors d'une évaluation contingente

Etapes - Facteurs	Objectifs mobilisés
Identification du changement et de l'amélioration du bien à valoriser.	<p>Consiste à estimer la valeur accordée par la société à une mesure visant à améliorer l'état d'un bien en valeur monétaire.</p> <p>La définition de la valeur mesurée est essentielle parce qu'elle a un rôle central dans la formulation du scénario de valorisation proposé aux personnes enquêtées et dans la description du bien étudié avec et sans la mesure envisagée.</p>
Détermination de la population concernée.	<p>Visé à déterminer la population concernée par l'analyse pour constituer la base de sondage dont l'objectif étant est d'obtenir un échantillon représentatif de la population.</p>
Détermination du mode d'enquête et de la taille de l'échantillon.	<p>Le choix entre population totale ou population d'âge adulte, ou le nombre de ménages du périmètre choisi permet de déterminer le type de valeurs mesurée : par ménage ou par personne.</p>
Rédaction du scénario d'évaluation contingente.	<p>Visé à la détermination du scénario d'évaluation contingente qu'est considéré comme une principale partie du questionnaire, il s'agit d'un scénario qui décrit d'une manière détaillée toute les informations sur le bien que l'on cherche à valoriser, et comment il sera financé.</p>
Rédaction de la question de valorisation et questions auxiliaires.	<p>Pour la partie relative à la question de valorisation et afin que les personnes interrogées puissent exprimer la valeur qu'elles accordent au changement, plusieurs modes de révélation sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La question ouverte, du type : « Combien seriez-vous prêt à payer au maximum pour ... ? ». ▪ La question fermée, du type : « Seriez-vous prêt à payer telle somme pour ... ? » Où cette somme varie selon les personnes interrogées (au total, 5 à 8 valeurs sont généralement proposées). ▪ Le système d'enchères qui propose plusieurs montants jusqu'à ce que la personne refuse de payer. ▪ La carte de paiement, consiste à proposer une liste de valeurs (souvent entre 10 et 15 valeurs) et demander à la personne interrogée de préciser le montant maximal qu'elle serait prête à payer. ▪ La question fermée, présentée sous la forme d'un référendum a été recommandée par un groupe d'économistes réuni par la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration). <p>Les questions socio-économiques sont importantes dans le questionnaire, en particulier, les variables relatives aux niveaux de revenu, l'âge des personnes interrogées ainsi que la profession et le nombre d'enfants, revenu il permet de contrôler la validité des estimations</p> <p>D'autres indicateurs peuvent être considérés à savoir le niveau intellectuel, le genre ainsi que les caractéristiques des visites des personnes interrogées (fréquence, activités, ...etc.).</p>
Test du questionnaire	<p>Consiste à vérifier la bonne compréhension du questionnaire et de déterminer les montants de valorisation proposés à la population.</p>
Analyse et présentation des données.	<p>Comprend deux phases :</p> <p>Phase descriptive, avec le calcul empirique du consentement à payer moyen.</p> <p>Phase explicative, avec l'utilisation de modèles économétriques qui permettent d'obtenir le consentement moyen à payer des personnes interrogées, le CAP moyen sera ensuite utilisé pour calculer le bénéfice total.</p> <p>Le consentement à payer dépend aussi de certaines caractéristiques socio-économiques : le revenu, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le nombre d'enfants dans la famille, le sexe et l'environnement du cas étudié.</p> <p>L'interprétation des résultats, consiste à ressortir l'estimation du bien à travers le scénario de valorisation proposé au départ.</p>

Source : Terra, 2005; Raboteur and Rodes, 2006 (traitement : Auteur 2021)

Après avoir présenté le protocole de la MEC ainsi les éléments d'analyses des déterminants du consentement à payer, nous allons procéder dans la partie consistant à estimer le consentement à payer (CAP) pour la valorisation du patrimoine culturel de la vieille ville de Mila.

7.2 Méthode de l'étude empirique « estimation du consentement à payer (CAP) »

Le but ici est d'exposer les résultats statistiques les plus pertinents, c'est-à-dire ceux sur lesquels s'appuie l'analyse économétrique des données, analyse que réalise la deuxième partie de cette section. Enfin, celle-ci examine les implications des résultats obtenus en termes de politique publique de valorisation du patrimoine qui réside dans la possibilité octroyée aux individus de contribuer à la valorisation du patrimoine de la vieille ville sous différentes formes, soit sous la forme d'une contribution monétaire, soit sous forme non monétaire correspondant à des travaux volontaires.

7.2.1 Revue de la littérature

Dans le contexte actuel, préserver le patrimoine culturel d'une ville c'est préserver l'attachement des individus à leurs territoires. Cette préservation donne une valeur au patrimoine qui est basée sur l'ensemble de ses composantes. L'importance de ce patrimoine peut être résumée en quatre points. En premier lieu, il préserve les valeurs des ancêtres et il permet un transfert des connaissances et des compétences (maintient l'histoire via les preuves matérielles). Le second point, la préservation du patrimoine peut soutenir l'interaction entre l'environnement, les individus et les activités communautaires. Ensuite, cette préservation permet un développement urbain. Enfin, il est considéré comme une source de bénéfice économique pour le territoire via les visiteurs et les touristes (Prompayuk and Chairattananon, 2016) . Les touristes modernes veulent connaître la culture locale à travers les destinations qui répondent à leurs besoins. Gluvačević (2016), a étudié si le patrimoine culturel est un atout suffisamment fort pour faire de la ville de Zadar (Croatie) une ville qui pourrait construire sa marque touristique sur le patrimoine culturel (Gluvačević, 2016).

L'attachement des individus à leurs patrimoines peut être réalisé sous forme des activités de préservation volontaires ou d'une contribution financière. Face à ce constat, plusieurs études ont traité de méthodes pour quantifier cette valeur afin que les gouvernements et les sponsors privés puissent prendre des décisions de financement efficaces. Parmi les méthodes traitant les préférences individuelles c'est la méthode d'évaluation contingente (MEC) via le consentement à payer. A titre d'exemple, Báez et Herrero (2012) ont estimé

les préférences individuelles et collectives afin de restaurer le patrimoine culturel urbain de la ville de Valdivia (Chili) (Báez and Herrero, 2012).

L'application de la MEC a été utilisée essentiellement pour évaluer des biens publics comme l'amélioration de la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la préservation des parcs nationaux, et l'amélioration du service des déchets (Djemaci, 2012). Elle est utilisée aussi par plusieurs disciplines, le transport, l'assainissement, la santé, les arts et l'éducation, aussi bien que l'environnement (Carson, Wilks and Imber, 1994; Raboteur and Rodes, 2006a; Alberini, Tonin and Turvani, 2007; Wang and Zhang, 2009).

La lecture de la littérature montre ainsi que pour les biens culturels, il existe quelques études ayant fait appel à la MEC, par exemple Fernand (1994), Throsby et Withers (1983), Morrison et West (1986)

Pour valoriser le patrimoine d'une ville il peut être tiré parti des externalités positives qu'elle possède, ce qui justifie le recours à l'application de la méthode d'évaluation contingente (MEC), seule approche permettant d'estimer les valeurs monétaires de ces externalités.

Snowball (2008) présentent un manuscrit sur l'évaluation de valeurs culturelles notamment le théâtre, le patrimoine, les événements culturels (comme les festivals artistiques), les musées, les sites archéologiques et les bibliothèques en utilisant des méthodes marchandes et non marchandes telle que la MEC (Snowball, 2008).

En Algérie, cette méthode est peu utilisée, elle a été appliquée pour la première fois par (Djemaci, 2010) pour estimer le consentement à payer (CAP) des habitants de la ville des Issers en Algérie afin d'améliorer le service de gestion des déchets municipaux. Cette méthode a également été utilisée à Bejaia par (Kertous, 2012) pour améliorer la qualité du service en eau potable. De leur côté (Necissa and Chabii Chemrouk, 2015) ont réalisé une étude à Tlemcen pour estimer la valeur économique du patrimoine d'un actif naturel qu'est le Parc de Tlemcen. Récemment (Azzi, Calatrava and Bedrani, 2018), ont estimé le consentement à payer concernant l'eau d'irrigation par les agriculteurs de la Mitidja.

Jusqu'à aujourd'hui, la question d'évaluation d'un actif culturel en Algérie n'a pas fait l'objet d'une étude empirique.

Notre revue de la littérature et nos premières enquêtes et recherches de terrain nous ont permis de mieux définir notre position : il s'agira pour nous de tourner le regard vers la détermination de la valeur monétaire via le consentement à payer pour valoriser le patrimoine de la vieille ville de Mila. Cette valorisation monétaire peut être considérée

comme une valeur d'attachement au territoire, plus qu'un fonds pour valoriser le patrimoine.

7.2.2 Territoire de l'étude

La vieille ville de Mila possède un héritage de passé qui raconte avec humilité sa gloire, sa pérennité et sa résistance. Elle est riche en monuments historiques et vestiges archéologiques. Le choix des sites d'enquête a été imposé par la volonté de réduire, autant que possible, un éventuel biais de sélection au profit des personnes les plus intéressées par les sites culturels. Aussi a-t-on réparti les efforts d'enquête sur diverses zones illustrant la richesse de l'histoire dans la région.

Tableau 7.2. Les principales ressources patrimoniales de la vieille ville de Mila

La zone	Patrimoine (Point d'enquête)
La vieille ville de Mila	Le rempart byzantin
	La Statue Milo
	La mosquée de Sidi Ghanem
	El Markez
	La fontaine romaine (Ain Blad)
	Les 4 portes :
	Bab Blad (porte romaine)
	Bab El rrouss
Bab El hadid	
Bab El Djamaa	
Sabats	

Source : Auteur 2020

7.2.3 Réalisation et administration de l'enquête

Nous nous intéressons dans cette étude qu'aux habitants afin de déterminer les facteurs qui sont susceptibles d'influencer leurs contributions financièrement ou par des travaux volontaires, au nouveau programme de la valorisation de la vieille ville.

Nous présentons ci-après une description de la population ciblée. L'enquête a été menée face à face auprès de 423 individus. L'enquête a été conduite entre septembre et octobre 2019.

Les recommandations du panel d'économistes pour la NOAA ont été bien respectées dans la réalisation de l'enquête (Arrow *et al.*, 1993). A certains moments, l'utilisation de l'arabe ou Darija s'est apparue nécessaire pour un échantillon de population.

Le scénario proposé à l'ensemble des personnes interrogées est celui où l'État représenté au niveau local par la direction de la culture, a décidé de valoriser, de préserver, et de restaurer la vieille ville, en lançant le PPSMVSS, avec la collaboration de l'Association des amis du vieux Mila.

D'où l'importance de valorisation de ce patrimoine culturel et faire connaître de plus en plus cette richesse, une politique nationale est nécessaire. Ce fait ne peut pas se faire sans la construction d'un fonds spécial associatif. Un moyen de financement envisagé pour ce fonds est de faire payer les visiteurs et les usagers. Nous supposons que tous les usagers seront mis à contribution et que la somme collectée ne servira exclusivement qu'au financement des programmes de valorisation et de mise en valeur de la vieille ville.

Nous avons posé aux personnes enquêtées la question suivante : *Accepteriez-vous de contribuer par an, et pendant cinq ans afin de préserver l'état actuel de la vieille ville et pour qu'en soit valorisé, que ce soit financièrement à un fonds spécifique ou bien sous forme des travaux volontaires ?*

Une fois que les interviewés ont exprimé un avis favorable au scénario proposé, une autre question de révélation du CAP est posée : *pouvez-vous m'indiquer sur cette carte de paiement le montant maximum que vous ou votre ménage consentiriez à payer par an pour participer à cette valorisation ?* Pour ce faire , une carte de paiement est proposée sous forme de plusieurs montants, allant de 0 jusqu'à plus de 6000 DA [0-1000-2000-3000-4000-5000-6000 autres (100-200-500)]. Le répondant doit choisir une valeur sur la carte de paiement. Comme les individus sont incertains, nous avons écarté la question ouverte au profit de la carte du paiement qui s'est révélée plus adaptée à notre cas (Broberg and Brännlund, 2008).

7.2.4 Présentation du modèle utilisé

La forme de la question de révélation du CAP utilisée dans le questionnaire à savoir la carte de paiement nous laisse faire appel à la modélisation économétrique via un modèle d'intervalle (Interval Data Model)¹¹ (Terra, 2005a, p. 42). Cette méthode a été appliquée par plusieurs chercheurs par exemple (Welsh and Poe, 1998; Alberini, Boyle and Welsh, 2003; Zhongmin *et al.*, 2003; Kathiravan, G Thirunavukkarasu, M Michealraj, 2007; Oueslati, Nicole and Julien, 2008; Mahieu, Riera and Giergiczny, 2012).

Avec une carte de paiement, l'individu choisit une valeur parmi une série des valeurs proposées. La technique utilisée dans les modèles d'intervalles est celle de maximum de vraisemblance MV qui est plus fiable que celle de la MCO , qui utilise le centre des intervalles comme variable dépendante (Cameron and Huppert, 1988).

Nous supposons que le vecteur $WTP = \{WTP_1, WTP_2, \dots, WTP_j\}$ représente les valeurs de la carte de paiement. Dans notre étude, WTP_1 représente la borne annoncée par l'individu (i),

¹¹ La maximisation de la vraisemblance du modèle a été réalisée sous Stata 10.0 par la commande *intreg*.

WTP2 est la borne supérieure suivante non choisie par l'individu. Le WTP_i est compris alors quelque part dans l'intervalle $[WTP_{1i}, WTP_{2i}]$. Donc $\log(WTP)_i$ est entre le $\log WTP_{2i}$ et $\log(WTP_{1i})$. La fonction de CAP_i peut-être écrit sous forme d'une fonction log-normale :

$$\log(WTP_i) = X_i' \beta + \varepsilon_i$$

Avec ε_i est une répartition suivant une loi normale de moyenne 0 et écart-type σ . La probabilité s'écrit :

$$\begin{aligned} & \Pr (WTP_i \subseteq (WTP_{1i}, WTP_{2i})) \\ &= \Pr \left(\frac{(\log WTP_{1i} - X_i' \beta)}{\sigma} < CAP_i < \frac{(\log WTP_{2i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right) \end{aligned} \quad (1)$$

La probabilité (1) peut être écrite comme la différence entre deux densités normales :

$$Pr(WTP_i) = \Phi \left[\frac{(\log WTP_{2i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right] - \Phi \left[\frac{(\log WTP_{1i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right]$$

Où X_i est un vecteur des caractéristiques d'un individu, β sont des coefficients de régression, WTP_i est une variable aléatoire normale standard, Φ fonction de densité normale cumulée. La fonction de maximum de vraisemblance de n observations s'écrit :

$$\log L = \sum_{i=1}^n \log \left[\Phi \left(\frac{(\log WTP_{2i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right) - \Phi \left(\frac{(\log WTP_{1i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right) \right]$$

L'estimation du CAP moyen nécessite la transformation des valeurs prédites en logarithme, puisque des études empiriques précédentes (Cameron and Huppert, 1988, 1989) ont indiqué que la distribution d'estimations est fréquemment biaisée et proposent

l'utilisation d'une distribution conditionnelle log-normale. Dans ce cas, l'espérance du CAP_i pour chaque individu s'écrit sous la forme suivante :

$$E[CAP_i | X_i, \hat{\beta}, \hat{\sigma}] = \exp \left(X_i' \hat{\beta} + \frac{\hat{\sigma}^2}{2} \right)$$

7.2.5 Présentation de l'échantillon

Le tableau ci-dessous fournit la description des caractères socioéconomique de notre échantillon à savoir le nombre et la fréquence. L'échantillon enquêté se compose d'environ 60 % d'hommes et 40 % de femmes. La tranche d'âge la plus représentée (fréquente) se situe entre moins 25 et 35 ans, elle représente 68,79% . Plus de la moitié des individus interrogés sont mariés. Notre variable d'éducation inclue dans le modèle économétrique est une variable binaire codée 1 si l'individu a un niveau d'éducation supérieur au Bac et 0 dans le cas inverse. Plus de la moitié des personnes interrogées ont suivi des études supérieures (207+73 personnes) et le reste un niveau du secondaire et plus, et un niveau inférieur au secondaire (regroupant sans niveau, primaire et collègue).

Les fonctionnaires représentent 34,98 % de tous les individus, ce qui explique que la fonction publique reste la principale source d'emploi en Algérie. Quant aux retraités ils représentent un taux de 3,07 %, un taux assez proche du taux national. Les ouvriers représentent 8,98 %, les commerçants 11,11 %, les agriculteurs 4,96 %, et les professions libérales 21,04 %.

Les personnes ayant déclaré chômeurs représentent 14 %, une grande partie est composée des individus de moins de 35 ans. Cette variable a été introduite dans le modèle sous forme catégorielle. Concernant la variable revenu, nous avons constaté que les revenus les plus courants (85,56 %) s'échelonnent entre 15000 et 45000 DA par mois. La variable revenu a été incluse comme variable binaire dans le modèle, en divisant les individus en deux catégories, celles qui sont supérieures et inférieures à 15 000 DA par mois. La variable a été transformée en logarithme afin de capter les élasticités revenu.

Le type d'habitation est varié entre collective (43,26 %), individuelles (32,38 %) et traditionnelles (23,94 %). Le nombre moyen de personnes dans un foyer est de 3. Cette variable et les variables sexe et âge ont été écartés du modèle après l'utilisation des régressions *step by step*.

Tableau 7.3.Répartition des interviewés selon le profil socioéconomique

Profil socio-économique		Nombre d'individus	Pourcentage (%)
Sexe	Homme	243	57,44
	Femme	180	42,56
Age	Moins 25	175	41,37
	[26, 35]	116	27,42
	[36, 45]	57	13,47
	[46, 55]	38	8,98
	[56, 65]	23	5,43
	[66, 75]	8	1,89
	75 ans et plus	6	1,44
Etat matrimonial	Marié (e)	370	87,47
	Divorcé(e)	49	11,58
	Célibataire	4	0,95
Nombre de personnes du foyer	1	198	46,80
	2	137	32,38
	3	62	14,65
	4	17	4,01
	5	09	2,16
	5 et plus	0	0
Profession	Commerçant	47	11,11
	Ouvrier	38	8,98
	Profession libérale	89	21,04
	Fonction publique	148	34,98
	Retraité	13	3,07
	Agriculteur	21	4,96
	Au chômage	59	13,95
	Autres	8	1,91
Niveau d'études	Niveau primaire	21	4,96
	Niveau secondaire	67	15,83
	Niveau lycéen	38	8,98
	Niveau universitaire	207	48,93
	Plus de Bac +5	73	17,25
	Sans niveau	12	2,83
	Autres	5	1,22
Revenu	Moins de 15000	17	4,01
	15000-28000	73	17,25
	28000-32000	135	31,91
	32000-38000	93	21,98
	38000-45000	61	14,42
	45000- 55000	13	3,07
	55000-65000	11	2,60
	65000-75000	9	2,12
	75000-85000	7	1,65
	85000 et plus	4	0,99
	Habitation	Habitation collective	137
Habitation individuelle		167	39,47
Habitation traditionnelle		119	28,15
Distance par rapport au site patrimonial	Inf. A 1Km	4	0,94
	A 3 Km	7	1,65
	Entre 3 et 7Km	121	28,60
	Entre 7 et 60 Km	282	66,66
	Sup. à 60Km	9	2,15

Source : Auteur 2020

7.3 Résultats

Ils sont divisés en deux parties dont la première met en évidence les caractéristiques de l'échantillon, et la seconde montre les résultats économétriques.

7.3.1 Résultats descriptifs

Ces résultats montrent que la majorité des individus (87,47 %) connaissent le site, seulement 53 affirment ne pas en avoir entendu parler auparavant.

Tableau 7.4.Répartition des interviewés selon la connaissance du site

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	370	87,47
Non	53	12,53

Source : Auteur 2020

Sur les 423 personnes interrogées, 27 n'ont jamais visité le patrimoine. Pour le reste, 121 personnes ont une fréquence forte, 135 fréquence moyenne et 87 personnes ont une fréquence faible (rare).

Tableau 7.5.Répartition des interviewés selon le degré de visite

VEP	Effectif	Fréquence
Très souvent	121	32,70
Assez souvent	135	36,48
Rarement	87	23,51
Jamais	27	7,31

Source : Auteur 2020

Parmi eux, 29,55 % justifient les raisons de non visite du patrimoine par le problème d'éloignement, 22,93 % le justifient par le problème des moyens de transport, 10,16 % justifient les raisons de non visite par manque de temps, et 11,58% ne pensent même pas à la visite du patrimoine.

Tableau 7.6.Répartition des interviewés selon les raisons du non visite

La raison	Effectif	Fréquence
C'est trop loin de chez moi	125	29,55
Je n'ai pas de voiture	97	22,93
Par manque de temps	43	10,16
Pour des raisons de santé	34	8,27
Je n'y pense pas	50	11,58
Je ne connais du tout le site	53	12,53
Autres	21	4,98

Source : Auteur 2020

On note aussi, que seulement 12,55% sur un échantillon total de 423 individus n'étaient pas du tout sensible aux différents sujets de valorisation et mise en valeur du patrimoine sur le site (Tableau.7.7.).

Tableau 7.7.Répartition des interviewés selon le degré de sensibilité

SENV	Effectif	Fréquence
Très sensible	95	22,45
Assez sensible	158	37,35
Non pas tellement sensible	117	27,65
Non pas du tout sensible	53	12,55

Source : Auteur 2020

Selon les résultats du tableau 7.8, environ 87,47 % des enquêtés ont déclaré être concernés par la valorisation du patrimoine Miliévien. Plus de 80 % des individus interrogés ont déjà eu à visiter la vieille ville. 87,47 % connaissent le site, et 80,37% des interviewés ont déclaré l'acceptation de la contribution à la valorisation du site patrimonial. Cette réaction des individus au scénario contingent a confirmé l'attachement de la population de Mila au patrimoine et à sa valorisation.

Tableau 7.0.8.Relation et préférences des individus vis-à-vis de la vieille ville

Répartition des interviewés selon leurs P-VV	Effectif	Fréquence (%)
Sensibilité à la valorisation du site patrimonial	370	87,47
Fréquentation de la vieille ville	343	92,70
Connaissance du site patrimonial de la vieille ville	370	87,47
Acceptation de la contribution à la valorisation du site patrimonial	340	80,37
Accepter de payer le montant proposé	232	68,33

Source : Auteur 2020

A la question, à laquelle l'enquêté était appelé à répondre par oui ou par non, et véhiculée comme suit : « *Pouvez-vous m'indiquer sur la carte de paiement le montant maximum que vous consentiriez à payer par an pour participer à cette valorisation ?* ». Sur les 423 personnes enquêtées, plus de la moitié (54.86 %) ont accepté de payer une valeur parmi les valeurs proposées, et seulement une proportion non négligeable des enquêtées 83 qui ont totalement refusé le principe de contribution (19.62 %) n'acceptent pas de payer. Le reste accepte de participer avec des travaux volontaires soit 108 personnes (25.53%) tableau infra illustre cette répartition.

Tableau 7.9. Répartition des interviewés selon les montants proposés

Montant proposé en DA	1000	2000	3000	4000	5000	6000	Autres (à Préciser 100-500)	Total
Effectifs	87	51	42	21	15	9	7	232/423
Proportion (%)	20.57	12.06	9.93	4.96	3.55	2.13	1.66	54.86/100

Source : Auteur 2020

Plus de la moitié de l'échantillon (54.84%) annonce un consentement à payer positif de type financière et 25.53% révèlent une contribution de type travaux volontaire. Quant aux individus ayant déclarés de ne pas participer au projet ni financière ni par travaux volontaires sont de 19.62 % de l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 7.10. Fréquence de la contribution

Type de contribution	Refus	Contribution financière	Contribution travaux volontaires
Effectif	83	232	108
Proportion (%)	19.622	54.846	25.532

Source : Auteur 2020

Concernant les raisons qui motivent les individus à accepter le paiement nous constatons que la raison principale est que le patrimoine de la ville doit être préservé et valorisé avec un taux de 58,18.

Tableau 7.11. Les raisons d'accepter le paiement

Les raisons	Effectif	Fréquence
Car vous vous y rendez	12	5,17
Car vous pourriez visiter ces monuments dans l'avenir	35	15,08
Pour que d'autres personnes puissent en profiter	41	17,67
Car le patrimoine doit être valorisé	135	58,18
Autres	9	3,90

Source : Auteur 2020

L'analyse des motifs justifiant les refus de payer montre que plus de la moitié (51,32 %) des refus de payer correspondent à une réelle valeur nulle (ou vrais zéros) attribuée aux actions de la valorisation de la vieille ville (voir tableau .7.12). Seuls sont dans ce cas les refus motivés par des moyens financiers insuffisants et l'idée qu'il n'est pas nécessaire de payer pour valoriser la vieille ville. Les autres réponses ont été considérées comme contestataires : on les appelle des faux zéros.

Tableau 7.12.Raison de refus de payer le montant proposé

Les raisons de refus	Effectif	Fréquence
Vos moyens financiers ne vous le permettent pas	26	39,4
Ce n'est pas à vous de payer	12	18,18
Vous ne jugez pas cette action nécessaire	9	13,63
Vous n'avez pas assez d'informations pour vous décider	5	7,57
Crainte de payer pour l'autre	7	10,60
Ne se prononce pas	4	6,08
Autres raisons, précisez	3	4,54

Source : Auteur 2020

Par contre l'analyse des motifs justifiant les refus de contribuer aux travaux montre que plus de la moitié (35,29 %) des refus de payer correspondent à une réelle valeur nulle (ou vrais zéros) (voir tableau 7.13). Seuls sont dans ce cas les refus motivés par l'idée qu'il n'est pas nécessaire de contribuer pour valoriser la vieille ville. Les autres réponses ont été considérées comme contestataires : on les appelle aussi des faux zéros.

Tableau 7.13.Raison de refus de contribuer aux travaux volontaires

Les raisons	Effectif	Fréquence
Vous ne jugez pas cette action nécessaire	6	35,29
Ce n'est pas à vous de contribuer à ces travaux	5	29,41
Vous n'avez pas assez d'informations pour vous décider	3	17,64
Manque de temps	2	11,76
Autres raisons, précisez	1	5,90

Source : Auteur 2020

7.3.2 Résultats économétriques

L'analyse économétrique s'est effectuée par un modèle d'intervalle pour calculer le montant du CAP dans le cas d'une contribution financière ensuite dans le cas d'une contribution par travaux volontaires (effort fournis transfert en valeur monétaire) et finalement pour un échantillon comptant les individus groupés qui acceptent de contribuer et les autres qui refusent.

- La définition des variables explicatives

Deux facteurs ont permis d'arrêter les variables pertinentes du modèle, la description du site en question et certaines caractéristiques socioéconomiques de la population.

Dans notre étude, nous avons préféré garder les variables les plus corrélées au CAP. Deux raisons principales justifient ce choix. D'une part, il n'apparaît pas de consensus sur les variables influençant la décision de payer ou non pour la valorisation et la mise en valeur

du patrimoine ainsi que leurs signes. Pour obtenir le modèle le modèle économétrique idéal, il faut éliminer les variables non pertinentes (Raboteur and Divialle, 1997). En définitive, nous avons révélé six variables pertinentes ayant un impact significatif sur le CAP. L'ensemble des variables incluses dans nos modèles ainsi que leurs codifications sont retranscrits dans le tableau suivant :

Tableau 7.14.Définition des variables explicatives

Code	Variables	Valeur accordée à la variable
Con_patri	La connaissance du site	Variable binaire. Con Patri = 1 si l'enquêté s'est déjà connu le site patrimonial, et 0 si le répondant ne connaît pas le site
niv_etu	Niveau de l'éducation	Variable binaire Ni etu = 1 si l'enquêté à un niveau universitaire, et 0 sinon
Sat	Sensibilité envers la valorisation du patrimoine	Variable binaire Sat = 1 si l'enquêté est très ou assez sensible à la valorisation et mise en valeur du patrimoine. 0 si l'enquêté n'est pas du tout sensible.
Prof	La catégorie socioprofessionnelle	Variable catégorisable 1= Au chômage 2= Ouvrier 3= Profession libérale 4= Fonction publique 5= Retraité 6= Agriculteur 7= Commerçant 8= Autres
Irev	Le revenu	Variable continue représente le centre de l'intervalle indiqué par l'individu (en logarithme)
WTP1	Consentement à payer bas	Variable continue
WTP2	Consentement à payer haut	Variable continue
Contr bas	Consentement à payer bas (cas effort)	Variable continue
Contr max	Consentement à payer haut (cas effort)	Variable continue

Source : Auteur 2020

- Calcul de montant de la contribution volontaire

Afin de réaliser l'analyse économétrique, nous avons fait l'hypothèse que l'effort fourni dans le cas d'une contribution volontaire peut être transformé en valeur monétaire, soit par rapport au coût d'opportunité (selon la profession de chaque individu) ou par rapport au coût d'une journée de travail d'un ouvrier qualifié pour les travaux de réhabilitation d'une vieille ville. Nous adoptons cette dernière hypothèse. Pour cela, nous avons procédé au calcul des deux valeurs : une représente le montant minimum et l'autre le montant

maximum en nous basant sur les intervalles d'heures déclarées par les individus. Ce calcul s'inscrit dans le même format de la question du CAP (carte de paiement)¹².

Tableau 7.15. Nombre d'heure de travaux volontaire et leurs équivalences en monnaies

Nombre d'heures volontaires	Fréquence	Equivalence en dinars de nb_heures
<6	20	750 DA
Entre 7 et 17	9	1750 DA
Entre 17 et 52	11	4250 DA
Entre 53 et 100	61	13250 DA
+100	7	25000 DA
Total	108	100%

Source : Auteur 2020

Nous constatons que 61 individus déclarent être prêts de travailler entre 53 et 100 heures (soit l'équivalence de 13250 DA), le reste des individus déclarent des heures différentes entre moins de 6 heures pour 20 personnes, et 7 personnes avec un nombre de +100 heures. A noter que ces heures de travaux s'étalent au long de la période de réhabilitation. Des périodes qui sont, en général assez longue dans ce type de travaux.

– **Calcul des CAP bas et CAP haut selon la carte de paiement**

Pour les individus ayant déclarés un CAP positif nous avons considéré le montant choisi par l'individu comme le CAP bas et le montant suivant proposée sur la carte de paiement comme CAP haut selon la méthode de Cameron et Hubert (1998, 1989). Pour les personnes ayant déclarées un CAP + 6000 leurs intervalles est constitués de la même valeur donc CAP bas est égale au CAP haut. Concernant les personnes ayant données un CAP nul, nous les concédèrent comme des vrai zéro. Nous avons recensé 83 individus avec un CAP égale à zéro.

Finalement, nous disposons de deux valeurs pour chaque individu un **CAP** bas noté (**CAP1**), pour la borne inférieure de l'intervalle de la carte de paiement et un **CAP** haut noté (**CAP2**) pour la borne supérieure.

¹² Nous supposons qu'une journée de travail volontaire compte 8 heures pour un montant de 2000Da/jours (soit 250DA/heure).

Tableau 7.16.Distribution des fréquences du CAP dans le cas de contribution financière

Valeur choisie (DA)	Fréquence
0	83
100	3
200	3
500	1
1000	87
2000	51
3000	42
4000	21
5000	15
6000	9

Source : Auteur 2020

Le tableau ci-dessus représente la fréquence des montants déclarés par les individus sur la carte de paiement avec une majorité de personnes qui annoncent un montant entre 1000 Da et 4000 Da (soit 201 personnes sur un total de 232).

- Résultat des modèles économétriques

Nous avons eu recours à l'approche socio économétrique comme instrument d'analyse. Comme nous disposons de plusieurs type de réponses (financière, travaux volontaire, refus, etc.), nous avons procédé à l'estimation de quatre modèles différents, selon notre variable dépendante (composée de deux valeurs).

Le tableau ci-dessus donne les résultats des différents modèles économétriques estimés à savoir (Annexe I) :

- Le modèle 1 compte les individus avec un CAP uniquement financier.
- Le modèle 2 compte les individus avec un CAP uniquement «travaux volontaires».
- Le modèle 3 regroupe les individus des deux modèles précédents.
- Le modèle 4 compte l'ensemble des individus.

Tableau 7.17. Les résultats des différents modèles économétriques (4 modèles)

Variable	model_F	model_CTV	model_F_V	model_ALL
model				
Irev	1.4573624***	2.0080077***	1.2395655***	1.4557967**
Niv_etu	.57091639***	.43343878	.36020276*	.94868742*
Con_patri	.64366515***	.7214588*	.56448954**	1.0454695*
Sat	.10362109	-.42414937*	-.13150324	2.9077826***
Prof				
Ouvrier	.78416267			
Profession.léb	.33323792	-1.153342**	-1.9357912***	-.30810328
Fonctionnaire	.4568606	-2.2115005***	-1.891566***	-.95894579*
Retraité	-2.1225708***		-4.6766533***	-5.426945***
Agriculteur	.68230693	-2.7253535***	-2.2504799***	-1.4445359
Commerçant	.35415356	-1.8436057***	-2.3032641***	-.53245362
Autres	.797824	-1.706664	-1.935755***	-.68705698
_cons	-9.0877529***	-11.144562*	-3.5497781	-11.124353*
Insigma _cons	-.95079739***	-.18182357*	-.25713749***	.95082175***
Prob > chi2	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000

Legend: * p<0.05; ** p<0.01; *** p<0.001

Source : Auteur 2020

Le tableau n° 7. 17 présente les résultats des quatre régressions.

L'estimation donne pour la variable revenu un effet positif dans le cas des quatre modèles, avec une élasticité revenu égale à 1.45, 2.00, 1.23, 1.455 respectivement, et statistiquement significatives au seuil de 5%. Cela veut dire que chaque fois que le revenu augmente de 1% le consentement à payer augmente de 1.45%, 2.00%, 1.23%, 1.455%. Cela veut dire que, chaque fois que le revenu augmente le CAP augmente. Ce résultat est conforme avec la plupart des études sur le CAP.

Concernant la variable qui représente le niveau d'études à un effet très divergent entre les modèles. Au seuil de 1%, nous enregistrons que les personnes ayant un niveau d'éducation >au BAC ont une probabilité de payer plus que les personnes ayant un niveau d'éducation < au Bac dans le modèle 1 (contribution financière). Cet effet perd le degré de significativité à 5% dans le modèle 3 et 4 et non significatif dans le modèle 2. Le coefficient varie entre (0.57091) (0.360) et (0.948).

Comme notre modèle est log-log avec une variable binaire, l'effet de cette variable est calculé par la formule suivante pour le modèle1 :

$$CAP_{edu} = 100(e^{\beta_{niv_{etu}}} - 1) = 100(e^{0.57091} - 1) = 76.98$$

Ceci veut dire que les personnes ayant un niveau d'études supérieur au BAC ont un CAP plus élevé à celui des personnes avec un niveau inférieur au BAC de 76.98 % DA. Et de

43.33% pour le modèle 3 et 158.05% pour le modèle 4. Plus les personnes ont un niveau de scolarisation élevé plus la probabilité d'avoir un CAP élevé augmente.

La variable connaissance du patrimoine est une variable binaire, avec la valeur 1 si les personnes interrogées connaissent le patrimoine de la ville et 0 sinon. Elle est statistiquement significative dans l'ensemble des modèles, avec une forte significativité dans le modèle 1 avec un coefficient égale à 0.643. Le fait de connaître le patrimoine de la vieille ville augmente la probabilité de CAP de 90.21 % par rapport aux individus qui ne connaissent pas le patrimoine dans le modèle 1. Ces individus acceptent de participer à la valorisation soit financièrement (modèle 1) ou par effort (modèle 2) suite à l'attachement morale au territoire.

La variable sensibilité envers la valorisation du patrimoine (Sat) compte quatre modalités : Très sensible (T.S), Assez sensible (A.S), Non, pas tellement sensible (P.T.S), Non, pas du tout sensible (P.S). Nous avons regroupé les deux premières modalités pour les personnes sensibles (sat=1) et les deux autres modalités pour les personnes non sensibles à la valorisation du patrimoine (sat=0). Cette variable n'est significative que dans les modèles 4 et 2.

Concernant la variable profession (prof), les modalités sont, dans leur ensemble, non significatives dans le modèle 1 (contribution financière) sauf pour les retraités pour lesquels elle est significative au seuil de 0.001% avec un effet négatif. Le fait d'être en retraite induit la baisse de la probabilité du CAP par rapport à la modalité de référence. Le modèle 2 (contribution volontaire) ne contient pas la modalité retraité car les individus, et par rapport à leurs âges, ne participent pas par des travaux volontaires. L'impact de différentes professions sont toutes significatives dans le modèle 3 (combinaison de 1 et 3) avec des coefficients négatifs. L'explication que nous donnons ici, est qu'être en chômage donne l'opportunité d'avoir plus du temps pour effectuer des travaux volontaires et donc un CAP important.

L'explication que nous donnons ici est qu'être en chômage donne l'opportunité d'avoir plus du temps pour effectuer des travaux volontaires et donc un CAP important.

7.3.3 L'estimation du CAP moyen

Après avoir estimé les coefficients et de σ , le CAP moyen dans le modèle contribution financière (modèle1) est **2127 DA** avec un nombre de 232 d'observations. Concernant la valorisation du patrimoine de la ville via des travaux volontaires elle est estimée monétairement (modèle 2) de **14995 DA** avec un nombre de 108 d'observations. Effectuer

un effort physique comme moyen de valorisation du patrimoine donne un CAP plus grand que dans le cas précédant. Ce constat peut être expliqué par le fait que ce mode de contribution n'a pas un effet direct sur le revenu des ménages. Intégrer les individus du modèle 1 avec ceux du modèle 2 attire le dernier CAP vers le bas de 14995 DA à 5261 DA. Les individus qui acceptent de participer au projet soit financièrement et soit par travaux volontaires ont un CAP moyen de **5261 DA** (modèle3) avec un nombre de 340 d'observations. Lorsque nous estimons le modèle avec l'ensemble des individus, le CAP moyen estimé est de **13189 DA** (modèle 4) avec un nombre de 423 d'observations

Tableau 7.18.CAP moyen

Modèle	Moyenne	Obs
Modèle Financier	2127 DA	232
Modèle CTV	14995 DA	108
Modèle F+CTV	5261 DA	340
Modèle All	13189 DA	423

Source : Auteur 2020

Tableau 7.19. Comparaison des régressions uniquement avec la constante (4 modèles)

Variables	F	CTV	F_CTV	all
Model _cons	2767.412***	13289.72***	5711.476***	4532.778***
Insigma _cons	7.284267***	9.009062***	8.718029***	8.66861***

Legend . *p<0.05 ; **p<0.01 ; ***p<0.001

Source : Auteur 2020

Ce type de régression peut être interprété comme la moyenne des CAP qui est représenté par le coefficient de la constante. Pour le modèle 1 nous avons un CAP égale à 2767 DA et pour le modèle 2 un CAP égale à 13289, modèle 3 CAP égale à 5711 DA et 4532 DA dans le modèle 4 contre des CAP égale à 2127 DA, 14995 DA, 5261 DA, et 13189 DA respectivement dans les régressions précédentes.

CONCLUSION

L'estimation de la valeur du patrimoine culturel d'une ville algérienne est quasi absente. Notre étude est donc la première en matière de valorisation du patrimoine d'une vieille ville (actif culturel), elle expose l'ensemble des révélations et du comportement des individus. Ainsi, elle a permis d'estimer un CAP moyen qui peut être appliqué dans le cadre d'une valorisation et mise en valeur d'un patrimoine. L'étude montre que l'effort volontaire reste dominant, les individus sont prêts à fournir plus d'effort afin de voir leur patrimoine valorisé et attirer plus de visiteurs. La contribution financière quant à elle reste modeste.

A cet effet, les résultats révèlent que 80% des interviewés sont favorables à la contribution à la valorisation de la vieille ville de Mila et 54.86 % n'hésiteraient pas à affecter une certaine part de leur revenu pour participer financièrement à ce projet afin d'assurer la pérennité de la vieille ville .

Au regard des préférences exprimées, il est constaté que ces derniers sont disposés à payer, en moyenne **2127 DA** par an pour financer ce projet. Sur cinq ans, tel que prévu dans le scénario contingent, si nous disposons de 10000 personnes, nous aboutirons à un bénéfice social évalué à **21 270 000 DA**. Et par contre les individus qui refusent de participer pensent que leurs moyens financiers actuels ne leur permettent pas de participer financièrement. En revanche dans le cas des travaux volontaires, si nous gardons le même nombre de personnes (10000) la valeur totale peut être estimée à **149 950 000 DA**. Ces valeurs vont à la baisse dans les deux autres modèles.

Les caractéristiques des personnes, qui peuvent être des déterminants importants pour la valorisation du patrimoine, sont le revenu et la connaissance du patrimoine de la ville.

Elle a montré aussi que les usagers sont prêts à des sacrifices importants pour sauver la vieille ville, et par conséquent, il demeure indispensable de les impliquer directement dans toute politique de valorisation et de préservation de cet actif culturel.

En définitive, cette étude est une démarche innovante qui peut s'inscrire dans une logique de développement des projets de territoire durable , tout en assurant d'une part le développement économique, social, et culturel, et d'autre part la protection et la valorisation du patrimoine local. Donc, ces résultats peuvent aider les décideurs politiques, d'entreprendre un dialogue entre les autorités publiques et les collectivités locales concernées par la valorisation de la vieille ville, afin de le préserver, et de le protéger et de le transmettre aux générations futures, et enfin déterminer des outils d'aide à la décision

pour les responsables des politiques de valorisation et protection du patrimoine culturel en Algérie.

.

CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

Au terme de ce modeste recherche intitulée : « Le patrimoine comme levier de promotion touristique durable. Cas de la ville de Mila, Algérie ». Nous avons pu tirer comme finalité qu'un rapport simple et complexe entretient le patrimoine, territoire, économie et développement territorial, ce rapport s'est exprimé par la mobilisation du patrimoine dans le cadre d'un projet de territoire surnommé « projet de territoire ».

A travers le cas de la vieille ville de Mila, nous avons tenté de prouver qu'elle possède un potentiel patrimonial qui peut donner naissance à un processus de valorisation économique au sein de projet de territoire. Cette nouvelle approche de penser au patrimoine nous a donné lieu à l'estimation de sa valeur économique totale dont l'objectif étant de l'intégrer dans les stratégies de développement du territoire.

La finalité de la présente recherche nous a permis de mettre à l'index cette importante singularité qui se définit par l'écart incommensurable entre la considérable richesse patrimoniale existante et le timide développement des projets de territoire autour d'elle. C'est pourquoi, nous avons émis des hypothèses par lesquelles, nous avons essayé de répondre aux différents questionnements, pour ce faire, nous avons choisi les méthodes les plus pertinentes pour leur vérification à travers l'ensemble de sept chapitres.

Le premier chapitre, permet d'exposer la problématique de recherche suivie de questions, les réponses hypothétiques aux questions posées suivies par les objectifs de la recherche, le choix et intérêt du sujet de recherche, le choix du cas d'étude, puis l'état de connaissance, la méthodologie de recherche adoptée, enfin la structure de la thèse.

Le deuxième chapitre, a montré que, les concepts patrimoine, territoire, économie et développement territorial sont antagonistes, complémentaires et agissent en synergie si le patrimoine mobilisera au sein des projets de territoire afin d'assurer le développement territorial.

Le troisième chapitre, a abordé le patrimoine sous un angle économique, où sa dimension culturelle n'est plus un défi unique, l'introduction de sa dimension économique est nécessaire, cela donner naissance aux différentes méthodes d'évaluation économiques du patrimoine issues du domaine de l'économie environnementale, particulièrement la méthode d'évaluation contingente appliquée au cas d'étude choisie.

Le quatrième chapitre, s'est intéressé à l'analyse de deux exemples de projets celui des (PER) en France et des (PEP) au Maroc, ces deux projets sont considérés comme lieux d'expérimentation d'une approche globale du patrimoine et du territoire ; d'affirmation de

sa dimension sociale et d'intégration du patrimoine dans les enjeux économiques dans la vie sociale, ils ont montré le rôle du patrimoine comme support de développement du territoire.

Le cinquième chapitre, s'est intéressé à la politique nationale en matière de mobilisation du patrimoine dans les dynamiques de développement. Il démontre que le pays souligne une richesse remarquable mais ne participe pas efficacement au développement territorial, même si l'État essaye de prouver sa bonne volonté pour le développement territorial autour du patrimoine culturel et naturel par l'élaboration du SNAT à l'horizon 2030, cette volonté doit se concrétiser par une véritable valorisation, et pour arriver à une valorisation efficace de ce patrimoine, un programme d'action est proposé dans ce cadre, consistant à créer des pôles d'économie du patrimoine (PEP) dans le cadre des vieilles villes à potentiel patrimonial dont le développement territorial repose donc sur le concept « le projet de territoire ». Malheureusement ceci est resté au stade d'étude et n'est pas réellement traduit sur terrain.

Le sixième chapitre, a rapporté le travail de contextualisation du cas d'étude choisi, le diagnostic qui a été effectué a révélé la grande richesse patrimoniale de la vieille ville de Mila qui peut donner naissance à un processus de valorisation économique dans une logique de projet de territoire.

Le chapitre septième, a permis de déterminer le consentement à payer (CAP) des individus pour la valorisation du patrimoine culturel de la vieille ville de Mila pour arriver enfin à déterminer le montant du bénéfice total de cette valorisation en faisant une enquête économique basée fondamentalement sur la méthode d'évaluation contingente (MEC).

A l'issue de cette évaluation économétrique, on a pu tirer plusieurs conclusions dont la première étant est l'importance de la valeur du bien patrimonial choisi, la seconde est la détermination (CAP) pour la valorisation de ce bien, quant à la troisième est la confirmation méritée de l'attachement individuel à ce bien patrimonial exprimé par l'acceptation d'une contribution sous différentes formes soit sous la forme d'une contribution monétaire, soit sous forme non monétaire correspondant à un travail de volontariat.

A l'issue de cette recherche, des limites et perspectives de recherches peuvent être envisagés.

Apports, limites et perspectives de la recherche

L'apport de cette recherche repose sur la présentation de l'importance des ressources patrimoniales, combien nombreuses, pouvant devenir une attractivité touristique par excellence et sur la nécessité de faire apparaître les moyens alloués pour assurer un développement territorial durable de la région de Mila.

Apport 1 : Il y a lieu de fouiller, minutieusement, dans les relations complexes entre les trois concepts : Patrimoine, économie, territoire, et développement territorial et territoire pour faire ressortir les spécificités de chacune d'elles.

Apport 2 : l'inventaire succinct des ressources patrimoniales actuelles dans la vieille ville de Mila nécessite l'élaboration d'un inventaire exhaustif. Nous avons remarqué au cours de, nos investigations, que certaines ressources ne sont pas recensées.

Apport 3 : déterminer le rôle des habitants (citoyens) et des acteurs et gestionnaires du patrimoine ainsi que le jeu relationnel entre eux dans le processus de développement territorial.

Apport 4 : mesurer la valeur économique totale à travers la détermination du consentement à payer (CAP) des individus pour la valorisation du patrimoine culturel de la vieille ville de Mila.

La démarche de la valorisation du patrimoine par l'estimation de sa valeur économique dont l'objectif étant d'évaluer son poids économique sur le territoire comporte certainement des difficultés, où la démarche d'évaluation quantitative des retombées économiques et la récolte des données liées à l'apport économique du patrimoine.

N'ayant pas pu traiter les valeurs nulles qui sont appelés les vrais et faux zéros attribuée aux actions de la valorisation de la vieille qu'est basé sur le consentement à payer (CAP).

N'ayant pas pu étudier tous les types du patrimoine qu'ils peuvent être aussi agissants sur le développement d'un territoire. On s'est limité par le patrimoine culturel vu la complexité du thème.

N'ayant pas pu mesurer tous les types des retombées du patrimoine du patrimoine qu'elles peuvent être agissant aussi sur l'attractivité du territoire ou à la valorisation de son image. On s'est limité par les retombées économiques et sociales.

Les résultats obtenus ouvrent aussi des voies de recherches futures sur la dimension économique du patrimoine au sein des projets de territoire à savoir :

- La nécessité d'impliquer les professionnels du domaine de l'économie ainsi une équipe pluridisciplinaire dans l'approche d'évaluation des retombées économiques du patrimoine.

- Traitement des valeurs nulles dans les enquêtes sur le consentement à payer par le recours à d'autres méthodes qui traitent les vrais et faux zéros.
- La proposition de l'évaluation de la dimension économique d'autres type du patrimoine à savoir le patrimoine immatériel et naturel.
- La proposition de mesurer les retombées non mesurées dans la recherche à savoir ; les retombées psychologiques, via la sensation de bien-être, relation renouée au réel (distanciation du virtuel), relation renouée avec la nature (distanciation de la technique), renforcement de la confiance en soi, les retombées sociologiques, via l'insertion dans un groupe : famille, amis, facilitation des échanges, partage des sensations, des émotions, des expériences, des connaissances, renforcement du lien social, renforcement du sentiment d'appartenance à un territoire.
- La proposition d'une stratégie de valorisation économique pour le développement du territoire basée sur la mobilisation de son patrimoine , qu'elle doit s'appuyer sur quatre axes stratégiques que sont d'ordre environnemental, socio-culturel , économique, et marketing.

L'axe environnemental, via la protection et le développement du patrimoine naturel et culturel qui nécessite une prise en charge constante et continue des milieux partiellement dégradés, le maintien en état des milieux conservés par un suivi et un entretien régulier et la protection des sites en voie de dégradation.

L'axe socio-culturel, en matière de valorisation du patrimoine, les différents acteurs doivent participer à l'intégration du patrimoine dans le processus de développement du territoire.

Ainsi, par l'intégration de la population par le biais des associations dans les opérations de vulgarisation et de sensibilisation à l'importance du patrimoine, et les concerter dans tout processus de développement en tant qu'acteur indispensable à la réussite du projet.

L'axe économique, via l'insertion de la ressource patrimoniale au sein des projets de territoire qui est considérée comme un investissement à part entière donc la rentabilité est toujours assuré si il est bien est bien valorisé .

L'axe marketing territorial, cet axe doit passer en premier lieu, par la mise en place d'une réelle stratégie de marketing territoriale à travers le recensement des sites les plus attractifs et inviter les médias lourds, à filmer et passer des spots au moment de la grande écoute, la mobilisation des réseaux sociaux comme nouveau paradigme très influent de nos jours afin d'aider Mila à devenir une destination touristique privilégié, en deuxième lieu par le développement d'une connaissance approfondie des sites à valoriser afin d'envisager

les scénarios les mieux adaptés à un développement territorial intégré et raisonné, en troisième lieu par la sensibilisation des différents acteurs à l'importance de la valorisation du patrimoine.

- L'élaboration d'un outil d'évaluation permettant d'évaluer les projets de développement autour du patrimoine dans le cadre de la stratégie proposée ci-dessous. Cet outil peut servir de guide pour les projets d'aménagement du territoire.
- La proposition des modèles du développement territorial à partir du projet de territoire à dimension patrimoniale qu'il doit prendre en compte le contexte géographique, socio-économique et culturel du territoire.
- Le passage d'une politique de prise en charge vers une politique de valorisation et de développement à travers la démarche d'activation des PEP qui ont été proposés lors des programmes actions émis dans le cadre du SNAT 2030.
- La proposition des méthodes d'évaluation économique spécifique à notre contexte Algérien qui permettent l'évaluation des retombées économiques et sociales directes et indirectes générées par le patrimoine à différentes échelles.

BILIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- Alberini, A., Boyle, K. and Welsh, M. (2003) 'Analysis of contingent valuation data with multiple bids and response options allowing respondents to express uncertainty', *Journal of environmental economics and management*, 45(1), pp. 40–62.
- Alberini, A., Tonin, S. and Turvani, M. (2007) 'Willingness to Pay for Contaminated Site Cleanup Policies : Evidence from a Conjoint Choice Study in Italy', *Revue d'économie politique*, 117(September), pp. 737–749. doi: 10.3917/redp.175.0737.
- El ansari, R. (2013) 'Patrimoine et développement régional au Maroc', *Asrdlf*, (212).
- Apostolakis, A. and Jaffry, S. (2005) 'A Choice Modeling Application for Greek Heritage Attractions', *Journal of Travel Research*, 43(February), pp. 309–318. doi: 10.1177/0047287504272035.
- ARPPACA and Guérini, J.-N. (2007) *L'impact économique et social du patrimoine, Agence Régionale du Patrimoine, Provence-Alpes-Côte d'Azur*.
- ARPPACA and Maréchal, I. (2009) 'Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine'.
- ARPPACA and Passamar, H. (2008) *Patrimoine et territoire Une géographie des patrimoines en région Provence-Alpes- Côte d'Azur*.
- Arrow, K. et al. (1993) 'Report of the NOAA Panel on Contingent Valuation', *Federal Register*, 58(10), pp. 4601–4614. Available at: <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.129.2114&rep=rep1&type=pdf>.
- Assessing the Values of Cultural Heritage - The Getty Conservation Institute, Los Angeles* (2002) Marta de la Torre. doi: 10.2979/aft.2003.50.2.66.
- Aurélien, B. (2004) *Analyse des méthodologies de valorisation environnementale*.
- Azzi, M., Calatrava, J. and Bedrani, S. (2018) 'Farmers ' willingness to pay for surface water in the West Mitidja irrigated perimeter , northern Algeria', *Spanish Journal of Agricultural Research*, 16(1), pp. 1–16.
- Báez, A. and Herrero, L. C. (2012) 'Using contingent valuation and cost-benefit analysis to design a policy for restoring cultural heritage', *Journal of Cultural Heritage*, 13(3), pp. 235–245. doi: 10.1016/j.culher.2010.12.005.
- Bank, W. and Royaume du Maroc (1998) *Rehabilitation of the Fez Medina OF*.
- La Banque mondiale (1999) 'Acte du séminaire: La mesure perspectives de la culture et du développement d 'indicateurs culturels Organisé par la Banque mondiale et le gouvernement italien en coopération avec l'UNESCO', in, pp. 1–11.
- Barrère, C. et al. (2004) *Réinventer le Patrimoine De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* L'Harmatta.
- Barrère, C. (2007) 'Vers une théorie économique substantiviste du Patrimoine', *économie appliquée*, 3, pp. 1–12.
- Benhamou, F. and Thesmar, D. (2011) *Valoriser le patrimoine culturel de la France*.
- Beriane, M. (2016) *Dynamiques des territoires et politiques publiques : territoires fonctionnels et territoires officiels* », in *Le Maroc au présent, d ' une époque à l ' autre, une société en mutation* , Collection Dialogue des deux rives, Fondation Abdul-Aziz.
- Bessière, J. (2001) *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial: le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir*. l'Harmattan Paris.
- Bishop, R. C. and Heberlein, T. A. (1979) 'Are Indirect Values Measures Extramarket Biased? Goods ', *American Journal of Agricultural Economics*, 61(5), pp. 926–930.
- Borst, W. (2007) *VUE, intégrité & authenticité: Concepts clés de la Convention du patrimoine mondial* Ministère.

- Bourdin, A. (1991) 'Patrimoine et demande sociale', in *Le patrimoine atout du développement*. Centre Jacques Cartier-Presses universitaires de Lyon, pp. 21–25.
- Bräuer, I. (2003) 'Money as an indicator: to make use of economic evaluation for biodiversity conservation', 98, pp. 483–491. doi: 10.1016/S0167-8809(03)00107-5.
- Breton, J. M. (2009) 'Patrimoine culturel et tourisme alternatif'
- Broberg, T. and Brännlund, R. (2008) 'An alternative interpretation of multiple bounded WTP data-Certainty dependent payment card intervals', *Resource and Energy Economics*, 30(4), pp. 555–567. doi: 10.1016/j.reseneeco.2008.09.001.
- Cameron, T. A. and Huppert, D. D. (1989) 'OLS versus ML estimation of non-market resource values with payment card interval data', *Journal of environmental economics and management*, 17(3), pp. 230–246.
- Cameron, T. and Huppert, D. (1988) *Referendum" Contingent valuation estimates: sensitivity to the assignment of offered values*.
- Campagne, P. and Pecqueur, B. (2014) *Le Développement territorial: Une réponse émergente à la mondialisation*. Charles Lé.
- Carson, R. T. and Hanemann, W. M. (2005) 'Contingent valuation', *Handbook of environmental economics*, 2, pp. 821–936.
- Carson, R. T., Wilks, L. and Imber, D. (1994) 'Valuing the Preservation of Australia's Kakadu Conservation Zone', *Oxford Economic Papers*, 46, pp. 727–749.
- Chiroleu-Assouline, Mireille; Beaumais, O. (2002) *Economie de l'environnement*. Breal.
- Colletis, G. and Pecqueur, B. (1993) *Intégration des espaces et quasi intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives?*
- Colletis, G. and Pecqueur, B. (2005) 'Révélation de ressources spécifiques et coordination située', *Économie et Institutions*, (6–7), pp. 51–74. doi: 10.4000/ei.900.
- Corboz, A. (2019) 'Dissocier pour mieux composer : André Corboz Le Territoire comme palimpseste'.
- Dalmas, L. et al. (2012) 'Les défis de l'évaluation économique du patrimoine urbain des pays en développement / Methods for the economic valuation of urban heritage: a sustainability-based approach', (November 2015), pp. 1–35. Available at: <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00830049>.
- Dalmas, L. et al. (2013) 'L'évaluation économique du patrimoine urbain et ses enjeux : une approche par la soutenabilité', in *50 ème colloque Mons. 8- Juillet culture , Patrimoine , et savoirs*, pp. 1–16.
- Djemaci, B. (2012) *La gestion des déchets municipaux en Algérie : Analyse prospective et éléments d'efficacité*.
- Djemaci, D. (2010) 'Les déterminants du consentement à payer pour améliorer le service de gestion des déchets municipaux en Algérie : Cas de la ville des Issers', *Les Cahiers du CREAD*, 92(0), pp. 43–65.
- Dekoumi, D, and Bouznada OT (2009), « législation algérienne et gestion du patrimoine».
- Dutta, M., Banerjee and Husain, Z. (2007) 'Untapped demand for heritage: A contingent valuation study of Prinsep Ghat, Calcutta', *Tourism Management*, 28(1), pp. 83–95.
- Duval, M. (2007) *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique . Etude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène*. Université de Savoie. Available at: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00200563>.
- Euromed (2010) *EuroMed IV Workshop on Education and Training*.
- F.Choay (1992) *L'allégorie du patrimoine*. Editions d.
- Faure, M. (2000) 'Du produit agricole à l'objet culturel: les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord'. Lyon 2.
- Fisher, I. (1906) *The Nature of Capital and Income*. The Macmill.

- François, H., Hirczak, M. and Senil, N. (2006) 'Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources', *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, pp. 683–700.
- Ginet, P. (2012) 'Le territoire , un concept opératoire pour la Géographie appliquée (à l ' aménagement)'.
- Gluvačević, D. (2016) 'The power of culturel heritage in tourism -Example of the city of Zadar (Croatia)', *International Journal of Scientific Management and Tourism*, 2(1), pp. 3–24.
- Gouttebel, J.-Y. (2003) *Stratégies de développement territorial*. Economica. Economica.
- Gravari-Barbas, M. (2002) 'Le patrimoine territorial construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernane patrimoniale?', *Espaces et Sociétés*, 18(1), pp. 85–92.
- Greffé, X. (1990) 'La valeur économique du patrimoine, Paris: Anthropos', *Economica*.
- Greffé, X. (1999) *La gestion du patrimoine culturel*.
- Greffé, X. (2000) 'Le patrimoine comme ressource de la ville', *Les Annales de la recherche urbaine*, 86(1), pp. 29–38. doi: 10.3406/aru.2000.2309.
- Greffé, X. (2011) 'L'économie politique du patrimoine culturel De la médaille au rhizome', in *Actes du symposium de la 17ème assemblée générale de l'Icomos 27 nov - 2 déc. Le patrimoine moteur de développement*, pp. 928–936.
- Guy, B., Catherine, G. and Mérenne-Schoumaker, B. (2011) *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*. PUR.
- Héritier, S. (2013) 'Le patrimoine comme chronogenèse . Réflexions sur l ' espace et le temps', *Annales de géographie*, 1(689), pp. 3–23. doi: 10.3917/ag.689.0003.
- Holmes, T. P. and Adamowicz, W. L. (2003) *Chapter 6 ATTRIBUTE-BASED METHODS*. u. s. Forest Service , Southern Research Station, and University of Alberta 1. doi: 10.1007/978-94-007-0826-6_6.
- ICOMOS (1999) *La charte internationale du tourisme culturel : La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif*.
- Jean-Michel, L. (1992) 'L'utopie française. Essai sur le patrimoine'. Paris: Mengès.
- Jean-Yves Duyck. Jean-Dominique Riondet (2008) 'Communiquer un patrimoine culturel : le cas de la commercialisation de la Corderie Royale', *Management & Avenir*, 1(15), pp. 174–196.
- Jennan, L. (2018) 'Quelle mobilisation du patrimoine dans le développement des territoires?: cas l'espace oasien', *digitAR-Revista Digital de Arqueologia, Arquitectura e Artes*.
- Kah, E. (2003) 'La méthode d ' évaluation contingente appliquée aux déchets urbains', *L'espace géographique*, 32(1), pp. 47–59.
- Kathiravan, G Thirunavukkarasu, M Michealraj, P. (2007) 'Willingness to pay for annual health care services in small ruminants : The case of south India', *Journal of Applied Ciences*, 7(16), pp. 2361–2365.
- Kertous, M. (2012) 'Analyse du consentement à payer des abonnés algériens pour améliorer la qualité du service en eau potable', *Les Cahiers du CREAD*, 98(99), pp. 103–124.
- Kim, S. S., Wong, K. K. F. and Cho, M. (2007) 'Assessing the economic value of a world heritage site and willingness-to-pay determinants: A case of Changdeok Palace', *Tourism Management*, 28(1), pp. 317–322. doi: 10.1016/j.tourman.2005.12.024.
- Kling, R. W., Revier, C. F. and Sable, K. (2004) 'Estimating the Public Good Value of Preserving a Local Historic Landmark : The Role of Non-substitutability and Citizen Information', *Urban Studies*, 41(10), pp. 2025–2041. doi: 10.1080/0042098042000256369.
- Krutilla, J. V (1967) 'Conservation Reconsidered', *The American Economic Review*, 57(4),

pp. 777–786.

Landel, P.-A. (2007) *Invention de patrimoines et construction des territoires*. Economica.

Landel, P.-A. and Senil, N. (2008) ‘Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité : le cas des “pôles d’excellence rurale”’, *L’Espace Politique*, (5). doi: 10.4000/espacepolitique.270.

La Banque mondiale (1999) ‘Acte du séminaire: La mesure perspectives de la culture et du développement d ’indicateurs culturels Organisé par la Banque mondiale et le gouvernement italien en coopération avec l’UNESCO’, in, pp. 1–11.

Landel, P., Senil, N. and Mao, P. (2007) *Etude sur les pôles d’économie du patrimoine diagnostic strategique des ressources patrimoniales de la région TADLA AZILAL*.

Lardon, S. *et al.* (2005) ‘Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : Une approche par les modèles spatiaux Diagnosis methodology for territories ’ projects A spatial models approach Abstract : Within the framework of the renewal of public policies , territories are’.

Larry, D., Peter, F. and Ray, S. (2006) ‘Assessing the Economic Impacts of Events : A Computable General Equilibrium Approach’, *Journal of Travel Research*, 45(August), pp. 59–66. doi: 10.1177/0047287506288907.

Mahieu, P., Riera, P. and Giergiczny, M. (2012) ‘Determinants of willingness-to-pay for water pollution abatement : A point and interval data payment card application’, *Journal of Environmental Management*, 108, pp. 49–53. doi: 10.1016/j.jenvman.2012.04.036.

Marc, W. (1996) ‘La méthode d’évaluation contingente : De l’observation à la construction des valeurs de préservation’, *Natures-Sciences -Sociétés*, 4(1), pp. 6–22.

Massiani, J. *et al.* (2008) *The Preferences of Trieste Inhabitants for the Re-use of the Old Port : A Conjoint Choice Experiment*.

MATE, M. de l’Aménagement du T. et de l’Environnement (2008) ‘La Mise En Œuvre Du Schema National D’Amenagement Du Territoire (Snat) 2025’, pp. 1–28. Available at: https://iris.univ-tlse2.fr/moodle-ent/pluginfile.php/421497/mod_resource/content/1/snat.pdf.

MATET (2008) ‘La mise en oeuvre du schéma national d’aménagement du territoire - Document de Synthèse Février 2008’, pp. 1–28.

Mathieu, L. (2016) *Ressources patrimoniales culturelles et developpement touristique*.

Mazzanti, M. (2002) ‘Cultural heritage as multi-dimensional , multi-value and multi-attribute economic good : toward a new framework for economic analysis and valuation’, *Journal of Socio-Economics*, 31, pp. 529–558. doi: 10.1016/s1053-5357(02)00133-6.

Mazzanti, M. (2003a) ‘Discrete choice models and valuation experiments’, *Journal of Economic Studies*, 30(6), pp. 584–604. doi: 10.1108/01443580310504453.

Mazzanti, M. (2003b) ‘Valuing cultural heritage in a multi-attribute framework microeconomic perspectives and policy implications’, *Journal of Socio-Economics*, 32, pp. 549–569. doi: 10.1016/j.socec.2003.08.009.

Méo, G. Di (1995) ‘Les nouvelles contradictions du territoire / New territorial contradictions’, *Revue de géographie de Lyon*, 70(2), pp. 169–175.

Di Méo, G. (1995) ‘Patrimoine et territoire , une parenté conceptuelle’, *Espaces et sociétés*, pp. 15–29.

Di Méo, G. (2008) ‘Processus de patrimonialisation et construction des territoires’, *Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser"*, pp. 1–19.

Métivier, V. (2000) *Evaluation des pôles d’économie du patrimoine, DATAR, Paris*.

Mitchell, R. C. and Carson, R. T. (1989) *Using surveys to value public goods: the contingent valuation method*. Resources for the Future.

Necissa, Y. and Chabii Chemrouk, N. (2015) ‘Application de la méthode d’évaluation

- contingente pour l'estimation de la valeur économique du patrimoine du parc de Tlemcen', *Revue DIRASSAT*, 6(2), pp. 21–38.
- Nicolas, Y. (2007) 'Les premiers principes de l'analyse d'impact économique local d'une activité culturelle', *Culture méthodes*, pp. 1–8.
- Olivier, G. (1990) 'Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel', *Revue économique*, 41(2), pp. 215–242. Available at: <https://doi.org/10.3406/reco.1990.409208>.
- Ouagueni, Y. (1998) 'La politique de sauvegarde et ses outils', *The European Journal of Planning*, p. 6. Available at: www.planum.net.
- Ouagueni, Y. (2003) 'ALGERIE L'Etat du Patrimoine - un Constat Mitige'.
- Oueslati, W., Nicole, M. and Julien, S. (2008) 'Evaluation contingentée d'aménités paysagères liées à un espace vert urbain. Une application au cas du parc Balzac de la ville d'Angers', *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 7(2), pp. 77–99.
- Pakdeeburee, P., Denpaiboon, C. and Kanegae, H. (2011) 'Economic Valuation of the World Cultural Heritage for Promoting Community-based Flood Disaster Management ; A Case Study of Ayutthaya Historical Park', *Disaster Mitigation of Cultural Heritage and Historic Cities*, 5(July), pp. 247–254.
- Pearce, D., Atkinson, G. and Mourato, S. (2006) *Analyse coûts-bénéfices et environnement: Développements récents*. OCDE. Paris.
- Pearce, D. and Ece, O. (2002) 'Economic Valuation with Stated Preference Techniques', in, pp. 1–94.
- Pearce, D. W., Turner, R. K. and Wheatshaf, H. (1990) 'Economics of Natural Resources and the Environment', in, pp. 100–101.
- Pecqueur, B. (2002a) 'Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activités?', *Revue Montagnes Méditerranéennes*, 15, pp. 123–129.
- Pecqueur, B. (2002b) 'Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud'.
- Pecqueur, B. (2006) 'Le tournant territorial de l'économie globale', *Espaces et sociétés*, 124–125, pp. 17–32. Available at: <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-1-page-17.htm>.
- Pecqueur, B. (2007) 'L'économie internationale : Une autre analyse de la globalisation', *L'Économie politique*, 33, pp. 41–52.
- Pecqueur, B. et al. (2013) *Les Pôles d'Excellence Rurale en 2007 : territoires concernés, ressources mobilisées, organisations des acteurs. Quels modes d'observation à des fins d'évaluation ?*
- Pendlebury, J. (2008) *Conservation in the Age of Consensus*. Routledge.
- Pointereau, M. R. (2009) *Rapport d'information fait au nom du groupe de travail (1) sur les pôles d'excellence rurale constitué par la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (2)*.
- Poor, P. J. and Smith, J. M. (2004) 'Travel Cost Analysis of a Cultural Heritage Site : The Case of Historic St. Mary's City of Maryland', *Journal of Cultural Economics*, 28, pp. 217–229.
- Prigent, L. (2008) *Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine. Une application de la méthode d'évaluation contingente au Mont-Saint-Michel. To cite this version : HAL Id : tel-00287929 Valeur d'usage et valeur d'existence d'un patrimoine. Une appl.*
- Prompayuk, S. and Chairattananon, P. (2016) 'Preservation of Cultural Heritage Community: Cases of Thailand and developed countries', *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 234, pp. 239–243. doi: 10.1016/j.sbspro.2016.10.239.
- Raboteur, J. and Divialle, F. (1997) 'Mangrove et développement touristique: Evaluation

- économique d'un espace naturel humide de Guadeloupe, La mangrove', pp. 1–38.
- Raboteur, J. and Rodes, M.-F. (2006a) 'Application de la méthode d'évaluation contingente aux récifs coralliens dans la Caraïbe : étude appliquée à la zone de Pigeon de la Guadeloupe', *Vertigo*, 7(Volume 7 Numéro 1), pp. 1–17. doi: 10.4000/vertigo.2167.
- Raboteur, J. and Rodes, M.-F. (2006b) 'Application de la méthode d'évaluation contingente aux récifs coralliens dans la caraïbe : étude appliquée à la zone de Pigeon de la Guadeloupe', *La revue électronique en sciences de l'environnement Vertigo*, 7(1), pp. 1–17.
- Riegl, A. (1984) *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Editions du Seuil, Collection Espacements.
- Rosen, S. (1974) 'Hedonic Prices and Implicit Markets : Product Differentiation in Pure Competition', *Journal of Political Economy*, 82(1), pp. 34–55. doi: 10.1086/260169.
- Saidi, H. (2010) 'De la culture touristique au tourisme patrimonial', *Ethnologies*, 32(2), pp. 5–22. doi: 10.7202/1006303ar.
- Scherrer, S. (2001) *Methodologie de valorisation des biens environnementaux*.
- SDAT Mila, 2015 (2015) *Schéma directeur d'aménagement touristique de la Wilaya de Mila - Phase 3*.
- SDAT Mila, 2017 (2017a) *Schéma directeur d'aménagement touristique de la Wilaya de Mila - Phase 4*.
- SDAT Mila, 2017 (2017b) *Schéma directeur d'aménagement touristique de la Wilaya de Mila - Phase 5*.
- SDZAH (2007) *Schéma directeur des zones archéologiques et historiques*.
- Senil, N. (2011) *Une reconstruction de l'espace - temps : approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc*.
- Senil, N., Hirczak, M. and François, H. (2006) *Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité* To cite this version: HAL Id: halshs-00821832. Annecy. Available at: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00821832>.
- Shoji, Y. and Yamaki, K. (2004) *Visitor Perceptions of the Inscription on the World Heritage List : The Use of Stated Choice Methods*.
- SNAT, 2030 (2010) 'Journal officiel'.
- Snowball, J. D. (2008) *Measuring the value of culture: Methods and examples in cultural economics*. Springer Science & Business Media.
- Stéphane, L. P. et al. (2013) *La valorisation économique de l' environnement : Problématiques et méthodes*.
- Tachfine, Y. (2020) 'L'approche en termes de développement territorial : Définitions , démarche et état des lieux de l' action publique au Maroc depuis deux décennies', *Revue Organisation et Territoires*, 5, pp. 1–17.
- Terra, S. (2005a) *Guide de bonnes pratiques pour la mise en oeuvre de l'évaluation contingente*.
- Terra, S. (2005b) *Guide de bonnes pratiques pour la mise en oeuvre de la méthode des prix hédoniques*.
- Thiffault, M.-A. (2011) *Vers une nouvelle définition du patrimoine : l'intégration du développement durable dans l'évaluation patrimoniale*. Available at: https://educacion.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2016/03/CURRICULO-DE-EDUCACION-INICIAL.pdf%0Ahttp://educacion.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2013/07/Modulo_Trabajo_EI.pdf%0Ahttp://www.cide.edu.co/doc/investigacion/3.metodos.de.investigacion.pdf.
- Throsby, D. (2003) 'Determining the Value of Cultural Goods : How Much (or How Little) Does Contingent Valuation Tell Us ?', *Journal of Cultural Economics*, 27, pp. 275–285.

- Tuan, T. H. and Narvud, S. (2006) 'Valuing cultural heritage in developing countries : comparing and pooling contingent valuation and choice modelling estimates', *Environ Resource Econ*, 38(123), pp. 51–69. doi: 10.1007/s10640-006-9056-5.
- Unesco (1972) *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session.*
- Unesco (2021) *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.*
- Vecco, M. and Greffe, X. (2007) 'Economie du patrimoine monumental'.
- Vernieres, M. *et al.* (2012) 'Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche par la soutenabilité économique du patrimoine urbain', *A Savoir*, p. 216.
- Virassamy, C. (2002) *Les pôles d'économie du patrimoine.* Documentation française.
- Wang, Y. and Zhang, Y. (2009) 'Air quality assessment by contingent valuation in Ji ' nan , China', *Journal of Environmental Management*, 90(2), pp. 1022–1029. doi: 10.1016/j.jenvman.2008.03.011.
- Weisbrod, B. A. (2011) 'Collective-Consumption Services of Individual-Consumption Goods', *The Quarterly Journal of Economics*, 78(3), pp. 471–477.
- Welsh, M. P. and Poe, G. L. (1998) 'Elicitation Effects in Contingent Valuation : Comparisons to a Multiple Bounded Discrete Choice Approach 1', pp. 170–185.
- Xavier, G. (2003) *La valorisation économique du patrimoine.* HAL.
- Zhongmin, X. *et al.* (2003) 'Applying contingent valuation in China to measure the total economic value of restoring ecosystem services in Ejina region', *Ecological Economics*, 44, pp. 345–358. doi: 10.1016/S0921-8009(02)00280-X.

LISTES DES ANNEXES

Annexe A : Les dix critères de de sélection pour être inscrit sur la liste du patrimoine mondial (Unesco)

- 1) Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.
- 2) Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.
- 3) Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.
- 4) Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.
- 5) Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- 6) Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.
- 7) Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.
- 8) Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo-morphiques ou physiographiques ayant une grande signification.
- 9) Être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins.
- 10) Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Annexe B : Exemples de pôles PER rattachés aux quatre thèmes

La liste suivante donne un aperçu concret de la mise en œuvre des quatre thématiques à travers quelques exemples de pôles labellisés¹.

Promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques :

Pôle d'excellence rurale Lélex-Valserine (Ain) : réalisation d'un centre de remise en forme orienté vers la prévention de la santé et le mieux-être et basé sur la thérapie par les plantes et par l'eau. Le projet comprend la création de résidences touristiques, d'un centre de restauration, d'un centre de soins et d'un espace de formation et de séminaires.

Cité de la culture et du tourisme durable en Luberon Durance Verdon (Alpes de Haute Provence) : ce projet a pour ambition de devenir un des outils et des centres majeurs en Euro-méditerranée pour le développement d'un tourisme durable. Il se construit sur les bases d'un partenariat public/privé qui porte sur trois volets essentiels : formaliser un modèle de tourisme durable, assurer la formation professionnelle continue en matière de tourisme durable, sauvegarder et valoriser le Château des Templiers de Gréoux les Bains.

Une voie verte : lien durable et synergie d'acteurs pour revitaliser nos territoires ruraux (Orne) : ce pôle consiste à créer une « voie verte » sur la voie ferrée entre Condé sur Huisne et Alençon (64 km) qui n'est plus utilisée depuis 30 ans. Il s'inscrit dans un projet plus vaste de création d'un itinéraire interrégional entre Paris et le Mont Saint Michel.

Valorisation et gestion des bio-ressources :

Pôle d'excellence rurale d'Alsace du Nord au service des énergies renouvelables ou PEREN (Bas-Rhin) : tirant profit du potentiel important de ressources énergétiques locales (géothermie, bois-énergie et biomasse agricole), le pôle vise à mettre en synergie ces différentes filières, afin de développer de nouvelles activités industrielles et agricoles, de nouveaux modes d'organisation des acteurs par l'utilisation des TIC et de pérenniser les leaders industriels existants.

Conversion énergétique : valorisation des ressources agricoles et forestières locales (Loiret) : conversion énergétique d'une usine de déshydratation de luzerne et de valorisation des bio-ressources locales au travers de 3 objectifs : développer une activité de production de biocombustibles (bois-énergie et culture énergétique) et valoriser ces productions auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises ; permettre à la coopérative propriétaire de l'usine de déshydratation de réduire ces coûts de production en utilisant les énergies renouvelables ; permettre le maintien de la culture de la luzerne et développer la culture des plantes énergétique.

Valorisation de la ressource bois et développement des filières de transformation (Ariège) : ce projet vise à mobiliser les différents acteurs publics et privés de la filière bois, à accompagner des activités innovantes développées par les acteurs privés et publics locaux, à créer un environnement d'excellence favorisant l'implantation d'unités artisanales et industrielles de

production de produits finis bois et à rendre ainsi la filière et le territoire lisibles et attractifs pour les investisseurs.

Offre de services et accueil de nouvelles populations :

Pôle domotique et santé de Guéret (Creuse) : ce projet permet le développement du maintien à domicile et crée ainsi un lien social pour les personnes isolées. C'est à l'origine un projet de développement économique dont le but est de créer de l'emploi afin d'accroître la population active du territoire et de changer son image.

Pays Barrois : l'excellence territoriale au service des personnes dépendantes (Meuse) : ce projet fait suite à une étude sur les services menée en 2005 par le pays. Une des priorités de travail dégagées concerne les services à destination des personnes âgées et handicapées sur le territoire du Pays Barrois. Ce projet de territoire vise donc à renforcer et améliorer les services à destination de ces publics de façon cohérente et globale sur le territoire du pays (développement de l'aide à domicile, création d'habitats privatifs...).

Pôle numérique pour le maintien et l'amélioration des services aux publics (Manche) : le projet souhaite favoriser le maintien et l'élargissement de l'offre de services à destination de tous les publics et le développement de la qualité du service rendu grâce à un accompagnement en matière de formation aux services innovants. Ces objectifs reposent sur la mutualisation des services, la diffusion du numérique (déploiement de 50 bornes « visio-relais de services publics ») et la mise en œuvre d'un programme « collectivités locales électroniques ».

Productions industrielles, artisanales et de services localisées :

Pôle d'excellence rurale Chanvre (Charente) : dans une démarche de mise en place d'une filière Chanvre sur le Pays Ruffécois, ce PER s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement durable (recherche, développement agricole, industriel, culturel...).

Ragréage de la filière pierre volcanique ou le retour à l'âge de pierre (Puy-de-Dôme) : il s'agit de rétablir et dynamiser les différentes étapes de l'exploitation maîtrisée de la filière volcanique en partenariat avec l'École départementale d'architecture de Volvic. Ce projet concerne la totalité de la filière pierre de laves, en associant toutes ses dimensions de la recherche à la production en passant par les aspects de valorisation patrimoniale.

De la mémoire du territoire à l'excellence technologique (Calvados) : projet autour de la mémoire du territoire (passé industriel), de l'utilisation des NTIC dans les nombreux aspects de l'enseignement, de la formation, de la muséologie et des nouvelles techniques d'imprimerie.

Source : Pointereau, 2009, p. 19

Annexe C : Exemples des PER par logique de projet

Productiviste	Hybride	Patrimoniale
<ul style="list-style-type: none"> • Développement du pays de Seyssel (74) • Vers une économie touristique (04) • Centre Européen des Nouvelles Technologies (07) • Alpes maritimes, montagnes d'excellence : tourisme et technologie (06) • Tourisme plus (84) 	<ul style="list-style-type: none"> • Olivier de Serres au service du territoire Berg et Coiron (07) • Cité de la culture et du tourisme durable (04) • Vinca-Canigou, aux sources de la Catalogne (66) • Grand Site « Puy Mary - Volcan du Cantal » : un "capital nature" à valoriser (15) • Valorisation et Gestion des Bio-ressources du Pays de Mauriac (15) • St-Guilhem le Désert – Gorges de l'Herault : développement d'un pôle de performance patrimonial (34) • Développement durable de la filière de la Pierre du Pont du Gard (30) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays du livre et de l'écriture, pôle d'excellence littéraire (04) • Uzès – Pôle hippique de l'arc méditerranéen (30) • Culture et ruralité : le développement par excellence (16)

Source : Senil 2011

Annexe D : Les mesures d'urgences

Objet	Les mesures	
Orientations générales		
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de circuits touristiques afin de valoriser les monuments de la ville ainsi que les rues à valeur architecturale et historique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuit touristique qui entoure la muraille. ▪ Circuits touristiques intérieurs qui relient les portes de la ville. - Restitution de la place El Marquez avec la création d'un marché hebdomadaire pour créer un centre pour la ville. - Classement et restauration des monuments à grande valeur architecturale, historique et archéologique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les quatre portes antiques : Bab El Bled, Bab El Errous et Bab El Hadid ▪ La fontaine romaine ▪ Le rempart byzantin ▪ La caserne - Restauration de la mosquée Sidi Ghanem. - Restauration et réhabilitation des mosquées et les zaouïas de la ville. - Réhabilitation de la caserne avec l'aménagement d'un musée en plein air. - Reconversion de certaines constructions à une vocation culturelle et touristique. - Implantation de certains équipements : musée, centre de formation artisanal, écoles. 		
Les réseaux	Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de réfection de toute la voirie dégradée, surtout que certaines ruelles sont impraticables. - Restitution du pavé des ruelles du noyau historique.
	AEP	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover les tronçons dégradés. - Remédier aux problèmes de fuites d'eau.
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover le réseau d'assainissement. - Réparer les raccordements des habitations au réseau externe. - Curage et nettoyage des regards et avaloirs.
	Electrique	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du réseau existant apparent en réseau sous terrain.
	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover les tronçons défectueux. - Extension du réseau pour les constructions intramuros non raccordées.

Sous zone n°01	<p>Située dans la partie Nord de l'ancienne ville du côté de bab El Bled, c'est l'ancienne rue commerçante (marché à l'époque turque et française), elle regroupe les quelques commerces de nécessité qui reste dans la ville. Elle est destinée à devenir un pôle commercial et artisanal qui anime la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier certains locaux pour les affecter à des activités artisanales (Tissage, poterie, cuisine traditionnelle milieviennne, café traditionnel...) - Faire revivre la ville avec la création de commerce de proximité. - Réhabiliter à l'identique des constructions de typologie traditionnelle à valeur architecturale. - Restitution des portes des commerces en bois style ancien et suppression des rideaux et portes métalliques existantes. - Réhabilitation à l'identique de la toiture (utilisation de la tuile canal) - Suppression des surélévations et rajouts illicites. - Réhabilitation des façades (génoise, corniches...) - Consolidations de la structure. - Restitution des éléments architectoniques : (arcs, colonnes, chapiteaux, kbous, menuiserie.) <p>Réfection du pavé des ruelles.</p>
Sous zone n°02	<p>C'est la partie qui englobe les constructions et les parcelles adossées à la muraille, c'est une zone à caractère résidentiel de typologie à dominance traditionnelle. Elle se caractérise par la présence du rempart byzantin et des portes antiques de la ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de réfection nécessaires des réseaux d'AEP et d'assainissement afin de protéger le rempart des infiltrations des eaux. - Classer et restaurer la muraille. - Classer et restaurer la fontaine Ain El bled. - Classer et restaurer Bab El Bled et Bab El Rous - Réhabiliter la zaouïa Sidi Azouz. - Restitution de la zaouïa Sidi Saadoun. - Sauvegarder et préserver les jardins - Reconversion des maisons à valeur architecturale et historique en établissements touristiques et ludiques. - Reconversion de l'ancien fondouk en maison d'hôte. - Restitution de l'ancien hammam. - Restitution de sabbat Sidi Azouz. - Réhabiliter à l'identique des constructions de typologie traditionnelle à valeur architecturale. - Réhabiliter les constructions nouvelles dont l'emprise de la parcelle est respectée - Reconstruction des parcelles en ruine en maison à vocation résidentielle avec le respect de la typologie traditionnelle.

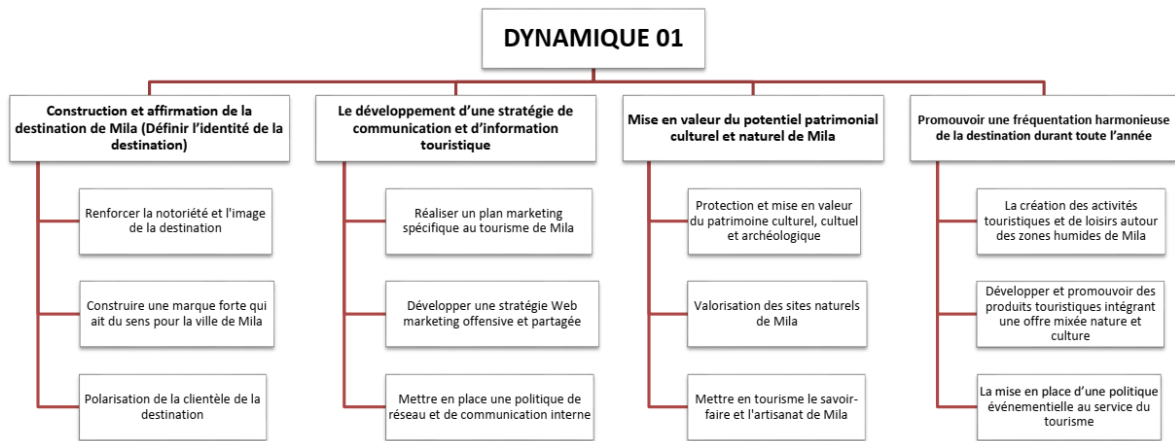
Sous zone n°03	<p>Représente la grande surface du noyau historique, située au centre de la vieille ville, c'est une zone à caractère résidentiel dont la typologie traditionnelle est dominante avec la présence des mosquées et zaouïas ainsi que deux écoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restitution de la place El Markez avec création d'un marché hebdomadaire - Restauration des mosquées - Restitution des passages couverts - Préservation des jardins existants - Création d'un circuit touristique le long des ruelles principales. - Réfection du pavé de l'ensemble des rues. - Réhabiliter à l'identique des constructions de typologie traditionnelle à valeur architecturale. - Réhabiliter les constructions nouvelles dont l'emprise de la parcelle est respectée <p>Reconstruction des parcelles en ruine en maison à vocation résidentielle avec le respect de la typologie traditionnelle.</p>
Sous zone n°04	<p>Cette zone représente l'élément fort de l'ancienne ville de Mila, la Casbah et la mosquée Sidi Ghanem.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la mosquée Sidi Ghanem : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration des éléments architectoniques (arcs, colonnes, chapiteaux) ▪ Restitution de la menuiserie traditionnelle. ▪ Réhabilitation des façades. - Aménagement d'un musée en plein air - Restauration du rempart - Effectuer un sondage dans la caserne.

Source : Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé. Phase n° 01, 2013 (Traitement : Auteur 2021)

Annexe E : Stratégie retenue et plan d'action (les cinq dynamiques du SDAT)

▪ Dynamique 1 : « Le Plan Destination Touristique (PDT) »

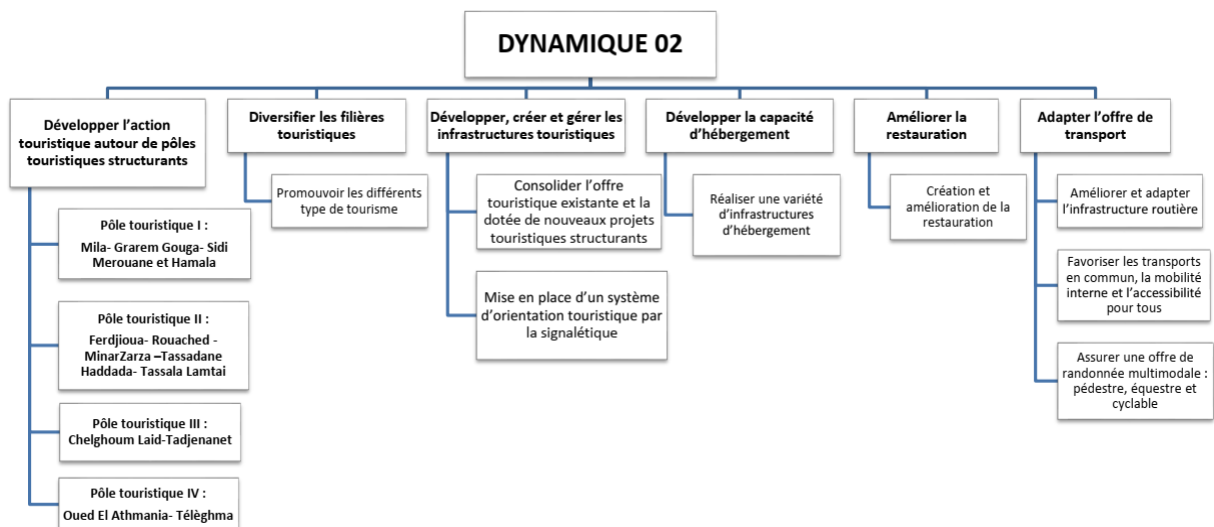
La construction du Plan Destination Mila s'organise autour de quatre composantes : la construction et affirmation de la destination de Mila, le développement d'une stratégie de communication et d'information touristique, la mise en valeur du potentiel patrimonial culturel et naturel de Mila, promouvoir une fréquentation harmonieuse de la destination durant toute l'année (SDAT Mila, 2017a, p. 8).



Source : SDAT Mila, 2017, p. 9

▪ **Dynamique 2 : « Les Pôles d'Excellence Touristiques (POT) »**

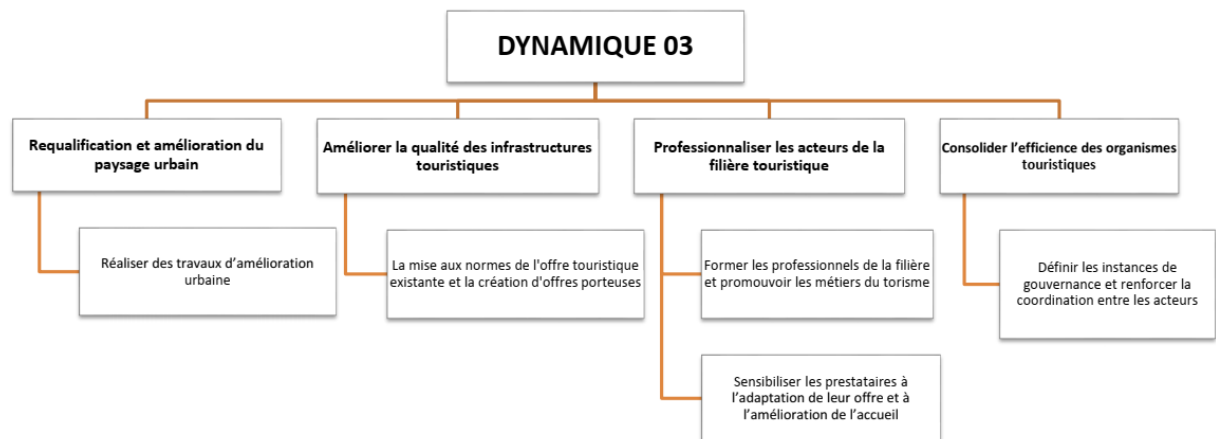
Cette dynamique consiste en la division du territoire de Mila en Pôles touristiques d'Excellence. Le SDAT définit le pôle d'excellence comme une combinaison sur un espace géographique donné de villages touristiques d'excellence (équipements d'hébergement et de loisirs), d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial. Il est multidimensionnel et intègre des logiques sociales, culturelles, territoriales et commerciales (prise en compte des attentes du marché) et son périmètre géographique peut inclure ou non une ou plusieurs zones et plateformes d'expansion touristique. Quatre pôles d'excellence touristique (POT) sont répartis sur l'ensemble du territoire. Chaque POT est composé de plusieurs éléments en fonction de son potentiel et de son attractivité territoriale, ce qui lui a permis d'être identifié par un thème principal et dominant qui sera son image de marque principale (SDAT Mila, 2017a, p. 33). Cette dynamique s'organise autour de six composantes.



Source : SDAT Mila, 2017, p. 34

▪ **Dynamique 3 : « Le Plan Qualité Tourisme (PQT) »**

De nos jours, la qualité est une exigence, et c'est dans cet esprit que le SDAT 2030 définit les composantes du plan qualité tourisme (PQT) en s'appuyant sur la formation et l'éducation à l'excellence, et qu'il intègre les Technologies de l'Information et de la Communication en lien avec l'évolution du produit touristique dans le monde. Ce plan a pour objectif de regrouper l'ensemble des professionnels du tourisme, qui s'engagent volontairement dans une démarche de qualité attentive aux besoins de la clientèle, autour d'une marque nationale de qualité « Qualité Tourisme Algérie » (SDAT Mila, 2017a, p. 74). La construction du Plan Qualité Tourisme Mila s'organise autour de quatre composantes : La requalification et amélioration du paysage urbain, l'amélioration de la qualité des infrastructures touristiques, le Professionnalisme des acteurs de la filière touristique, et la consolidation de l'efficacité des organismes touristiques.



Source : SDAT Mila, 2017, p. 75

Annexe F : La mise en œuvre du SDAT relatifs à la durabilité des ressources du territoire « culturelles » - la vieille ville

Protection et mise en valeur du patrimoine	
Intitulé du projet	Protection et mise en valeur de la vieille ville de Mila
Lieu d’implantation	La vieille ville
Nature juridique	Bien étatique
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du potentiel touristique culturel et historique local. Impliquer la population locale au développement de son territoire. - La mise en place d’une offre touristique culturelle - Faire connaître et promouvoir la destination Mila. Contribution au développement locale.
Objectifs - Démarche et actions	Soutien des projets de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine de la vieille ville de Mila en terme des mesures d’urgence mentionnées ci-dessus prescrits dans le PPSMVSS.
Publics cibles	Grand public, population locale, les familles, Archéologues, chercheurs,....
Echéance	Moyen terme à long terme
Recommandation	Prioritaire
Modalités de mise en œuvre	
Pilote/ Maître d’ouvrage	Direction de la culture, DTA
Services associés	DTA, Associations.
Partenaires	BET
Protection et mise en valeur du patrimoine	
Intitulé des projets	Réanimer les métiers d’art et d’artisanat
Objectifs opérationnels	Recensement et identification des lieux de pratiques artistiques, l’installation d’ateliers d’artistes et d’artisans sur le territoire de la wilaya permettant d’accueillir des formations et stages pratiques en artisanat.
Surface et lieux d’implantation	A déterminer selon le cahier des charges.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Innover et développer des souvenirs et des produits artisanaux. - La vente des produits de qualité fabriqués en atelier ainsi - les produits collectés à Mila.
Actions	Le soutien des opérations prescrites dans le PPSMVSS en termes de mesures d’urgence mentionnées ci-dessus.
Publics cibles	La population locale, les acteurs, archéologues, chercheurs,....
Echéance	Moyen terme
Modalités de mise en œuvre	
Pilote/ Maître d’ouvrage	APC, Direction de la culture
Services associés	DTA
Partenaires	BET

Source : SDAT Mila 5 eme phase , 2017b, pp. 40–43(Traitement : Auteur 2021)

Enquête pour la détermination du consentement à payer des individus pour la valorisation et la mise en valeur du patrimoine de la vieille ville de Mila par la méthode d'évaluation contingente (MEC)

Bonjour, Je suis BENMICIA Nawal, doctorante en architecture, j'appartiens à un laboratoire de recherche Urbanisme et environnement. Université de Constantine 3 Salah Boubnider Sous la direction du Pr. Sahnoune Tayeb.

Nous faisons une enquête économique basée fondamentalement sur la méthode d'évaluation contingente sur notre site d'investigation qu'est la vieille ville de Mila, afin de mesurer la valeur économique totale à travers la détermination du consentement à payer (CAP) des individus pour la valorisation du patrimoine culturel de cet actif culturel, pour arriver enfin à déterminer le montant du bénéfice total de cette valorisation.

Cette enquête servira d'indicateur à la définition et à la mise en place de la politique future en matière du patrimoine la région de Mila.

Ce questionnaire est strictement anonyme. Il servira d'indicateur à la définition et à la mise en place de la politique future en matière de valorisation du patrimoine de la région de Mila. Les informations ainsi vos données que vous pourriez nous fournir serviront à des fins scientifiques, et ne seront utilisées que dans des statistiques plus générales. Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire qui durera entre 15 et 20 minutes.

Le questionnaire en lui-même est composé de deux parties.

La première partie (annexe G), porte sur l'apport économique et social du patrimoine de la vieille ville de Mila auprès des acteurs et les gestionnaires publics, en s'inspirant d'un travail de recherche sur l'impact économique et social du patrimoine en France.

La deuxième partie (annexe H), s'intéresse au consentement à payer, subdivisée en deux sections, la première concerne les données socio-économiques dont l'objectif étant est de mieux connaître, certes, les motivations des individus, mais aussi de chercher à savoir si ces caractéristiques socio-économiques n'influençaient pas le fait de donner ou non un C.A.P > 0, elle s'attache à recueillir des informations telles que : l'âge, le revenu, état maternel, niveau d'étude...etc. Ces informations semblent riches pour la détermination du CAP ainsi à la construction d'un modèle explicatif du CAP, quant à la deuxième section, s'intéresse au degré de de connaissance et sensibilisation des individus à propos du site. Enfin, le consentement à payer des individus est demandé dans cette deuxième section.

Annexe G : Enquête sur l'apport économique et social du patrimoine

G.1. Les retombées directes

G.2. les retombées indirectes

G.3. les retombées induites

Donnée sur l'enquête, identification de l'organisme

Type d'enquête : enquête directe face à face	
Acteurs interviewés : 8 ¹	
Durée de l'interview : 10 à 15 minutes	
Période : entre septembre et octobre 2019	
1- Nom de l'organisme	
2- Nom et prénom du responsable.....	
3- Date de l'interview	
4- Lieu de l'interview.....	
5- Heure de l'interview.....	

G.1. Les retombées directes

Q.1. Quelle est le nombre d'emploi dans ce site, ainsi la catégorie du personnel employé, veuillez nous indiquer ?

Nombre total d'emplois dans le site.....	
1- Nombre d'emplois dans les administrations qui sont en charge du patrimoine et leur valorisation.....	
- Architecte.....	
- Restaurateur	
- Archéologue.....	
- Guide de musée.....	
2 - Nombre d'emplois de guides du patrimoine.....	
3- Nombre total d'emplois de volontariat.....	
5- Nombre d'emploi d'autre domaine.....	
4- Le salariale estimée en dinars.....	

Q.2. Ce site dispose-t-il d'une billetterie ?

1- Oui.....	
2- Non	
Si oui, veuillez nous indiquer.....	
1- Montant généré par les entrées en dinars	
2- Nombre d'entrées payantes	
3- Nombre d'entrées non payantes	

Q.3. Ce site fait-il l'objet de visites guidées payantes ?

1- Oui.....	
2- Non	
Si oui, veuillez nous indiquer	

¹ La direction de la culture, l'office de gestion et d'exploitations des biens culturels (OGEBBC) de la vieille ville de Mila, la direction du tourisme et d'artisanat, la direction de l'environnement, la direction d'urbanisme d'architecture et de construction, la maison de culture, agence nationale des secteurs sauvegardés de la vieille ville de Mila, l'association du vieux Mila.

1- Montant généré par les visites guidées en dinars.....	
2- Nombre des visites payantes.....	
3- Nombre des visites non payantes.....	

Q.4. Ce site accueille-t-il des événements ponctuels (journées, concerts, séminaires, etc.) ?

1- Oui.....	
2- Non	
Si oui, veuillez nous indiquer	
1- Montant généré par les événements en dinars.....	

Q.5. Proposez-vous aux visiteurs et touristes des audio-guides dans ce site ?

1- Oui.....	
2- Non	
Si oui, veuillez nous indiquer	
1- Montant généré par les audio-guidées en dinars.....	

Q.6. Ce site dispose-t-il d'une boutique et/ou d'une librairie ?

1- Oui.....	
2- Non	
Si oui, veuillez nous indiquer	
1- Montant généré par la boutique et/ou la librairie en dinars.....	

Q.7. Ce site génère-t-il d'autres types de recettes commerciales, économiques, ou artisanales (exposition des éléments artisanaux, cafétéria, restaurant, magasin, parking,...etc.) ?

1- Oui.....	
2- Non	
Si oui, veuillez nous indiquer	
1- Montant généré en dinars.....	
2- Chiffre d'affaires global de ce site en dinars.....	

G.2. Retombées indirectes

Q.8. Quelles sont les revenus et les emplois liés aux secteurs comprenant ?

1- La restauration du patrimoine bâti de ce site	
2- La filière touristique (dépenses nécessaires pour accéder au site patrimonial considéré, et celles effectuées à l'occasion du séjour, en hébergement, en restauration, en souvenirs, etc).....	
3- Les industries culturelles et artistiques	
4- Nombre total d'emplois lié à ces secteurs	
1- Montant des revenus générées en dinars.....	
2- Chiffre d'affaires global de ce site en dinars.....	

G.3. Retombées induites

Q.9. Avez-vous lancé des études ou enquêtes mesurant l'impact du ou des monuments historiques sur le territoire de Mila ?

1- Oui.....	
2- Non	

Si non pourquoi
Si oui, veuillez nous indiquer les références.....

Q.10. Selon vous, quel est l'impact de ce site sur son territoire ?

1- Très important	
2- Assez important.....	
3- Assez faible	
4- Très faible.....	

Q.11. A votre avis, dans quels secteurs d'activités de l'économie locale observe t'on les principales retombées de ce site ?

1- L'hôtellerie.....	
2- Les cafés.....	
3- L'artisanat local.....	
4- La restauration.....	

Annexe H : Enquête sur la disposition des citoyens d'inciter un consentement à payer (CAP) pour la valorisation de la vieille ville

H.1. Les caractéristiques socio-économiques : Sexe, revenu, profession, niveau d'étude, âge.

H.2. La connaissance du site choisi

H.3. Consentement à payer : Contribution monétaire visiteurs

Identification de l'enquêté

Type d'enquête : enquête directe face à face	
Nombre d'échantillon : 423	
Durée de l'enquête : 20 minutes	
Période : entre septembre et octobre 2019	
1- Nom et prénom de l'enquêté.....	
2- Numéro du questionnaire	
3- Date du questionnaire	
4- Lieu du questionnaire	
5- Heure du questionnaire.....	

H.1. Les caractéristiques socio-économiques

Q.1. État matrimonial :

1- Marié.....	
2- Célibataire	
3- Divorcé (e) Veuf (veuve)	

Q.2. Quel est votre sexe ?

1- Masculin.....	
2- Féminin	

Q.3. Quelle est votre profession ?

1- Agriculteur	
2- Commerçant	
3- Ouvrier	
4- Profession libérale	
5- Fonction publique	
6- Retraité	
7- Au chômage	
8- Autres	

Q.4. Quel est votre âge ?

1- Moins de 25 ans.....	
2- De 26 à 35 ans	
3- De 36 à 45 ans.....	
4- De 46 à 55 ans	
5- De 56 à 65 ans	
6- 66 ans à 75	
7- 75 ans et plus.....	

Q.5. Quel est votre niveau d'étude ?

1- Niveau primaire	
2- Niveau secondaire	
3- Niveau lycéen.....	

4- Niveau universitaire.....	
5- Plus de Bac +5.....	
6- Sans niveau.....	
7- Autres.....	

Q.6. Quel est le type de votre habitation ?

1- Immeuble.....	
2- Maison individuelle.....	
3- Maison traditionnelle.....	
4- Autres.....	

Q.7. Quel est le revenu net global mensuel ? (en dinars)

1- Moins de 15000.....	
2- 15000-28000.....	
3- 28000-32000.....	
4- 32000-38000.....	
5- 38000-45000.....	
6- 45000- 55000.....	
7- 55000-65000.....	
8- 65000-75000.....	
9- 75000-85000.....	
10- 85000 et plus.....	

Q.8. Êtes-vous le seul dans votre foyer à travailler ?

1- Oui.....	
2- Non.....	
Si oui, quel est le nombre de votre foyer y compris vous-même ?	
1-.....	
2-.....	
3-.....	
4-.....	
5-.....	
Plus de 5.....	

H.2. La connaissance du site patrimonial

Q.9. Connaissez-vous, ou avez-vous déjà entendu parler de la vieille ville de Mila ?

1- Oui.....	
2- Non.....	

Q.10. Vous habitez à combien de Km de la vieille ville ?

1- In. A 1Km.....	
2- A 3Km.....	
2- Entre 3 et 7Km.....	
3- Entre 7 et 60Km.....	
4- Sup. à 60Km.....	

Q.11. Avez-vous visité la vieille ville de Mila ?

1- Très souvent.....	
----------------------	--

2- Assez souvent	
3- Rarement.....	
4- Jamais.....	

Q.12. Pouvez nous précisez les raisons de la non visite de la vieille ville ?

1- C'est trop loin de chez moi	
2- Je n'ai pas de voiture.....	
3- Par manque de temps.....	
3- Pour des raisons de santé.....	
4- Je n'y pense pas.....	
5- Je ne connais pas la vieille ville.....	
6- Autres.....	

Q.13. Parmi ces éléments suivants quel est le plus connu ?

1- La muraille byzantine	
2- La Statut Milo.....	
3- La mosquée de Sidi Ghanem.....	
3- El Markez.....	
4- La fontaine romaine (Ain Blad).....	
5- Les quatre portes de la vieille ville.....	
6- Les Sabat.....	

Q.14. Pensez-vous être suffisamment informés sur l'importance de ce patrimoine ?

1- Oui.....	
2- Non	

Q.15. Pensez-vous être suffisamment informés sur les problèmes dont souffre ce patrimoine ?

1- Oui.....	
2- Non	

Q.16. Sentez-vous que cette vieille ville soit menacée et nécessite une telle valorisation et mise en valeur ?

1- Oui.....	
2- Non	
3- Ne sais pas.....	

Q.17. A qui pensez-vous que l'on puisse attribuer une part de la responsabilité pour valoriser ce patrimoine ?

1- Le touriste (Visiteur) lui-même	
2- La population locale.....	
3- Les agences de tourisms.....	
3- L'Etat et d'autres acteurs.....	

Q.18. Comment appréciez-vous la qualité et l'état de valorisation de la vieille ville ?

1- Très bonne	
2- Bonne.....	
3- Peu bonne.....	
4- Pas bonne du tout.....	

Q.19. Comment qualifiez-vous le degré de valorisation de ce patrimoine par l'Etat / Daïra / Commune

1- Faible importance	
2- Important.....	
3- Très Important.....	

H.3. Consentement à payer : la contribution monétaire des citoyens -visiteurs

Q.20. Si on met des droits d'entrée à ce site dans les années qui viennent, accepterez-vous de payer pour y entre ?

1- Oui.....	
2- Non	
Si non pourquoi	
Si oui, quel somme vous êtes prêt à payer pour y entrer.....DA	

Q.21. Vous personnellement, vous sentez vous concernez ou non par la valorisation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

1- Très sensible.....	
2- Assez sensible.....	
3- Non pas tellement sensible.....	
4- Non pas du tout sensible.....	

Q.22. Accepteriez-vous (par principe) afin de préserver l'état actuel de la vieille ville et pour qu'en soit valorisé ?

1- Oui.....	
2- Non	

Q.23. Pour ceux qui acceptent de contribuer, êtes-vous prêt de contribuer par an et pendant cinq (5) ans afin de préserver l'état actuel de la vieille ville et pour qu'en soit valorisé par ?

1- Contribution par des travaux de volontariat.....	
2- Contribution financière.....	

Q.24. Si tel était le cas, pouvez-vous m'indiquer sur cette carte de paiement le montant maximum que vous ou votre ménage consentiriez à payer par an pour participer à cette valorisation ? (Les montants sont en dinar algérien).

1- 1000 DA.....	
2- 2000 DA	
3- 3000 DA	
4- 4000 DA	
5- 5000 DA	
6- 60000 DA	
7- Autres (à préciser)	

Q.25. Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons vous accepteriez de payer ?

1- Car vous y rendez	
2- Car vous pourriez visiter ces monuments dans l'avenir.....	
3- Pour que d'autres personnes puissent en profiter.....	
4- Car le patrimoine doit être mis en valeur.....	
5- Autres.....	

Q.26. Pour ceux qui n'acceptent pas de contribuer, vous refusez de contribuer financièrement ou par des travaux de volontariat à la valorisation et la mise en valeur du patrimoine de la vieille ville de Mila, pouvez-vous m'en indiquer la raison ?

1- Vos moyens financiers ne vous le permettent pas.....	
---	--

2- Ce n'est pas à vous de payer.....	
3- Vous ne jugez pas cette action nécessaire (n'est pas une priorité)	
4- Vous n'avez pas assez d'informations pour vous décider.....	
5- Crainte de payer pour l'autre.....	
6- Ne se prononce pas.....	
7- Autres raisons, précisez.....	

Q.27. Pour ceux qui n'acceptent pas de contribuer, vous refusez de contribuer à des travaux de volontariat à la valorisation et la mise en valeur du patrimoine de la vieille ville de Mila, pouvez-vous m'en indiquer la raison ?

1- Vous ne jugez pas cette action nécessaire.....	
2- Ce n'est pas à vous de contribuer à ces travaux.....	
3- Vous n'avez pas assez d'informations pour vous décider.....	
4- Manque de temps.....	
5- Autres raisons, précisez.....	

Q.28. Vous acceptez de contribuer sous forme des travaux de volontariat à la valorisation, combien seriez-vous prêt à donner au maximum en nombre d'heures, semaines ou mois par an et pendant cinq (5) ans.

1- Moins de 6H.....	
2- Entre 7 et 17 H.....	
3- Entre 17 et 52.....	
4- Entre 53 et 100.....	
5- Plus 100 H.....	

Q.29. Pensez-vous que ces deux types de contribution pour valoriser la vieille ville auraient un effet positif sur le développement de la ville de Mila spécialement et la Wilaya en générale ?

1- Oui.....	
2- Non	

Annexe I : Les résultats des différents modèles économétriques/ modèles avec constante

Les résultats du modèle économétrique n°1

```
Interval regression                               Number of obs   =          232
                                                LR chi2(11)    =          201.90
Log likelihood = -331.57752                    Prob > chi2     =           0.0000
```

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lrev	1.457362	.1150613	12.67	0.000	1.231846	1.682878
niv_etu	.5709164	.1053751	5.42	0.000	.3643849	.7774479
con_patri	.6436652	.1941574	3.32	0.001	.2631237	1.024207
sat	.1036211	.0775775	1.34	0.182	-.048428	.2556702
prof						
Ouvrier	.7841627	.4711153	1.66	0.096	-.1392064	1.707532
Profession libérale	.3332379	.451894	0.74	0.461	-.552458	1.218934
Fonction publique	.4568606	.4453892	1.03	0.305	-.4160862	1.329807
Retraité	-2.122571	.6371632	-3.33	0.001	-3.371388	-.873754
Agriculteur	.6823069	.4799429	1.42	0.155	-.2583638	1.622978
Commerçant	.3541536	.4511825	0.78	0.432	-.5301478	1.238455
Autres	.797824	.4683774	1.70	0.088	-.1201788	1.715827
_cons	-9.087753	1.255314	-7.24	0.000	-11.54812	-6.627383
/lnsigma	-.9507974	.0521302	-18.24	0.000	-1.052971	-.8486241
sigma	.3864328	.0201448			.3488997	.4280034

```
0 left-censored observations
0 uncensored observations
0 right-censored observations
232 interval observations
```

Source : Auteur 2020

Les résultats du modèle économétrique n°3

```
Interval regression          Number of obs   =          340
                             LR chi2(11)           =          179.80
Log likelihood = -645.74674  Prob > chi2      =          0.0000
```

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lrev	1.239566	.1917146	6.47	0.000	.8638117	1.615319
niv_etu	.3602028	.1583506	2.27	0.023	.0498412	.6705643
con_patri	.5644895	.2173961	2.60	0.009	.1384009	.9905781
sat	-.1315032	.1095847	-1.20	0.230	-.3462854	.0832789
prof						
Ouvrier	-1.95867	.2801875	-6.99	0.000	-2.507828	-1.409513
Profession libérale	-1.935791	.2137218	-9.06	0.000	-2.354678	-1.516904
Fonction publique	-2.211501	.1630695	-13.56	0.000	-2.531111	-1.89189
Retraité	-4.676653	.8474476	-5.52	0.000	-6.33762	-3.015687
Agriculteur	-2.25048	.3226362	-6.98	0.000	-2.882835	-1.618125
Commerçant	-2.303264	.2196541	-10.49	0.000	-2.733778	-1.87275
Autres	-1.935755	.3099918	-6.24	0.000	-2.543328	-1.328182
_cons	-3.549778	1.886196	-1.88	0.060	-7.246655	.1470991
/lnsigma	-.2571375	.0403438	-6.37	0.000	-.3362098	-.1780652
sigma	.7732619	.0311963			.7144732	.8368879

```
0 left-censored observations
7 uncensored observations
0 right-censored observations
333 interval observations
```

```
. sum W3
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
W3	423	5261.423	5184.165	314.8059	26147.69

Source : Auteur 2020

Les résultats du modèle économétrique n° 4

```

Interval regression                Number of obs    =         423
                                   LR chi2(11)         =         222.68
Log likelihood = -1244.522         Prob > chi2      =         0.0000
    
```

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lrev	1.455797	.5512769	2.64	0.008	.3753138	2.53628
niv_etu	.9486874	.4499566	2.11	0.035	.0667886	1.830586
con_patri	1.04547	.5152789	2.03	0.042	.0355413	2.055398
sat	2.907783	.3007778	9.67	0.000	2.318269	3.497296
prof						
Ouvrier	-.2887943	.7157167	-0.40	0.687	-1.691573	1.113985
Profession libérale	-.3081033	.5822666	-0.53	0.597	-1.449325	.8331182
Fonction publique	-.9589458	.4645302	-2.06	0.039	-1.869408	-.0484833
Retraité	-5.426945	1.179672	-4.60	0.000	-7.739059	-3.114831
Agriculteur	-1.444536	.8243482	-1.75	0.080	-3.060229	.1711568
Commerçant	-.5324536	.6341975	-0.84	0.401	-1.775458	.7105507
Autres	-.687057	.9965144	-0.69	0.491	-2.640189	1.266075
_cons	-11.12435	5.399577	-2.06	0.039	-21.70733	-.5413762
/lnsigma	.9508218	.0344691	27.58	0.000	.8832636	1.01838
sigma	2.587835	.0892003			2.418781	2.768706

```

0 left-censored observations
90 uncensored observations
0 right-censored observations
333 interval observations
    
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
W4	423	13189.86	16956.85	3.912424	116726.6

Source : Auteur 2020

Modèle n°02 avec la constante

Interval regression Number of obs = 108
 LR chi2(0) = 0.00
 Log likelihood = -254.5714 Prob > chi2 = .

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
_cons	13289.72	830.5006	16.00	0.000	11661.97	14917.47
/lnsigma	9.009062	.0715925	125.84	0.000	8.868743	9.14938
sigma	8176.844	585.4009			7106.341	9408.608

0 left-censored observations
 7 uncensored observations
 0 right-censored observations
 101 interval observations

Source : Auteur 2020

Modèle n°01 avec la constante

Interval regression Number of obs = 232
 LR chi2(0) = 0.00
 Log likelihood = -433.06464 Prob > chi2 = .

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
_cons	2767.412	97.47698	28.39	0.000	2576.361	2958.463
/lnsigma	7.284267	.0480676	151.54	0.000	7.190057	7.378478
sigma	1457.193	70.04371			1326.178	1601.151

0 left-censored observations
 0 uncensored observations
 0 right-censored observations
 232 interval observations

Source : Auteur 2020

Comparaison des régressions uniquement avec la constante (4 modèle)

Variable	CF	CTB	CTB_CF	all
model				
_cons	2767.412***	13289.723***	5711.4762***	4532.7777***
lnsigma				
_cons	7.2842674***	9.0090616***	8.718029***	8.6686104***

legend: * p<0.05; ** p<0.01; *** p<0.001

Source : Auteur 2020

Annexe J : L'article

Les Cahiers du Cread - Vol. 38 - n° 02 - 2022 <https://dx.doi.org/10.4314/cread.v38i2.2>

ESTIMATION DU CONSENTEMENT À PAYER POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL : CAS DE LA VIEILLE VILLE DE MILA

Nawal BENMICIAL *
Tayeb SAHNOUNE **
Brahim DJEMACI ***

Received: 07/09/2020/ Accepted: 20/05/2021 / Published: 18/06/2022
Corresponding authors: nawal.benmicia@univ-mosta.dz

RÉSUMÉ

Cette étude a comme objectif d'estimer le montant du consentement à payer (CAP) afin de préserver la vieille ville de Mila (Algérie) ainsi que de déterminer les facteurs qui sont susceptibles de l'influencer. Elle fait appel à la méthode d'évaluation contingente sur un échantillon de 423 personnes en 2019, via un modèle de régression sur données d'intervalles. L'étude montre que 80 % au moins des enquêtés sont favorables à contribuer à la valorisation et à la mise en valeur du patrimoine de la vieille ville. Les facteurs explicatifs du CAP sont le revenu et la connaissance de patrimoine. L'estimation économétrique donne un CAP moyen de 2127 DA lors d'une contribution purement financière, et une valeur de 14995 DA pour une contribution en travaux volontaire.

MOTS CLÉS :

Patrimoine, méthode d'évaluation contingente, consentement à payer (CAP), la valorisation, la vieille ville de Mila.

JEL CLASSIFICATION : Z11, P48, R58, B23

* Université Salah Boubnider, Constantine3. nawal.benmicia@univ-constantine3.dz,
nawal.benmicia@tecnico.ulisboa.pt, Algérie

** Université Salah Boubnider, Constantine 3. t_sahnoune@yahoo.fr, Algérie

*** Université M'hmaed Bougara, Boumerdès. b.djemaci@univ-boumedes.dz, Algérie

ESTIMATION OF THE WILLINGNESS TO PAY FOR THE VALUATION OF CULTURAL HERITAGE: CASE OF THE OLD TOWN OF MILA

ABSTRACT

The objective of this study is to estimate the amount of willingness to pay (WTP) to preserve the old city of Mila (Algeria) and to determine the factors that are likely to influence it. It uses the contingent valuation method on a sample of 423 people in 2019 via a regression model on interval data. The study shows that at least 80% of respondents are in favour of contributing to the enhancement and development of the heritage of the old city. The explanatory factors for WTP are income and knowledge of heritage. The econometric estimation gives an average WTP of 2127 DA for a purely financial contribution, and a value of 14995 DA for a voluntary work contribution.

Key words

Heritage, contingent valuation method, willingness to pay (WTP), the old town of Mila.

Jel classification : Z11, P48, R58, B23

تقدير القابلية للدفع من أجل ترميم التراث الثقافي - حالة المدينة القديمة لميلة

ملخص

تهدف هذه الدراسة إلى تقدير قيمة القابلية للدفع من أجل ترميم المدينة القديمة لميلة وأيضاً تحديد العوامل المحتملة التي من شأنها أن تؤثر عليها وذلك باستعمال طريقة التقييم الافتراضي على عينة تتكون من 423 شخصاً في عام 2019، والتي استعملنا فيها نموذج الإنحدار الذي يعتمد على بيانات ذات المجالات الزمني أظهرت الدراسة أن ما لا يقل عن

80% من العينة البحثية للاستبيان يؤيدون المساهمة في تحسين وتثمين تراث المدينة القديمة. العوامل التفسيرية لعملية القابلية للدفع هما الدخل ودرجة معرفة التراث. أعطى التقدير القياسي 2127 دج كقيمة متوسطة لقابلية للدفع للمساهمة المالية، وقيمة 14995 دج للمساهمة التطوعية.

كلمات مفتاحية

التراث، طريقة التقييم الافتراضي، القابلية للدفع، التثمين، المدينة القديمة لميلة.

تصنيف جال: Z11, P48, R58, B23

INTRODUCTION

Le patrimoine culturel joue un rôle très important dans le développement des villes. Ce patrimoine fait référence aux aspects culturels tels que, les monuments, le folklore, les activités et pratiques traditionnelles, la langue, etc. qui sont considérés comme vitaux pour être préservés pour les générations futures. La notion du patrimoine culturel fait son émergence dès le XVIIIe siècle. La convention de La Haye de 1954 est le premier instrument juridique à prendre en compte la protection des biens culturels en cas de conflits armés. Cette convention est née de la deuxième guerre mondiale et découlant des principes de la convention de La Haye de 1899 et de 1907 et du pacte de Washington de 1935. (La Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles -1954 et 1999-).

La fin du XIXe siècle a vu s'élargir la notion de protection du patrimoine historique et culturel, et particulièrement dès les années 1960 avec la charte de Venise et plus particulièrement en 1972 lors de la 17eme session de la conférence générale de l'UNESCO tenue à Paris, c'était la première convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel (Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, Culturel et naturel de 1972).

Dans le contexte actuel, préserver le patrimoine culturel d'une ville c'est préserver l'attachement des individus à leurs territoires. Cette préservation donne une valeur au patrimoine qui est basée sur l'ensemble de ses composantes. L'importance de ce patrimoine peut être résumée en quatre points. En premier lieu, il préserve les valeurs des ancêtres et il permet un transfert des connaissances et des compétences (maintient l'histoire via les preuves matérielles). Le second point, la préservation du patrimoine peut soutenir l'interaction entre l'environnement, les individus et les activités communautaires. Ensuite, cette préservation permet un développement urbain. Enfin, il est considéré comme une source de bénéfice économique pour le territoire via les visiteurs et les touristes (Prompayuk & Chairattananon, 2016). Les touristes modernes veulent connaître la culture locale à travers les destinations qui répond à leurs besoins. Gluvačević (2016), a étudié si le patrimoine culturel est un atout suffisamment fort pour faire de la ville de Zadar (Croatie) une ville qui pourrait construire sa marque touristique sur le patrimoine culturel.

L'attachement des individus à leurs patrimoines peut être réalisé sous forme des activités de préservation ou d'une contribution financière. Face à ce constat, plusieurs études ont traité de méthodes pour quantifier cette valeur afin que les gouvernements et les sponsors privés puissent prendre des décisions de financement efficaces. Parmi les méthodes traitant les préférences individuelles c'est la méthode d'évaluation contingente (MEC) via le consentement à payer. A titre d'exemple, Báez & Herrero (2012) ont estimé les préférences individuelles et collectives afin de restaurer le patrimoine culturel urbain de la ville de Valdivia (Chili).

L'application de la méthode d'évaluation contingente a été utilisé essentiellement pour évaluer des biens publics comme l'amélioration de la qualité de l'eau, la qualité de l'air, la préservation des parcs nationaux, l'amélioration du service des déchets (Djemaci, 2012). Elle est utilisée aussi par plusieurs disciplines, le transport, l'assainissement, la santé, les arts et l'éducation, aussi bien que

l'environnement (Carson et al., 1994 ; Alberini et al., 2007; Wang et Zhang, 2009 ; Raboteur et Rodes, 2006).

La lecture de la littérature montre que pour les biens culturels, il existe quelques études ayant fait appel à la MEC, par exemple Fernand (1994), Throsby et Withers (1983), Morrison et West (1986). Pour valoriser le patrimoine d'une ville il peut être tiré parti des externalités positives qu'elle possède, ce qui justifie le recours à l'application de la MEC, seule approche permettant d'estimer les valeurs monétaires de ces externalités. Jeanette et Snowball (2008) présentent un manuscrit sur l'évaluation de valeurs culturelles notamment le théâtre, le patrimoine, les événements culturels (comme les festivals artistiques), les musées, les sites archéologiques et les bibliothèques en utilisant des méthodes marchandes et non marchandes telle que la MEC.

En Algérie, cette méthode est peu utilisée ; elle a été appliquée pour la première fois par Djemaci (2010) pour estimer le CAP des habitants de la ville des Issers en Algérie afin d'améliorer le service de gestion des déchets municipaux. Cette méthode a également été utilisée à Bejaia par Kertous (2012) pour améliorer la qualité du service en eau potable. De leur côté Necissa et Chabbi (2015) ont réalisé une étude à Tlemcen pour estimer la valeur économique du patrimoine d'un actif naturel (Parc de Tlemcen). Récemment Azzi et al. (2018), ont estimé le consentement à payer concernant l'eau d'irrigation par les agriculteurs de la Mitidja.

Jusqu'à aujourd'hui, la question d'évaluation d'un actif culturel en Algérie n'a pas fait l'objet d'une étude empirique. L'objectif de cette étude est de donner une valeur monétaire via le CAP au patrimoine de la vieille ville de Mila. Cette valorisation monétaire peut être considérée comme une valeur d'attachement au territoire, plus qu'un fonds pour restaurer le patrimoine. Pour cela notre question principale est **quel est le montant du CAP des citoyens afin de valoriser le patrimoine culturel de la vieille ville de Mila ?**.

Pour répondre à notre problématique, l'article présente dans le premier point une description du territoire d'étude, ainsi que la conception et le déroulement de l'enquête avec l'exposé des caractéristiques de notre échantillon. Le second point est focalisé sur

l'analyse socio-économétrique. Celle-ci a été effectuée en utilisant un modèle d'intervalle pour calculer le montant du CAP des individus. Les différents résultats obtenus sont présentés dans le troisième point. Nous procédons à la fin, à une comparaison des régressions des quatre modèles.

1- MÉTHODOLOGIE

La réponse à notre problématique nécessite de présenter les atouts de la vieille ville de Mila à travers sa localisation et son patrimoine, avant de faire l'exposé du déroulement de l'enquête, ainsi que du modèle utilisé dans l'estimation économétrique.

1.1- Patrimoine de la vieille ville de Mila

La ville de Mila, «Milevum », petite ville assise dans un «vaste entonnoir», à 44 km au nord-ouest de Constantine. Le site sauvegardé s'étend sur une superficie de 381.656,75 m² dont 72.703,42 m² constitue le site du vieux Mila, avec une population de 1118 habitants en 2013¹. En application des dispositions de l'article 42 de la loi n°98-04 du 15 juin 1998, il est créé un secteur sauvegardé de la ville de Mila dans la wilaya de Mila dénommé «vieille ville »². Le secteur sauvegardé de la vieille ville de Mila n'est autre que l'ancien centre historique du vieux Mila, il est limité par des Oueds et des terrains.

Le secteur sauvegardé de la vieille ville de Mila est composé de deux tissus distincts que sont le noyau central intra-muros du vieux Mila qui est composé d'un tissu traditionnel qui est notre site d'investigation, le deuxième est le tissu nouveau situé au Sud et Sud Est du noyau central.

¹ RGPH 2008

² Journal officiel de la république algérienne n°71,2 décembre 2009

Carte n°01. La délimitation de la zone d'étude par rapport au secteur Sauvegardé



Source : Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé Phase n°02

La vieille ville de Mila possède un héritage du passé qui raconte avec humilité sa gloire, sa pérennité et sa résistance. Elle est riche en monuments historiques et vestiges archéologiques. Le choix des sites d'enquête a été imposé par la volonté de réduire, autant que possible, un éventuel biais de sélection au profit des personnes les plus intéressées par les sites culturels. Aussi a-t-on réparti les efforts d'enquête sur diverses zones illustrant la richesse de l'histoire dans la région.

Tableau n° 01. Les principales ressources patrimoniales de la vieille ville de Mila

La zone	Patrimoine (Point d'enquête)
	Le rempart byzantin
	La Statue Milo
	La mosquée de Sidi Ghanem
	El Markez
	La fontaine romaine (Ain Blad)
La vieille ville de Mila	Les 4 portes :
	Bab Blad (porte romaine)
	Bab El rrouss
	Bab El hadid
	Bab El Djamaa
	Sabat

Source : Auteurs 2020

1.2- Réalisation et administration de l'enquête

Nous ne nous intéressons dans cette étude qu'aux habitants de la ville, afin de déterminer les facteurs qui sont susceptibles d'influencer leurs contributions financièrement ou par des travaux volontaires, au nouveau programme de la valorisation de la vieille ville. Nous présentons ci-après une description de la population ciblée. L'enquête a été réalisée en face à face auprès de 423 individus. Cette taille est congruente d'un échantillon représentatif. L'enquête a été conduite entre septembre et octobre 2019, chaque interview durait en moyenne 20 minutes.

Les enquêteurs ont dû faire preuve de diplomatie, et parfois adapter le questionnaire à toutes les catégories socioculturelles pour qu'il soit accessible à tous. Les recommandations du panel d'économistes pour la NOAA ont été bien respectées dans la réalisation de l'enquête (Arrow et al, 1993). A certains moments, l'utilisation de l'arabe ou Darija s'est avérée nécessaire pour une frange de la population. On note que tous les interviewés ont accepté de répondre très chaleureusement et ont été très sensibilisés par le fait que l'enquête traitait du patrimoine, à tel point que certains questionnaires duraient plus de 30 minutes, l'enquêté était demandeur d'informations et offreur de suggestions ou de constatations. Ce concept de patrimoine ne peut donc laisser personne insensible, surtout dans un cadre du développement local de la région. Très peu d'individus ne se sentaient pas du tout concernés par la problématique posée

Le scénario proposé à l'ensemble des personnes interrogées est celui où l'État, représenté au niveau local par la direction de la culture, a décidé de valoriser, de préserver et de restaurer la vieille ville, en lançant le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS), avec la collaboration de l'Association des amis du vieux Mila. L'État assure les coûts d'investissement, en revanche les habitants doivent participer financièrement ou par travaux volontaires aux coûts de ce projet.

Nous avons posé aux personnes sondées la question suivante : *Accepteriez-vous (par principe) de contribuer pendant 5 ans à la valorisation et la mise en valeur de ce patrimoine que ce soit financièrement à un fonds spécifique sérieux ou bien sous forme des travaux volontaires ?*

Une fois que les interviewés ont exprimé un avis favorable au scénario proposé, une carte de paiement est proposée sous forme de plusieurs montants, allant de 0 jusqu'à plus de 6000 DA [0-1000-2000-3000-4000-5000-6000 autres (100-200-500)]. Le répondant doit choisir une valeur sur la carte de paiement. Comme les individus sont incertains, nous avons écarté la question ouverte au profit de la carte du paiement qui s'est révélée plus adaptée à notre cas (Broberg et Brännlund, 2008).

Notre questionnaire final comporte 29 questions et il se divise en trois parties : les caractéristiques socio-économiques des personnes interrogées (sexe, revenu, profession, étude, âge...) ont été posées dans la première partie. La deuxième partie traite les variables décrivant la perception du patrimoine de la ville par les individus et leurs opinions sur, son état (menacée ou non, nécessite une valorisation ou non ...etc.), le degré de valorisation par l'Etat / Daïra / Commune . La troisième partie est consacrée aux questions de consentement à payer des individus selon notre scénario présenté ci-dessus et le type de contribution (financière ou travaux volontaires).

1.3- Présentation du modèle

La forme de la question de révélation du CAP utilisée dans le questionnaire, à savoir la carte de paiement nous laisse faire appel à la modélisation économétrique via un modèle d'intervalle (Interval Data Model)³ (Terra, 2005). Cette méthode a été appliquée par plusieurs chercheurs par exemple (Welsh et Poe, 1998 ; Alberini et al., 2003 ; Zhongmin et al., 2003 ; Kathiravan et al., 2007 ; Oueslati et al., 2008 ; Mahieu et al., 2012)

³ La maximisation de la vraisemblance du modèle a été réalisée sous Stata 16.0 par la commande *intreg*.

Avec une carte de paiement, l'individu choisit une valeur parmi une série des valeurs proposées. La technique utilisée dans les modèles d'intervalles est celle de maximum de vraisemblance qui est plus fiable que celle de la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), qui utilise le centre des intervalles comme variable dépendante (Cameron et Huppert, 1988).

Le modèle suppose alors que le vecteur $CAP = \{CAP_1, CAP_2, \dots, CAP_j\}$ représente les valeurs de la carte de paiement. Dans notre étude, CAP_1 représente la borne annoncée par l'individu (i), CAP_2 est la borne supérieure suivante non choisie par l'individu. Le CAP_i est compris alors quelque part dans l'intervalle $[CAP_{1i}, CAP_{2i}]$. Donc $\log(CAP)_i$ est entre le $\log(CAP_{2i})$ et $\log(CAP_{1i})$. La fonction de CAP_i peut-être écrit sous forme d'une fonction log-normale :

Avec ε_i est une répartition suivant une loi normale de moyenne 0 et écart-type σ . La probabilité s'écrit :

$$\begin{aligned} & \Pr (CAP_i \in (CAP_{1i}, CAP_{2i})) \\ &= \Pr \left(\frac{(\log CAP_{1i} - X_i' \beta)}{\sigma} < CAP_i < \frac{(\log CAP_{2i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right) \quad (1) \end{aligned}$$

La probabilité (1) peut être écrite comme la différence entre deux densités normales :

$$Pr(CAP_i) = \Phi \left[\frac{(\log CAP_{2i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right] - \Phi \left[\frac{(\log CAP_{1i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right]$$

où X_i est un vecteur des caractéristiques d'un individu, β sont des coefficients de régression, CAP_i est une variable aléatoire normale standard, Φ fonction de densité normale cumulée. La fonction de maximum de vraisemblance de n observations s'écrit :

$$\log L = \sum_{i=1}^n \log \left[\Phi \left(\frac{(\log CAP_{2i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right) - \Phi \left(\frac{(\log CAP_{1i} - X_i' \beta)}{\sigma} \right) \right]$$

L'estimation du CAP moyen nécessite la transformation des valeurs prédites en logarithme, puisque des études empiriques précédentes (Cameron et Huppert, [1988] et [1989]) ont indiqué que la distribution d'estimations est fréquemment biaisée et proposent l'utilisation d'une distribution conditionnelle log-nomale.

Dans ce cas, l'espérance du CAP_i pour chaque individu s'écrit sous la forme suivante :

$$E[CAP_i|X_i, \hat{\beta}, \hat{\sigma}] = \exp\left(X_i' \hat{\beta} + \frac{\hat{\sigma}^2}{2}\right)$$

1.4- Présentation de l'échantillon

Le tableau N°2 fournit la description des caractères socioéconomique de notre échantillon, à savoir le nombre et la fréquence. L'échantillon enquêté se compose d'environ 60 % d'hommes et 40 % de femmes. La tranche d'âge la plus représentée (fréquente) se situe entre moins 25 et 35 ans, elle représente 68,79% . Plus de la moitié des individus interrogés sont mariés. Notre variable d'éducation incluse dans le modèle économétrique est une variable binaire codée 1 si l'individu a un niveau d'éducation supérieur au Bac et 0 dans le cas inverse. Plus de la moitié des personnes interrogées ont suivi des études supérieures (207+73 personnes) et le reste un niveau du secondaire et plus, et un niveau inférieur au secondaire (regroupant sans niveau, primaire et collège).

Les fonctionnaires représentent 34,98 % des individus, ceci s'explique par le fait que la fonction publique reste le secteur dominant dans l'emploi en Algérie. Quant aux retraités, ils représentent un taux de 3.07 %, un taux assez proche du taux national. Les ouvriers représentent 8,98 %, les commerçants 11,11 %, les agriculteurs 4,96 %, les professions libérales 21,04 %. Les personnes ayant déclaré être sans emploi représentent 14 %, une grande partie étant constituée de jeunes de moins de 35 ans. Cette variable a été introduite dans le modèle sous forme catégorielle. Concernant la variable revenu, nous avons constaté que les revenus les plus courants (85,56 %) s'échelonnent entre 15000 et 45000 DA par mois. La variable revenu a été incluse dans le modèle comme variable continue en calculant le centre de la classe, en distinguant dix classes dans le questionnaire. La variable a été transformée en logarithme afin de capter les élasticités revenu. Le type d'habitation varie entre immeubles (43,26 %), maisons individuelles (32,38 %) et les maisons traditionnelles (23,94 %) (précaire, préfabriqué, maison en pisé). Le nombre de personnes dans un foyer de notre échantillon est d'une

moyenne de 3 personnes. Cette variable et les variables sexe et âge ont été écartés du modèle après l'utilisation des régressions *step by step*.

Tableau n° 02. Répartition des interviewés selon le profil socioéconomique

Profil socio-économique		Nombre d'individus	Pourcentage (%)
Sexe	Homme	243	57,44
	Femme	180	42,56
Age	Moins 25	175	41,37
	[26, 35]	116	27,42
	[36, 45]	57	13,47
	[46, 55]	38	8,98
	[56, 65]	23	5,43
	[66, 75]	8	1,89
	75 ans et plus	6	1,44
Etat matrimonial	Marié (e)	370	87,47
	Divorcé(e)	49	11,58
	Célibataire	4	0,95
Nombre de personnes du foyer	1	198	46,80
	2	137	32,38
	3	62	14,65
	4	17	4,01
	5	09	2,16
	5 et plus	0	0
Profession	Commerçant	47	11,11
	Ouvrier	38	8,98
	Profession libérale	89	21,04
	Fonction publique	148	34,98
	Retraité	13	3,07
	Agriculteur	21	4,96
	Au chômage	59	13,95
Niveau d'études	Autres	8	1,91
	Niveau primaire	21	4,96
	Niveau secondaire	67	15,83
	Niveau lycéen	38	8,98
	Niveau universitaire	207	48,93
	Plus de Bac +5	73	17,25
	Sans niveau	12	2,83
Revenu	Autres	5	1,22
	Moins de 15000	17	4,01
	15000-28000	73	17,25
	28000-32000	135	31,91
	32000-38000	93	21,98
	38000-45000	61	14,42
	45000-55000	13	3,07
	55000-65000	11	2,60
	65000-75000	9	2,12
	75000-85000	7	1,65
	85000 et plus	4	0,99

Habitation	Habitation collective	137	32,38
	Habitation individuelle	167	39,47
	Habitation traditionnelle	119	28,15
Distance par rapport au site patrimonial	Inf. A 1Km	4	0,94
	A 3 Km	7	1,65
	Entre 3 et 7Km	121	28,60
	Entre 7 et 60 Km	282	66,66
	Sup. à 60Km	9	2,15

Source : Auteurs 2020

2- RÉSULTATS

2.1- Analyse qualitative

L'analyse descriptive des résultats montre que la majorité des individus (87,47 %) connaissent le site ; seulement 53 affirment ne pas en avoir entendu parler auparavant. Sur les 423 personnes interrogées, 27 n'ont jamais visité le patrimoine. Pour le reste, 121 personnes ont une fréquence forte, 135 une fréquence moyenne et 87 personnes ont une fréquence faible (rare).

Tableau n° 03. Répartition des interviewés selon le degré de visite

VEP	Effectif	Pourcentage
Très souvent	121	32,70
Assez souvent	135	36,48
Rarement	87	23,51
Jamais	27	7,31

Source : Auteurs 2020

Parmi eux, 29,55 % justifient les raisons de non visite du patrimoine par le problème d'éloignement, 22,93 % le justifient par le problème des moyens de transport, 10,16 % justifient les raisons de non visite par manque de temps, et 11,58% ne pensent même pas à la visite du patrimoine.

Tableau n° 04. Répartition des interviewés selon les raisons du non visite

La raison	Effectif	Pourcentage
C'est trop loin de chez moi	125	29,55
Je n'ai pas de voiture	97	22,93
Par manque de temps	43	10,16
Pour des raisons de santé	34	8,27
Je n'y pense pas	50	11,58
Je ne connais du tout le site	53	12,53
Autres	21	4,98

Source : Auteurs 2020

On note aussi, sur un échantillon total de 423 individus, que seulement 12,55% n'étaient pas du tout sensibilisés aux différents sujets de valorisation et mise en valeur du patrimoine sur le site (Tableau n° 5).

Tableau n°05. Répartition des interviewés selon le degré de sensibilité

SENV	Effectif	Pourcentage
Très sensible	95	22,45
Assez sensible	158	37,35
Non, pas tellement sensible	117	27,65
Non, pas du tout sensible	53	12,55

Source : Auteur 2020

Selon les résultats du tableau N°6, environ 87,47 % des enquêtés ont déclaré être concernés par la valorisation du patrimoine Milévien. Plus de 80 % des individus interrogés ont déjà eu à visiter la vieille ville. 87,47 % connaissent le site, et 80,37% des interviewés ont déclaré l'acceptation de la contribution à la valorisation du site patrimonial. Cette réaction des individus au scénario contingent a confirmé l'attachement de la population de Mila au patrimoine et à sa valorisation.

Tableau n° 06. Relation et préférences des individus vis-à-vis de la vieille ville

Répartition des interviewés selon leurs P-VV	Effectif	Pourcentage (%)
Sensibilité à la valorisation du site patrimonial	370	87,47
Fréquentation de la vieille ville	343	92,70
Connaissance du site patrimonial de la vieille ville	370	87,47
Acceptation de la contribution à la valorisation du site patrimonial	340	80,37
Accepter de payer le montant proposé	232	68,33

Source : Auteurs 2020

A la question, à laquelle l'enquêté était appelé à répondre par oui ou par non, et véhiculée comme suit : « *consentiriez-vous à payer une certaine somme en DA par an, et pendant cinq ans, à un fonds spécial comme contribution volontaire, sous forme de donation, afin de préserver l'état actuel de la vieille ville et pour que en soit valorisé, non seulement pour vous en tant qu'utilisateur du site, mais aussi pour les générations futures ?* ». Sur les 423 personnes enquêtées, plus de la moitié (54.86 %) ont accepté de payer une valeur parmi les valeurs

proposées, et seulement une proportion non négligeable des enquêtées 83 qui ont totalement refusé le principe de contribution (19.62 %) n'acceptent pas de payer. Le reste accepte de participer avec des travaux volontaires soit 108 personnes (25.53%) tableau N°7 infra illustre cette répartition.

Tableau n° 07. Répartition des interviewés selon les montants proposés

Montant proposé en DA	1000	2000	3000	4000
Effectifs	87	51	42	21
Proportion (%)	20.57	12.06	9.93	4.96

Source : Auteurs 2020

Tableau n° 07. (Suite)

Montant proposé en DA	5000	6000	Autres (à Préciser 100-500)	Total
Effectifs	15	9		7 232/423
Proportion (%)	3.55	2.13		1.66 54.86/100

Source : Auteurs 2020

Concernant les raisons qui motivent les individus à accepter le paiement nous constatons que la raison principale est que le patrimoine de la ville doit être préservé et valorisé avec un taux de 58,18. (cf. tableau 8)

Tableau n°08. Les raisons d'accepter le paiement

Les raisons	Effectif	Pourcentage
Car vous vous y rendez	12	5,17
Car vous pourriez visiter ces monuments dans l'avenir	35	15,08
Pour que d'autres personnes puissent en profiter	41	17,67
Car le patrimoine doit être valorisé	135	58,18
Autres	9	3,90

Source : Auteurs 2020

L'analyse des motifs justifiant les refus de payer montre que plus de la moitié (51,32 %) des refus correspondent à une réelle valeur nulle (ou vrais zéros) attribuée aux actions de la valorisation de la vieille ville (voir tableau N° 9). Seuls sont dans ce cas, les refus motivés par des moyens financiers insuffisants et l'idée qu'il n'est pas nécessaire de payer pour valoriser la vieille ville. Les autres réponses ont été considérées comme contestataires : on les appelle des faux zéros.

Tableau n° 09. Raison de refus de payer le montant proposé

Les raisons de refus	Effectif	Pourcentage
Vos moyens financiers ne vous le permettent pas	26	39,4
Ce n'est pas à vous de payer	12	18,18
Vous ne jugez pas cette action nécessaire	9	13,63
Vous n'avez pas assez d'informations pour vous décider	5	7,57
Crainte de payer pour l'autre	7	10,60
Ne se prononce pas	4	6,08
Autres raisons, précisez	3	4,54

Source : Auteurs 2020

Par contre l'analyse des motifs justifiant les refus de contribuer aux travaux montre que plus de la moitié (35,29 %) des refus de payer correspondent à une réelle valeur nulle (ou vrais zéros) (voir tableau N°10). Seuls sont dans ce cas les refus motivés par l'idée qu'il n'est pas nécessaire de contribuer pour valoriser la vieille ville. Les autres réponses ont été considérées comme contestataires : on les appelle aussi des faux zéros.

Tableau n° 10. Raison de refus de contribuer aux travaux volontaires

Les raisons	Effectif	Pourcentage
Vous ne jugez pas cette action nécessaire	6	35,29
Ce n'est pas à vous contribuer à ces travaux	5	29,41
Vous n'avez pas assez d'informations pour vous décider	3	17,64
Manque de temps	2	11,76
Autres raisons, précisez	1	5,90

Source : Auteur 2020

2.2- Analyse socio économétrique

Afin de réaliser l'analyse économétrique, nous avons fait l'hypothèse que l'effort fourni dans le cas d'une contribution volontaire peut être transformé en valeur monétaire, soit par rapport au coût d'opportunité (selon la profession de chaque individu) ou par rapport au coût d'une journée de travail d'un ouvrier qualifié pour les travaux de réhabilitation d'une vieille ville. Nous adoptons cette dernière hypothèse. Pour cela, nous avons procédé au calcul des deux valeurs : l'une représente le montant minimum et l'autre le montant maximum en nous basant sur les intervalles d'heures déclarées par les

individus. Ce calcul s'inscrit dans le même format de la question du CAP (carte de paiement)⁴.

Tableau n° 11. Nombre d'heure de travaux volontaire et leurs équivalences en monnaies

Nombre d'heures volontaires	Fréquence	Equivalence en dinars de nb_heures
<6	20	750 DA
Entre 7 et 17	9	1750 DA
Entre 17 et 52	11	4250 DA
Entre 53 et 100	61	13250 DA
+100	7	25000 DA
Total	108	100%

Source : Auteurs 2020

Nous constatons que 61 individus déclarent être prêts de travailler entre 53 et 100 heures (soit l'équivalence de 13250 DA), le reste des individus déclarent des heures différentes entre moins de 6 heures pour 20 personnes, et 7 personnes avec un nombre de +100 heures. A noter que ces heures de travaux s'étalent tout au long de la période de réhabilitation. Des périodes qui sont, en général assez longues dans ce type de travaux. Finalement, nous disposons de deux valeurs pour chaque individu un CAP bas noté (CAP1), pour la borne inférieure de l'intervalle de la carte de paiement et un CAP haut noté (CAP2) pour la borne supérieure.

Nous avons eu recours à l'approche socio économétrique comme instrument d'analyse. Comme nous disposons de plusieurs type de réponses (financière, travaux volontaire, refus,...etc.), nous avons procédé à l'estimation de quatre modèles différents, selon notre variable dépendante (composée de deux valeurs).

- Le modèle 1 compte les individus avec un CAP uniquement financier.
- Le modèle 2 compte les individus avec un CAP uniquement « travaux volontaires ».
- Le modèle 3 regroupe les individus des deux modèles précédents.
- Le modèle 4 compte l'ensemble des individus.

⁴ Nous supposons qu'une journée de travail volontaire compte 8 heures pour un montant de 2000Da/jours (soit 250DA/heure).

2-3- Résultats Économétriques de modèle d'intervalle

Le tableau n° 12 présente les résultats des quatre régressions. L'estimation donne pour la variable revenu un effet positif dans le cas des quatre modèles, avec une élasticité revenu égale à 1.45, 2.00, 1.23, 1.455 respectivement, et statistiquement significatives au seuil de 5%. Cela veut dire que chaque fois que le revenu augmente de 1% le consentement à payer augmente de 1.45%, 2.00%, 1.23%, 1.455%. Cela veut dire que, chaque fois que le revenu augmente le CAP augmente. Ce résultat est conforme avec la plupart des études sur le CAP.

Concernant la variable qui représente le niveau d'études à un effet très divergent entre les modèles. Au seuil de 1%, nous enregistrons que les personnes ayant un niveau d'éducation > au BAC ont une probabilité de payer plus que les personnes ayant un niveau d'éducation < au Bac dans le modèle 1 (contribution financière). Cet effet perd le degré de significativité à 5% dans le modèle 3 et 4 et non significatif dans le modèle 2. Le coefficient varie entre (0.57091) (0.360) et (0.948).

Comme notre modèle est log-log avec une variable binaire, l'effet de cette variable est calculé par la formule suivante pour le modèle 1 :

$$CAP_{edu} = 100(e^{\beta_{niv_{etu}}} - 1) = 100(e^{0.57091} - 1) = 76.98$$

Ceci veut dire que les personnes ayant un niveau d'études supérieur au BAC ont un CAP plus élevé à celui des personnes avec un niveau inférieur au BAC de 76.98 % DA. Et de 43.33% pour le modèle 3 et 158.05% pour le modèle 4. Plus les personnes ont un niveau de scolarisation élevé plus la probabilité d'avoir un CAP élevé augmente.

Tableau n°12. Les résultats des différents modèles économétriques

Variable	model_F	model_CTV	model_F_V	model_ALL
model				
Irev	1.4573624***	2.0080077***	1.2395655***	1.4557967**
Niv_etu	.57091639***	.43343878	.36020276*	.94868742*
Con_patri	.64366515***	.7214588*	.56448954**	1.0454695*
Sat	.10362109	-.42414937*	-.13150324	2.9077826***
Prof				
Ouvrier	.78416267			
Profession.léb	.33323792	-1.153342**	-1.9357912***	-.30810328
Fonctionnaire	.4568606	-2.2115005***	-1.891566***	-.95894579*
Retraité	-2.1225708***		-4.6766533***	-5.426945***
Agriculteur	.68230693	-2.7253535***	-2.2504799***	-1.4445359

Commerçant	.35415356	-1.8436057***	-2.3032641***	-.53245362
Autres	.797824	-1.706664	-1.935755***	-.68705698
_cons	-9.0877529***	-11.144562*	-3.5497781	-11.124353*
Insigma _cons	-.95079739***	-.18182357*	-.25713749***	.95082175***
Prob > chi2	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000

Legend: * p<0.05; ** p<0.01; *** p<0.001

Source : Auteurs 2020

La variable connaissance du patrimoine est une variable binaire, avec la valeur 1 si les personnes interrogées connaissent le patrimoine de la ville et 0 sinon. Elle est statistiquement significative dans l'ensemble des modèles, avec une forte significativité dans le modèle 1 avec un coefficient égale à 0.643. Le fait de connaître le patrimoine de la vieille ville augmente la probabilité de CAP de 90.21 % par rapport aux individus qui ne connaissent pas le patrimoine dans le modèle 1. Ces individus acceptent de participer à la valorisation soit financièrement (modèle 1) ou par effort (modèle 2) suite à l'attachement morale au territoire.

La variable sensibilité envers la valorisation du patrimoine (Sat) compte quatre modalités : Très sensible (T.S), Assez sensible (A.S), Non, pas tellement sensible (P.T.S), Non, pas du tout sensible (P.S). Nous avons regroupé les deux premières modalités pour les personnes sensibles (sat=1) et les deux autres modalités pour les personnes non sensibles à la valorisation du patrimoine (sat=0). Cette variable n'est significative que dans les modèles 4 et 2.

Concernant la variable profession (prof), les modalités sont, dans leur ensemble, non significatives dans le modèle 1 (contribution financière) sauf pour les retraités pour lesquels elle est significative au seuil de 0.001% avec un effet négatif. Le fait d'être en retraite induit la baisse de la probabilité du CAP par rapport à la modalité de référence. Le modèle 2 (contribution volontaire) ne contient pas la modalité retraité car les individus, et par rapport à leurs âges, ne participent pas par des travaux volontaires. L'impact de différentes professions sont toutes significatives dans le modèle 3 (combinaison de 1 et 3) avec des coefficients négatifs. L'explication que nous donnons ici, est qu'être en chômage donne l'opportunité d'avoir plus du temps pour effectuer des travaux volontaires et donc un CAP important.

3- DISCUSSIONS

Après avoir estimé les coefficients et σ , le CAP moyen dans le modèle contribution financière (modèle 1) est 2127 DA. Concernant la valorisation du patrimoine de la ville via des travaux volontaires elle est estimée monétairement (modèle 2) de 14995 DA. Effectuer un effort physique comme moyen de valorisation du patrimoine donne un CAP plus grand que dans le cas précédant. Ce constat peut être expliqué par le fait que ce mode de contribution n'a pas un effet direct sur le revenu des ménages. Intégrer les personnes du modèle 1 avec ceux du modèle 2 attire le dernier CAP vers le bas (de 14995 DA à 5261 DA). Les personnes qui acceptent de participer au projet (soit financièrement et soit par travaux ont un CAP moyen de 5261 DA (modèle 3) avec un nombre de 340 observations. Lorsque nous estimons le modèle avec l'ensemble des individus, le CAP moyen estimé est de 13189 DA (modèle 4).

Tableau n° 13. CAP moyen

Modèle	Moyenne	Obs
Modèle Financier	2127 DA	232
Modèle TV	14995 DA	108
Modèle F+TV	5261 DA	340
Modèle all	13189 DA	423

Source : Auteurs 2020

Au terme de notre étude, il ressort très nettement que la vieille ville de Mila doit être valorisée, protégée, car elle constitue un patrimoine exceptionnel qui traduit dans toute sa plénitude une histoire de civilisations multiples et dont les témoins sont ces sites et monuments qui subsistent encore et fortement créateurs de valeur ajoutée.

Vu le poids économique et patrimonial que représente ce site, cette étude s'est également attelée à mesurer son bénéfice, à travers la méthode d'évaluation contingente .

CONCLUSION

L'estimation de la valeur du patrimoine culturel d'une ville algérienne est quasi absente. Notre étude est donc la première en matière de valorisation du patrimoine d'une vieille ville (actif

culturel) ; elle expose l'ensemble des révélations et du comportement des individus dans ce type d'étude. Ainsi, elle a permis d'estimer un CAP moyen qui peut être appliqué dans le cadre d'une valorisation et mise en valeur d'un patrimoine. L'étude montre que l'effort volontaire reste dominant, les individus sont prêts à fournir plus d'effort afin de voir leur patrimoine valorisé et attirer plus de visiteurs. La contribution financière quant à elle reste modeste.

A cet effet, les résultats révèlent que 80% des interviewés sont favorables à la contribution à la valorisation de la vieille ville de Mila et 54.86 % n'hésiteraient pas à affecter une certaine part de leur revenu pour participer financièrement à ce projet afin d'assurer la pérennité de la vieille ville .

Au regard des préférences exprimées, il est constaté que ces derniers sont disposés à payer, en moyenne **2127 DA** par an pour financer ce projet. Sur cinq ans, tel que prévu dans le scénario contingent, si nous disposons de 10000 personnes, nous aboutirons à un bénéfice social évalué à 21 270 000 DA. Et par contre les individus qui refusent de participer pensent que leur moyens financiers actuels ne leur permettent pas de participer financièrement. En revanche dans le cas des travaux volontaires, si nous gardons le même nombre de personnes (10000) la valeur totale peut être estimée à 149 950 000 DA. Ces valeurs vont à la baisse dans les deux autres modèles.

Les caractéristiques des personnes, qui peuvent être des déterminants importants pour la valorisation du patrimoine, sont le revenu et la connaissance du patrimoine de la ville.

En définitive, cette étude est une démarche innovante qui s'inscrit dans une approche de développement durable, qui concilie le développement économique, développement social, culturel, protection et valorisation du patrimoine local.

Elle a montré aussi que les usagers sont prêts à des sacrifices importants pour sauver la vieille ville, et par conséquent, il demeure indispensable de les impliquer directement dans toute politique de valorisation et préservation de cet actif culturel. Il appartient donc aux décideurs politiques de s'approprier ces résultats indicatifs, afin d'entreprendre un dialogue entre les autorités publiques et les

collectivités locales concernées par la préservation de la vieille ville, afin de le préserver, et de le protéger et de le transmettre aux générations futures.

Références bibliographiques

Alberini A., Boyle K., & Welsh M., (2003). "Analysis of contingent valuation data with multiple bids and response options allowing respondents to express uncertainty", *Journal of Environmental Economics and Management*, n°45, p.40-62.

Alberini A., Tonin S., & Turvani M., (2007). "Willingness to Pay for Contaminated Site Cleanup Policies : Evidence from a Conjoint Choice Study in Italy », *Revue d'économie politique*, Vol.117, p.737-749.

Arrow J., Solow R., Learner E., Portney P., Randner R., & Schuman H., (1993). «*Report of the NOAA Panel on contingent valuations*». U. S. Federal Register, Vol 10, PP 4601- 4614.

Azzi M., Requena J. C., & Bedrani S., (2018). « Farmers' willingness to pay for surface water in the West Mitidja irrigated perimeter, northern Algeria". *Spanish journal of agricultural research*, 16(1), 1.

Báez A., & César Herrero L., (2012). « Using contingent valuation and cost-benefit analysis to design a policy for restoring cultural heritage». *Journal of Cultural Heritage*, vol 13, Issue 3, July–September, Pages 235-24.

Broberg T., & Brännlund R., (2008). «*An alternative interpretation of multiple bounded WTP data-Certainty dependent payment card intervals*», *Resource and Energy Economics* 30, PP.555-567.

Cameron T.A., & Huppert D.D., (1989). "OLS versus ML Estimation of Nonmarket Resource Values with Payment Card interval Data", *Journal of environmental economics and management* 17, p.230-246.

Cameron T.A., & Huppert D.D., (1988). « Referendum" Contingent valuation estimates: sensitivity to the assignment of offered values». *Working Paper 519*, Department of Economics University of California. En ligne: <http://www.econ.ucla.edu/workingpapers/wp519.pdf>.

Carson R.T., Wilks L., & Imber D., (1994). "Valuing the Preservation of Australia's Kakadu Conservation Zone", *Oxford Economic Papers, New Series*, Vol.46, Special Issue on Environmental Economics. p. 727-749.

Djemaci B., (2010). « Les déterminants du consentement à payer pour améliorer le service de gestion des déchets municipaux en Algérie : Cas de la ville des Isser », *Les Cahiers du CREAD*, n° 92. Algérie.

Djemaci B., (2012). *La gestion de déchets en Algérie : analyse prospective et éléments d'efficacité.* Thèse de doctorat en sciences économique. Université de Rouen (France).

Fernand M., (1994). "Determining the Size of Museum Subsidies". *Journal of Cultural Economics* 18: 255–270.

Gluvačević D., (2016). "The power of cultural heritage in tourism : example of the city of zadar (croatia)", *International Journal of Scientific Management and Tourism*, vol.2, 1, pp 3-24

Jeanette D., Snowball (2008). *Measuring the Value of Culture: Methods and Examples in Cultural Economics*, Springer.

Kathiravan G. M., Thirunavukkarasu & Michealraj P., (2007). "Willingness to Pay for Annual Health Care Services in Smail Ruminants: The Case of South India", *Journal of Applied Sciences*, 7 (16), p.2361-2365.

Kertous M., (2012). « L'analyse du consentement à payer des abonnées algériens pour améliorer la qualité du service en eau potable ». *Les Cahiers du CREAD*, n° 98-99. Algérie.

Mahieu P. A., Riera P., & Giergiczny M., (2012). "Determinants of willingness-to-pay for water pollution abatement: A point and interval data payment card application", *Journal of Environmental Management*, n 108, p 49-53

Morrison William G., and West Edwin G., (1986). "Subsidies for the Performing Arts: Evidence on Voter Preference". *Journal of Behavioral Economics* 15: 57–72. Reprinted in Ruth Towse (ed.) (1997) *Cultural Economics: The Arts, the Heritage and the Media Industries*, Vol. II. Edward Elgar, Cheltenham, pp. 647–662.

Necissa Y., & Chabbi Chemrouk N., (2015). « Application de la méthode d'évaluation contingente pour l'estimation de la valeur économique du patrimoine du parc de Tlemcen ». *Revue DIRASSAT*, Vol 6, n° 01. Algérie.

Oueslati W. N., Madariaga, & Salanie J., (2008). "Évaluation contingente d'aménités paysagères liées à un espace vert urbain. Une

application au cas du parc Balzac de la ville d'Angers", *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 87, p.77-99.

Prompayuk S., Chairattananon P., (2016). "Preservation of Cultural Heritage Community: Cases of Thailand and developed countries", *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, n°234, pp. 239 – 243.

Terra S., (2005). « *Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente* ». Série méthode n° 05-M04.P 42.

Throsby D., and Withers G., (1983). "Measuring the Demand for the Arts as a Public Good: Theory and Empirical Results", in W.S. Hendon and J.L. Shanahan (eds.), *Economics of Cultural Decisions*. Abt Books, Cambridge, Mass.

Unesco (1999). La Convention de **La Haye de 1954** pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles (1954 et 1999.P 5-9

Unesco (1972). Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, Culturel et naturel de 1972.

Wang Y., & Zhang Y.S., (2009). "Air quality assessment by contingent valuation in Ji'nan, China", *Journal of Environmental Management* 90, p.1022-1029.

Welsh M.P., & Poe G.L., (1998). "Elicitation effects in contingent valuation: Comparisons to a multiple bounded discrete choice approach", *Journal of Environmental Economics and Management*, n°36, p.170-185.

Zhongmin X. C., Guodong Z., Zhiqiang S., Zhiyong, & Loomis J., (2003). "Applying contingent valuation in China to measure the total economic value of restoring ecosystem services in Ejina region", *Ecological Economics*, n 44, p.345-358.



Nom et Prénom : Nawal BENMICIA

Titre : Le patrimoine comme levier de développement territorial. Cas de la vieille ville de Mila, Algérie.

Thèse en vue de l'Obtention du Diplôme de Doctorat en Sciences en Architecture
Option : Urbanisme

Résumé

Dans cette recherche le patrimoine est appréhendé comme étant une ressource pouvant servir de levier au développement territorial et économique du territoire, à condition qu'elle fasse l'objet d'une valorisation économique par sa mobilisation au sein des projets de territoire et qu'elle doit prendre en compte le contexte géographique, socio-économique et culturel du territoire étudié.

Cette approche de valorisation, est utilisée ces dernières années par beaucoup de territoires qui veulent valoriser son patrimoine, elle peut se traduire par la mobilisation du patrimoine dans le cadre d'un projet surnommé «projet de territoire».

La vieille ville de Mila, située à l'Est de l'Algérie, représente échantillon représentatif riche dans sa totalité en ressources patrimoniales, mais souffrant de méconnaissance et de non valorisation. Cette richesse peut donner naissance à un processus de valorisation économique dans une logique de projet de territoire. Dans ce sens, le patrimoine est appréhendé sous l'angle économique dans une optique de développement territorial. Cette nouvelle approche de penser au patrimoine a donné lieu à de nombreuses études sur sa valeur économique totale dont l'objectif étant d'évaluer son poids économique sur le territoire. Plusieurs méthodes de révélation directe issues du domaine de l'économie environnementale ont été développées et transposées au domaine du patrimoine permettant la monétisation de sa valeur économique totale à savoir la méthode d'évaluation contingente (MEC) qui nous est permet la détermination du consentement à payer (CAP) des individus pour la valorisation du patrimoine culturel de la vieille ville de Mila pour arriver enfin à déterminer le montant du bénéfice total de cette valorisation en faisant une enquête économique basée fondamentalement sur la méthode d'évaluation contingente.

Les résultats obtenus lors de l'évaluation économétrique, démontrent l'importance de la valeur du bien patrimonial choisi, l'attachement individuel à ce bien patrimonial qui s'est exprimé par l'acceptation d'une contribution au projet de valorisation de ce bien sous différentes formes, soit sous la forme d'une contribution monétaire, soit non monétaire correspondant à un travail de volontariat.

Ils montrent aussi, que non seulement il faut valoriser ce potentiel patrimonial pour leur valeur culturelle et patrimoniale remarquable, mais aussi pour leur valeur économique et l'atout exceptionnel qu'il représente pour le territoire dans lequel il s'inscrit.

Mots clés : La vieille ville de Mila ; patrimoine ; développement territorial ; méthode d'évaluation contingente (MEC) ; consentement à payer (CAP)

Directeur de thèse : Tayeb SAHNOUNE, Université constantine3.

Année universitaire : 2021-2022